compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 6 mai 2023 à la Maison du Handball (Créteil)

LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL

Membres présents :
Mmes Monique Ansquer, Patricia Balageas, Odile Crombez, Céline Fortune, Marie-José Gaudefroy, Valérie Jacob, Nathalie Lassalle, Sabrina Jaubert & MM. Mohamed Belfatmi, Alain Desplaces, Pascal Jeunehomme, Jean-Marie Lassalle, Michel Laurent, Pierre Lentier, Jean-Philippe Mennesson, David Peneau, Philippe Pudelko, Philippe Rajau, Fabien Royer, Dominique Rivière

Invités :
Mme Maryse Pivonnet & M. Georges Potard

Absents excusés :
Mmes Béatrice Blasak, Nathalie Bonanni, Odile Dubus, Catherine Meunier, Isabelle Penafiel, Marie-Claude Philippe, Anne-Sophie Picquart & MM. Éric Barbareau, Cédric Denon, Alain Dessertenne (invité), Robert Lafond, Daniel Henry (invité), Pierre Olivier Levet (invité), Christian Plas, Clément Raingeart, Michel Tessier, Claude Selaquet, Christian Zakarian

Le quorum *étant atteint, le Président Philippe Pudelko ouvre la séance à 9h17*

Philippe Pudelko rappelle que ce CA concerne les choix de la ligue par rapport aux votes qui devront se dérouler lors de l'AG fédérales des 12-13 mai 2023.

Georges Potard, président de la CNSR, présente les évolutions demandées sur les statuts et le règlement intérieur de la fédération (texte surligné en jaune).

Les évolutions sur les statuts sont liées à :

- La mise en place des votes « clubs » pour les élections fédérales.
  Tous les clubs votent, et leurs voix représentent 50 % du total, les comités représentants 25 % et les ligues 25 %.
  Le nombre de voix dépend du nombre de licenciés.
- L'organisation de l'AG élective qui se passera par vote électronique sur 5 jours sur les adresses normalisées des clubs.
- La modification du CA fédéral suite à l'ajout du collège des sportifs de hauts niveaux.
- La modification du nombre de mandat pour les présidents de la fédération et des ligues

Les évolutions sur le règlement intérieur sont liées à :

- La transformation de la commission d'éthique qui devient la commission d'éthique de déontologie et de la prévention des conflits d'intérêts ainsi qu'à la déclaration des liens d'intérêt sur les 5 dernières années. Cela concerne la fédération, mais aussi les ligues (président, trésorier, secrétaire général).
- La création de la commission des sportifs de haut niveau

Les évolutions sur les règlements généraux concernent :

- La CMCD fédérale
  - Ajout de 2 juges arbitres de + de 21 ans
  - Augmentation des nombres de points à atteindre
- La COC avec le projet des nouvelles modalités de montée en N3M et N2F

➲ *Le CA valide l'ensemble de ces vœux.*

Philippe Pudelko présente les évolutions tarifaires proposées par la fédération, et informe le CA que la ligue envisage elle aussi, une augmentation des licences.

Ce matin 50 816 licenciés. La ligue Île-de-France représente 11 % des licenciées et un peu plus de 10 % des clubs.

TOUR DES COMITÉS

> CDHB75

Valérie souhaite recevoir une note de synthèse sur les modifications à apporter sur les statuts et le règlement intérieur du comité.

Période de l'ANS.

Les sélections du comité vont se déplacer en province pour le trophée des comités.

Le nombre de licencié a dépassé les records précédents (+3 000 licenciés).

> CDHB77

Pas de remarque particulière.

> CDHB78

Changement de président pour finir la mandature.

Un nouveau membre au bureau directeur du comité.

> CDHB92

Pas de remarque particulière

> CDHB93

Céline est inquiète par rapport aux augmentations des licences, des amendes.

Le comité est intervenu le 2 mai sur la Foire de Paris avec la pratique Hand-fauteuil.

5 875 licenciés (36 % de féminine).

Dossier ANS en cours.

> CDHB94

Pierre indique que le comité envisage aussi d'augmenter ses licences.

Le comité est intervenu sur la Foire de Paris avec la pratique Handfit.

7 400 licences, record 2019 battus.

En lever de rideau du match US Ivry *vs* C'Chartres HB il y aura la Stella St-Maur HB *vs* Palente HB.

> CDHB95

Toujours le problème des scolaires et des licences événementielles lié au fait que l'académie de Versailles ne veut pas donner les informations des élèves.

Michel informe d'une augmentation du prix des licences.

TOUR DES COMMISSIONS ET DES ACTIVITÉS

> Technique

- Résultats intéressant cette année.
- Remerciement à la présidente du Cergy HB pour avoir accueilli un stage de la sélection masculine.

> Arbitrage

- Sur la prochaine mandature, tous les matchs arbitrés par des JAJ devront avoir un accompagnateur. Il faut donc que les clubs soient sensibilisés rapidement pour mise en œuvre.
- Un processus commun de validation les JAJ en T3 devra être mis en place sur l'ensemble de l'Île-de-France.

> Formation

- Agrément renouvelé à la suite de l'audit QUALIOPI.
- Conseil pédagogique le lundi 15 mai avec les présidents de comités (bilans, projets et tarification).

> Développement

- le COPIL ANS va bientôt se positionner sur les projets ANS déposés par les clubs.

> Statuts & règlements

- Certains clubs se réveillent sur la CMCD.

QUESTIONS DIVERSES

> Changement du processus du qualification des licences pour la saison 23-24. Les licences en renouvellement, sans modification de document, et signées électroniquement seront qualifiées automatiquement à J+1 à la validation par le club. Les autres licences garderont le processus actuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h33.

Dates des prochains CA : 20 mai 2023
Dates des prochains CT : 1er juin 2023
Date AG fédérale : 12 au 14 mai 2023
Date AG régionale : 17 juin 2023



Marie-José Gaudefroy
Secrétaire Générale



Philippe Pudelko
Président

FFHANDBALL

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

96E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MAISON DU HANDBALL

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour prévisionnel 3

Procès verbal de l'Assemblée Générale des 29 et 30 avril 2022 à Pau 5

Rapport moral du Bureau directeur 93
1 Rapport moral du Secrétariat général 94
2 Rapport du Pôle Performance sociale 96
3 Rapport du Pôle Marketing 99
4 Rapport du Pôle Communication 101
5 Rapport du Pôle Événementiel 103
6 Rapport du Pôle Territorial 104
7 Rapport du Pôle Beach 106
8 Rapport du Pôle Outremer 109
9 Rapport de la Ligue Féminine de Handball 111
10 Rapport du Pôle Ressources humaines 116
11 Rapport de l'IFFE 117

Rapport des commissions fédérales 119
1 Rapport de la commission d'organisation des compétitions 120
2 Rapport de la commission nationale d'arbitrage 122
3 Rapport de la commission nationale de contrôle de gestion 124
4 Rapport de la commission nationale de discipline 126
5 Rapport de la commission réclamations et litiges 128
6 Rapport du jury d'appel 131
7 Rapport de la commission nationale des statuts et de la réglementation 133
8 Rapport de la commission des agents 137
9 Rapport de la commission médicale nationale 139
10 Rapport de la commission éthique et citoyenne 141

Rapport financier 143
Rapport de gestion du trésorier 144
Rapport général du Commissaire aux Comptes 148
Rapport spécial du Commissaire aux Comptes 150

Budget 164
Guide financier 167

Propositions de modifications réglementaires 185
Propositions de modifications des Statuts 186
Propositions de modifications du Règlement Intérieur 201
Propositions de modifications des Règlements Généraux 211

Ordre du jour prévisionnel

VENDREDI 12 MAI 2023

A partir de 10h	accueil des délégués et vérification des mandats.
A partir de 12h	cocktail-déjeunatoire à la Maison du Handball
13h30	Allocution de bienvenue des personnalités
14h00	Ouverture de la 96e Assemblée Générale
14h15	Adoption du PV de l'AG 2022 - Pau (vote)
	Rapport moral du Bureau Directeur (vote)
	Rapports des Commissions (vote) - Commission d'Organisation des Compétitions - Commission Nationale d'Arbitrage - Commission Nationale de Contrôle de Gestion - Commission Nationale de Discipline - Commission Nationale Réclamations et Litiges - Jury d'Appel - Commission Nationale des Statuts et de la Réglementation - Commission des Agents - Commission Médicale Nationale - Commission fédérale Éthique et Citoyenne
15h30	Rapport financier (vote) - Comptes annuels au 31 décembre 2022 - Rapport général du Commissaire aux Comptes - Rapport spécial du Commissaire aux Comptes - Affectation du résultat 2022
	Présentation et adoption du budget 2023 (vote) - Budget prévisionnel 2022 et Guide financier (toutes tarifications fédérales)
16h00	Pause
16h30	Bilan et perspectives des équipes de France
17h00	Paris 2024
17h15	Ateliers/stands "Pôles de compétences" - Pôle Performance sociale - Pôle économique, marketing, partenaires - Pôle évènementiel - Pôle relation avec les territoires - Pôle beach - Pôle outre-mer - Ligue Féminine de Handball - Pôle ressources humaines - Pôle communication - Pôle IFFE - Pôle surfaces extérieures - Pôle Maison du Handball

- Pôle intégrité : cellule de signalement, support juridique aux structures affiliées, éthique
- Pôle médical

19h30 Dîner

SAMEDI 13 MAI 2023

09h00 Examen des vœux validés par le Conseil d'Administration & Modifications des statuts et du règlement intérieur (vote)

10h00 Constructions de surfaces extérieures Beach et hand à 4 (Maison du Handball) (vote)

10h15 AG 2024 - Lille

10h30 Campagne de communication - Prévention portant sur le signalement de toutes les formes de violences

10h45 Création d'une commission « probité »

11h00 Point « assurances » : sinistralité, plateforme fédérale, impact de la saisie des licences digitalisées sur la souscription IA

11h15 Pause

11H45 Table ronde : bénévolat :
Arnaud SAUROIS : Maître de conférence/Management du sport/ Université de Poitiers

13h00 Déjeuner

14h30 Ateliers : le club de demain ?

15h45 Pause

16h15 Restitution des ateliers

16h45 Témoignages de 3 clubs portant sur les actions innovantes

17h15 Récompenses fédérales (suite)

19h00 Clôture de l'Assemblée Générale

19h30 Soirée conviviale à la Maison du Handball

FFHANDBALL

PROCÈS VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Pau 2022

Procès-verbal de la 95e assemblée générale de la FFHandball

Pau - 29 et 30 avril 2022
Sous la présidence de Philippe BANA

Ligues présentes :

Alain RIPERT (Ligue d'Auvergne-Rhône Alpes), Luc EPIFANI (Ligue de Bourgogne Franche Comté), Sylvie LE VIGOUROUX (Ligue de Bretagne), Christophe ZICCHINA (Ligue de Corse), Jean-Marie NOËL (Ligue du Grand-Est), Gérard ANDY (Ligue de Guadeloupe), Paul POLYDORE (Ligue de Guyane), Jean-Pierre LEPOINTE (Ligue des Hauts de France), Philippe PUDELKO (Ligue Île de France), Frédéric FLAMAND (Ligue de Martinique), Hairoudine ANZIZI (Ligue de Mayotte), Nicolas MARAIS (Ligue de Normandie), Didier BIZORD (Ligue de Nouvelle-Aquitaine), Ghislaine CHAMBONNIER (Ligue de Nouvelle-Calédonie), Mickaël BOUTINES (Ligue Occitanie), Alexis HUAULME (Ligue des Pays de la Loire), Robert ANANIA (Ligue de Polynésie), Armand GRIFFON (Ligue Provence Alpes Côte d'Azur), Philippe ALEXANDRINO (Ligue de la Réunion).

Comités présents :

Daniel SOBIERAJ (Ain), Denis DAWINT (Aisne), Gil ÉRARIO (Alpes Haute Provence), Gérard POTTIER (Hautes Alpes), Marie-Laure LEHUREY-FENASSE (Alpes-Maritimes), Delphine BRETON (Ardennes), Albert QUATREVAUX (Ariège), Gérard JAWORSKY (Aube), Cédric LETUVE (Aude), Sylvie UHMANN (Aveyron), Krikor BOZOUKLIAN (Bouches du Rhône), René BOTTELEAU (Charente), Patrick GAUTHIER (Charente maritime), Sandra CHARRIERE (Corrèze), André KOTYLA (Côte d'Or), Bernard DROUERE (Côtes d'Armor), Patrick AUBIN (Dordogne / Périgord), Marine DROZ-GREY (Doubs), Franck ROBERT (Drôme-Ardèche), Joaquim CAZANOVA (Comité de l'Eure), Gilles BLANCHOUIN (Eure et Loir), Sophie ABGUILERM (Finistère), Jean-Pierre MOUNIER (Gard), Christian TUXAGUES (Haute Garonne), Lionel POUTEAU (Gers), Etienne MEROP (Gironde), Vincent HUGONNET (Hérault), Jean-Pierre GAIGNE (Ille et Vilaine), Michel DEVLIEGER (Indre), Patrice PERRIN (Isère), Vincent NERET (Jura), Cady CIBLAC (Landes), Jean-Pierre DEFOUR (Loire), Christian EYMARD (Haute Loire), Thierry GALVIN (Loire Atlantique), André DHUIVONROUX (Loiret), René-Michel JOUD (Lot) Christophe GAUTHIER (Lot et Garonne), Michel HOUDBINE (Maine et Loire), Philippe LEBRUN (Manche), Régis SAGUET (Marne), Jean-Louis DUGRAVOT (Haute-Marne), Dominique PEARD (Mayenne), Christine BELLEVILLE (Meurthe et Moselle), Claude BOURZEIX (Meuse), Annie MOREUL (Morbihan), Patrick CLÉMENT (Moselle), Pascal GUERIN (Nièvre), Jean-Luc BOCQUILLON (Nord), Thierry FOUSSARD (Oise), Patrick BORDEAU (Orne), Michel BESNOUIN (Pas de Calais), Patrick PEAN (Puy de Dôme), Maryse BARGUES (Pyrénées atlantiques), Guillaume DEIRINO (Hautes Pyrénées), Pascal SCHLEGEL (Pyrénées orientales), Jean-Paul WIRTZ (Bas Rhin), Thierry KLEGER (Haut-Rhin), Patrick SINGLA (Rhône), Jean-Claude BONNET (Haute Saône), Bruno MENAGER (Saône et Loire), Gérard GALLO (Sarthe), Marie-Christine RICHEL (Savoie), Valérie CORDURI-DAVIET (Haute Savoie), Philippe RAJAU (Paris), Jean-Luc LIGUORI (Seine Maritime), Philippe GALLAND (Seine et Marne), Sylvie CHARRIER (Deux Sèvres), Claude HATTE (Somme), Alain ESCOURROU (Tarn), Pascal CHARDON (Tarn et Garonne), Christian GRAVIER-DARNIS (Var), Patrice BRISCO (Vaucluse), Danielle GILET (Vendée), Thierry THEVENET (Vienne), Denis SAMSON (Yonne), Marc LIMACHER (Nord Franche Comté), Robert LAFOND (Essonne), Jean-Philippe MENESSON (Hauts de Seine), Céline FORTUNE (Seine Saint Denis), Pierre LENTIER (Val de Marne), Laurent MICHEL (Val d'Oise).

Ligue non représentée :

Ligue Centre Val-de-Loire.

Comités non représentés :

Allier, Calvados, Cantal, Cher, Creuse, Indre et Loire, Lozère, Loir et Cher, Yvelines, Vosges.

Conseil d'administration fédéral :

Renaud BALDACCI, Philippe BANA, Paula BARATA, Béatrice BARBUSSE, Jean-Luc BAUDET, Claude BOMPARD, Julie BONAVENTURA, Pascal BOUCHET, Saïd BOUNOUARA, Marie BOURASSEAU, Olivier BUY, Gérard CANTIN, Joël DELPLANQUE, Marie-Albert DUFFAIT, Valérie DUPIN, Sabine DUREISSEIX, Jérôme FERNANDEZ, Jean-Pierre FEUILLAN, Marie-José GAUDEFROY, Bertrand GILLE, Michel GODARD, Michel HOUDBINE, Pascale JEANNIN, Florence LALUE, Rémy LÉVY, Bruno MÉNAGER, Florence MORAGLIA, Jeannick MOREAU, Nodjialem MYARO, Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE, Georges POTARD, Betty ROLLET, Gina SAINT-PHOR, Alain SMADJA (en visioconférence uniquement le vendredi), Laetitia SZWED-BODET, Catherine TACHDJIAN.

Invités permanents : Christian DELUY, Didier MESOGNON.

Invités : Gilles BASQUIN, Jean-Louis GUICHARD

Excusés : Fabrice ARCAS, Frédérique BARTHELEMY, Benoit HENRY, Émilien MATTEI, Victoire NICOLAS, Sophie PALISSE, Perrine PAUL, Tatiana VASSINE, Arnaud VILLEDIEU.

Commissaire aux comptes : Éric GUEDJ et Julien KONOPNICKI.

* * *

Vendredi 29 avril 2022 : la séance est ouverte à 14h00

Michel GODARD, Secrétaire général, annonce le quorum au début de l'assemblée :

98 organismes représentés sur 113 possibles, soit 86,72 % des membres.

17479 voix pour 18756 possibles, soit 93.19 % du nombre de voix.

Les quorums sont atteints

Philippe BANA : Amis du handball, il me revient l'émotion et la mission de parler du départ de Michel avant l'ouverture de cette Assemblée Générale, de parler de ce départ précipité qui nous bouleverse, de cet homme qui, sur le chemin de l'Assemblée Générale, a dit : « Je m'en vais ». S'il existe une âme au handball, s'il existe une culture, s'il existe un entraîneur, un dirigeant, c'est Michel. Je pense qu'on va peut-être avoir beaucoup d'émotions dans ce petit moment ensemble, mais si on continue à avoir trop d'émotions, au bout d'un quart d'heure, il va nous engueuler, il va nous dire de danser le rock, de bouger, porter le handball toujours vers l'avant, c'est la mission qu'il va nous octroyer. Il a marqué la vie de beaucoup d'entre nous, l'existence dans toutes les formes de l'activité qu'il a faite. Je ne veux pas rajouter de mots à ce moment terrible et en même temps à cette idée de partir vers l'avenir avec son image dans la tête. Je n'ai pas trouvé d'autre idée que de demander d'abord à trois compagnons de route qui ont été les siens, ses enfants, de monter sur scène pour porter le maillot qui sera à son nom pendant qu'on essayera d'applaudir ce petit moment parce qu'on ne fait pas de minute de silence pour Michel, on applaudit la performance de l'artiste. Je demande à Guillaume GILLE, Jérôme FERNANDEZ et Bertrand GILLE de me rejoindre s'ils le peuvent. Je vous demande d'applaudir Michel pendant une petite minute, s'il vous plaît.

Projection d'une vidéo en hommage à Michel BARBOT.

Philippe BANA : Merci pour lui. Merci à vous tous. Merci coach, joueur, compagnon de route. On va reprendre le cours normal de notre Assemblée. Philippe, je t'en prie.

Philippe BRUET : Chers amis, je vous salue. Je suis Philippe BRUET, journaliste à Canal+, pas seulement à Canal+, mais dans bien des médias et bien des chaînes de télévision. Quand on parle de handball, des champions, on ne parle pas que des médailles olympiques ou des titres, pas seulement de Tokyo, dont on pourrait reparler, on parle aussi d'une âme, des progrès d'une Fédération. C'est pour cela que je suis très heureux de participer avec vous à cette 95ème Édition de l'Assemblée Générale. Le président va lancer officiellement l'Assemblée dans quelques minutes. Je voudrais demander à Éric SAUBATTE qui est là, vous qui êtes le maire adjoint de Pau, chargé des

sports, qu'on va pouvoir applaudir bien évidemment, avec quelqu'un que vous connaissez bien, Didier BIZORD, le président Nouvelle-Aquitaine Handball. En fait, c'est vous le Palois qui nous accueillait aujourd'hui ?

Éric SAUBATTE : Oui, tout à fait. C'est le Palois qui vous accueille au nom de François Bayrou qui est ravi d'accueillir cette Assemblée Générale. Que vous dire de Pau, si ce n'est que c'est effectivement une terre de sport par excellence, plus de 130 associations pour 70 disciplines, cinq clubs de haut niveau professionnel dont l'un en Proligue, Le Billère Handball Pau-Pyrénées, qui fait d'ailleurs une saison assez jolie. Ce sont également de grands événements : le tour de France, le Grand Prix automobile, le Concours complet international des 5 étoiles, l'Open ATP Teréga de tennis, la Coupe Davis, que nous avons reçus également il y a quelques semaines, et bien sûr régulièrement des Coupes du monde dans cette terre de Tony ESTANGUET en matière de canoë-kayak. Donc un dynamisme sportif, local, national et international, et puis un plaisir toujours d'accueillir des Fédérations. Nous avions accueilli celles du ski, celle du rugby, celle du basket. C'est aujourd'hui au tour de celle du handball, Fédération avec laquelle nous entretenons des liens particuliers depuis de nombreuses années. Des liens, on peut le dire, de complicité et d'amitié que soit au travers de ses présidents, je salue Philippe aujourd'hui, de tous ces intervenants et bien sûr de certains amis tels que Didier présent aujourd'hui, parce que nous avons le plaisir régulier d'accueillir ces belles équipes de France, celles qui nous ont fait chavirer de bonheur aux derniers Jeux olympiques. C'est toujours un moment à part d'accueillir ces équipes de France de handball. Elles sont porteuses de valeurs formidables, d'une accessibilité et d'un état d'esprit remarquables. Chaque fois qu'elles viennent, il n'y a qu'à voir le bonheur des enfants qui les côtoient, qui viennent voir leurs entraînements, qui viennent voir ces joueuses et ces joueurs de très haut niveau avec un état d'esprit hors norme et une humanité exemplaire, pour vous dire que le handball a toute sa place ici, plus que jamais. Et c'est d'autant plus un honneur de vous accueillir aujourd'hui au nom de François Bayrou. Merci.

Philippe BRUET : Merci, Monsieur SAUBATTE. Didier BIZORD, la Maison du handball est un bel endroit pour faire des Assemblée Générale, mais la Nouvelle-Aquitaine aussi, donc c'est vous qui accueillez les collègues.

Didier BIZORD : Bien, merci. Monsieur le Président, mon cher Philippe, Éric. Je suis comme vous plein d'émotion de ce qu'on a appris, qui est pour nous compliqué. Cette Assemblée Générale depuis 2018, fin 2018 - mon cher Joël, hein, on connaît ton attachement à la région, Nelson PAILLOU - on s'était battu pour que cette Assemblée Générale puisse avoir lieu et puis le Covid est passé par là et nous avons donc reporté. Avant toute chose, je vais dire merci à Éric, parce que c'est grâce à lui que nous avons pu venir ici dans les premières relations. Nous avons su aussi ensemble accepter les reports année après année, sans avoir, comment dirais-je, la moindre charge qui vienne peser sur les uns ou sur les autres, donc c'est vraiment une complicité, un partenariat exceptionnel. L'Office de tourisme a joué un rôle exceptionnel dans cette organisation là avec son personnel. Nos équipes de la ligue, du comité, ont joué un rôle pour vous accueillir dans les meilleures conditions possibles. Ce que j'espère, c'est que vous êtes bien installés. Vous avez bien voyagé, vous êtes bien arrivés. Nous, derrière, on va essayer de faire quelque chose pour que cette Assemblée Générale soit un moment de retour, de retrouvailles, de plaisir de se rencontrer, d'échanger. Donc on a essayé de construire des choses agréables qui vont changer des traditions, d'un repas assis. On a essayé de faire des choses, donc il y a quelques personnes qui sont dans le secret, les équipes de la Fédération avec qui j'ai travaillé, avec Fred et son équipe, Julien les gens avec qui on a travaillé, donc on a bâti quelque chose ensemble. Vraiment, on devrait passer un bon moment, et franchement, merci encore à la ville de Pau, qui est vraiment une ville sportive. On sait accueillir les équipes de France, on a toujours plaisir à les accueillir. Nos entraîneurs nationaux qui sont là savent que l'équipe de France a toujours sa place à Pau. Les filles, la Nouvelle-Aquitaine leur porte bonheur.

À chaque fois qu'elles viennent se préparer en Nouvelle-Aquitaine, elles partent, elles reviennent avec un titre. Les garçons, vous ne venez pas chez nous, mais vous avez des titres quand même d'or, donc venez nous voir quand même, parce qu'on sera content. Mais c'est vrai que l'histoire, tu as raison, tu me l'as dit tout à l'heure, l'histoire lointaine fait que les garçons aussi sont passés par l'ex-Aquitaine et surtout par les Landes. Donc merci à vous toutes, merci à vous tous. Merci à l'ensemble des équipes qui s'est dépouillé, décarcassé pour vous recevoir. Monsieur le journaliste de Canal+, merci de nous accorder ce petit temps de parole.

Philippe BRUET : Merci, Didier. Vous qui parlez avec Éric SAUBATTE si bien de la Nouvelle-Aquitaine et de la ville de Pau, eh bien regardez, vous aviez bien raison. Regardez quelques images de cette belle région du Béarn, des Palois et des Paloises.

Projection d'une courte vidéo sur la Région.

Philippe BRUET : Merci, Éric SAUBATTE et Didier, merci à vous. Président, c'est à vous que reviennent l'honneur et le privilège d'ouvrir cette séance aujourd'hui au Palais Beaumont.

Philippe BANA : Amis du handball, heureux de vous avoir aujourd'hui. Le long chemin de Pau est enfin terminé, depuis quatre ans que nous écrasons nos visages sur des écrans d'ordinateur, que nous nous voyons par morceaux de liens interposés. Vous êtes venus là, nous nous sommes enfin retrouvés pour vivre ensemble quelque chose de fort, ce lien si particulier qui donne au handball, à ce que vous faites au quotidien, cette force. Vous avez su, pendant ces trois années terribles, conserver ce lien vers nos licenciés, vers tous nos acteurs, au pire moment où chacun était enfermé chez soi. Vous avez pensé à Pau, nous y sommes. Beaucoup d'humilité dans cette première Assemblée Générale en présentielle. Moi-même, tout le tout, le staff et le bureau et les administrateurs qui ont préparé cela, nous sommes à votre écoute. Ici, on cherchera plutôt à échanger qu'à expliquer, on cherchera plutôt à partager qu'à commander. Partager ensemble ce handball pendant 48h, c'est bien la moindre des choses que nous pouvons faire aujourd'hui. Merci à vous tous, à ceux qui reviennent. Merci, Robert, merci Valérie, de revenir de 30 000 kilomètres de la Fédération tahitienne de handball pour rejoindre la famille. Merci Ghislaine, nos deux présidentes féminines de l'océan Indien, de nos deux ligues là-bas, de venir de si loin. Merci à ceux qui sont prêts, merci à tous les comités, à toutes les ligues, à tous les acteurs qui sont là. Amis, je déclare l'Assemblée Générale de la Fédération de Pau ouverte. Merci.

Philippe BRUET : Merci Président. Je vous demande d'accueillir Pascal BOURGEAIS, Olivier KRUMBHOLZ et Guillaume GILLE.
Bonjour à vous, Olivier. Bonjour, Guillaume. Pascal, on va se retrouver à plusieurs reprises dans cette Assemblée Générale, mais on vous laisse introduire, j'allais dire, le premier sujet, vous qui êtes à votre poste depuis maintenant cinq bons mois. Donc peut être un premier bilan, une impression sur ce début de parcours à ce poste-là ?

Pascal BOURGEAIS : Non, pas d'impression de début de parcours, de bilan, il y en est bien trop tôt. Vous dire la grande fierté que j'ai d'occuper ce poste aujourd'hui. J'ai conscience que c'est un héritage difficile, mais que je vais m'efforcer d'amener et de porter à son terme. J'ai pris mes fonctions le 1er décembre. Un petit mot à Thierry GAILLARD, qui a occupé ces fonctions pendant quelques mois avec brio, dans une période extrêmement difficile, qui lui aussi aujourd'hui souffre dans sa chair, et à qui je pense bien fort et à qui j'adresse tous mes vœux. Ma prise de fonction a d'abord été de rentrer dans le costume, d'essayer d'y rentrer, de prendre attache auprès des acteurs régaliens, ministères, agences, avec lesquels nous collaborons, de contribuer avec les équipes qui m'entourent – et j'ai une excellente équipe, elle est remarquable - de travailler à vos côtés au plan de reprise, de porter les dossiers comme les PPF dont le PPF du beach qui nous occupe aujourd'hui, de contribuer avec les équipes aussi à obtenir, et nous avons le contrat de délégation qui est maintenant signé depuis quelques jours, la délégation des disciplines du Para handball à partir du 1erjuillet 2022. Et puis j'ai eu l'immense plaisir de débuter ma fonction en accompagnant nos deux équipes de France et de vivre déjà deux très belles compétitions, conclues l'une par une médaille et l'autre par une très belle quatrième place qui appellent de leurs vœux la poursuite de ces résultats, les coachs vont vous en parler, et on se projettera vers les épreuves qui arrivent jusqu'à 2024, mais mon travail consiste aussi à réfléchir et à me porter au-delà de 2024.

Philippe BRUET : Merci, Pascal. Olivier, Guillaume et chers amis, je voudrais vous ramener au Japon. C'était le samedi 7 août. Puis on se disait : « Est-ce qu'ils vont le faire, le dimanche 8 août ? » Eh bien oui. Regardez quelques images qui vont nous rappeler de très beaux souvenirs.

Projection d'une courte vidéo.

Philippe BRUET : Bravo ! C'était le 7 août pour Guillaume, pour France-Danemark et le lendemain, le 8 août, France-Russie pour Olivier. Guillaume, on commence par vous, le samedi 7 août. Quel sentiment cela vous laisse quand vous voyez ces images ? Et puis un mot pour nos amis qui sont contents, comme tout le monde, de revoir ces moments forts, même si le temps a passé et même si vous avez déjà, je pense, d'autres objectifs.

Guillaume GILLE : Oui, merci. Merci de nous replonger dans cette incroyable aventure au travers de ces images, de cette aventure dorée pour les garçons, pour les filles dans des Jeux olympiques. Les JO, c'est peut-être la compétition qui a le plus marqué l'histoire du handball français. Ce sont nos aînés qui avaient ouvert la voie en 1992, en prouvant à l'ensemble du monde et au handball dans son ensemble que c'était possible de performer à ce niveau-là. Je crois que l'expérience vécue à Tokyo nous a permis d'écrire un chapitre supplémentaire, nous a permis de vivre des émotions fantastiques dans un contexte qui était tout sauf simple, avec beaucoup d'épreuves.
Et ces épreuves, vous les avez traversées également avec nous, dans la confrontation au Covid dans les territoires. Ce que l'on a réussi ensemble à réaliser me rend très fier, mais je mesure également, parce que le fait de se retourner sur cette aventure, vous imaginez bien que quelques mois après, des compétitions se sont déjà jouées, on est déjà en train de lever la tête, de préparer la suite. En tant que coach, avec le staff, on a évidemment encore envie d'écrire les prochaines lignes du grand livre du handball français. Donc c'est à la fois beaucoup d'émotions de revoir ces images, mais c'est également aussi beaucoup de responsabilités que d'imaginer la suite, que de construire la suite, qui va nous obliger aussi à nous réinventer. Imaginer que les recettes d'hier vont nous permettre de gagner les combats de demain, je crois que c'est faire erreur. Donc on aura là aussi besoin d'être inventif, de trouver de nouveaux équilibres, de construire une nouvelle équipe capable, sur la route de Paris, de performer. Et on le sait trop bien, la baseline de cette intervention En route vers Paris, oui, c'est l'événement magique qui nous est donné de vivre tous ensemble et je crois que c'est important de le rappeler. C'est une chance unique que le handball a de recevoir les Jeux. C'est une compétition qui ne ressemble à aucune autre et on va la vivre sur notre sol. Je trouve que collectivement, cette ambition doit être une force que l'on doit ressentir dans l'ensemble des territoires. Comment, dans l'ensemble des structures, des familles qui font le handball, on va être capables de s'armer pour faire de cet événement un moment majeur pour démontrer la puissance de notre activité ? Alors bien sûr, sur le terrain, on va œuvrer avec Olivier pour présenter la meilleure des équipes, mais je crois que dans l'énergie autour de cet événement, dans la dynamique autour de ces Jeux, il y a un élan à utiliser pour continuer à faire grandir nos handballs dans les territoires.

Philippe BRUET : Merci Guillaume. Bon courage et pleine réussite pour les prochains mois ; Donc ça, c'était le samedi 7 août quand on revoit Tokyo et on se disait, Olivier : « Alors les filles, demain, est-ce qu'elles peuvent faire la même chose ? » Et vous l'avez fait. Première médaille d'or olympique.

Olivier KRUMBHOLZ : Oui, nos joueuses, qui sont devenues championnes du monde en 2017 et puis championnes d'Europe en 2018, ont eu un raisonnement extrêmement simple, c'est que le seul titre qui leur manquait, c'était le titre olympique. On a commencé la préparation une semaine avant tout le monde, une semaine avant les Norvégiennes, par exemple, ce qui a privé nos joueuses d'une semaine de vacances. Il n'y a pas eu de problème. Il a même fallu par moments les freiner tellement elles avaient envie de travailler. Je crois que cette équipe a un mental de folie et beaucoup d'ambition. On n'a pas réussi au début forcément à être performant. Il a fallu continuer à se remettre en cause, trouver les clés de la réussite, mais quand cette équipe a commencé à mieux jouer, à bien jouer, et bien elle a été irrésistible, puisque bien sûr, je suis extrêmement fier qu'on ait gagné le titre olympique, mais je suis aussi très fier d'avoir gagné par des scores relativement larges, voire très larges comme le quart de finale, qui prouve que non seulement on a gagné le titre, mais on a eu vraiment une belle maîtrise. Maintenant, on se projette sur 2024. Bien sûr que c'est la compétition du siècle pour le handball français, mais pas que, parce que je reste convaincu que la compétition en 2022 et la compétition en 2023, ce sont deux compétitions très importantes. On se doit, on vous doit d'être tout le temps performant. Ce n'est pas forcément facile de se projeter à long terme et à moyen terme, mais c'est notre métier et on a des ressources, on a beaucoup de ressources dans notre population de joueuses. Je crois tout simplement qu'une fois de plus, l'humilité va nous pousser à travailler plus, ce qui n'est pas évident, vous connaissez tous les calendriers qui sont de plus en plus contraints. Il n'en demeure pas moins qu'on pourra, je l'espère, en 2023-2024, trouver des solutions pour que l'équipe de France ait un peu plus de jours de stage et de travail que ses adversaires.
Cela me semble très important, mais l'essentiel c'est à mon avis de travailler mieux, et l'intelligence collective, c'est aussi et surtout accompagner les athlètes individuellement, dans leur force, dans leurs besoins, dans leur singularité. Je pense que le secret est sûrement là. Il faut accompagner nos athlètes qui ont tous forcément une marge de progression, parce que la complexité du handball fait que l'on peut toujours aller chercher des ressources qu'on n'a pas encore utilisées et en accompagnant individuellement nos athlètes, on devrait pouvoir être le plus performant possible en 2024, en sachant qu'il faut qu'on surfe tous sur la vague de la réussite du handball. Vous l'avez ressenti. Nous, on le ressent encore plus quand on est dans des aéroports ou dans des

gares. Le handball est au top et il faut qu'il le reste parce que bien sûr, on a l'ambition de gagner la médaille d'or en 2024, mais on a l'ambition aussi de faire salle pleine à chaque fois, sur tous les matchs qu'on va avoir à faire, sur les 16 matchs qu'on va avoir à faire. Si d'aventure on joue dans un très grand stade, il faudra qu'à chaque fois ce stade soit plein. Pour cela, on a besoin de cultiver l'image de marque du handball français, que ce soit au niveau des résultats, mais aussi des valeurs que l'on défend. Et je voudrais souligner l'événement extraordinaire qui a eu lieu le week-end dernier, puisqu'on a pu jouer contre l'Ukraine, que c'était la première compétition d'une équipe ukrainienne, une première compétition officielle, et cela s'est fait grâce à la Fédération, puisqu'on a pris en charge la totalité des frais. On a vraiment vécu un beau moment, avec un beau match de handball et un public extraordinaire. C'est aussi cela le handball français, ce sont les valeurs et je suis très fier de cet événement qui a été parfaitement réussi le week-end dernier. Merci.

Philippe BRUET : Merci, Guillaume, merci, Olivier. L'AG étant lancée, chers amis, on va demander à Michel GODARD, secrétaire général de la FFHandball de nous rejoindre, avec Grégory PRADIER qui va venir avec nous pour un moment important qui va rythmer quelques-unes des séquences. Nous allons procéder à un test électronique.

Grégory PRADIER : Bonjour à toutes et à tous. Comme à l'accoutumée, on va procéder à un test des votes électroniques. Je vais vous demander de vous munir de vos zapettes. La question : quelle était la couleur du cheval de Henri IV ?

Réalisation du test de vote

Philippe BRUET : Merci de votre attention. On va démarrer donc par l'adoption du procès-verbal de l'AG.

Michel GODARD : C'est le premier point à l'ordre du jour.

Philippe BRUET : Avant cela, est-ce qu'on peut décrire ce qui va se passer dans les prochaines minutes ? Avec vous, on va adopter ce procès-verbal et ensuite, il y aura d'autres thèmes importants qui seront développés.

Michel GODARD : Oui, bien entendu. On va attaquer par les questions budgétaires. On va revenir sur l'année 2021 et puis on vous fera des propositions pour l'année 2022. À la suite de cela, on verra les rapports des pôles de compétences puis les rapports des commissions nationales. Donc tout cela va nous prendre à peu près l'après-midi. Vous aurez la possibilité bien évidemment de poser des questions si vous le souhaitez, cela permettra de bien avancer. Il y aura une petite pause entre les rapports des pôles et les rapports des commissions.

Philippe BRUET : Et puis nous aborderons, d'autres problématiques. Le budget, l'assurance tout au long de cet après-midi. C'est très chargé, très inspirant, et cela fait partie d'une belle édition des AG.

Grégory PRADIER : Sans plus tarder, comme au niveau de la technique on est prêts, je vous propose qu'on puisse procéder au vote du PV de la dernière Assemblée Générale, consultée par voie électronique. A ce stade, il n'y aura que 98 votants. Toutefois, comme je vous l'ai dit, le maximum est de 112. Donc si d'autres ligues, comités arrivent entre temps, il est possible qu'ensuite les votes soient d'un nombre plus important.

Michel GODARD : On passe à l'adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale, une consultation électronique du 23 au 30 septembre 2021. Première chose : est-ce qu'il y a des observations, des questions ? Il n'y a pas de questions, il n'y a pas d'observation, donc on va procéder au vote.

Adoption du PV de l'assemblée générale fédérale – Consultation électronique du 23 au 30 septembre 2021

Votants : 98	Voix totales : 17 479	Voix exprimées : 17 479
Pour : 17 354 (99,3%)	Contre : 125 (0,7%)	Vote blanc : 0 (0%)

Le procès-verbal de l'Assemblée générale - consultation électronique du 23 au 30 septembre 2021 est adopté.

Philippe BRUET : Michel, merci. Je vais demander à Philippe BANA de nous retrouver. On va appeler également Sabine

DUREISSEIX. Laurent FREOA est là et nous sommes aussi en liaison vidéo avec Alain SMADJA ; les commissaires aux comptes seront avec nous en vidéo transmission.
Alain, vous allez guider bien sûr, avec Laurent, Sabine et tout le monde, les propos de Philippe qui vont introduire cette séquence importante.

Philippe BANA : Chers amis, il est du devoir du président d'avoir un regard auprès de vous sur la mécanique budgétaire, la stratégie, la vision économique. Je laisserai après les experts échanger avec vous sur ce que nous venons de vivre ensemble pendant deux ans. Ce que je voulais vous dire en propos introductif, c'est que nous avons ensemble, en 2021, effectué ce travail de solidarité. Les comités et clubs, tout le monde s'y est mis. Nous avons réussi à maintenir l'ensemble des engagements que nous avions pris avec les territoires. Nous avons réussi à maintenir les CTI, les autres aides, les plans de reprise. Tout cela nous avait amené un budget prévisionnel 5,3 millions d'euros de déficit. En se battant comme des chiffonniers au plan de la gestion, en continuant d'aller chercher nos subventions publiques, en étant capables d'augmenter nos surfaces de partenariat même si nos marges étaient réduites, en continuant d'accompagner tout le monde, nous avons réussi à limiter ce déficit à 3,9 millions d'euros. Le trésorier va vous le dire tout à l'heure, les spécialistes financiers aussi, c'est quelque chose dont on peut s'enorgueillir en même temps, nous ensemble, ligues, comités, Fédération, on a fait ces gestes auprès des clubs, auprès des licenciés qui ont été extrêmement forts.

Au-delà, ils vont vous dire que creuser ces réserves, c'est un exercice financier dangereux à moyen terme. Donc il va nous falloir, et il nous fallait être capable dès 2022, de repartir vers une dynamique positive. Nous avons travaillé avec tout le groupe d'experts que vous avez autour de la FFHandball, de manière à vous présenter aujourd'hui un budget qui soit un budget équilibré. Les mêmes recettes, si j'ose dire, les mêmes outils nous amèneront sans doute, on l'espère, à cet équilibre de résultat de fin d'année. La capacité à gagner nos subventions publiques ensemble. La capacité à aller chercher encore, et vous le verrez sur les chiffres du budget 2022, de se rapprocher des 10 millions d'euros de partenariat. La capacité aujourd'hui à profiter de l'élan olympique qui nous avait permis de voir, en termes de création de licences, quelque chose d'extrêmement fort. Dans tout ce moment, on avait les peurs de tous ces engagements de prime olympique, rappelez-vous à la dernière Assemblée Générale électronique. Cette peur a été combattue avec et grâce et avec le contentement des deux médailles d'or. Aujourd'hui, le fonds de fonctionnement avec les équipes de France a fonctionné à la perfection. Merci Alain, encore d'avoir pensé il y a quatre ans, cinq ans. Nos partenariats privés nous ont aidés à étayer cette force de contre coups. Derrière, même les subventions publiques ont abondé nos primes.

Je voulais vous livrer ce propos introductif pour vous dire qu'aujourd'hui nos experts vont vous présenter quelque chose d'équilibré, mais quelque chose qui nous engage aussi avec nos territoires. Cher Jean-Luc, tu me l'as dit il n'y a pas longtemps, merci au pôle financier d'avoir conservé ses moyens à disposition des territoires dans un contexte extrêmement difficile. Je ne vais pas plus loin, mais je voulais vous donner mon sentiment de président sur cette affaire financière. Cher Alain, chère Sabine, cher Laurent, chers commissaires aux comptes, je laisse la parole aux experts.

Philippe BRUET : Alain, nous allons démarrer avec les comptes annuels avec Laurent, Sabine et tous ceux qui vont intervenir. C'est à vous.

Alain SMADJA : Merci, merci président. Avec Philippe, c'est assez simple de présenter les comptes parce qu'il les résume très bien. Il a donné l'essentiel, ce sont les propos les plus importants. C'est vrai que lorsqu'on avait présenté le budget l'année dernière avec un déficit si important, on n'avait même pas osé aller plus loin et provisionner des primes. Or, on a vu qu'on a eu deux médailles d'or olympiques. On a eu le résultat de l'équipe de France féminine en décembre, donc les primes ont en plus coûté – bien sûr, cela rapporte énormément par ailleurs, mes propos étant limités à l'aspect financier. Le déficit budgétaire de 5,3 millions d'euros, en réalité, il aurait pu être de plus de 7 millions si on avait prévu l'ensemble, donc on partait d'un exercice compliqué. Certes, on avait des réserves et j'avais proposé au Bureau directeur et au Conseil d'administration de limiter le budget à l'activité hors primes, parce que c'était l'année où il fallait utiliser nos réserves et d'ailleurs on les a utilisées non seulement pour les primes des équipes de France, mais également pour combler le déficit prévisionnel. Comme l'a dit Philippe, aujourd'hui, avec les engagements qu'on a, on a des réserves, certes, on a une structure financière solide. On a en plus un emprunt PGE qui nous aide à traverser ces moments difficiles. Donc on a de quoi faire

face. D'ailleurs, nos commissaires aux comptes y veillent puisque dans leurs missions, ils doivent s'assurer de la continuité d'exploitation et ils concluent souvent dans nos séances de travail sur leur opinion, sur la continuité d'exploitation, donc on est quand même sur des données très sérieuses. On a de quoi faire face, mais notre devoir, c'est d'engranger et de reconstituer des réserves, on en parlera tout à l'heure, à propos du budget 2022.
Sur les comptes annuels 2021, on répondra à vos questions. Vous avez eu les documents. Les faits essentiels sont projetés ici, Philippe en a parlé. Vous avez eu les documents, vous avez eu le rapport financier, donc on va faire un résumé très rapide et éventuellement répondre à vos questions. Ce que je voulais vous dire sur le plan légal, c'est que les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration, qui leur a donné un caractère officiel. Ils ont été audités par les commissaires aux comptes qui ont rendu leur opinion et qui s'exprimeront devant vous après mes propos. On devra nous, en Assemblée Générale, voter pour les approuver.
Avant de laisser la parole aux commissaires aux comptes, quelques mots. Ces tableaux, ce n'est pas une présentation, c'est plus pour rappeler les documents que vous avez reçus, c'est cela qu'on va voter officiellement. C'est la présentation normée du bilan et du compte de résultat, c'est cela qui donne lieu à l'approbation formelle et c'est ce qui répond à nos obligations du code du commerce. Les éléments clés, Philippe les a rappelés. On est allé chercher des recettes, effectivement. Sur un budget de moins 5,4 millions d'euros, un réalisé de 3,8 millions d'euros, donc on améliore de 1,4 million d'euros. On a eu certes des revenus exceptionnels qui sont des ajustements comptables. Néanmoins, il y a eu un très gros travail de fait sur l'amélioration de nos revenus, en dépit de la baisse très importante des recettes statutaires, et une maîtrise des charges, on peut le voir maintenant sur le tableau suivant. Je vais très vite, mais bien sûr, on pourra répondre à l'ensemble de vos questions avec Sabine et Laurent.
Sur les charges, on a +1,288 million d'euros, mais en réalité une baisse des charges de 1,134 million d'euros, parce que les primes ont généré des coûts, des primes, encore une fois non budgétées, mais qu'on va chercher sur nos réserves et le fonds qu'on avait constitué, le fonds spécifique, donc de 2,4 millions d'euros. Heureusement que nos produits ont pu être supérieurs au budget, Philippe l'a rappelé : subventions supplémentaires, des recettes marketing supplémentaires et également des primes spécifiques liées aux médailles de nos équipes de France.
Je pense avoir fait le tour d'horizon rapide. On va donner la parole à nos commissaires aux comptes et après, éventuellement, on prendra vos questions.

Éric GUEDJ, Commissaire aux comptes : Puisque le temps est aux messages essentiels, je vais terminer par la fin. Nous certifions les comptes sans réserve. Les comptes font l'objet d'une certification pure et simple. Je vais laisser la parole à l'équipe avec laquelle j'ai travaillé pour construire cette opinion afin qu'elle vous détaille la manière dont les choses se sont passées. Donc nous certifions les comptes sans la moindre restriction.

Julien KONOPNICKI, Commissaire aux comptes : Pour aller un peu plus dans le détail, notre intervention s'est déroulée en trois temps. On a d'abord effectué une revue du contrôle interne la semaine du 15 novembre. Ensuite, on a fait une revue des comptes annuels à proprement parler la semaine du 21 février et on a présenté nos conclusions à Alain SMADJA et à la direction financière dans son ensemble le 4 mars 2022. Simplement vous dire que d'abord, le planning d'intervention a été parfaitement respecté et que nous avons eu l'ensemble des documents nécessaires permettant de fonder notre opinion. Sans rentrer dans le détail de toutes les diligences que nous avons menées, l'idée, c'est simplement de vous expliquer que nos travaux ont principalement consisté à nous assurer de la réalité et de l'exactitude du chiffre d'affaires, en particulier de droits marketing, des échanges de marchandises et des prestations de la maison du handball, mais aussi et bien sûr, des autres revenus, c'est-à-dire les licences et les subventions. Pour cela, nous avons mené différents types de travaux, à la fois des tests de procédures de contrôle interne, mais aussi des contrôles de substances, c'est-à-dire qu'on est remonté directement aux pièces comptables, aux encaissements, à la trésorerie. Ensuite, comme le disait Éric, les comptes font l'objet d'une certification pure et simple. Vous verrez dans notre rapport que nous attirons simplement l'attention du lecteur sur une correction d'erreur relative au fonds dédié. Cette correction consiste à solder le poste fonds dédiés par un simple reclassement de fonds dédiés à un compte de capitaux propres de réserve pour 10,2 millions d'euros et à une reprise en produits exceptionnels de ces fonds dédiés à hauteur de 1,7 million d'euros. Alain vous expliquera un petit peu plus en détail cette reprise de fonds dédiés. Voilà pour nos travaux et nos conclusions sur ces travaux d'audit.

Alain SMADJA : Merci, Julien, merci, Éric. Je voulais préciser également que dans l'équipe comptable à la Direction des services financiers, on a de nouvelles personnes, qui sont à la hauteur des difficultés, non pas des difficultés

financières, mais des tâches comptables à la Fédération qui se complexifient du fait d'abord de la législation qui évolue, mais aussi de notre activité avec la Maison du handball, avec des problématiques fiscales nouvelles, avec des approches d'audit qui sont différentes. Donc le service financier a très bien travaillé et les corrections dont parlent les commissaires aux comptes sur les fonds dédiés, ce sont des corrections du passé qui nous ont permis de rétablir dans l'affichage de nos comptes une réalité comptable plus conforme, mais elle n'a pas d'impact particulier en termes de flux de trésorerie. Il ne s'est pas passé de perte ou de gain spécifique, ce sont seulement des affichages nouveaux. Je fais cette précision parce que c'est vrai qu'on est une association, on est dans un monde associatif, mais la partie budgétaire, la partie financière, elle est très proche des activités des entreprises et est très complexe. Le nouveau recrutement dans l'équipe comptable et le changement, parce que Didier TRONCIN va prendre sa retraite, disons, tombent à un moment quand même crucial où les opérations se complexifient.
On prend vos questions si vous en avez et puis on passera ensuite au vote de l'approbation des comptes.

Philippe BRUET : Est-ce que dans ce temps d'échanges, il y a une question ?

Michaël BOUTINES, ligue Occitanie : Bonjour. Alain, ma question, elle n'est pas directement liée au bilan, mais c'est une question d'incidence d'avenir, peut-être que le président nous confirmera ou pas, c'est la question de l'avenir de Central'Hand, sur la suite d'un certain nombre d'événements. Oui, non ? Parce que bon, il y a encore des choses qui ne sont peut-être pas officielles, mais vous connaissez le landerneau fédéral qui papote plus vite que la prise de décision d'une Assemblée Générale. Comme Central'Hand est une société détenue à 100 % par l'association FFHandball, je voudrais avoir un peu de vision, de prospective sur cette question-là, qui sera certainement plus impactante pour le prochain budget.

Laurent FREOA : À ce stade, il n'y a pas d'impact. Central'Hand, on a signé, c'est demain le lancement de notre accord avec Décathlon, qui aura un effet positif lui normalement sur les comptes dans la structuration qui en est faite et les royalties qui seront obtenues. Pour ce qui est de Central'Hand, on se sépare du personnel sur l'année 2022, il ne restera plus que Denis. Denis reste avec nous avec un engagement pris à ce stade jusqu'au 31 décembre 2024 et en fonction de la répartition qui se fera entre Décathlon et nous-mêmes, soit il reste dans la structure jusqu'à cette date-là et il continue à honorer, puisque vous verrez demain, on continuera à honorer toutes les demandes, même les articles qui ne sont pas appréhendés par Décathlon dans leur reprise de notre activité, soit on l'intégrera à la structure fédérale. Quoi qu'il en soit, les résultats de Central'Hand ayant été positifs sur les deux dernières années, cela aura un effet normalement positif sur la Fédération.

Patrick PEAN, comité Puy de Dôme : Juste une question par rapport à Central'Hand. Actuellement, on ne peut plus rien commander.

Laurent FREOA : Le site, sauf erreur, chez Décathlon est ouvert depuis aujourd'hui ou demain, avec l'annonce qui est faite. Demain, il y a une présentation qui est faite et normalement, tous les articles sont disponibles et à acheter sur le site et ce qui ne peut pas être pourvu par Décathlon peut l'être par Denis dans le fonctionnement qui vous sera expliqué demain. C'est comme cela que cela se passe, c'est que le site a été lancé ou est lancé et ce site vous permet de commander les articles qui existaient chez Central'Hand et ceux qui ne peuvent pas être pourvus, c'est Denis qui prend le relais avec l'accord de Décathlon qui nous laisse continuer à vendre dans le cadre de notre accord.

Philippe BRUET : Il n'y a plus de bras levé dans l'auditorium du Palais Beaumont.

Alain SMADJA : Très bien, je laisse la procédure de vote se mettre en place.

Grégory PRADIER : Me voilà de retour pour vous proposer cette deuxième résolution. Je vous invite à vous préparer au vote. Le vote est ouvert.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport sur les comptes annuels 2021 et du rapport général et du rapport spécial sur les conventions établis par le commissaire aux comptes, approuve lesdits comptes et lesdits rapports.

Votants : 98 | Voix totales : 17 479 | Voix exprimées : 15 793
Pour : 13 827 (87,6%) | Contre : 1966 (12,4%) | Vote blanc : 1 686

Alain SMADJA : Maintenant que les comptes sont approuvés, cette perte de l'exercice de 3 937 869 € précisément doit être affectée. On avait plus l'habitude d'affecter des résultats bénéficiaires à la Fédération, donc c'est une année un peu particulière, on le redit. On vous propose d'utiliser la réserve des primes de l'équipe de France qui était de 2,5 millions d'euros, donc utiliser 1 321 000 €, qui correspond au coût net subi dans les comptes par rapport à ces primes. D'utiliser la dernière ligne, 1 076 091 €, qui était un report à nouveau qu'on n'avait pas encore affecté dans les derniers résultats antérieurs bénéficiaires, donc de l'utiliser à plein puisque c'était un résultat qui était en instance d'affectation. On va venir chercher ces sommes qu'on avait gagnées autrefois pour compenser cette perte et on va aller prendre le solde de 1 540 778 € sur nos réserves ordinaires pour complètement affecter ces pertes. Donc vous pouvez constater qu'après l'affectation, si elle est votée en ces termes, vous aurez un solde de chaque poste, affectation qui totalisera 8 600 000 €. On en parlera tout à l'heure à l'occasion du budget. C'est une somme confortable, mais qui reste néanmoins fragile parce qu'on n'est pas à l'abri, bien entendu, de soubresauts et de difficultés.
On a donc statutairement l'obligation de soumettre au vote cette affectation. C'est l'Assemblée Générale qui est souveraine pour décider de l'affectation des sommes. On peut relancer la procédure de vote, sauf si vous avez des questions spécifiques sur ce projet d'affectation. Si c'est le cas, on pourra y répondre, ou on peut passer au vote.

Grégory PRADIER : Je vous invite à vous vous préparer. Pour cette troisième résolution, le vote est ouvert.

L'Assemblée Générale, après avoir eu connaissance de la présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, impute le résultat comme suit :

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la manière suivante :

Comptes en €	Solde au 31/12/21	Affectation	Solde post affectation
Perte de l'exercice	-3 937 869	3 937 869	0
Réserves statutaires	937 952		937 952
Réserves FIF	291 589		291 589
Réserves primes EDF	2 500 000	-1 321 000	1 179 000
Autres réserves	7 735 154	-1 540 778	6 194 376
Report à nouveau excédentaire	1 076 091	-1 076 091	0
Total	8 602 917	0	8 602 917

Votants : 98 | Voix totales : 17 479 | Voix exprimées : 14 821
Pour : 14 177 (95,7%) | Contre : 644 (4,3%) | Vote blanc : 2 658

Alain SMADJA : Très bien, je vais enchaîner. Avant de parler du budget, je voudrais dire quelques mots de Sabine qui a travaillé d'arrache-pied sur ce budget. Vraiment, elle m'a plus que suppléé, elle a été leader. C'est elle qui a accompagné vraiment toutes les réunions et qui a coordonné toutes les actions. Elle a fait un travail fantastique. Je voulais la remercier publiquement et je sais qu'elle est particulièrement stressée de se présenter. Je sais qu'elle est un peu émue à l'idée de parler en public, mais quand même, il faudrait qu'elle nous dise quelques mots. Sabine, je voudrais vraiment te remercier et te laisser introduire s'il te plaît la partie budgétaire.

Sabine DUREISSEIX : Bonjour à tous. Sur l'année 2021, la crise sanitaire a fragilisé le déroulement et le maintien de notre activité handball au niveau national. Pour préserver notre sport pendant cette pandémie et pour apporter notre soutien financier à nos territoires, clubs et licenciés, nous avons mis tous les moyens pour protéger notre

écosystème handball : le plan de reprise, le pacte de développement, la gratuité de la part fédérale des licences. Après une année 2021 marquée par des efforts sans précédent de la Fédération, un retour à l'équilibre est indispensable pour 2022. Voici quelques éléments nous ayant permis de construire un budget 2022 à l'équilibre : la refonte de nos projets pour augmenter nos subventions grâce à notre capacité à mettre des projets en phase avec les opportunités de subventions ; le retour à l'équilibre des recettes statutaires ; la nouvelle stratégie de pilotage du marketing et de l'événementiel ; enfin, nous allons accentuer les objectifs au niveau du dispositif de formation par la voie de l'apprentissage. Alain, je te laisse la parole pour le traduire en chiffres. Merci.

Alain SMADJA : Merci beaucoup, Sabine. Merci encore. Vous avez l'habitude de ce petit graphique qui montre l'évolution de nos budgets. Alors bien sûr, avec 2020, un creux. On était sur une dynamique de 30 millions d'euros, on est tombé à 26 millions. Là, on parle du niveau de revenus, malheureusement au niveau des charges, on n'est pas tombé à 26 millions au niveau des charges en 2020. En 2021, cette remontée, c'était l'année olympique décalée, donc qui est toujours un pic budgétaire. On voit que le niveau de l'année 2022 est très élevé, un budget de 33,7 millions d'euros pour lesquels on a trouvé, on espère, les revenus correspondants. C'était pour vous montrer un peu les l'évolution de nos budgets au travers différentes années.

Sur ce tableau, vous voyez encore une fois que le budget à l'équilibre. C'était un travail vraiment d'arrache-pied. Tous les services y ont participé, tout le monde y a mis son énergie, à la fois pour limiter les charges et à la fois pour trouver des revenus. Sabine a expliqué les grandes lignes tout à l'heure et Philippe aussi. On vous a mis en comparaison ce qu'était 2021 au niveau budgétaire et au niveau réalisation. On voit que les gros postes, les charges, ont été contenus malgré deux pavés de plus et de moins. Plus de charges parce que l'activité habituelle reprenant, on l'espère, on va retrouver nos niveaux de charges de stages, de compétitions, d'événementiel, etc., qui seront un niveau d'activité normale. Pareil au niveau des économies, on n'est plus dans une année olympique, donc il y a des charges qui ne sont pas récurrentes par rapport à 2021. Sur les produits, on en a longuement parlé, on a insisté dessus, mais c'est vital pour nous. On va retrouver un peu notre niveau de recettes statutaires et c'est très important. En chiffres, en recettes statutaires, globalement, cela donne plus de 2,5 millions. Et la nouvelle stratégie de pilotage des partenariats, donc le niveau de subvention, les revenus de la formation par la taxe d'apprentissage, tout cela fait un lot de recettes supplémentaires de plus de 3 millions d'euros. Donc ce + 2 525 millions globalement est le bienvenu dans un contexte de charges contenues. C'est cela qui nous permet d'équilibrer le budget de 2022.

Là, ce sont des représentations graphiques pour qu'on voit quelle est notre activité, comment on se constitue au niveau de nos recettes et de nos dépenses, nos charges et nos produits ? On voit bien le niveau de marketing, la Maison du handball et le poids des recettes statutaires dans nos revenus. Tout cela a des impacts fiscaux bien entendu, puisqu'on est quasiment maintenant à prépondérance lucrative. C'est bon signe, cela veut dire qu'on trouve des recettes en dehors de notre giron handball pur.

Le camembert des dépenses est beaucoup plus découpé parce qu'elles sont beaucoup plus variées. Il n'y a pas de gros poste, à part la performance et le marketing qui sont bien sûr des prestations rendues à nos clients, les échanges de marchandises correspondants et la grosse part de la dépense de la Maison du handball.

On a fait un budget investissement qui a deux logiques. C'est d'expliquer et essayer de vous convaincre qu'un budget équilibré, ce n'est pas une fin en soi parce que quand on a un budget équilibré, on a des charges et des produits équilibrés, mais on a des charges qu'on ne décaisse pas. Vous le voyez dans la colonne Ressources les amortissements et les amortissements de la Maison du handball, ce sont des charges qu'on calcule parce que les dépenses, on les a déjà faites en amont. Ce sont des charges qu'on calcule qui viennent dans le budget, mais qu'on ne décaisse pas. En ressources d'amortissement, on a 1 220 000 € de capacité d'autofinancement. Cela veut dire qu'avec un budget à zéro, comme il y a 1 220 000 € de charges qu'on ne décaisse pas, on se génère une trésorerie de 1,2 million d'euros. Mais c'est nécessaire et on va voir pourquoi, parce que dans les emplois de cette trésorerie, on a des dépenses à faire. Ce sont des dépenses de long terme comme la DSI, il y a des travaux prévus à la Maison du handball pour rendre aux normes certaines choses, pour renormaliser la qualité de chambres, pour repenser le modèle économique.

Donc, il y a des dépenses à prévoir. On a besoin de cette trésorerie pour investir et par ailleurs, on a des emprunts à rembourser, on vous l'a dit tout à l'heure, on a l'emprunt de la Maison de handball, on a le PGE. Donc les remboursements et les annuités de remboursement d'emprunt - hors intérêts, qui eux sont comptés dans le budget - les remboursements d'emprunt ne sont pas comptés dans le budget, cela représente 560 000 €. Ce qui veut qu'avec un budget équilibré, on a quand même une utilisation de trésorerie, ce n'est pas énorme, cela s'élève à 132 000 €. Cela veut dire qu'on va encore consommer du cash alors qu'on a besoin non pas d'en consommer,

mais d'en engranger. Pourquoi ? D'abord pour faire face tout le temps à nos besoins d'investissement et surtout, comme l'a dit Philippe en tout début de propos introductifs, on a besoin de reconstituer nos réserves, notamment pour notre moteur, pour les primes aux équipes de France. On a eu dans le passé le loisir de constituer 2,5 millions d'euros de réserves et on a bien vu que cela a été utile puisqu'on on s'en est servi cette année et qu'en 2022 on n'a pas encore budgété de primes de résultat alors qu'il y a une compétition qui va encore se dérouler en fin d'année. Cela veut dire que là, on a prévu de consommer de la trésorerie alors qu'on a besoin au contraire d'engranger de la trésorerie pour reconstituer des réserves. Donc on est très content d'avoir traversé ces deux années difficiles 2020, 2021, avec une casse, disons limitée, en utilisant nos réserves. Aujourd'hui, on a un budget à zéro où on consomme très peu de trésoreries, mais demain, il faut toujours qu'on soit en recherche de capacité d'autofinancement positive afin de reconstituer ces réserves. C'est indispensable pour la vie de la Fédération. C'est notre travail au quotidien avec les équipes marketing, avec Bertrand, avec bien sûr Philippe et tous ceux qui s'y déploient. Le budget investissement, c'est pour moi, trésorier, c'est un peu mon phare, c'est ce qui me guide. Quand on me dit : « on a des charges et des recettes », oui, mais derrière, il y a ce petit tableau qui est pour moi un tableau de trésorerie comme vous sans doute dans vos ligues et vos comités, moi, c'est tout ce petit tableau qui m'anime et qui me fait être quelquefois pessimiste, quelquefois optimiste.

Philippe BRUET : Merci, Alain. On va parler d'assurance, maintenant. On va appeler dans le même temps donc Gilles BASQUIN qui est chargé des questions d'assurances et Gwenhaël SAMPER, la directrice juridique, pour parler bien évidemment d'un nouveau chapitre sur le plan budgétaire.

Alain SMADJA : Avant d'échanger sur le budget et de le mettre au vote, on va faire un petit focus sur les assurances, parce que cela fait partie du budget de la tarification et cela va faire l'objet d'un vote spécifique avant le vote du budget.

Gwenhaël SAMPER : Bonjour à tous. Vous avez reçu un document préparatoire complémentaire à cette Assemblée Générale. Le contrat d'assurance arrivant à son terme le 30 juin 2022, nous étions tenus de faire un appel à candidatures pour renouveler ce contrat d'assurance. On a lancé cet appel à candidatures sur deux lots : le contrat assurance dit "licenciés, structures affiliées", et le contrat fédéral corporate. Cet appel à candidature a été lancé au début du mois de janvier avec une remise des offres fixée le 25 février. On a reçu trois candidats. Il y a eu trois soumissionnaires puis il y a eu une première analyse des offres. On a été accompagnés pour se faire d'un expert extérieur qui a pu nous accompagner dans l'analyse des offres d'un point de vue technique et financier en compagnie de Gilles ; il y avait toute une équipe au-dessus et avec le service juridique en support administratif.
Puis une audition respectivement des trois candidats qui avaient soumissionné dans les délais s'est tenues à la Maison du handball. Puis une nouvelle analyse et une présentation de ces offres au Bureau directeur fédéral qui a fait une proposition en vue de cette Assemblée Générale, l'organe compétent pour voter le choix de l'assureur et le choix de l'offre. Cette offre va vous être présentée aujourd'hui. Deux précisions, Gilles reviendra sur un aspect beaucoup plus technique des choses. La première, c'est qu'il y a deux offres qui vont vous être soumises, mais un point important, cela vous sera présenté demain sur la nouvelle loi Démocratisation du sport, il y a une obligation maintenant pour les fédérations de présenter une offre assurantielle liée à la protection juridique et aide psychologique pour les victimes de violences sexuelles. C'est une des orientations de la ministre et donc la loi de démocratisation sport prévoit cette obligation pour les fédérations. Il se trouve que la loi ayant été adoptée le 2 mars 2022, les assureurs, je pense, n'ont pas encore bien appréhendé cette problématique dans leurs offres et les offres qui ont été présentées dans le cadre de cet appel à candidatures n'étaient pas appropriées sur ce que la Fédération peut attendre par rapport à notre retour d'expérience sur la lutte contre les violences sexuelles et cette nécessité d'accompagner les victimes. Donc, il a été fait le choix pour l'instant d'écarter cette partie-là et un nouvel appel à candidatures sera lancé dans les prochaines semaines pour ce volet assurantiel particulier. Je laisse la main à Gilles pour nous présenter plus techniquement ces deux offres.

Gilles BASQUIN : Bonjour à tous. Pour revenir sur la slide de Gwenhaël, effectivement, nous avons fait un appel d'offres pour 2022-2027, mais ce qu'il faut bien savoir, c'est que théoriquement, notre contrat s'arrêtait en 2021 puisque notre dernier appel d'offres était 2016-2021. Malheureusement, avec la crise du Covid, les assureurs et les réassureurs aussi ont été impactés et le marché de l'assurance, notamment dans le monde sportif, était vraiment très délicat l'année dernière. Plusieurs fédérations, comme nous, ont décidé de demander une prorogation de leur contrat. C'est pour ça que nous avons lancé cet appel d'offres, cet appel à concurrence en 2022.

Ensuite, vous avez vu également dans cette slide qu'il y a une remise d'offres de trois candidats seulement, alors qu'en 2016, nous avions six candidats qui avaient proposé une offre, ce qui veut dire que le marché de l'assurance du monde sportif est absolument tendu. Après cette consultation et ces cinq mois de travail, nous avons étudié, alors, je ne vais pas vous vous abreuver de chiffres, mais quelques-uns sont importants. Nous sommes une Fédération qui n'a pas forcément de risques importants en termes de sinistralité, en termes de montant. Par contre, nous avons beaucoup de sinistres. Vous voyez que nous avons environ 4 500 sinistres qui sont déclarés sur la plateforme aujourd'hui. Sur ces 4 500, beaucoup tombent à l'eau et nous en réglons environ 828. Ça, c'est la moyenne des cinq dernières années. Ce qu'on peut noter, c'est qu'on a, sur ces 828 sinistres, 760 qui sont dus aux FMP, frais médicaux et pharmaceutiques : remboursement de lunettes, remboursements d'hospitalisation, autres. Cela fait, sur les cinq dernières années, une augmentation de 51 % à 64 %. Donc beaucoup de sinistres sont déclarés pour des FMP, avec une charge moyenne qui a augmenté de plus de 32 %.
Sur cette slide, vous voyez l'évolution de la sinistralité, le S sur C, sinistres sur cotisations, sachant que pour un assureur dans le monde du sport, le rapport S/C d'équilibre est à 70 % pour tenir compte des frais de gestion, de commercialisation, de l'ensemble des ETP qui sont chez l'assureur pour décortiquer l'ensemble des sinistres, et on en a beaucoup. Et puis également les traités de réassurance, parce que même si nous n'avons pas beaucoup de sinistres d'intensité, le risque zéro n'existe pas et le risque en RC notamment, RC organisateur ou autre, est assez important, donc il y a des réassureurs qui sont derrière l'assureur. Le S/C en 2006-2011, il était de 66 %. On est passé à 73 % sur les cinq dernières années 2011-2016 et sur 2016-2021, 87 % hors Covid, donc largement dans le rouge.
Les deux années Covid nous ont permis d'équilibrer si on peut dire à environ 70 %, ce que ce qui nous a permis de négocier l'année de prorogation 2021-2022 avec uniquement une augmentation de 2 % de la part de l'assureur, mais qui a été pris en charge totalement par la Fédération dans le cadre des aides Covid.
Quelques explications à ce dérapage, à ce nombre de sinistres qui augmente. La négociation en 2016 avait permis de voir une baisse de cotisations importante puisqu'en 2011, pour un licencié plus de seize, l'assurance était de 3,85 alors qu'elle était beaucoup moins importante en 2021. La deuxième explication, et c'est une explication très importante, en 2016, nous n'avions pas de plateforme digitale. Donc je vous rappelle, pour les plus anciens et les plus anciennes que nous faisions des déclarations papier, les clubs faisaient des déclarations papier, envoyaient un document à l'assureur et c'était assez long. On a fait une digitalisation qui est pratiquement complète puisqu'aujourd'hui 95 % des accidents se déclarent sur la plateforme et notamment par le smartphone du jeune licencié au retour du match. Cette mise en forme de la plateforme a automatiquement augmenté le nombre de déclarations. Troisième point très important, vous le savez, pour votre mutuelle, l'augmentation des dépenses de santé, honoraires médicaux et chirurgicaux est très importante. Aujourd'hui, nous avons souvent des dépassements d'honoraires et une augmentation de sinistres sur les licences loisirs, notamment chez les féminines, y compris avant le Covid. Nous avons beaucoup de sinistres loisirs par rapport au nombre de licences loisirs. Dernier élément important : du fait des piratages informatiques éventuels qui arrivent un peu partout et notamment chez les assureurs, la DSI de MMA ne peut plus héberger notre plateforme.
Alors, quelle a été notre stratégie ? Nous avons réussi à obtenir la cession à titre gratuit de cette plateforme de digitalisation qui constitue un atout non négligeable, sous condition de l'héberger évidemment. On a rédigé un appel d'offres en conservant les garanties actuelles parce que j'avais lancé un mail à l'ensemble des structures pour savoir s'il y avait des problèmes à remonter. Je n'ai eu aucun effet négatif, donc on a décidé de rédiger un appel d'offres par rapport à notre contrat d'aujourd'hui. Et notre contrat d'aujourd'hui, je peux vous le dire parce que je connais beaucoup de contrats d'autres fédérations, il est l'un des plus complets. Par exemple, on assure la responsabilité civile de toutes les structures, ligues, comité, Fédération et sans cotisation, puisque c'est compris dans la cotisation licencie. La garantie des dommages véhicules, y compris les véhicules de location lorsqu'ils sont pris pour le week-end par un club, un comité ou une ligue, et tout cela, cela n'existe pas chez beaucoup d'assureurs. Cet appel d'offres, qui était complet, il a été très compliqué pour certains assureurs puisqu'on n'a eu que trois réponses et un grand assureur, le numéro un, dont le nom commence par un A, a refusé de côteré et avait d'abord dans un premier temps doublé la prime. À la suite de cet appel d'offres et de la réception des offres, on a une augmentation de la cotisation et on a eu une deuxième stratégie, c'est-à-dire qu'on s'est dit que plutôt que d'augmenter la cotisation, on peut ajouter une franchise sur le poste le plus important, c'est-à-dire les frais médicaux et pharmaceutiques. Il en ressort que :

- MMA a le meilleur rapport qualité/prix, y compris en tenant compte de l'hébergement de la plateforme fédérale, c'est que ce qui a été proposé à la CAO et au Bureau directeur, ce qui nous rend indépendants à l'égard des sociétés d'assurance.

- Les dossiers sont traités très rapidement, y compris des dossiers lourds, un joueur de l'équipe de France en rapatriement d'Égypte, décès sur un terrain en Haute-Marne il y a quinze jours ou trois semaines : dans les deux minutes, j'appelle l'assureur et la déclaration est ouverte.
- L'écoute de l'assureur depuis 2006, puisque nous sommes avec MMA depuis 2006, a toujours été importante. Pour votre information, le TQO de Bercy en 2021 qui a été annulé, nous avions un contrat d'annulation malheureusement avec une clause de pandémie, donc théoriquement nous n'aurions pas dû être payés, et l'assureur nous a remboursé les 100 000 €.
- Autre point important, les options, dommages aux biens pour les clubs. On s'est battu pour qu'elles soient très basses et sans franchise et d'autres assureurs ne voulaient pas de ce problème-là.

La CAO a validé le choix, je vous l'ai dit. Donc vous avez aujourd'hui la possibilité de reconduire le contrat sans franchise à l'identique, moyennant une augmentation de cotisation de 0,50 € à 1 € en fonction des catégories de licences, ou de mettre une franchise de 225 € sur l'ensemble des postes qui sont ici : remboursements de soins, frais hospitaliers, chambres particulières, prothèses dentaires, lunettes, prothèses auditives, frais d'appareillage, frais non remboursables et frais de transport primaire. Donc premier choix : pas d'augmentation de cotisations pour des licenciés. Deuxième choix : une garantie un peu moins importante pour les personnes qui ont un accident.

S'il y a des questions collectives, j'y répondrais facilement et pour toutes les questions individuelles, je suis là jusqu'à demain soir, bien évidemment.

Gwenhaël SAMPER : Juste une petite précision. La résolution qui vous sera soumise, c'est le choix de l'assureur recommandé par le Bureau directeur qui est MMA, comme vous l'avez compris, et donc deux offres différentes de cet assureurs comme vient de l'expliquer Gilles. Je me permets juste d'attirer votre attention sur le fait que le vote sera A ou B, en tout cas, il faudra choisir l'un des deux. Ce ne sera pas comme d'habitude, pour ou contre.

Gérard GALLO, comité Sarthe : Une question que j'avais posé par écrit, mais je voudrais bien la réponse orale. Dans le handball traditionnel, quand on part avec une équipe, on part avec un sac de ballon et un sac de maillots. Avec le para-handball qui arrive aujourd'hui, on part avec une remorque et une douzaine de fauteuils derrière, qui n'ont pas du tout la même valeur. Je voudrais que ce soit très clair : est-ce que le club doit prendre une responsabilité civile pour ce matériel particulier, parce que c'est du matériel quand même pour pratiquer le handball ? Ou est-ce que dans les assurances, ce matériel est assuré s'il nous arrive un accident ou autre chose ?

Gilles BASQUIN : En responsabilité civile, non, puisque la responsabilité civile du club et du licencié est bien entendu comprise pour ce genre d'actes. Donc tout dégât fait à quelqu'un d'autre du fait d'un fauteuil lors de la pratique de Hand'Ensemble en responsabilité civile, nous couvrons. Par contre, si l'individu ou le club veut garantir en dommages les fauteuils, que le fauteuil soit dans une remorque ou que le fauteuil soit sur le terrain, à ce moment-là, il y a possibilité d'étudier quelque chose sur mesure.

Michaël BOUTINES, ligue Occitanie : Deux demandes de précisions et une question. Première demande de précisions, c'est combien nous coûte encore le poids financier du fameux cut off ? Sur les licences, au regard de la gratuité qu'on a posée sur la saison 21-22, il y a des incidences financières qui doivent peser encore sur le budget en 2022. Ma deuxième demande de précision : 2,8 % d'augmentation non significative du coût de la vie, cela veut bien dire, si je reprends les chiffres de l'année dernière, de cette année, c'est une augmentation de 2,8 % du coût de vente de la licence fédérale - c'est juste pour avoir cette précision-là - et pas sur l'ensemble des autres coûts facturés.

Le troisième, c'est une interrogation, mais je pense que je n'aurai pas de réponse directe parce que je ne comprends pas la logique, sur la question des tarifs des arbitres en Coupe de France. C'est un sujet qui est remonté à plusieurs reprises dans la saison entre les commissions territoriales d'arbitrage et la Commission nationale. Je ne comprends pas pourquoi on s'évertue à imaginer un système différent que celui qui fonctionne sur nos propres territoires, au regard des différents engagements qu'on peut avoir avec ce public.

Laurent FREOA : Sur le second point, je peux te répondre tout de suite. C'étaient les 80 000 € qui ont été mis au titre des deux 80 %, ça, c'est sur la part fédérale uniquement. Sur le premier point, ma réponse serait zéro, mais j'en appelle à un ami.

Sabine DUREISSEIX : Moi je confirme aussi, c'est zéro.

Alain SMADJA : C'est un test, attention. Oui, c'est ça. Ils ont raison. On voit bien que c'est Sabine qui a mené la barque au niveau du budget.

Laurent FREOA : Et sur le point des arbitres, par contre, on n'est pas forcément compétent pour apporter une réponse sur ce point spécifique.

Pascal BOUCHET : Michaël, sur la Coupe de France, c'est une opération de promotion sur laquelle nous touchons un certain nombre d'engagements de la part des clubs et l'ensemble de ces sommes-là est redistribué. Elles sont redistribuées de deux façons : aux arbitrages et aux clubs sur les frais kilométriques. Nous avons imaginé une formule qui avait été d'ailleurs votée en Assemblée Générale, sauf qu'on avait une dissonance entre le guide financier et le règlement de la Coupe de France. Mais nous avons voté une situation où le coût de chaque arbitre est calculé au niveau national et pas au niveau territorial, que ce soit départemental ou régional. C'est cela la solution qui avait été proposée, tout cela pour pouvoir conserver une manne importante, pouvoir redistribuer aux clubs. C'est la genèse de la construction de cet exercice. Est-ce que j'ai réussi à répondre à ta question ou pas ?

Michaël BOUTINES, ligue Occitanie : Je ne comprends pas la genèse. Je comprends une certaine prise en charge qui est effectuée par la commission d'organisation des compétitions sur les derniers niveaux, mais je ne comprends pas la logique qui fait que quelqu'un qui mène une prestation toute l'année a un certain tarif, certes qui sont différents d'une ligue à l'autre, d'un département à l'autre, mais qui quelque part sont sur des coûts à peu près comparables, on va demander une prestation identique sur des matchs couperets avec un véritable enjeu, une belle fête qui est programmée derrière un terme de Coupe de France, je n'ai aucun souci, mais à des tarifs qui sont bien moindres. Je fais remonter un retour réel et sérieux de terrain qui peut être bloquant en termes de fonctionnement ou gênant plutôt en termes de fonctionnement vis-à-vis du public arbitre qui officie sur ces différents temps. Je ne vais pas enfoncer le clou sur des tarifs, peut-être qu'en Occitanie on est trop cher, mais ça, c'est un débat interne, il est assumé, il est voté par les clubs, mais une prestation à 30 € quand elle est facturée plutôt autour de 50 € le week-end, cela pose quand même question. Je pense que la prestation de Coupe de France ou de championnat prénational, sur un niveau régional, c'est quand même assez comparable.
Donc cela pose question aujourd'hui dans la déclinaison et du message - quelque part je ne suis pas arbitre, quoi que, je pourrais le redevenir, ce serait plus paisible que le temps de réflexion de président de ligue - mais cela pose une question du message que renvoie la Fédération à ces acteurs. Voilà l'enjeu de la question un peu plus large que le budget. Désolé Sabine, je n'ai pas de questions pièges pour toi aujourd'hui.

Hairoudine ANZIZI, ligue Mayotte : Bonjour à tous. C'est sur le budget, Sabine, quelle est la part des subventions de l'État sur le budget prévisionnel 2022 ? Parce qu'on est passé très rapidement, donc je n'ai pas pu voir les prévisionnels.

Sabine DUREISSEIX : Les subventions sont réparties dans chaque pôle. Tu n'as pas une ligne « subventions » toute seule. Elles sont dans tous les secteurs du budget analytique.

Hairoudine ANZIZI, ligue Mayotte : D'accord. Ma deuxième question, on parle depuis tout à l'heure des primes, notamment concernant les réussites des équipes de France, est-ce qu'il y a aussi une participation de l'État par rapport à cela ? Parce que si c'est uniquement la Fédération qui doit sur ses fonds propres participer, c'est pénible.

Alain SMADJA : Sur les Jeux olympiques très spécifiquement, il y a une prime qui est versée aux athlètes directement, qui ne passe pas du tout par la Fédération. Donc ça, c'est spécifique aux Jeux olympiques. Sur les compétitions européennes ou mondiales, on a des primes dans nos contrats de sponsoring avec certains partenaires, des primes de réussite, mais on n'a aucune subvention prévue, sauf quand Philippe présente des dossiers spécifiques, mais bon, ce n'est pas directement lié à la réussite sportive. Il n'y a rien d'automatique.

Jean-Pierre GAIGNE, ligue Bretagne : Pour les recettes de licences, sur quel nombre de licences on s'est basé, s'il vous plaît ?

Sabine DUREISSEIX : On est parti des chiffres qu'on avait au 31 décembre.

Jean-Pierre GAIGNE, ligue Bretagne : Donc on peut estimer, en étant j'espère positif, qu'on va quand même gagner 3 % ou 4 % de licences supplémentaire. Donc Alain, je pense que tes 132 000 €, on arrive à les couvrir.

Sabine DUREISSEIX : Voilà, mais on est parti avec ce qu'on connaissait.

Alain SMADJA : Oui, c'est ce que m'a soufflé Sabine encore hier. On avait une petite réserve dans les licences, mais on est très prudent.

Armand GRIFFON, ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur : Pour revenir à l'assurance MMA, parce qu'on a un petit peu digressé, là, je fais une réponse de pharmacien. Nous allons voter pour les licenciés le choix entre une mutuelle à 100 % et une mutuelle avec dépassement. C'est cela qu'on nous demande aujourd'hui. C'est relativement important. Par expérience, je suis désolé, un client qui est en l'occurrence le licencié va se rendre compte en cas d'accident qu'il va avoir un dépassement. Et ça, le client ne s'en rend compte qu'au moment où il a l'accident. Donc c'est très important ce qu'on va voter. Est-ce qu'on décide 0,50 € et 1 €, qui font que la personne n'aura rien ? C'est la personne qui sera en difficulté qui va avoir à payer. Cela veut dire que la collectivité va participer à l'effort de la personne qui sera en difficulté. C'est un peu mon métier, c'est pour cela que je vous en parle. Je crois que c'est important. Je voterai pour les 0,50 € et 1 € par expérience de métier. Quand la personne est devant l'accident, c'est embêtant qu'elle ait à payer un forfait. Je voulais revenir là-dessus parce que nous allons voter pour les licenciés et ce sont les licenciés qui vont se retrouver devant ce dilemme qu'ils vont découvrir au moment de l'accident.

Laurent FREOA : Juste pour préciser, parce que c'est important sur ces sujets, la volumétrie dont on parle là serait d'à peu près 800 k, qui rentreraient dans ce que tu es en train de dire, donc 800 k sur les 360 000 euros. Après, c'est vrai que c'est un arbitrage. Nous, comme on va vous l'exposer dans les votes, il nous semblait préférable de réduire et d'avoir cette franchise puisqu'elle concerne quand même un volume qui est très limité à ce stade. Donc on trouvait plus intéressant, pour le prix au final qui est payé par le licencié, d'être sur une franchise à 225 € et d'être sur une police qui est limitée à 500 000 €, mais après, encore une fois, c'est pour cela qu'on le porte au vote. Gardez en tête quand même de la volumétrie dont on parle, puisqu'on parle de 800 000 et quelques à l'année.

Gwenhaël SAMPER : Oui, je vous propose de passer au vote, l'idée étant de voter d'abord la partie assurantielle qui a forcément un impact dans le guide financier qui sera voté ensuite avec le budget. Je répète, et on l'a très bien dit, l'offre numéro un, c'est une offre avec une augmentation du prix de la licence, de 0,50 € à 1 €, mais sans franchise, et l'offre numéro deux qui est avec franchise à 225 € par sinistre sur les FMP uniquement, étant précisé que la Commission d'appel d'offres de la Fédération recommande l'offre numéro deux, comme l'a explicité tout à l'heure Laurent, notamment au regard de cette volumétrie en termes de sinistralité. Donc il vous appartient maintenant de voter entre l'offre numéro un ou l'offre numéro deux de MMA.

Grégory PRADIER : Si vous êtes prêts à voter, le vote est ouvert. Pendant que vous votez, je précise que nous avons eu deux arrivants dans l'intervalle, d'où le fait que vous êtes dorénavant 100 votants.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la note préparatoire établie par le bureau directeur fédéral, désigne l'assureur MMA / SARL BILLET (agent d'assurances) pour le renouvellement des contrats d'assurances « Clubs » et « Fédération » 2022-27 et choisit :

Votants : 100 Voix totales : 17 669 Voix exprimées : 16 710
Assureur MMA – offre n°1 : 12 684 (71,9%) Assureur MMA – offre n°2 : 4 026 (24,1%)

Gilles BASQUIN : Juste un petit clin d'œil à Alain et à Sabine. Avant, j'arrivais à assurer les primes des équipes de France pour leurs médailles. Et maintenant je suis persona non grata chez tous les assureurs. On n'a plus de possibilité d'assurer les primes, donc on est obligé de prendre dans les fonds de réserve.

Grégory PRADIER : OK. Nous vous proposons à la suite le vote numéro cinq dont vous pouvez lire la résolution, qui concerne donc le budget 2022, y compris le guide financier 2022-2023, toute tarification fédérale. Si vous êtes prêts à voter, je déclare le vote ouvert.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du budget 2022 et de l'ensemble des tarifications fédérales prévues dans le guide financier 2022-23, adopte ledit budget et le guide financier.

Votants : 100	Voix totales : 17 669	Voix exprimées : 15 337
Pour : 14 515 (94,6%)	Contre : 822 (5,4%)	Vote blanc : 2 332

Philippe BRUET : Il est 15h30, vous avez bien mérité une courte pause.

Pause

Philippe BRUET : Chers amis, le secrétaire général de la FFHandball va nous retrouver. On va commencer par le rapport moral du bureau directeur. Et puis vous allez voir, on va vous faire parcourir de nombreux méandres de la Fédération avec pas mal d'infos à vous livrer. Michel.

Michel GODARD : Bien. Quelques éléments de méthode. Comme le dit Philippe, dans un premier temps, il va y avoir le rapport moral du bureau directeur avec une présentation qui porte sur tous les pôles. Comme vous le savez, l'exercice est assez compliqué puisqu'il y a une activité énorme, je dis bien une activité énorme, au sein de la Fédération et il faut synthétiser. Donc l'objectif est simplement de faire appel à votre mémoire et de vous rappeler ce que vous avez lu dans les 144 pages qui vous ont été envoyées par Georgine. Et donc de pouvoir, à la suite de ma présentation qui se veut dynamique, synthétique, prendre des questions. Les questions seront posées directement aux responsables des pôles ou à la personne qui sera indiquée par le responsable du pôle. Donc forcément, on va passer en revue, avec un certain focus sur des projets, mais cela va être fait d'une manière dynamique et assez active, de manière à ce qu'on ne perde pas de temps, mais que cela vous rappelle des choses que vous avez lues et des questions que vous voudriez poser.
Je vais commencer par le rapport moral du secrétaire général. Si vous m'avez lu, bien entendu, et on en a parlé, forcément, on est à la sortie d'une pandémie. Ce qu'on peut relever, quand même, c'est que nos clubs et l'ensemble des structures déconcentrées ont extrêmement bien réagi pour redresser une situation qui était compromise. Le double titre olympique qui a permis bien évidemment d'accentuer cette reprise et le travail des commissions et des pôles de compétences a fait que cela a alimenté et enrichi systématiquement nos réflexions et nos projets. Alors, parmi les chantiers les plus importants, j'en ai retenu un certain nombre : notre volonté portant sur l'activité et la qualité de l'accueil dans nos clubs ; le dialogue amélioré et concerté avec nos territoires ; le rayonnement de notre handball au plan national et international, et vous verrez que bien entendu, ces sujets-là, ce sont des sujets de secrétaire général, mais en même temps, ce sont des sujets qu'on va reprendre pour vous donner plus d'informations et plus de contenu ; notre engagement auprès de nos clubs pour améliorer le lien fondamental avec l'Éducation nationale ; notre attachement à faire grandir le beach, mais aussi tous les handballs ; la formation de nos dirigeants et de notre encadrement professionnel ; et pour terminer, notre détermination face aux dérives dans le sport. Tout cela doit être mieux encadré et notre objectif est de faire des règlements plus agiles et plus simplifiés. La nouvelle loi sur le sport du 2 mars 2022, je ne vais pas en dire plus, il y a trois secteurs principaux, Rémy vous en parlera demain, elle vise à démocratiser le sport en France. On vous en parlera demain. Ce qui me tient à cœur, toujours, et je le dis à chaque fois, c'est pour que cela fonctionne, il faut une organisation du travail qui libère les énergies de nos collaborateurs. Je serai amené à vous en parler dans justement le rapport qui concerne les ressources humaines de la Fédération, où je pense qu'on a bien progressé dans cette dynamique collégiale de prendre des décisions ensemble.

Philippe BRUET : On passe donc à une certaine dynamique des pôles. Le premier pôle : le pôle performance sociale.

Michel GODARD : Ce premier pôle, c'est juste énorme. C'est juste énorme parce que le pôle est large du au fait de la nature de ses interventions, c'est bien entendu Sylvie qui pilote ce pôle, mais les autres membres du pôle, les élus qui y contribuent, les salariés, les membres de la DTN… ça, vous m'entendrez souvent parce que dans le projet, on s'est souvent dit que c'était ensemble qu'on réussissait le handball et que cela fonctionne. Donc on va faire certains focus et dans d'autres secteurs, vous aurez des collègues qui interviendront. Je rappelle rapidement les objectifs de ce pôle qui est très large. Sept objectifs : renforcer la place au sein de l'école et assurer la continuité éducative ; élargir les compétences des dirigeants et encourager l'engagement associatif ; lutter contre toutes les

formes de déviance et de violence dans le sport ; aider les clubs à devenir une cellule de progrès social ; favoriser l'engagement citoyen et l'insertion professionnelle des jeunes ; encourager l'accès à une pratique sportive inclusive en phase avec les attentes de notre société ; contribuer à l'héritage de 2024.
Ce pôle-là est large. Il comprend, comme vous le voyez, six pôles plus une campagne ANS. Les pôles sont : le pôle féminisation, le pôle citoyenneté, le pôle beach handball, le pôle intégrité, le pôle éducation et développement du handball, le pôle services aux clubs. Et là, ce sont 49 projets réalisés ou en cours. Ce sont 49 projets. Je me suis dit, « il faut que je fasse une synthèse », j'avoue que je n'y suis pas arrivé, mais en attendant, cela montre le dynamisme à l'intérieur de ces pôles, et je le rappelle, conduit par les élus, les salariés et la DTN.
On va quand même faire un petit focus sur deux d'entre eux. Le pôle féminisation. Quand vous regardez les chiffres, c'est vrai, il y a 50 % de salariées de la Fédération Handball, pas mal, mais 33 % de directrices. Globalement, tout ce qui est en bleu, c'est positif, tout ce qui est en rouge, c'est à travailler. Il y a deux ou trois petits points rouges sur lesquels je vais insister. C'est vrai qu'il y a 61 %, vous le voyez en haut à votre droite d'animatrices baby hand, mais il y a 3 % qui vont en formation. Il faut que j'explique ce que c'est ? Le DEJEPS, je m'excuse parce que comme je suis dans le milieu, j'ai l'impression que tout le monde le sait, le DEJEPS, c'est un diplôme d'État supérieur, Jeunesse, Éducation populaire et Sport, Performance Sportive. Cela existe dans chaque fédération. 45 % de membres féminins dans les commissions, et on s'aperçoit que 14 % de membres féminins, c'est quand même assez faible. De même que de l'autre côté, il y a 40 % de jeunes arbitres adultes féminins et ce sont aussi des chiffres qu'il est nécessaire de travailler. Il y en a d'autres puisqu'aussi, il y a 24,5 % de présidentes de clubs. Donc l'effort est à poursuivre, même si au regard des autres fédérations qui sont similaires aux nôtres, on reste quand même qu'on est dans la moyenne. Quand on parle de 36 % de licenciées pratiquantes, c'est à peu près la moyenne dans les sports en général, à l'exception évidemment de la gym, l'équitation et des sports qui sont plus féminins.
Alors rapidement, un petit focus aussi sur le pôle éducation, développement des handballs. Je dois dire que ce pôle-là s'active particulièrement sur un certain nombre de choses très concrètes qui mènent à des conventions et il est question de signer la convention dans cette région phare, enfin pas phare, pilote pardon, la Ligue Île-de-France, avec le rectorat. Une convention va être signée sur les modalités de prise en compte de la relation entre les clubs et l'Éducation nationale, comme il est prévu des moyens, une dotation aux STAPS pour que les enseignants puissent apprendre à faire du hand à 4. Je terminerai en disant, pour aller assez vite, que le séminaire d'automne 2022, organisé avec tous les territoires, permettra à tout le monde de voir un peu ce qu'il se passe et quels sont nos objectifs entre l'Éducation nationale et l'accueil en club. Je terminerai en disant que le développement des handballs fonctionne par mois : le mois du baby hand, le mois du handfit, le mois du Handensemble et le mois du hand à 4. J'insisterai simplement sur le Hand'Ensemble où la délégation Hand Fauteuil, Handball Sourds, vient d'être obtenue, ce qui permettra d'organiser des compétitions.

Philippe BRUET : On voit ensemble si la Fédération est efficace et travaille bien en termes de marketing.

Michel GODARD : Cette commission est pilotée par Bertrand et bien entendu, comme je le dis, il n'est pas tout seul : d'autres élus, salariés et membres de la DTN y participent. Il y a une croissance en 2021 de +6 %. Il y a deux petits nouveaux fournisseurs, qui sont Weleda et Basilic & Co. Et puis il y a une nécessité, et on est dans cette démarche-là, de renégocier et d'avancer sur les partenaires importants qui sont Infront, Lidl et BeIN. D'autres secteurs, et vous le voyez devant vous, ce n'est pas la peine que je les donne, sont des secteurs cibles, donc des pistes qui devraient nous permettre d'avancer, ainsi que des leviers qui aussi devraient permettre à la Fédération d'activer son rayonnement et son attractivité, mais la situation est plutôt bonne.

Philippe BRUET : On regarde le pôle événementiel.

Michel GODARD : C'est Laetitia qui est aussi pilote de ce groupe et qui, avec d'autres collègues, met en place un certain nombre d'activités. Je vous laisse lire les choses qui se sont faites en 2021 et 2022. Je dirai simplement une chose, c'est-à-dire qu'il y a une réflexion sur la refonte de l'organisation des matchs des équipes de France sur le territoire et sur la structuration autour des événements Équipe de France Jeune et beach. Donc, il y a une réflexion qui est en cours et qui devrait aboutir bientôt.

Philippe BRUET : Un pôle que vous appelez relations avec les territoires.

Michel GODARD : Donc ce pôle-là a une vocation à transformer une organisation verticale en un réseau collaboratif. Il est facilitateur. Vous allez parler demain du contrat territorial individualisé et il accompagne. Mais je dois dire que ce pôle touche évidemment tous les secteurs de la Fédération, notamment il est en lien avec les autres pôles et les autres commissions et surtout, il se veut facilitateur. Connaissant Jean-Luc, on pense que c'est tout à fait son truc. Vous comprendrez que sur ce type de pôle, je passe rapidement parce que comme il y a des interventions plus structurées demain, cela permettra de s'arrêter un peu plus dessus.

Philippe BRUET : Et tout à l'heure, dans une belle vidéo, vous verrez des images de beach Handball.

Michel GODARD : Donc vous avez compris que Renaud est le pilote aussi de ce pôle. On a pu voir quand même des choses qui avancent sur le beach. Tout à l'heure, je vous en parlais et je vous disais qu'il fallait continuer sur ce rayonnement du beach, cette attractivité, mais c'est une discipline reconnue, discipline de haut niveau. Bien entendu, on veut : une licence compétitive ; des surfaces extérieures ; on veut déployer la pratique, la première Coupe de France des territoires, qui se déroulera au mois de juillet ; une relation forte, et c'est pour cela que j'en parlais tout à l'heure avec le milieu scolaire et universitaire ; et puis, il faut développer une pratique écoresponsable. Pour le coup, cela s'y prête bien. Là, vous avez deux appels à projets, je vais vous les donner. C'est un appel à projets sur de l'aide en petit matériel et de l'aide à la construction de terrains permanents. Donc là aussi, c'est une commission qui voyage bien, qui avance bien et qui, bien entendu, entre dans le cadre du handball.

Philippe BRUET : Accompagner des ligues ultra marines, avec le pôle outre-mer.

Michel GODARD : Gina, qui est présente, est intervenue ce matin, notamment au bureau directeur, pour préciser un certain nombre de projets qui nous tiennent à cœur. Là, vous avez devant vous un certain nombre de choses. La crise sanitaire a créé une situation très compliquée dans certains territoires ultra marins, notamment pour les championnats, mais le travail d'organisation, de restructuration, de formation s'est poursuivi dans la ligue. On n'a pas baissé les bras, on a continué à œuvrer. J'ai envie de saluer particulièrement la présence de la Fédération tahitienne de handball qui nous a rejoints pour cette Assemblée Générale et qui contribue et participe à cette réflexion.

Philippe BRUET : LFH. On en parle beaucoup également dans cette Assemblée, la fameuse Ligue Féminine de Handball.

Michel GODARD : Donc Nodji est présente ici. Ça y est, j'y arrive, je ne me déconcentre pas. Comme vous le voyez, l'adaptation permanente à la pandémie, une très grande valeur et un grand professionnalisme de ses actrices et de ses acteurs. Un des produits phares de la marque Handball, cela le devient, et un changement de statut pour la division 2 qui est devenue semi-pro. La ligue, évidemment, s'implique dans le digital et elle va devenir certainement la ligue de handball professionnelle XXL. Mais on ne s'arrête pas là : je vous laisse découvrir quelques chiffres. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, tant dans les résultats que dans le bilan 2020-2021. Je pense qu'on peut prendre quelques secondes pour découvrir ces chiffres-là.

Philippe BRUET : On vous a même mis un peu de musique pour bien prendre connaissance du bilan 2020-2021. Les ressources humaines.

Michel GODARD : Pour le coup, c'est un pôle que je connais particulièrement bien, mais je voudrais quand même le saluer. Le pôle ressources humaines, ce sont des groupes de travail qui représentent les salariés de la Fédération et aussi le CSE qui contribue et œuvre dans un certain nombre de secteurs que je vais vous énoncer rapidement là. Regardez bien, qu'il s'agisse de l'emploi, égalité hommes/femmes, mise à jour des profils d'emploi, entretiens annuels d'évaluation, prime des salariés, télétravail, contribution aux commissions nationales et aux pôles de compétences, plan de développement des compétences, recrutement d'apprentis… Tout cela, depuis un an, fait partie d'un groupe de travail qui réfléchit, parce que l'objectif, je le dis bien, l'objectif, c'est de contribuer collégialement à faire avancer la Fédération. Ce n'est pas de retrouver des silos comme on trouve dans les organisations de travail - j'en profite, parce que c'est mon truc – mais c'est vraiment de s'intéresser aux hommes et aux femmes qui font l'organisation du travail. Et c'est comme cela qu'avec Philippe, on souhaite conduire ce plan-là. Les conditions de travail, que ce soit le bien-être, la pratique sportive, les congés paternité, le forfait mobilité durable,

nouveaux arrivants, présentation des départements, l'agence sociale avec le CSE avec qui nous bossons bien, le suivi du RGPD et la responsabilité sociale de l'entreprise qui va être un audit à suivre fin 2022 sur la volonté du CSE. Donc toutes ces questions-là sont abordées régulièrement au sein d'instances au niveau de la Fédération.
Là aussi, je me plais à dire qu'il y a un certain nombre de mots qui veulent dire des choses : l'autonomie, la responsabilité, la confiance, le volontariat, la transversalité, les compétences à développer, le management par les compétences. Ça, ce sont des mots qui veulent dire des choses et qui sont notre ligne de conduite tous les jours.

Philippe BRUET : Joli vocabulaire pour communiquer, cela tombe bien avec le pôle communication.

Michel GODARD : Béatrice et l'ensemble de l'équipe communication. Vous découvrez les projets, actuellement au nombre de six, mais il y en a bien d'autres, évidemment, à un moment donné, il faut faire un choix. Donc, c'est de poursuivre l'accompagnement de nos structures, de s'investir dans le digital avec Be Sport, HelloAsso, My Coach, Sponso+. C'est aussi l'accompagnement de tous les services de la Fédération : la Maison du handball, l'IFFE, la boutique officielle. Dans le cadre des jeux, s'est créé une accroche « L'histoire s'écrit ensemble ». C'est aussi veiller à la cohérence des messages envoyés en direction de nos différentes populations cibles que sont les territoires, les clubs, les licenciés, la communauté handball, les partenaires, les médias, le grand public, les entreprises, les collaborateurs et les élus de la Fédération.
Une petite image pour…

Philippe BRUET : Pour bien communiquer. Vous avez cité l'IFFE. Chez vous, à la Fédération. C'est quoi ? C'est la formation, c'est ça ?

Michel GODARD : Voilà, c'est l'Institut Fédéral de Formation et de l'Emploi. Il se trouve que je le pilote avec Stéphane DEBAT et Nicolas BARBEAU, mais pas seulement, parce que l'IFFE a toujours travaillé de manière transversale avec l'ensemble des territoires et vos collaborateurs et collaboratrices qui œuvre pour la formation. Lorsqu'on parle de conseils de perfectionnement, de centres de formation pour apprentis, validations, diverses formations, on réinterroge l'ensemble des personnes qui est concerné par la formation et qui œuvrent dans les territoires. Je voudrais insister sur le Centre de formation d'apprentis des métiers du handball puisque la Bretagne, le Centre-Val de Loire, la Normandie, les Hauts de France, l'Île-de-France, la Nouvelle-Aquitaine et la PACA nous ont rejoints. Plus on est, plus on est fort et on a commencé à percevoir la taxe d'apprentissage et le résultat est plutôt très bon. On dépasse les 50 000 € déjà de taxe d'apprentissage, cela veut dire que cette taxe d'apprentissage, elle nous revient grâce à vous et elle est redistribuée derrière. Comme je le disais à Jean-Marie vendredi dernier, qui doit être par-là, mais je ne le vois pas parce que j'ai le retour : rejoignez la famille handball parce qu'on a certainement des intérêts à bosser ensemble et être plus forts en termes de notoriété et d'attractivité.
Bien entendu, il y a dans ce secteur-là plein de formations qui se mettent en place. Je ne vais pas toutes vous les citer, mais elles dépassent le cadre du sport. On parle de TFP, négociateur technico-commercial, on parle de e-sport, on parle de différents axes qui nous permettront de diversifier l'activité du handball, parce que bien souvent, l'employabilité ne passe pas forcément que par l'activité handball, mais passe par l'environnement handball. Il y a la formation, évidemment, de l'EHF Master Coach, l'accompagnement de fédérations étrangères où on devient des consultants puisqu'on a une expertise, et les parcours adaptés pour nos sportifs de haut niveau, le renouvellement des TFP. On va repasser, parce qu'au bout de 18 mois, on est obligé de repasser devant le Qualiopi pour vérifier si ce qu'on a mis en place est toujours valable. Donc ce sont les projets 2022, certains sont en route.

Philippe BRUET : Vous avez travaillé entre autres avec le DTN sur la cellule Recherche et Performance.

Michel GODARD : Tout à fait. On a confié à Olivier MAURELLI le soin de développer cette cellule recherche parce que son expertise dans le domaine nous permet de dire qu'il faut utiliser les compétences et les compétences, il les a. Donc d'entrée de jeu, il y a un groupe de travail qui permet de mettre en place des projets qui sont des projets d'accompagnement scientifique à destination de l'ensemble du secteur de la performance, que ce soit le joueur, l'entraîneur, les arbitres, ou les projets d'analyse de la performance : prévention des blessures, innovations technologiques, rééducation motrice, conditions d'entraînement et de préparation des sportifs, formation professionnelle. D'autres projets sont en cours, un séminaire annuel est annoncé. Donc c'est la nouvelle cellule, mais ô combien important dans l'objectif de l'optimisation de la haute performance.

Philippe BRUET : On passe au dernier élément avant de voter pour le groupe environnement réglementaire.

Michel GODARD : Ce groupe est passé sous le pilotage de Georges POTARD et bien entendu, ce groupe est important. Il est important en nombre parce qu'il concerne plein de secteurs. C'est un groupe avec des compétences multiples, ou, comme le note Georges sur cette diapo-là, c'est une complémentarité élus-salariés, je crois que c'est aussi une force que nous avons dans tous ces pôles de compétences. Donc il y a des membres de la CNSR, des responsables des principales commissions. Quand on parle d'assurance, on parle évidemment de la compétence assurance du service juridique fédéral. C'est un groupe au service de l'évolution réglementaire, comme vous le voyez : toilettage permanent des règlements, analyse des nouveautés législatives, modernisation des règles selon la réalité du terrain, production du livret annuel, et comme je le disais tout à l'heure, simplification et agilité.

Philippe BRUET : Alors, les amis, sur tous ces rapports et ces pôles, vous allez procéder à un vote, mais on a un temps d'échange avant, s'il y a des questions sur ces nombreux pôles et les infos données par Michel GODARD à l'instant.

Michaël BOUTINES, ligue Occitanie : Plutôt une réflexion par rapport à une nouvelle approche fédérale et directement une question pour Laetitia, c'est l'arrivée nouvelle d'un cahier des charges fédéral avec une forme de reprise en main, perspective nouvelle sur le fonctionnement des matchs des équipes de France sur le territoire avec l'engagement, Philippe, que tu as a pris pour nos équipes de France d'être un peu plus présent dans le cadre de la préparation olympique sur le territoire. Pas encore une candidature d'Occitanie, cela va aller Laetitia, tranquille, même si elle sait qu'on est déjà candidat à quelque chose, mais on a un petit vécu expérience sur le sujet. J'aimerais qu'on ait ce temps aussi dans la famille, parce que c'est un rendez-vous exceptionnel, un moment assez fort pour les bénévoles, les professionnels qui s'engagent sur chaque territoire pour accueillir et mettre dans les meilleures configurations possible nos équipes. On l'a vécu, nous, à Toulouse dernièrement.
En plus, comme on venait en Occitanie, on avait fait en sorte que les règles sanitaires soient les plus convenables possible pour que la salle soit bien pleine, mais cela pose aussi des questions en interne par rapport à cette nouvelle façon de travailler ou avant, on avait directement une signature de convention entre la Fédération et la Ligue pour être l'opérateur fédéral et aujourd'hui, on est en train d'inventer autre chose.

Philippe BRUET : Merci. On a des questions.

Jean-Marie NOËL, ligue Grand-Est : Bonjour, pour abonder sur le hand sourds, il y a eu une expérience extraordinaire qui a été menée par l'Institut des jeunes sourds de Jarville, au niveau du Championnat d'Europe 2018 - Olivier en a été témoin - on peut partager avec vous cette expérience-là. Je voudrais revenir sur l'intervention de Michaël, je partage complètement ce qu'il nous a dit à l'instant, et je voudrais aussi rappeler que les ligues qui ont effectivement acquis une certaine forme d'expérience dans l'organisation événementielle ne soient pas demain que simplement des faire-valoir pour récupérer des subventions territoriales. Enfin, ma dernière remarque cela concerne Michel, tu m'as interpellé tout à l'heure par rapport au centre d'apprentissage de la Fédération, je t'ai répondu effectivement vendredi dernier, ce n'est pas Jean-Marie NOËL qui a pris la décision de ne pas adhérer au centre de formation d'apprentissage de la Fédération, c'est l'ensemble de la ligue Grand Est de handball, puisque le travail collaboratif existe depuis déjà chez nous très longtemps, et c'est une décision qui a été prise avec l'ensemble des acteurs sur le territoire du Grand Est.

Jeannick MOREAU : C'est par rapport à la question de Michaël et la réponse de Laetitia sur le cahier des charges des équipes de France et le tunnel futur, le passage du tunnel dans les territoires, juste préciser de ne pas oublier les territoires ultra marins dans les prochains projets de l'équipe de France, cahier des charges compris. Merci.

Laetitia SZWED-BOBET : Oui. Alors c'est prévu, il y a aussi la Corse qu'il ne faut pas oublier, et donc aujourd'hui effectivement on parle des équipes de France, il y a aussi les équipes de France jeunes sur lesquelles on va travailler, et aussi sur les équipes de France beach, et sur tous les handballs. Donc aujourd'hui c'est un cahier des charges beaucoup plus complet où cela concerne tous nos handballs. Aujourd'hui on n'est pas que sur les équipes de France Indoor filles et garçons, mais on est sur l'ensemble des handballs où on va travailler sur ce cahier des charges.

Michel LAURENT, comité Val d'Oise : Je voulais savoir au niveau du cahier des charges des équipes de France, cela ne concerne que les équipes de France A ? Parce que là je crois que l'on n'a pas que les équipes de France A.

Laetitia SZWED-BOBET : Donc c'est ce que je viens de dire juste avant Michel, c'est pour toutes les équipes de France. Merci.

Gérard GALLO, comité Sarthe : C'est une question à Renaud, fin juillet il y a la première coupe de France de beach, est-ce qu'il est prévu de faire comme cela a été fait il y a quelques semaines avec les rencontres HandEnsemble, un webinaire avec les différents participants pour caler un petit peu cette organisation ? Parce qu'aujourd'hui à la lecture du cahier des charges, il y a encore des zones d'ombres, et on est à trois mois de cette compétition donc si on pouvait les éclaircir – c'est le cas de le dire – cela serait très intéressant.

Renaud BALDACCI : Non, bien sûr il est évident que bon, cette coupe des territoires elle aura lieu fin juillet, mais il est vraiment prévu le webinaire pour clarifier certaines choses. Il y a un cahier des charges, mais bon, le cahier des charges – je vais dire – on va essayer quand même de l'alléger, de faire en sorte que tout le monde puisse y participer. Non effectivement, c'est prévu assez rapidement.

Thierry GALVIN, comité Loire Atlantique : Je reviendrais sur quelque chose de beaucoup plus pragmatique, le hand fauteuil. Alors est-ce que la Fédération a prévu quelque chose pour aider les clubs, les ligues, les comités, les territoires en règle générale, à travailler sur le hand fauteuil ? Pour lancer une équipe de hand fauteuil, il faut quelque chose d'extrêmement simple, c'est 14 fauteuils, une remorque, ce qui fait que suivant les fournisseurs, on a quand même un coût entre 20 000 et 30 000 €, qui n'est pas forcément supportable par toutes les structures. Donc on peut avoir des aides avec le Conseil Départemental, quand il y en a, le Conseil Régional, quand il y en a, ils vont subventionner une fois, la deuxième fois ils vont dire « bon là, ce coup-ci, on va peut-être le faire, mais pas forcément », et la troisième fois ils vont nous dire « non ben là ça fait beaucoup trop de projets, on va éviter ». Donc est-ce que quelque chose sera prévu ? Ne serait-ce que pour – je ne sais pas – une commande groupée sur des fauteuils, sur des choses comme cela, avec des fournisseurs, pour aider justement au développement du hand fauteuil.

Pascale JEANNIN : Effectivement on est en ce moment en pleine ébullition, en pleine réflexion, forcément on ne va pas laisser les territoires dans le vide et supporter une charge qui ne permettrait pas son développement, cela c'est la première chose. On sait aussi que l'on peut avoir - on en parlé hier soir avec Laetitia - des partenaires qui peuvent nous aider. On pense notamment à AXA qui par rapport à ce partenariat sur les personnes en situation de handicap, est très impliquée. Donc c'est un partenariat qui nous reste peut-être à ouvrir, qui n'est pas encore existant sur ce dossier-là pour le moment, et puis en termes – on va dire – plus pragmatiques par rapport à l'État, il y a le CPSF qui va effectivement pouvoir apporter une aide. On va avoir les Conseils Régionaux qui vont pouvoir aussi, en fonction forcément de dossiers à remplir, nous donner un coup de main.
En fonction aussi des dossiers et des projets, l'ANS pourra subvenir à certaines de nos dépenses, mais tout doit se mettre en œuvre. Et pareil, à mon avis on ne le fera pas tout seul, on va aussi s'appuyer sur ce que l'on est déjà tous capables, enfin ce que vous êtes déjà tous capables de faire dans les territoires, parce que ce que l'on veut c'est réussir ce développement et faire en sorte que cela puisse fonctionner. Je t'entendais tout à l'heure, tu disais « 14 fauteuils à déplacer », l'interrogation que l'on a eue longtemps et sur laquelle on semble cette fois arrêté, on sera plutôt, nous en France, sur une pratique de hand fauteuil en hand à quatre. C'est-à-dire avec un nombre plus restreint de pratiquants sur le terrain pour faire en sorte que chacune de ces personnes qui souhaite adhérer à un club puisse le faire, sans avoir à se déplacer sur – on va dire – un kilométrage qui soit trop important. Donc on pense que ce handball-là, en ayant effectivement deux joueurs de moins sur le terrain, fera qu'aussi en termes de logistique, cela devrait être plus simple. Voilà, on en est là, pour les gens qui ne le savent pas, il existe dans le monde deux pratiques de hand fauteuil, le hand à quatre et le hand à six, en fonction des hémisphères Sud ou Nord. Dans le Nord on joue plutôt à six, dans le Sud on joue plutôt à quatre. Pour le moment rien n'est tranché à l'international puisqu'il existe des championnats dans ces deux pratiques de hand fauteuil-là, nous on va commencer par s'orienter par la pratique du hand à quatre.

Stéphanie NICOL : Bonjour à tout le monde, alors juste petite intervention pour compléter la réponse de Pascale, là, sur la question qui a été posée sur le hand fauteuil, on est en train de mettre en place un partenariat avec Lidl jus-

tement, qui s'intéresse fortement à ces questions sur le handicap. Et on va lancer, début de saison prochaine, un appel à projets qui sera financé par Lidl, et il est très fort probable qu'une partie des financements de ces appels à projets soient fléchés vers de l'aide à l'acquisition de matériels, type fauteuils. Donc là, on est tout à fait dans l'aide qui est sollicitée de la part de la personne qui a posé la question. On aura une aide complémentaire à celle que Pascale vient de présenter déjà.

Michael BOUTINES, ligue Occitanie : Juste pour clôturer sur le parasport, je pense que l'on a vraiment besoin d'une stratégie globale à échanger parce que certains territoires qui avaient commencé des choses ou autres, parce qu'alors si j'ai bien compris c'est Pascale qui récupère le dossier. Alors nous on a été sollicité, j'en profite comme il y a les Présidents de comités de la ligue Occitanie et quelques membres du Bureau Directeur - parce que je ne leur en ai pas parlé encore - mais dans la DRAJES, je pense à Nicolas MARAIS qui est Président de CROS qui nous a sollicités sur les emplois ESQ, puisqu'à priori d'autres Fédérations que les Fédérations sport adapté et handisport seraient éligibles sur ces dossiers-là.
Je vous avouerais mon hésitation à date, parce que certes l'aide est conséquente ou autre, et sans stratégie, partir sur de l'emploi ce n'est pas simple. Mais je pense que c'est peut-être la question pour l'année prochaine et peut-être un deal national avec l'ANS une fois que notre stratégie est posée, pour que derrière on ait de vrais opérateurs, des chargés de développement en charge de ces questions-là et que l'on puisse aussi les accompagner sur des prises de postes si on arrive à construire des projets sur ces sujets-là, et peut-être pas que des postes en ligue, Mesdames et Messieurs les comités, peut-être travailler sur l'emploi partagé sur ce sujet-là.

Gérard GALLO, comité Sarthe : Je veux bien comprendre que l'on puisse jouer au hand à quatre en fauteuils, mais il faut bien penser que ce n'est pas forcément une solution parce qu'il y a quatre fauteuils, mais il y a aussi éventuellement quatre fauteuils valides, enfin des fauteuils de tous les jours à mettre aussi dans une remorque. Donc ce n'est pas en réduisant forcément le nombre que cela va faciliter les choses en termes de déplacement. Et puis les gens veulent faire du handball, donc qu'il y ait 10 kilomètres ou 20 kilomètres ou 50 kilomètres, aujourd'hui cela ne les dérange pas forcément. Il y a un autre volet qu'il ne faut pas évacuer, parce que moi je suis en train de signer deux conventions. Alors ce ne sont pas des conventions, mais presque, avec l'USEP et avec l'UNSS. Aujourd'hui, à titre personnel, on est très fortement sollicité par le milieu scolaire pour faire de la sensibilisation au handicap. Alors cela rentre en général dans des projets pédagogiques - et je fais en sorte que cela rentre dans un projet pédagogique - et on vient en fait faire une animation – je dirais – handball en fin de cycle que l'école a faite. L'année prochaine on aura au moins une fois par mois une école primaire qui va nous solliciter, et les collèges et les lycées le sont aussi très fortement. Et on fait connaître un petit peu notre pratique à travers l'école, c'est aussi une bonne façon de les approcher.

Thierry GALVIN, comité Loire-Atlantique : Alors en relation totale, parce que la Sarthe et la Loire-Atlantique notamment sur le volet handicap travaillent ensemble, on a la chance – ma collègue est là-haut donc – d'avoir une commission d'Ensemble qui est extrêmement active et donc effectivement aujourd'hui - alors elle est tout en haut Corinne, c'est la Présidente de la commission d'Ensemble - et donc c'est vraiment un gros travail. On y a travaillé et aujourd'hui - comme pour répondre un petit peu à ce que dit Gérard - c'est que le volet sensibilisation est extrêmement important. Il y a beaucoup de demandes et donc on a aussi acheté 14 fauteuils avec la Société PlayMoovin'. Alors je fais un peu de pub, mais c'est parce qu'ils sont aussi partenaires, parce qu'ils proposent des fauteuils justement qui sont ludiques, qui sont extrêmement agréables pour les enfants, et donc la sensibilisation dans les écoles est quelque chose aujourd'hui qui est réellement porteur. On a beaucoup de demandes, on a aussi dans des entreprises, mais là c'est un petit peu plus compliqué, mais les écoles c'est vraiment, je pense demain, un réceptacle pour la sensibilisation. Mais là aussi cela demande des moyens, cela demande un petit peu d'argent, avec des aides que l'on peut avoir, mais là il va falloir aussi solutionner cette problématique à un moment de finances, qui est quand même extrêmement importante.
Juste pour compléter, je réponds à Nicolas, je porte aussi un ESQ para, et c'est un poste très intéressant.

Patrick CLÉMENT, comité de Moselle : Michel, tu n'as pas beaucoup parlé du sport santé, du hand santé, est-ce que cela fait partie d'un pôle ? Est-ce qu'il y a – comment dire – je sais qu'il y a des Comités qui sont très en avance là-dedans, d'autres qui sont en attente d'informations, est-ce que vous avez quelque chose là-dessus ? C'est quand même dommage.

Sylvie PASCAL LAGARRIGUE : Alors, je vais essayer de répondre plus précisément, effectivement le hand santé cela fait partie des politiques publiques à déployer et à développer, au travers notamment de la pratique handfit puisqu'il y a tout un travail qui a été mené sur la formation des coachs handfit de façon à pouvoir intégrer et être intégrés comme éducateurs qui peuvent intervenir auprès des publics à pathologies particulières, notamment en ALD ou en difficulté respiratoire, cardiaque et autres qui entrent sous le coup de la loi et qui permet effectivement de mettre en place des activités. Il y a un travail qui est mené aussi en partenariat à titre expérimental avec la maison sport santé de Créteil, où une convention va être signée prochainement pour justement travailler à partir des coachs handfit auprès de publics spécifiques. Donc c'est quelque chose qui se développe et je pense que le handball a toute sa place notamment au travers du réseau des maisons sport santé qui se développent de plus en plus.

Alexis HUAULMÉ, ligue Pays de la Loire : On a beaucoup parlé dans le cadre de la performance sociale du développement de nouvelles pratiques, etc. Et des financements du développement de ces nouvelles pratiques. Et du coup moi j'ai une question plutôt liée au marketing, et du développement du marketing au niveau de la Fédération, et notamment de sa déclinaison territoriale.

On voit que la Fédération signe des partenariats avec des entreprises, sans doute avec des accords de financement, et quand nous on va voir ces entreprises au niveau territorial, c'est beaucoup plus compliqué d'aller obtenir les financements. Est-ce que du coup dans les négociations qu'il y a au niveau national, il y aurait des possibilités de travailler dès le début à la question de la déclinaison territoriale, pour que ce soit plus simple aussi pour nous d'aller solliciter ces partenaires, et aussi pour financer l'ensemble des nouvelles pratiques et du développement de la performance sociale.

Bertrand GILLE : Cela avait été - en tout cas dans la campagne - ce que l'on avait présenté et c'était clairement l'ambition. Après, ce qu'il faut bien comprendre dans le mécanisme qui s'exerce dans la relation avec tous nos partenaires, c'est que l'on n'est pas en relation directe avec eux. On a des agences de commercialisation qui sont là, qui font les interfaces, et on s'aperçoit que sur plein de sujets, ils restent dans leur domaine. Il y a plein de demandes nous que l'on a, que l'on formule et sur lesquelles ils avouent ne pas être en capacité de nous répondre correctement. Ça cela en fait partie, alors on espère tous que la collaboration que l'on va vous présenter demain avec Décathlon sera la mise en forme réelle du service au club que l'on vous avait promis et que l'on cherche à développer à tout prix, en se disant que tous les partenariats devaient participer et aider l'intégralité des territoires. Mais on s'aperçoit que la régie commerciale qui est en charge de ces dossiers, elle a du mal, comme sur plein d'autres dossiers, comme sur le dossier de la fondation du handball qui est en train de sortir, comme sur le dossier de la maison du handball et de l'occupation de ces espaces qui était aussi un sujet, et bien notre régie commerciale, elle a des difficultés sur ces sujets et donc – pour répondre à ta question – on est aussi en train de la challenger là-dessus. On est clairement en train de les challenger là-dessus, cela fait partie des questions qui nous animent en ce moment, parce que le contrat avec Infront – j'allais dire – son terme est en point de mire, et donc ce sont des questions qui nous animent en ce moment.

Philippe BANA : Juste un mot pour compléter ce que vient de dire Bertrand, parce que comme il l'a dit c'était un challenge que l'on s'était fixé lui et moi, et il est très, pour l'instant, prudent, mais Adidas va financer 250 terrains, les compléments de 20 %, 250 terrains cela représente aujourd'hui à peu près plusieurs millions d'euros. C'est quelque chose qui a été négocié avec Bertrand GILLE et Mathieu SIDOKPOHOU, dans les équipements de proximité comme la BPCE va investir et créer le premier terrain de handball, Jean-Pierre LEPOINTE si ma mémoire est bonne c'est Lomme dans le Nord, ce qui serait un terrain emblématique BPCE.

La BPCE va remettre en plus dans ces terrains de proximité - je pense que Maître Georges POTARD vous le redira demain - mais 250 000 € supplémentaires sur les compléments qui ne sont pas pris en charge par l'ANS. Je donne des petites choses, mais sur les ouvertures de magasins Lidl, Bertrand et ses équipes ont obtenu du don au club: sur chaque caddie de plus de 15 € il y a des reversements au club local. Il y a les campagnes de rentrée – je vois Sandrine là-bas qui pourrait aller encore plus loin – mais le Test Event, Alain qui a eu lieu sur la ligue AURA, toujours par Lidl, avec les journées d'initiation au hand à quatre pour les non-licenciés, c'est-à-dire les discussions que mène Bertrand c'est « amener ses partenaires à travailler sur nos non-licenciés ». L'hypothèse sur les deux ans, c'est être capable de fabriquer par l'entreprise dans le nouveau contrat Lidl, des road-shows fabriqués par l'entreprise aux services et dans les territoires, road-shows de beach, road-shows de hand à quatre ou d'autres pratiques de ce type.

Pour mémoire, et vraiment il est élégant parce qu'il a obtenu de Butagaz le sponsoring de 40 clubs amateurs sur la saison 21 – 22, de mémoire – tu me reprends si je dis une bêtise Alain – mais le gymnase de L'Isle-d'Abeau - il paraît qu'il ne faut pas le dire – mais c'est Butagaz qui va le rénover en totalité dans le cadre de son plan écologique.
La FDJ est toujours sur les appels à projets club féminisation, Ferrero, La Poste, les tarifs préférentiels de Basilic, l'offre AGF demain avec celle de Décathlon et celle de Molten, celle de France Cars que vous n'avez pas eue sur la grille de présentation marketing parce qu'il est en train de travailler dessus Bertrand, mais avec une grille tarifaire de locations spéciales pour les clubs et les territoires. Voilà, donc il mène ce chantier qui est un chantier terrible avec toutes ses équipes marketing, je voulais juste signaler cela parce que là on a un vrai changement de cap au service.

Grégory PRADIER : Je déclare le vote ouvert.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport moral du secrétariat général et de l'ensemble des rapports des pôles et groupe de travail qui y sont associés, approuve le rapport moral du Bureau Directeur.

Votants : 100	Voix totales : 17 669	Voix exprimées : 16 283
Pour : 16 131 (99,1%)	Contre : 152 (0,9%)	Vote blanc : 1 386

Philippe BRUET : Gwenhaël nous a rejoints, elle va nous proposer un jonglage avec Michel GODARD sur les rapports de commissions.

Michel GODARD : Bien, donc vous venez d'adopter le rapport moral du Bureau Directeur, on va passer aux commissions réglementaires et la première commission dont je vais vous parler - on va faire cela en alternance avec Gwenhaël - est celle de la COC.
Voilà, donc, alors j'ai envie de dire un grand merci à la COC parce que vous imaginez bien que depuis 2020 il n'y a pas de date, quand il n'y a pas de date c'est difficile de trouver des possibilités de jeux, et je pense que c'était un casse-tête. Et comme le dit très justement Pascale, c'est que l'année 2021 - mais on peut dire que 2020 c'était pas mal non plus - a été éprouvante, et j'aime bien sa formule finalement du « découragement à la résilience et à l'innovation ». Cela montre bien que l'on n'en peut plus, mais on rebondit et puis on crée du nouveau et c'est cela qui nous fait avancer. Donc il y a eu des efforts qui ont été faits sur la D1F et la D2F, sur les calendriers et les cahiers des charges, et une excellente collaboration aussi avec la LFH. De fin août 2021 pour la D2F à début septembre, la compétition a repris pour l'ensemble des niveaux, y compris pour les coupes de France. Donc encore bravo à toute cette équipe d'élus, de salariés, qui ont pu justement œuvrer et maintenir les calendriers.

Philippe BRUET : Commission arbitrage.

Michel GODARD : Alors, la commission arbitrage donc Olivier BUY et les autres membres de la commission bien entendu salariés et DTN, puisque pour le coup c'est une commission qui comporte tous les acteurs du handball, la saison 2020 – 21 est marquée par une reprise progressive de notre activité. Ce qu'il faut dire c'est que désignation, observation, suivi, formation, travail collaboratif sont le quotidien de cette commission, seulement il faut remobiliser les arbitres, il faut professionnaliser et assurer l'assistance vidéo. Alors, ce que l'on peut dire c'est que cette commission, elle est partout en lien avec les pôles de compétences, le pôle territoire, le pôle développement et communication, le pôle féminisation, le pôle beach, partout. Alors, forcément on arrive à la fin d'un cycle, et d'abord je voudrais remercier Charlotte et Julie, Raouf et Karim, Steven et Laurent, Saïd et Khalid, pour leurs prestations internationales. J'ai envie de dire « bienvenue à Cathy » qui est notre nouvelle collaboratrice sur cette commission. Bravo à toutes les équipes, arbitres, techniciens, bénévoles et administratifs, et - je vous demanderais d'applaudir - un grand merci à Joëlle et aussi à François qui vont nous quitter pour faire valoir leurs droits à la retraite. Bravo à tous les deux.

Philippe BRUET : On saute vers Gwenhaël pour parler de la commission contrôle de gestion.

Gwenhaël SAMPER : Donc oui contrôle de gestion, donc c'est une commission présidée par Florence MORAGLIA qui est assistée bien évidemment par les autres membres de la commission, Christian DUMÉ comme Vice-Président

à ses côtés, les salariés, et notamment Maxime LAMELOISE qui fait partie de mon service et qui est dédié aux travaux de cette commission.
Alors, c'est un peu comme les précédentes commissions, la CNCG a pu constater des événements marquants sur l'économie des clubs et qui sont notamment liés à la crise sanitaire du Covid. Donc elle a pu relever le fait que sur deux exercices, les clubs ont dû subir cette crise Covid et que finalement ils ont su s'adapter, ils ont su honorer leurs engagements. Sur les engagements on parle notamment de budgets prévisionnels qui ont été respectés. Sur un plan sportif, la CNCG a pu constater donc sur l'année 2020–21 la poursuite des championnats LFH, mais aussi de la D2F après la dérogation ministérielle accordée en tant que division semi-professionnelle. Ce qui a permis aux clubs de continuer leur économie sur cette saison 2020–21, et puis 2021–22 une saison quasi normale sur la reprise de tous les championnats et sur la reprise de l'activité économique des clubs, et donc de l'activité de la CNCG par rapport à son périmètre de contrôle initial.
Et ce bilan économique sur la saison 20–21, donc je vous disais un respect des budgets a été constaté par la CNCG, et vraisemblablement grâce au soutien de l'État, avec des dispositifs du type compensation de billetterie, ou bien encore activité partielle. Cela a permis aussi aux club, de respecter leur budget. 21–22, on a une reprise partielle de l'activité, mais vraisemblablement aussi là, une incertitude sur l'environnement économique des clubs, pour savoir à la sortie de cette crise comment économiquement ils vont pouvoir - vu la fin de ces aides - continuer leur activité avec ces deux années de crise qui n'ont pas été évidentes.
Quelques chiffres clés, alors sur 21–22 on relève 28,8 millions de recettes budgétaires prévisionnelles cumulées. 35 % de ces recettes proviennent des subventions territoriales, 19 millions d'euros de masse salariale totale autorisée donc sur l'ensemble des périmètres des clubs contrôlés par la CNCG. Trois clubs ont obtenu le statut VAP en D2F, huit clubs ont obtenu le statut VAP en N1M, donc je pense que l'on peut s'en féliciter sur la structuration des clubs. Et enfin, ce ne sont pas moins de 433 contrats professionnels qui ont été constatés et relevés par la CNCG, répartis dans 64 clubs, contrats professionnels – je me permets de vous le souligner – c'est la reconnaissance du statut professionnel, mais conformément à l'accord collectif, la CCNS pour les divisions hors la LFH, et la LFH ayant maintenant un accord sectoriel.
Et enfin, quelques travaux réalisés par la CNCG sur cette saison, une refonte du règlement CNCG qui a été soumis au vote réglementaire, une modification des cahiers des charges D1F, D2F et N1M vers un projet de plus de structuration des clubs, notamment sur les budgets demandés. Et parce que la CNCG cela n'est pas que le contrôle, c'est aussi l'accompagnement des clubs, et cet accompagnement s'est traduit dans les faits par l'organisation d'un séminaire dédié aux clubs de D2F en vue de leur vraisemblable intégration dans la LFH.

Philippe BRUET : On passe au rapport de la commission discipline.

Gwenhaël SAMPER : Alors, cette commission est présidée par Christian DELUY, donc il est assisté dans ses travaux par les autres membres de la commission et d'une salariée, Sandrine DECHENEAUX, qui est aussi du service juridique. Alors, cette commission, elle a eu à traiter sur la saison 19 – 20, 90 dossiers, donc en comparaison on est à peu près pareil sur cette saison. Sur les dossiers traités, ce sont plutôt des dossiers de faits de jeux à 48,9 %, en tout cas c'est assez stable, 43 dossiers. Alors là il y a un vrai constat, 43 dossiers, maintenant c'est beaucoup trop parce que cela concerne des faits commis à l'égard d'arbitres, donc là, la commission nationale de discipline voudrait quand même alerter sur ce fait-là, en tout cas c'est assez problématique. En revanche, sept dossiers ont concerné des faits commis par le public, vous savez, envahissements de terrains, et là pour le coup on relève que c'est beaucoup mieux, en comparaison par rapport aux faits commis contre les arbitres.
Et enfin, la commission nationale de discipline s'est saisie de cette nouvelle compétence qui lui est dévolue sur le traitement des violences sexuelles, et donc il y a eu des dossiers déjà traités, deux dossiers à caractère sexuel qui ont donné lieu à des radiations, et un autre dossier, autre violence notamment propos à caractère homophobe.
Et la commission nationale de discipline par la voix de son Président voudrait quand même alerter sur ce qui est en train de se passer. En fait, je me reprends les propos de Christian qui dit « j'ai mal à mon handball ». En fait on voit des incivilités, mais des injures de plus en plus fortes, de plus en plus discriminantes, discriminations autant hommes/femmes, discriminations fondées sur la race, mais aussi à caractère homophobe, et on en voit de plus en plus, donc je pense qu'il y a un vrai travail à faire là-dessus. Alors il y a l'aspect volet sanction bien évidemment quand on arrive devant la commission nationale de discipline, mais un volet prévention dont tout le monde doit se saisir parce que ce sont des comportements inadmissibles. En 98, on disait black-blanc-beur pour l'équipe de France et on était fier. Aujourd'hui, black-blanc-beur est utilisé à des fins de discrimination et avec des propos très injurieux, et on doit lutter tous contre cela.

Philippe BRUET : On voit bien la main qui dit stop à ces incivilités. Réclamations et litiges, autre commission.

Gwenhaël SAMPER : Oui, donc commission présidée par Marie BOURASSEAU avec les autres membres également de sa commission, et comme salariée Anne-Sophie POINTET. Cette commission porte donc sur réclamations et litiges : deux saisines portant sur des décisions de la COC, quatre sur des décisions de la CNSR, en revanche aucune saisine en lien avec la CMCD, deux saisines via des réclamations sur feuilles de match dont une pour faute technique, et enfin, une autre catégorie.
Surtout, ce qui est important de relever ce sont les résultats de ces réclamations. Trois dossiers ont été déclarés irrecevables, c'est-à-dire dès le début de l'engagement des poursuites, et il n'y a donc pas eu de débat. Six dossiers ont été examinés par la commission, trois décisions favorables aux requérants, trois défavorables aux requérants, et enfin trois décisions qui ont été contestées en appel, on le verra lorsque l'on abordera le jury d'appel.
La commission souhaite alerter tout le monde sur l'absence de constat d'anomalie sur feuilles de match, qui n'exclut pas la responsabilité des clubs. Je m'explique : on a eu plusieurs dossiers à traiter au sein de cette commission où l'anomalie sur feuilles de match n'était pas remontée pour des raisons notamment techniques. Or, il y a toujours des règlements, et la première chose qu'un club se doit de faire, c'est de respecter le règlement au lieu d'invoquer la faute technique notamment dans Gest'hand, pour s'exonérer de la connaissance des règlements.

Philippe BRUET : Vous parliez du jury d'appel, le voici.

Gwenhaël SAMPER : Le jury d'appel présidé par Didier MESOGNON et les autres membres de la commission, avec comme salariée Anne-Sophie POINTET pour la partie CRL, et Fiona FAGGI pour la partie discipline, car comme vous le savez, le jury d'appel, traite de deux types de dossiers. Ceux qui sont des appels contre les décisions de la CRL, et ceux qui sont des appels de la part des commissions de discipline, soit territoriales, soit nationales.
Ce sont 24 dossiers qui ont été enregistrés, quand on fait le prorata, ce sont 20 dossiers disciplinaires, quatre de CRL.
Sur les décisions en matière disciplinaire, on a eu quatre appels de décisions en provenance de la commission de discipline de la LNH, deux de la commission nationale de discipline, notamment sur le volet lutte contre les violences sexuelles, 12 commissions territoriales de discipline aussi, il y a eu donc 12 appels sur des décisions de CTD. Et enfin, deux affaires qui ont été traitées directement par le jury d'appel, sans une première instance au regard des délais qui avaient été dépassés pour traiter ce dossier en première instance. Les décisions en CRL viennent de trois décisions de la commission nationale, et une commission territoriale. Donc un appel sur une commission territoriale et trois appels de la commission nationale réclamations et litiges.
Si on s'intéresse maintenant aux faits qui ont concerné ces appels, cela revient aussi sur ce que je vous ai dit sur la CMCD, beaucoup de faits pendant les matchs, insultes, mais aussi avec des propos homophobes bien évidemment. On a malheureusement aussi relevé cela devant le jury d'appel, coups, comportements de supporters; ce sont des faits régulièrement commis contre des arbitres, mais on a aussi constaté des faits commis par des officiels responsables. Et cela, c'est aussi un point que l'on souhaite souligner devant vous aujourd'hui. Et enfin, les faits de violences sexuelles, deux dossiers, et là on peut se féliciter d'une confirmation par le jury d'appel, et de la radiation par le Bureau Directeur ensuite, suite à cette confirmation par le jury d'appel.
Quelques constats. Il y a eu peu de problèmes de procédures qui ont donné lieu à une réformation de la décision de première instance, les annulations sont souvent venues du fait que de nouveaux éléments, nouvelles pièces, étaient produits en appel au dossier. Le jury d'appel souhaite souligner l'importance des appels incidents qui permettent de pouvoir aggraver la sanction de première instance. S'il n'y a pas d'appel incident ce n'est pas possible.
Et enfin, il est souhaitable que l'on rappelle qu'il faut statuer en conformité avec les règlements, et que c'est très important dans la mission du jury d'appel, mais aussi des autres commissions de discipline.

Philippe BRUET : La commission statuts et règlements.

Gwenhaël SAMPER : Cette commission présidée par Georges POTARD et les membres de sa commission, avec pour les salariés, Sandrine DECHENEAUX et Florence BARO. Alors, quelques thématiques traitées en 2021–22, donc des thématiques assez classiques : l'analyse des vœux réglementaires qui est de la compétence de la CNSR, des propositions de vœux spécifiques de cette commission, une seconde mutation hors période qui vous sera soumise

d'ailleurs au vote dans le cadre des vœux réglementaires, mais Georges vous en approfondira le point demain. Et aussi une autre proposition de vœu, le retour au club d'origine après des études à l'étranger avec un alignement sur les études nationales, sur le régime de la mutation, qui a été adopté par le Conseil d'Administration.
La CNSR souhaite souligner le fait qu'il faut respecter les niveaux de compétence entre le niveau national et le niveau territorial. Trop de problématiques remontent directement à la CNSR alors même qu'il y a une compétence au niveau territorial pour traiter de la question, et il est important que l'on respecte ce niveau de compétence. Et enfin, le respect des textes réglementaires, la commission y tient particulièrement et les dérogations ne doivent être que limitées, justifiées par un cas de force majeure ou des cas très exceptionnels, mais il ne doit pas y avoir de dérogations pour des convenances personnelles au règlement.
Quelques travaux aussi suivis par la CNSR sur cette année ; un gros chantier de simplification de la prise de licences - on vous en parlera davantage demain, une simplification dans le process informatique et aussi dans les documents, un travail de suivi des ententes conventions entre clubs, et aussi des thématiques particulières, le projet de code électoral qui vous sera soumis pour vote, l'évolution sur l'honorabilité et sur la discipline, enfin un contrôle qui est classique pour la CNSR sur le dispositif CMCD, et sur la surveillance des salles. Je me ferai l'écho des propos de son Président, la CNSR est un accompagnement aussi pour les clubs, et donc c'est l'autre service aux clubs comme ils aiment à le dire et à le soutenir.

Philippe BRUET : Une commission a travaillé sur le dossier des agents sportifs.

Gwenhaël SAMPER : La commission des agents sportifs présidée par Rémy LÉVY, les autres membres de la commission, et pour les salariés Anne-Sophie POINTET qui suit les travaux de cette commission. Quelques données dont on peut se féliciter, je crois, Rémy, sur le résultat de l'examen de l'agent sur cette session 21-22. Huit candidats se sont présentés, deux candidats étaient éligibles après la première épreuve, et les deux candidats ont été reçus à l'épreuve spécifique, dont notre ancienne joueuse internationale Siraba DEMBÉLÉ, et je pense que l'on peut la féliciter pour cet examen.

Applaudissements

Gwenhaël SAMPER : C'est une belle réussite, je crois, vraiment. Quelques chiffres pour que vous les ayez en tête, le nombre d'agents autorisés en France – et je souligne autorisés – 28 agents titulaires de la licence qui ont donc passé l'examen ou qui l'ont eu par équivalence, dont quatre femmes, 22 agents ressortissants Union Européenne qui ont une autorisation temporaire d'exercice en France, sans rentrer dans un détail technique.
Point important pour cette commission - et je crois que c'est un combat qu'il est important de mener pour tous ces agents - c'est de lutter contre l'activité illégale d'agents sportifs en France. Trop de personnes qui n'ont pas la licence, trop de personnes qui ne sont pas autorisées à exercer en France exercent illégalement ce métier, soit sous couvert de la licence d'un agent autorisé - et donc avec une forme de complicité illégale - soit en étant le préposé aussi d'un avocat mandataire sportif, on a eu plusieurs cas. La commission, par la voix de son Président, souhaite lutter fermement contre ces activités, et des procédures ont été engagées ; il y a eu déjà des courriers de rappel à l'ordre. Les poursuites disciplinaires vont être engagées - il y en a déjà en cours - et également des signalements au Procureur sur le fondement de l'article 40, je pense que c'est important de le souligner. Il y a une vraie volonté de lutter contre cette activité illégale.

Philippe BRUET : Michel GODARD, un mot sur la commission médicale s'il vous plaît.

Michel GODARD : Alors, la commission médicale est présidée par Frédérique BARTHÉLÉMY, évidemment c'est une commission comme les autres, c'est-à-dire avec d'autres membres, des salariés et les membres de la DTN. Frédérique est excusée pour aujourd'hui, mais Gérard JUIN, médecin fédéral, est présent.
C'est une commission évidemment où on traite du périmètre réglementaire de cette commission. Les sujets habituels que l'on trouve, évidemment la commission s'est impliquée fortement dans le plan de reprise pour lutter contre la Covid, sur la question du risque traumatologique, sur la question de l'antidopage, la question - alors ils ont rédigé différents articles dans Handball - bien entendu sur les déviances et notamment les violences sexuelles, le bizutage, dérive du Net, toutes ces choses-là qui nous polluent et qui nous pourrissent la vie – c'est une réflexion personnelle – formation des coachs et projet handfit en collaboration avec la CCA.
Et dans les projets 2022 – je terminerai là-dessus – un certain nombre de projets vont se mettre en place : l'orga-

nisation de la journée scientifique, la mise en place d'une prévention des accidents cardiovasculaires, une étude rétrospective pour accentuer notre plan de sensibilisation « commotion cérébrale », mise en place du protocole « prévention des blessures », et « le handball c'est bon pour la santé ».

Philippe BRUET : La commission éthique, citoyenneté ou citoyenne.

Gwenhaël SAMPER : Oui, donc présidée par Joël DELPLANQUE avec d'autres membres qui la composent, et comme salariée je suis la personne qui suit les travaux de cette commission, et j'en suis très honorée, à titre personnel en tout cas.
Donc cette commission, suite à la nomination de Joël DELPLANQUE comme Président, il y a eu un vrai souhait de son Président de la composer différemment, la composer pour représenter l'ensemble des familles du handball, l'idée étant que l'éthique c'est l'affaire de tous et donc de toutes les familles, que tout le monde doit s'en emparer. Et le point de départ de tout cela c'est sa composition, avec une association accrue du secteur professionnel féminin et masculin aux travaux de la commission. L'idée c'est qu'ils puissent aussi contribuer au rayonnement de ces valeurs éthiques. Ils ont un devoir d'exemplarité accentué du fait de leur visibilité, mais également une formalisation de ce rayonnement des valeurs et principes éthiques, avec la convention LNH/FFHandball qui a été renouvelée l'année dernière et qui a un chapitre entier sur l'éthique. Là, nous sommes dans la révision des règlements de la LFH, et pareil, on a intégré une disposition formelle pour accentuer l'importance de l'éthique au sein du secteur professionnel féminin. Et enfin, l'idée que la commission éthique et citoyenne est une commission pour l'ensemble du handball français.
Sur les travaux réalisés, donc la proposition d'un code électoral qui a été ensuite analysé par la CNSR, l'idée étant de poser des règles d'organisation de la campagne électorale qui seront présentées au vote demain de votre Assemblée Générale. Proposition qui émane de la commission éthique et citoyenne suite à un rapport rendu par la commission de surveillance des opérations électorales sur les dernières élections, et l'importance de trouver un cadre pour une campagne démocratique et sereine.
La commission a reçu des sollicitations du Ministère des Sports : elle a été interrogée notamment sur la loi « démocratiser le sport en France », avec cette idée d'accentuer, dans la loi qui a été adoptée le 2 mars, l'indépendance de ces commissions éthiques et donc pour garantir leur indépendance et la qualité de leurs travaux.
Sollicitations du CNOSF : alors on a un projet de refonte actuellement de la charte éthique et de déontologie du comité olympique, pour lequel ont été consultées toutes les Fédérations par le biais des commissions éthiques et quand le projet sortira et sera adopté, nous-mêmes nous pourrons si nous le souhaitons, nous en emparer pour refondre aussi notre charte éthique et de déontologie.
Et enfin, les projets pour 2023, la volonté de travailler sur un règlement intérieur de la commission avec un cadre, sur son fonctionnement, sa saisine, son indépendance, l'idée étant une forme de transparence pour l'ensemble des publics du handball sur la possibilité de la saisir sur toutes questions qui rentrent dans son champ de compétence.

Philippe BRUET : Avant le vote, le fameux temps d'échange, pas de question.

Grégory PRADIER : Vous préciser que l'on est dorénavant 101 votants, donc si tout le monde est prêt à voter, que vous avez repris vos zapettes, je déclare le vote ouvert.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des différents rapports d'activités des commissions nationales de la FFHandball, approuve lesdits rapports (pris dans leur ensemble).

Votants : 101	Voix totales : 17 749	Voix exprimées : 16 563
Pour : 15 061 (90,9%)	Contre : 1 502 (9,1%)	Vote blanc : 1 110

Philippe BRUET : On va accueillir dans quelques instants pour un moment important votre Directeur Technique National, et puis on filera vers la fin de cet après-midi.
Michel, quelques secondes de conclusion.

Michel GODARD : Alors très rapidement, un grand merci à toutes celles et tous ceux qui ont participé à ces pôles de compétences et à ces commissions nationales, élus, salariés, DTN, et j'ai envie de dire que cette réussite-là ne

peut pas se faire si toutes ces personnes ne sont pas en lien avec les territoires. Je crois que justement c'est tous ensemble que l'on fait le handball.

Philippe BRUET : Merci Michel, merci pour tout ce travail.
Pascal BOURGEAIS nous le disait tout à l'heure, lui il travaille en tant que DTN depuis la fin de l'année, disons le mois de novembre, ce n'est pas encore l'heure des bilans, mais il a plein d'idées en tête et il va nous les exposer pour les prochains mois si décisifs.

Pascal BOURGEAIS : Bien, je vais donc vous présenter de manière synthétique les directives techniques nationales qui sont en fait au départ un document régalien, conventionnel, entre le DTN et le ministre pour déployer le projet fédéral, et pour missionner les cadres d'État au travers des lettres de mission. Mais j'ai souhaité en faire un outil partagé pour générer une nouvelle dynamique autour d'un programme, d'une philosophie et de quatre pôles.
Ces directives bien entendu elles s'appuient sur le programme de l'équipe élus, autour des quatre axes des sept priorités que vous connaissez bien et qui sont maintenant déclinées. Vous avez pu constater autour des rapports qui vous ont été présentés des différents travaux de commissions ou de pôles qu'elles sont déjà très largement déployées depuis maintenant un peu plus d'un an. La philosophie est qu'elle soit à destination de l'ensemble des acteurs du handball, tout autant que les acteurs institutionnels. L'objectif est de partager ce programme, d'avoir une ambition commune, de partager ce sens. Elles ont été coconstruites au travers de réunions de travail, au travers de temps d'échanges avec différents acteurs, dont un certain nombre de Présidents de ligue, de comités. Elles ont commencé à être diffusées, amendées, et elles peuvent encore l'être un petit peu. Leur objectif est de décloisonner comme cela a été présenté à l'occasion de différents rapports, la relation entre les différents acteurs, y compris aussi entre le secteur professionnel et le secteur amateur. Bien entendu, elles ont pour objet de se projeter vers Paris, mais aussi – je vous l'ai indiqué tout à l'heure – au-delà de Paris.
Les objectifs donc, décliner et rendre opérationnel le projet fédéral, le rendre vivant, dans un environnement sportif et dans un environnement institutionnel en mouvement - vous en êtes au cœur - l'idée étant de mettre en avant quelques valeurs. Alors on aurait pu en prendre plusieurs, j'ai choisi, on a choisi d'en mettre en avant trois : performance, formation, éducation, qui me semble-t-il sont des valeurs que l'on porte, que l'on privilégie, et il y en a bien sûr bien d'autres que l'on aurait pu mettre en avant et que l'on va porter.
La stratégie autour de ces directives est de partager un socle commun à l'ensemble des acteurs, Fédérations, ligues, comités, clubs ; tenir compte des singularités territoriales, les territoires ultra-marins, les ligues qui n'ont pas été recomposées, les ligues qui ont été recomposées, les ligues à d'immenses territoires, les plus petites ; porter le handball pour tous, pour toutes, en tous lieux - j'y reviendrai dans mes propos ensuite - et bien entendu mettre en œuvre le contrat de délégation qui vient d'être signé, et l'ensemble des politiques publiques.
Ces quatre pôles, le premier : la performance sportive, contribue à faire rayonner la France à l'international, autour des trois PPF et d'un outil, le suivi socioprofessionnel. Les projets de performance féminins et masculins qui sont des activités éminemment importantes pour notre Fédération, pour vous dans les territoires qui engagent beaucoup de moyens, de temps, d'énergie, et qui sont l'expression – je dirais – de ce qui doit nous permettre de nous garantir les résultats de demain, on a applaudi les médailles tout à l'heure, mais pour qu'elles se réalisent il y a tout un travail préalable avec l'ensemble des acteurs qui doit se déployer.
Le premier d'entre eux, c'est tenter de se rapprocher d'un 100 % de détection et pour y parvenir nous avons besoin de tous, des ligues, des comités et des clubs. Votre engagement est indispensable, sans vous nous ne pouvons pas faire perdurer les résultats des équipes de France, c'est impossible. Donc je sais que vous y êtes attachés, il y a eu récemment les intercomités – on aura l'occasion d'en reparler ensemble, dans les couloirs, plus tard, etc. Il y a les interligues, il y a les interpôles et il y a tout ce dispositif qui prend des formes tout à fait singulières.
Il y a les PPF qui s'expriment le plus souvent au travers des pôles, mais c'est un peu plus large que cela, outils indispensables de la performance, mais à l'occasion des échanges que j'ai eus et j'y souscris, outils aussi qui fabriquent les futurs dirigeants, les futurs arbitres et les futurs bons joueurs de nos territoires. Enfin - je l'ai évoqué tout à l'heure - la nécessité et le travail qui est déjà largement entrepris de relations avec le secteur professionnel, nous avons des choses en commun, nous avons des choses à partager, nous avons des compétences à partager, et nous devons porter le handball ensemble. Pour y parvenir, il y a un élément que l'on a mis en œuvre il y a déjà quelques années à la Fédération, qui aujourd'hui très clairement est inscrit dans la délégation, qui est l'accompagnement socioprofessionnel de ces sportives et sportifs, mais aussi les arbitres, parce que maintenant ils sont très clairement engagés, pour ceux qui ont le plus haut niveau, dans ces filières. Notre idée est de maintenir et garantir les projets de vie de nos athlètes et de nos jeunes sportifs. C'est un enjeu d'éducation, de formation, et

pour se faire, là aussi la cellule nationale dont on dispose ne pourra pas couvrir l'ensemble des champs, et nous aurons là aussi besoin des expertises, des compétences que vous pourrez nous aider à déployer dans les territoires en proximité.
Ce projet fédéral d'arbitrage, PPF arbitrage qui est un PPF à part entière, qui s'est construit en s'appuyant sur l'expérience des PPF joueurs, qui aujourd'hui fonctionne, va encore se déployer, cherche à fidéliser, à attirer de jeunes talents vers l'arbitrage. Pour se faire, nous avons besoin, en relation avec l'IFFE et les ITFE, d'augmenter les compétences des cadres. C'est déjà en marche, mais il est indispensable d'aller plus loin. Idem que pour les deux autres PPF, indispensable de s'appuyer sur les ligues et les comités, structures qui vont permettre de faire émerger ces talents et tenir compte effectivement là encore des spécificités et des singularités qui existent.
Cela a été souligné au travers des arbitres qui ont été mis à l'honneur tout à l'heure, qui certains d'entre eux sont déjà issus de cette filière, mais aujourd'hui, il y a de nombreux binômes dans vos territoires qui rayonnent à l'international dans les filières jeunes, et très récemment on a un binôme français qui a arbitré les finalités des jeux méditerranéens. Et de plus en plus nous avons ce type de représentants et aussi nous voyons émerger des délégués, des accompagnateurs au niveau international, et c'est la récompense de ce travail que nous partageons ensemble.
Le deuxième pôle c'est celui de la performance sociale qui doit contribuer à la cohésion sociale de la Nation par le handball, au travers des contrats de délégation que cela subit que le contrat d'engagement républicain. Cela peut sembler évident, mais je tiens à le rappeler. Il doit d'abord s'appuyer sur la reprise du handball à sept Indoor, mais aussi bien entendu sur les handballs éducatifs, santé, bien-être, inclusifs, citoyens, tous ceux qui sont portés, qui ont été déjà décrits dans le pôle de performance sociale et auquel on est attaché et que l'on va continuer à développer ensemble.
Il va s'appuyer bien entendu sur les programmes qui ont déjà été évoqués qui seront poursuivis demain, sur les programmes des terrains, sur les relations avec le monde scolaire et universitaire. Ils vont s'appuyer sur l'utilisation des nouveaux outils digitaux, vous avez – je crois – dans le hand, des partenaires qui sont là et avec lesquels vous pouvez dialoguer et qui peuvent nous aider à réussir cet objectif. Il nous faut évidemment promouvoir et garantir les valeurs du handball, celles que j'ai évoquées, et essentiel, garantir un accueil valorisé et séduisant pour conserver nos licenciés et en attirer de nouveaux, c'est un enjeu majeur pour notre Fédération. Pour la seconde partie, cela a déjà aussi été évoqué et transmis, mais c'est indispensable d'y contribuer, garantir la sécurité de nos pratiquants au travers de la formation, axe majeur du déploiement de notre handball, et qui garantit ces normes-là au travers l'honorabilité, lutter sans cesse contre toutes les formes de violence et de discrimination.
J'étais en séminaire avec les collègues cadres d'État, il leur a été rappelé au travers de ce temps de travail que leur fonction de cadres d'État devait contribuer à côté des équipes à s'engager, et à s'engager plus que c'est le cas aujourd'hui parce que cela reste une portion trop infime de leur lettre de mission, et je veillerai à ce qu'ils soient associés à vos équipes pour contribuer à y travailler. Et enfin, bien entendu, accompagner les clubs comme lieux d'engagement citoyens d'insertion, au travers des différents programmes, jeunes, volontariats, apprentissages, formations. Ce dernier champ qui effectivement est rattaché à l'IFFE, aux ITFE, deux axes qui sont présentés ici, consolider l'emploi et l'apprentissage, poursuivre la professionnalisation, mais aussi, et en même temps produire une offre de proximité pour les sept publics accessibles et souples. Cela veut donc dire s'appuyer d'un côté sur une politique de création, de consolidation de l'emploi et d'aide à l'apprentissage avec les différents dispositifs qui existent, mais c'est aussi être en capacité de déployer encore plus que ce qui existe aujourd'hui au travers des formations modulaires, au travers des sessions que je ne vais pas appeler de formation, mais d'information, d'accompagner les acteurs qui veulent s'engager auprès des clubs, auprès des structures pour promouvoir les différentes disciplines.
La performance organisationnelle enfin, celle qui doit se construire au travers du dialogue, de la collaboration, ce sont des principes qu'il nous faut partager ensemble, un socle commun national, des singularités, de l'agilité, de la plasticité évidemment et clarifier les périmètres d'actions pour que l'on soit tous en phase et que l'on porte le projet ensemble, en sachant ce que chacun doit contribuer à faire, et les endroits où on va se retrouver. Un cadre réglementaire qui est posé par le code du sport, les instructions ministérielles, les statuts de notre Fédération que l'on se doit de déployer, et donc la constitution d'une équipe technique régionale qui est composée d'acteurs, d'élus, de salariés, de cadres d'État, de bénévoles, qui sont réunis au travers de leurs expertises et de leurs compétences, et qui doivent contribuer à porter ces projets, à les décliner, s'appuyant sur les politiques, les projets et les financements qui sont votés à la Fédération, mais aussi dans vos territoires. La légitimité provient de ces éléments-là, des ressources humaines engagées, financières aussi au travers des cadres d'État. Malheureusement on en avait 56, on n'en a plus que 53, on va essayer de se bagarrer pour récupérer les trois manquants pour

revenir à l'état initial, et puis aussi au travers des dispositifs ANS, donc ANS national, j'entendais tout à l'heure - et ce sera l'objet de ce qui viendra après – la nécessité de conventionner avec les DRAJES. Alors certes, elles n'ont plus forcément les moyens qu'elles avaient d'antan, il n'y a pas si longtemps que cela, mais aujourd'hui les DRAJES restent vos interlocuteurs pour les dossiers emploi, pour les dossiers équipement et que lorsque vous arriverez au travers des relations que vous mettez en place – évidemment vous ne nous avez pas attendus pour le faire – avec ces instances, quand un Directeur Régional pourra s'appuyer sur une convention bien formalisée avec un projet bien écrit, je vous assure que, et je crois que vous en serez convaincu avec moi, vous obtiendrez des moyens peut-être légèrement supérieurs pour travailler.
Je l'ai évoqué, donc une E.T.R. au service des projets régionaux, fédéraux - je le rappelle - l'élu responsable demandait bien le Président de ligue, la convention je viens de vous en parler, je pense que c'est un outil essentiel pour déployer et mettre en avant ce projet, un coordonnateur E.T.R. qui est prioritairement un cadre d'État, mais cela n'est pas une obligation, il faut être pertinent, il faut être pragmatique. Lorsque cela sera possible, oui cela a du sens, parfaitement, lorsque cela n'est pas possible, bien entendu qu'en concertation avec chaque Président de ligue, nous étudierons la meilleure solution pour collaborer, pour travailler, pour générer ce lien permanent nécessaire entre l'échelon territorial et l'échelon national pour déployer les projets en coordination en mettant de manière exponentielle les moyens dont on dispose au service du projet que l'on porte ensemble à la Fédération.
J'aime bien cette devise qui dit « l'histoire s'écrit ensemble » et donc si vous m'y autorisez, j'aimerais appeler mes collègues et adjoints dans les quatre domaines, qui vont, s'ils le veulent bien, me rejoindre pour pouvoir répondre à vos questions le cas échéant.

Philippe BRUET : Vous pouvez applaudir Éric BARADAT, le Responsable Projet Performance Fédérale Féminin, pour les garçons Jacky BERTHOLET, Stéphane DEBAT, on a parlé de l'IFFE, la formation, et Stéphane NICOL, Responsable Performance Sociale. Messieurs, le patron a bien parlé, et on est OK pour vous accueillir également. On va vous proposer avant la toute dernière séquence de cette fin d'après-midi un temps d'échange. Stéphane, merci de nous rejoindre en compagnie d'Éric, Jacky et du quatrième, Stéphane également.
Faites-nous signe, les micros sont toujours là si vous voulez échanger, mais pendant le dîner bien sûr Pascal, vous dînez à la DTN ? Oui. Bon, vous répondrez aux questions. Je regarde quand même une ou deux mains qui se lèveraient. Mademoiselle, vous avez l'œil. Il faut dire que Monsieur est souvent avec l'hôtesse. Dites-nous.

Michael BOUTINES, ligue Occitanie : Pascal n'aurait pas compris que non pas je pose une question, mais rappeler un certain nombre de choses que tu rappelles dans des rendez-vous que tu as avec notamment les ligues en ce moment, que porter des projets c'est les porter avec des hommes, des femmes, des valeurs, mais aussi des moyens. Et il est vrai que la question des moyens, au regard de disparition d'un certain nombre de postes, mais aussi d'aspiration fédérale de certains conseillers en technique sportive, pose – et on en a déjà discuté ensemble – un certain nombre d'évolutions en interne sur nos structures régionales notamment vis-à-vis du PPF et de la formation. Je pense qu'il faut le garder en ligne de mire parce que ce n'est pas forcément simple et que cela demande pour nous, ligues, de trouver des moyens nouveaux, mais aussi ces moyens nouveaux en fonction d'autres projets qui arrivent demain. On a parlé tout à l'heure de la question et de la place du parasport, on parlera très rapidement demain de la question du PPF beach, de la question transformation autour du PPF arbitrage, parce que je pense que l'on est là aussi au bout des prémices, et pour faire avancer tous ces dossiers-là il faut de la compétence, il faut de la ressource, de la ressource salariés de droit privé que l'on porte directement, et de collaborations nouvelles. Tu le disais avec les clubs professionnels, mais pas que, et j'ai souvent l'impression comme d'autres collègues ici, d'être à la ligue un tiroir-caisse plus qu'une structure qui porte ou qui met du sens sur un certain nombre de projets. Je pense que l'on doit profiter de cette olympiade pour aller plus loin dans ce que l'on a pu construire précédemment, même si on a été coupé dans notre élan vis-à-vis de la crise Covid, que l'on doit réinventer des modèles avec certains comités notamment autour des structures fédérales pour travailler autour de mutualisation de compétences comme on peut le faire parfois avec les clubs professionnels. Mais il faudra que tout le monde mette la main à la poche, je ne le dis pas pour la Fédération, mais je le dis pour l'ensemble de la famille du handball, parce que l'on ne va pas pouvoir continuer de cette manière-là à engager des moyens. À notre niveau, 2022 et 2023 c'est à minima 70 000 € de plus sur le budget régional sans faire les 2,8 % d'augmentation que pourrait donner le trésorier fédéral sur le coût de la vie. Alors vous allez dire c'est peut-être une goutte d'eau dans un budget de 2,2 millions d'euros, sauf que cela, plus cela, plus cela, plus le reste, pose un certain nombre de questions par rapport à nos capacités de demain et cette difficulté que l'on aura. Alors je sais qu'il y a une bataille, Philippe va la mener, tu vas la mener, vous allez la mener ensemble sur les moyens de l'État, je ne suis

pas dupe, je sais où on va, et de l'autre côté je te le dis souvent, j'aime bien quand les ressources elles sont au plus près du Président de ligue donc on assumera nos choix. Mais je ne veux pas qu'assumer ces choix-là sur des sujets fondamentaux de la performance et de la formation se fassent demain de nouveaux choix ou différents, structurants, où on pourrait peut-être là aussi perdre un petit peu notre cheval de bataille.
Et juste j'en termine là-dessus, c'est plus de 50 % de notre budget aujourd'hui et c'est essentiel ce que l'on porte aujourd'hui, je reste persuadé que l'on peut aller plus loin. Tu l'as annoncé, mais c'est le collègue Jean-Pierre LEPOINTE qui serait meilleur que moi sur ces questions-là, je pense qu'il faut que l'on mette encore autre chose à l'intérieur de nos structures au regard des compétences techniques en balistique qui sont portées dans nos pôles, parce que ces structures sont des écoles. Je trouve que l'on ne valorise pas assez, que même nous parfois dirigeants on a laissé aux techniciens, à la perf, et cela ne part pas directement de ces questions-là parce qu'à l'intérieur, et tu l'as dit et chapeau, ce sont des dirigeants de demain, ce sont nos arbitres de demain. Ils sont peut-être là aussi ces pépites-là, ils ne seront pas tous des joueurs professionnels ou des joueurs des équipes de France, et des joueuses, pardon, je vais me faire taper sur les doigts, mais voilà, comment on essaye de le valoriser pour nous, mais construire ces projets-là, se requestionner – j'insiste là-dessus – si on n'a pas les moyens collectifs, ligues avec d'autres autour de la table et la Fédération pour pouvoir les mener, je pense que l'on va à un moment donné pédaler, on va tourner un petit peu en rond, on va se poser des questions, et parfois cela se joue à pas grand-chose. Vous savez comment cela fonctionne, ce n'est pas à vous que je vais apprendre aux uns et aux autres pour se dire « on y va », avec toutes les réticences que l'on peut avoir aujourd'hui encore en sortie de crise, sur comment on peut porter ce type de projet-là qui parfois – je le redis – ne nous parle pas au quotidien du monde amateur.

Pascal BOURGEAIS : La seule chose que je souhaite réitérer ici, on a commencé, c'est l'engagement que l'on va travailler ensemble, que l'on aura à travailler près de chez vous, chez vous, et que l'on va aller écouter, partager, pour construire et porter ces éléments-là, et sans doute peut-être devrons-nous mettre quelques priorités, et on les mettra ensemble.

Philippe BRUET : Merci beaucoup. Bravo à la DTN, on va les encourager, merci à vous quatre, bravo à Pascal qui emmène ses Directeurs.

Jean-Pierre LEPOINTE, ligue Hauts-de-France : Excusez-moi, et bien vous ne me voyez pas, moi je vous vois. Je ne vais pas revenir sur ce que dit Michaël et vous connaissez tous à la DTN ma pensée sur le handball, sur le développement du handball, et sur la présence des équipes de France complètement indispensable et qui ont fait notre réussite d'avoir 100 000 licenciés de plus. Sauf que, et c'est notre métier régalien, le plus gros du travail avec vous, et en espèce tout de même, elle se passe dans les ligues, et tant mieux, et c'est normal, ce sont les pôles d'excellence, les pôles d'accession qui font les choses, ce sont les cadres, salariés des ligues, avec des CTS, mais pas que, et un peu moins – et que personne ici à la DTN ne me dise le contraire – nous dire qu'à un moment donné, quand on a des cadres d'État qui partent à la Fédération, tant mieux pour eux, j'ai eu ce plaisir et cet honneur, mais à un moment donné ils ne sont plus dans ta ligue et donc ils ne participent plus.
Ils participent à la mission de la Fédération qui est aussi la nôtre, mais nous on la porte en bas. Mais quand ces cadres-là s'en vont ou quand la Fédération – et d'ailleurs merci à cela – je l'avais même dit un jour dans une réunion que cela ne me dérangeait pas que l'on me prenne un salarié - au contraire j'en ai été honoré - un salarié de la ligue pour travailler pour la Fédération sans que l'on me rembourse, mais quand cela se passe comme cela la Fédération me donne de l'argent pour le travail du salarié qu'il fait à la Fédération. Sauf que quand un cadre technique d'État placé auprès de – ce qui a le don de m'horripiler – parce que j'étais mis à dispo de, mais c'est vrai c'est un autre temps et la jeunesse fait que, sauf que c'est le métier et la profession. Quand un CTS – qui n'est pas un CTS d'ailleurs, c'est un diplôme un CTS - quand un CTS s'en va, 50 % de la ligue, je fais comment avec ? Je fais, je le remplace, ou j'essaye d'assumer les missions régaliennes que la Fédération m'impose, et avec justice et que le Ministère m'impose. Je veux juste dire à tout le monde, mais tout le monde le sait, mes collègues Présidents de ligue, dans la ligue des Hauts-de-France, mais on est sûrement moins habile que les autres parce que l'on est dans le Nord vous savez, vous connaissez le film chez le Nord, j'ai quatre pôles : deux pôles garçons, deux pôles d'accession, je n'ai pas quatre personnes dans ces pôles parce que l'on s'imagine que quatre pôles cela fait quatre personnes, mais c'est vrai que l'on faisait cela avant, on a connu cela Philippe. On faisait cela avant et cela a fonctionné parce que l'on a tout de même sorti, on est arrivé en 90 – 92. Je paye 22 personnes autour des quatre pôles, parce que derrière j'ai un kiné, tiens l'autre jour j'ai signé une facture de 700 boules pour le kiné du pôle

excellence de Dunkerque. Je paye kinés, médecins, pédologues, psychologues, d'ailleurs j'aimerais bien qu'il n'y ait pas de psychologues ils iraient mieux quand il n'y en a pas, psychologues, etc. Et tout. Non, mais c'est vrai, on a des gosses vachement heureux, tout va bien, le psychologue « et tu es bien dans ta tête » « oui je suis bien », c'est bon, stop. Donc ça c'est juste pour rire un peu la barjoterie, et puis faire un clin d'œil. Ce que je veux dire c'est que c'est notre métier, j'en suis d'accord, mais à un moment donné, et un certain nombre de cadres techniques qui sont en fonction pensent la même chose que moi, on a besoin de retrouver aussi le terrain avec les cadres techniques.

Franck ROBERT, comité Drôme-Ardèche : Juste un point, plutôt un témoignage, alors je quitte le domaine un petit peu là, qui était annoncé par mes deux prédécesseurs, c'est par rapport aux déviances sexuelles dans le sport. Nous avons organisé sur notre territoire – tu en parlais – des intercomités. Nous avons un regroupement nous, féminin, sur notre territoire, on a décidé de faire des actions annexes notamment pour présenter l'Association Seinformercancer qui est venue pour faire de la prévention sur le cancer du sein. On avait également présenté notre observatoire de lutte contre les incivilités à nos collègues des autres départements, le dernier point c'était ma Vice-Présidente qui est également déléguée au niveau de la ligue AURA sur le dossier donc, prévention sur les violences sexuelles dans le sport. Elle a pris chacune des équipes et, les collègues encadrants ont dit « ouais bon allez c'est cela, on va jouer le jeu, c'est sympa ». Et finalement c'est peut-être vous alerter tous Présidents de clubs ou cadres techniques ici, qu'en fait c'est vraiment une nécessité absolue. Ce qui est absolument ressorti par ma collègue, je l'ai vu à la mi-journée elle était à moitié effondrée, elle est repartie au boulot là, Pascale, mais c'était de dire « mais attends, j'ai passé quatre équipes ». Sur chacune des équipes il y avait un besoin de parler parce qu'il y avait des témoignages, c'est-à-dire que les gamines évidemment entre femmes, parce qu'elle était femme elle, avec ces gamines, pas les encadrants, les gamines ont dit des choses, alors pour elles, pour leurs copines, des choses qui sortaient des terrains, de nos terrains à nous « il s'est passé ceci dans tel club, il s'est passé ceci à l'entraînement ». Donc cela signifie qu'il ne faut absolument pas que nous, nous ayons tendance à dire « oui c'est un truc qui est vraiment quelque chose qui fait bien, c'est le moment, on en parle et tout cela », non, il y a une réalité dans nos clubs, et donc soyons très attentifs, et soyons vraiment agissants.

Pascal BOURGEAIS : J'y souscris tellement - merci du témoignage - que dans le cadre du recrutement par rapport au départ, il y a un demi-poste de CTN qui va être totalement dédié à ces actions à partir du mois de septembre.

Philippe BRUET : Fin de l'échange, donc on peut vous féliciter et vous souhaiter à nouveau bon courage à la Direction technique et nationale.

Remise des distinctions fédérales :
La médaille d'or est remise à : Yvon BOUHIER, Jean-Luc LIGUORI

La médaille de Platine est remise à : Michel NAUDON, Georges POTARD, Pascal BAUDE et Joël DELPLANQUE.

Samedi 30 avril 2022

Philippe BRUET : On va tout de suite lancer cette première matinée, je vais demander à Philippe BANA avec Jérôme FERNANDEZ nous allons parler de l'international et des actions à l'international.

Philippe BANA : Heureux de vous retrouver ce matin, heureux de partager avec Jérôme cette tâche que l'on a tous ensemble sur l'international. Vous parliez ce matin de deux sujets qui nous tiennent à cœur avec Jérôme qui nous a rejoints dans cette équipe pour faire des missions impossibles, celles des JOP de 2024. C'est lui avec Nodji qui en ont la charge, et c'est lui qui en assume aujourd'hui les contenus, les relations, la connexion avec Tony ESTANGUET, le Président de la Fédération internationale, Jean-Philippe GATIEN, vous parler de la volonté d'abord – sur les premières diapos vous le verrez – de notre organisation internationale. Nous avons mis en place il y a plus d'un an, une task force classique de présence internationale institutionnelle, Rémy LÉVY, Bertrand GILLE, Nodjialem MYARO, Olivier BUY, avec Jérôme tous ces niveaux d'implication à l'international, surtout Joël qui était Vice-Président de la Fédération internationale et qui va y rester, qui reste à notre tête là-bas pour essayer de secouer ce que l'on peut secouer.

On a eu l'impression souvent, et c'était écrit dans le programme, on l'a écrit ensemble avec Jérôme, qu'être présent comme cela en termes de sièges – si je peux dire – à l'international ce n'était pas suffisant. Le rayonnement de la France, je ne sais pas si on peut regarder le diaporama qui était installé pour cela, mais le rayonnement de la France à l'international, notre capacité à utiliser les territoires d'outre-mer comme fer de lance de notre politique internationale sur les continents et sur les trois océans, l'océan Indien, l'océan Pacifique, l'Atlantique, c'est quelque chose d'extrêmement fort. Et on a voulu monter une task force avec des entraîneurs, avec des éducateurs, avec des auditeurs internationaux, de gens capables d'aider, de vendre le savoir-faire français à l'international, d'être capables de se retrouver sur le terrain, de rendre service à l'Afrique, à d'autres continents en difficulté, etc. Donc aujourd'hui c'est tout ce travail-là que l'on a monté, il ne nous suffisait pas d'être présents dans les institutions, de défendre la Fédé, de défendre les positions, mais aussi d'être ensemble avec un groupe de combat pour positionner l'expertise française et la vendre. Aujourd'hui, voilà où on se retrouve un an après. Un an après, avec Jérôme, avec une task force avec Paul LANDURÉ, nous avons embauché une jeune chargée des relations internationales qui a une maîtrise de relations internationales et qui s'occupe des deux sujets dont on vous parle aujourd'hui, on est connecté avec plus d'une trentaine de pays avec des conventions.
Souvent on est connecté au travers de cette force ultra marine, et si vous avez des questions à poser il faudra les poser à Gina qui est avec Jeannick, avec qui tous les collègues de l'outre-mer présents ont travaillé, aujourd'hui, nous outre-mer sont notre force de présence à l'international. Le Brésil vient nous chercher, le 30 mai débarquera à la Maison du Handball la première équipe des États-Unis féminine dont personne ne veut, qui n'a pas d'argent, mais qui viendra avec Edina BORSOS, Olivier KRUMBHOLZ, Éric BARADAT, Sébastien GARDILLOU, travailler pour démarrer le handball aux États-Unis féminin qui n'existe pas. Sur trois académies en Afrique, au Sénégal, en Côte d'Ivoire, sur de la formation au Bénin, en Égypte, en Algérie, on est aujourd'hui présent sur ce travail-là. Avec Jérôme on a poussé pour, par exemple, quand l'Arabie Saoudite on se retrouve avec Jean-Luc LE GALL, Directeur technique national de l'Arabie Saoudite, avec derrière lui une task force importante, avec Bruno MARTINI, dont je salue la présence parmi nous, on travaille aujourd'hui en étroite collaboration avec la ligue professionnelle pour que nos clubs professionnels soient demain des fers de lance de la France au travers de l'international.
Voilà quelques éléments et les conventions qui ont déjà été signées, une avec la confédération africaine, une task force autour du projet HAVOBA que vous voyez, en bas le volet basket qui va vendre ses projets à l'international avec l'Agence Française du Développement qui est une véritable banque internationale. Le PAUC est cité comme fer de lance avec la LNH de ces outils, l'Arabie Saoudite, les États-Unis, la Belgique, Cuba, le Brésil grâce aux travaux effectués par la Guyane là-bas, voilà quelques éléments de cette task force internationale, et ce démarrage, je vais céder la parole à Jérôme qui va vous donner les dernières nouvelles de Paris 2024, de comment il a travaillé depuis le début avec la vision de l'expérience athlète, des villages, des voyages que l'on a faits à Lille pour essayer de comprendre, les dernières infos que l'on essaye de glaner ensemble pour pousser à d'autres jeux Paris 2024, avec des conventions qui sont signées avec la communauté urbaine de Dunkerque, avec la métropole européenne de Lille, et qui vont permettre à la Fédération française dans les deux ans qui viennent – c'est le plan que l'on a avec Jérôme – d'étaler quelque chose de très fort vers les jeux de Paris 2024.
Capitaine, vous en dites quoi de tout cela ?

Jérôme FERNANDEZ : Bonjour à tout le monde, oui c'est vrai que l'on a hérité d'un dossier assez complexe parce qu'il a fait beaucoup de mécontents, alors forcément nos athlètes, parce que quand ils ont compris qu'ils allaient faire toute la compétition à Lille et qu'ils allaient malheureusement être à distance du village olympique, ils étaient assez déçus, que cela soit les filles ou les garçons. Avec Nodjialem, on a essayé un petit peu de discuter avec certains joueurs et certaines joueuses cadres pour bien évidemment leur donner notre point de vue, parce que je pense qu'au niveau fédéral et en tant qu'ancien joueur et notamment des équipes de France, on a le sentiment que ce tournoi qui doit se dérouler à Lille est une vraie opportunité pour notre sport, pour créer un événement à l'intérieur de ce grand événement que sont les Jeux Olympiques. Donc on a imaginé des choses avec Nodji, avec les joueuses, avec les joueurs, pour essayer de rendre tout cela le plus attractif possible pour « faire passer la pilule à nos athlètes ». Et c'est vrai que bon, il y a eu beaucoup d'idées qui ont émergé, on les a listées, on les a transmises au COJOP, on est allé effectivement à Lille pour essayer de voir où était l'endroit idéal pour le site du mini-village pour les handballeurs et les handballeuses, aussi visiter le stade parce que moi je n'avais pas eu la chance de jouer dedans ni d'assister aux matchs en 2017. Et puis c'est vrai que l'on est en relation constante avec Jean-Philippe GATIEN essentiellement pour essayer un petit peu de faire en sorte que nos idées soient mises en application au plus grand nombre possible, mais on sait que c'est compliqué, on sait qu'il y a des réductions de budget, on sait qu'ils ont des problématiques qui vont au-delà de ce que nous on peut imaginer.

Sauf que voilà, dernièrement on a eu une nouvelle de nos amis basketteurs qui ont donné l'idée à Philippe et à moi-même de proposer quelque chose au COJOP, c'est-à-dire de récupérer ce site du Hall 6 – si je ne me trompe pas – à Paris, parce que l'on sait très bien que même si nos athlètes aujourd'hui ont accepté l'idée de jouer à Lille, si demain on arrivait à faire en sorte qu'ils puissent faire une partie de la compétition à Paris et à vivre cette expérience athlètes au village, je pense que du coup on pourrait faire des heureux chez nos athlètes, chez nos fans, chez nos supporters, et cela serait aussi l'opportunité de rayonner peut-être sur un rayon d'action plus large entre l'Île-de-France et les Hauts-de-France.

Donc voilà, c'est une opportunité qui se présente, on a fait un call il y a quoi, il y a deux semaines avec Jean-Philippe GATIEN, pour lui expliquer que nos équipes de France sont championnes olympiques en titre et que l'on se sent légitime de récupérer ce site pour pouvoir réunir nos supporters au maximum, faire bien évidemment aussi la billetterie pour les autres sessions de matchs qui réuniront les autres équipes, et essayer en fait d'embellir encore plus ce tournoi de handball olympique en allant jouer tous les matchs couperets, donc quarts de finale, demi-finales et finales à Lille avec bien évidemment là un maximum d'influence. Mais sur cela on n'a pas trop de doute, parce que l'on sait très bien nous les athlètes, que les Jeux Olympiques « cela commence à partir des quarts de finale ». Donc les matchs de poule je ne dis pas que ce n'est pas important, mais par expérience – et mauvaise expérience – on a vu en 2004 que l'on avait beau gagner tous les matchs de poule, on pouvait se faire sortir en quart de finale et repartir très déçu, pour ne pas dire autre chose. Donc l'idée est d'essayer de motiver à fond le COJOP, pour nous laisser ce site sur la première semaine de compétition, d'autant plus que l'on est sur un calendrier de matchs qui démarrera très certainement avant la cérémonie d'ouverture, donc soit le mercredi, soit le jeudi en fonction des filles ou des garçons, et bien sûr de basculer à Lille en ayant déjà vécu quelques jours au village olympique pour nos athlètes, et aller faire la grande fête du handball français et – je l'espère – garder, conserver nos titres olympiques pour les filles et les garçons. On pense que c'est le meilleur moyen de mettre encore plus en avant notre discipline, de créer quelque chose de fantastique au niveau communication aussi pour notre sport, et d'avoir une expérience athlètes, supporters, fans qui soit la meilleure possible. Donc voilà, pour l'instant on n'a pas de réponse, parce qu'il y a d'autres facteurs qui entrent en jeu, on aura très certainement une réponse en juillet de ce que nous a dit Jean-Philippe GATIEN. On va pousser à fond, moi je vais rester en contact au maximum avec Jean-Philippe pour le persuader que plutôt que de mettre du badminton ou une autre discipline qui rapporte peut-être moins de médailles que nous, devrait aller peut-être à un autre endroit, et que nous les handballeurs et handballeuses et tous les amoureux de ce ballon puissent vivre une expérience fantastique avec une première partie à Paris et une grande kermesse – je l'espère – et surtout une fin de compétition comme on a pu le vivre à Tokyo, en tout cas moi j'étais sur place et c'était fantastique. Mais là, avec notre public, avec nos fans, et voilà, il y a d'autres choses qui sont bien sûr autour de cet événement des Jeux Olympiques que l'on veut mettre en place. Alors, je ne sais pas si on a le temps d'en parler là à l'instant, mais l'idée est de promouvoir tous les handballs dont on parlait hier, et notamment le beach et de faire – juste pour en citer un – un événement de beach en amont de ces jeux olympiques à la Défense, donc à quelques centaines de mètres du site où nos handballeurs et handballeuses pourraient évoluer sur la première semaine, et c'est vrai qu'il y a beaucoup d'opportunités qui s'ouvrent à nous avec cette non-volonté de nos basketteurs de jouer à Paris et de s'expatrier à Lyon. Donc à nous d'en profiter au maximum, et je vous garantis je vais faire mon maximum pour convaincre Jean-Philippe GATIEN et faire en sorte que l'on est un très bel événement.

Philippe BRUET : Juste un mot, c'est une belle reconversion, dites-nous quelle analyse vous faites de cette reconversion. C'est un sacré job de s'occuper de l'international, le plaisir que vous y prenez, les obstacles à contourner, en quelques instants.

Jérôme FERNANDEZ : Alors moi, c'est vrai que je me suis reconverti comme coach avec l'idée d'abord de commencer par le monde professionnel puisque j'en sortais en tant que joueur, mais je suis ouvert un petit peu à tout puisque mes parents m'ont fait baigner dans le handball dès mon plus jeune âge et ils ont eu à peu près tous les rôles que l'on peut avoir dans un club de hand. Donc c'est vrai que quand Philippe m'a appelé il y a un petit peu plus de deux ans pour me dire qu'il allait se présenter, alors là pour moi c'était un moyen de garder un pied dans la famille du handball français, et voilà j'ai sauté sur l'occasion et j'en suis ravi. Heureusement aujourd'hui on peut se réunir, c'est vrai qu'il y a eu une année et demie de frustration, parce que moi je m'étais imaginé vivre des AG, des BDE en présentiel et croiser des gens que j'apprécie et passer de bons moments au-delà du travail que l'on essaye de mettre en place. Il y a eu un petit peu de frustration, mais cela nous permet aussi de profiter, ou en tout cas d'apprécier un petit peu plus aujourd'hui. Je suis ravi d'être parmi tout le monde, et j'espère que l'on va faire du

bon travail.

Philippe BRUET : Merci, bon courage pour convaincre Jean-Philippe GATIEN pour parler des autres dossiers dans quelques semaines.
On va parler des territoires maintenant si vous le voulez bien, je vais appeler Jean-Luc BAUDET qui va nous retrouver, et avec Jean-Luc nous allons aborder le fameux CTI. J'ai appris à savoir que c'était le Contrat Territorial Individualisé. Jean-Luc, on va vous écouter, et puis vous allez nous raconter dans un premier temps, on parlait du job, du nouveau job de Jérôme, en quoi consiste le vôtre ?

Jean-Luc BAUDET : Je vais être assez rapide, cela va se faire en deux/trois étapes. D'abord avant de présenter le CTI c'est de parler un petit mot du pôle territorial et de voir comment je suis arrivé là avec une équipe, de voir à quoi servait exactement le CTI parce que l'on ne partait pas d'une feuille blanche. Et puis en même temps c'est surtout de mettre à l'honneur aujourd'hui, les territoires qui viendront signer avec Philippe BANA ce fameux contrat territorial.
Le pôle territorial, quand Philippe m'a demandé de prendre ce poste, je connaissais la compétence de Philippe, je savais qu'il connaissait l'international, je savais qu'il connaissait les ministères, je savais qu'il connaissait la famille du handball. Bon, je ne savais pas qu'il me connaissait, si, un petit peu, et j'ai voulu le suivre dans l'aventure parce que l'on avait déjà fait cela sur notre région, et grosso modo l'esprit que l'on essaye d'insuffler ici, pas dans la PACA, je n'aime pas trop en parler, mais cela fait à peu près maintenant quatre mandats que cela existe. Et donc je me suis dit « ce sont mes valeurs » et quelle que soit la mission qui a été portée, quelle que soit éventuellement la difficulté qu'il y a, c'est un enjeu à essayer de porter jusqu'en 2024, donc merci Président de m'avoir confié la mission. J'avais vu Joël DELPLANQUE en lui posant quelques questions, en lui disant « on avait un Pacte de développement, on veut le transformer », a priori ma diplomatie exceptionnelle va permettre forcément que de déployer cela sur les territoires. Il m'a donné quelques conseils, d'être à l'écoute, de prendre le temps, et de toujours comprendre l'autre et de relativiser parce que l'enjeu est plus important que les égos. J'avoue que je n'ai pas tout écouté. Je suis revenu de temps en temps à mon caractère.
La mission est double, faire bouger les lignes de la Fédération, je suis un peu un anti-administration des impôts, de faire de manière à ce que l'on pense que la Fédération est au service des clubs certes, mais au service des ligues et des comités, et en même temps essayer de faire passer ce message dans les territoires, où on est tous bénévoles, où on essaye de faire au mieux pour les clubs et les licenciés, mais qui de temps en temps, pour des histoires historiques, ou de positionnement, des fois on a du mal à pouvoir se parler. Donc voilà la mission que l'on s'est portée, et pour faire ceci il y avait le pôle territorial avec Paula BARATA, Delphine BRETON, Valérie DUPIN, Florence LALUE, Renaud BALDACCI, Jean-Claude BONNET, Gérard CANTIN, Marie-Albert DUFFAIT, et Pierre SOLÈRE qui n'est pas là, qui lui a quelques soucis de santé.
L'enjeu de cette première étape était de mettre en place donc le CTI. À la différence du pacte qui était plutôt une somme attribuée un peu comme une prime annuelle, on a voulu le faire passer avec des objectifs, un contrat d'objectifs, et on s'est dit avec Philippe que c'est peut-être le seul moyen que d'essayer de réunir les Présidents de ligues et les Présidents de comités pour écrire ensemble, jusqu'en 2025, une partie de l'histoire.
C'est vrai que ce n'est pas facile, c'est vrai que quand on fait du partage, cela demande du temps et de l'énergie, mais en l'occurrence on y est arrivé. On a déjà la ligue de Bourgogne–Franche-Comté qui avait signé le 2 avril puisque l'on était monté à Meursault, la Bretagne qui a signé le 15 avril à la Maison du Handball à côté du match France/Espagne, et en Normandie le 23 avril à côté du match France/Ukraine.
On en a beaucoup qui ont commencé à y travailler, à faire des allers-retours, etc. Et donc on voulait privilégier aujourd'hui et à cette AG de pouvoir vous présenter ceux qui peuvent donc faire la signature. On a compris qu'il y en avait d'autres qui avaient pris non pas du retard, mais qui demandaient encore une quinzaine de jours ou trois semaines pour pouvoir les signer, il y en a déjà qui ont des dates qui ont été retenues. L'Île-de-France signera le 11 juin avec la Coupe de France, la Nouvelle-Aquitaine qui nous reçoit devra signer dans la première quinzaine du mois de mai, et les Pays de Loire nous ont demandé de les signer lors de leur Assemblée Générale, ce qui sera fait. Donc les quatre ligues qui vont venir signer aujourd'hui sont le symbole du travail que tout le monde a pu faire dans les territoires.
A priori, on devrait avoir signé tous les contrats territoriaux, et j'ai demandé au Président que dans le mois de mai/juin – puisque vous avez compris que le CTI se fait sur la saison sportive – on puisse se revoir pour faire un point d'étape, pour regarder les écueils, pour voir ce qu'il y a lieu d'améliorer, et à partir de là de repartir pour une saison 2022 – 2023.

Voilà, alors avant que d'appeler toutes les ligues je voudrais simplement remercier - c'est la soirée des trophées donc je remercie mon père, ma mère – je remercie Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE qui a le pôle que j'appelle tentaculaire du pôle performance sociale dans lequel il y a plein d'autres pôles, remercier aussi Thierry GAILLARD qui a aidé à la construction et qui aujourd'hui n'est pas avec nous et qui est dans une période où il se bat avec une sale maladie. Mais je voulais, comme en règle générale – et Pascal BOURGEAIS le sait – comme moi des fois je fais un peu pressé et que Thierry GAILLARD et plutôt pondéré, on a eu quelques fois des petits mots, mais comme c'est quelqu'un d'exceptionnel en tant qu'individu, moi j'aimerais simplement que l'on ait une petite pensée pour lui, pour le travail accompli. J'ai la grande chance de pouvoir continuer également avec un DTN, Pascal BOURGEAIS que je ne connais pas beaucoup, puisque je crois que l'on a travaillé 15 ans ensemble déjà sur la région PACA. Voilà, donc la prochaine étape c'est le Conseil des territoires, Monsieur le Président on a essayé de faire passer le Conseil des territoires qui était statutaire à quelque chose d'un peu plus fonctionnel. Moi ce que je voudrais simplement répéter, si on veut que cela aille jusqu'au club parce qu'aujourd'hui – vous avez compris – on fait pas mal de choses à la Fédération, des fois même un peu trop. L'idée est que cela aille jusqu'au club, et pour que cela aille jusqu'au club nous sommes tous responsables de pouvoir passer l'information, aussi bien de la Fédération – et là je compte sur les Présidents de ligues qui peuvent être des têtes de réseau et animateurs de territoires, et aux Représentants de comités qui sont là pour représenter l'ensemble des comités, de faire passer les messages aux comités, et en même temps de nous faire remonter de temps en temps – n'ayez pas peur on a l'habitude de prendre des claques quand c'est le moment – de nous faire remonter les dysfonctionnements pour que quelque part on essaye de les modifier.
Donc je compte beaucoup sur vous. Le pôle territorial, ce ne sont pas les personnes que j'ai signalées, ce sont l'ensemble des Présidents de ligues et l'ensemble des Présidents de comités qui vont porter, vous êtes la Fédération, nous sommes la Fédération, et croyez-moi que le jour où cela ne va pas, je pousserai le bureau du Président pour lui dire que son peuple remue dans les brancards.
Donc voilà, maintenant on va appeler les ligues.

Philippe BRUET : On va procéder à un moment important, à la signature, on rappellera le Président et on fera une belle photo de ces contrats qui vont être signés.

Jean-Luc BAUDET : Alors, on a simplement modifié – parce que l'on ne vous l'a pas dit – mais on appelle le Président et l'ensemble des Présidents de nos comités de la ligue à venir, le Président va signer avec Philippe BANA s'il veut bien me rejoindre, et ensuite vous faites une photo de l'ensemble du groupe qui sera le symbole de la première étape de notre contrat territorial.
Donc je vais appeler l'AURA, avec Alain RIPERT et sa troupe.

Signature du CTI avec la ligue AURA et ses comités

Jean-Luc BAUDET : On remet le couvert pour la ligue d'Occitanie avec Michaël BOUTINES et sa troupe.

Signature du CTI avec la ligue Occitanie et ses comités

Jean-Luc BAUDET : Allez, on va demander à la Provence-Alpes-Côte d'Azur région Sud.

Signature du CTI avec la ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur et ses comités.

Philippe BRUET : À vous pour appeler la ligue Guadeloupe.

Signature du CTI avec la ligue de Guadeloupe.

Jean-Luc BAUDET : Mais en même temps on répète, toutes les ligues qui ont été citées et signées aujourd'hui se verront attribuer les 60 % dans les 15 premiers jours du mois de mai - ce qui avait été programmé - on va même faire cela dans la première semaine du mois de mai. Comme cela nos amis ultra marins pourront avoir un peu plus de trésoreries et pour les autres on le fera au fur et à mesure des signatures pour que vous puissiez – je veux dire – avoir au moins la partie fixe qui vous soit donnée à la signature. Voilà, merci.

Philippe BRUET : Merci Jean-Luc, nous poursuivons ce début de matinée. On va parler de « adhérons au handball, simplifions ». On va demander à Georges POTARD. Il est accompagné de Katy MENINI, la Directrice de la communication, et Arnaud MAYEUR, et Georges nous allons aborder un moment important, j'aime bien ce slogan « simplifions ». Vous faites beaucoup de choses, il faut adhérer, mais ensuite il faut simplifier.

Georges POTARD : Juste avant cela on va donc simplement indiquer qu'avec Katy et puis Arnaud on va vous parler d'un objet qui est un peu vintage, qui est arrivé depuis la nuit des temps dans les associations et que tout un chacun porte avec lui, sur lui, qui s'appelle la licence et tout son écosystème. Le patron nous a passé une commande modernisée : la licence. Donc, vaste débat, c'est pour cela que l'on va d'abord commencer par réunir un groupe de réflexion composé d'une vingtaine de personnes dont mes deux collègues, dont trois/quatre Présidents de ligues, trois Présidents de comités, trois Présidents de clubs, des amis de la DTN, ensuite des collègues des différentes directions marketing, etc. Et donc pour montrer que l'on a quand même bossé et pas qu'en chambre. Évidemment, cela s'imposait. Alors, comme Jean-Luc, un spécial thank, un spécial merci à un absent aujourd'hui qui est Thierry GAILLARD qui est en difficulté, donc qui a beaucoup bossé avec nous.

Alors, de quoi on va parler aujourd'hui ? Et bien de tout un parcours que l'on a fait là-dessus. Cela a commencé avec les ateliers avec Marie-Albert DUFFAIT dans le cadre du service aux clubs dans son congrès qui avait eu lieu à la fin octobre, il y avait 20/22 clubs qui étaient présents, on a commencé à bosser là-dessus : Qu'est-ce que c'est pour vous la licence ? Quelles sont les problématiques que vous rencontrez ? On a ensuite fait le même exercice dans les ateliers que l'on a déployé dans le cadre d'Horizon 2024 le congrès que la Fédération veut organiser avec vraiment les Présidents de ligues, les Présidents de comités début novembre dernier. On a fait une enquête, on en parle dans deux secondes, on a fait du benchmark, on est allé voir ce qui se passait dans les autres Fédérations, au rugby, au basket, au badminton, etc. Au judo, pour voir comment ces gens-là travaillaient. Et puis on en est là aujourd'hui, sur des ateliers techniques spécialisés qui permettent d'avancer parce que comme nous l'indiquait souvent dans le groupe de réflexion notre amie Sylvie LE VIGOUROUX disait « bon, le bla-bla cela va bien, mais quand est-ce que l'on agit ? », et donc effectivement il faut agir. Alors pour agir on a lancé une enquête. En fait ce n'est pas un sondage parce que je vous rappelle qu'un sondage cela répond à certaines normes évidemment, à des panels que l'on doit construire, etc. Ce n'est pas notre boulot, et notre idée c'était surtout d'avoir le ressenti de tous ces gens qui avaient pris une licence au mois de septembre et on a envoyé donc via la com numérique, 200 000 questionnaires, il y avait une vingtaine d'items dans le questionnaire. On a envoyé cela début décembre et ce questionnaire avait un double objectif. C'était d'une part de sensibiliser donc tous les licenciés qui nous avaient confié leur adresse courriel au fait qu'on lançait une réflexion justement, cet aspect important de nos associations c'est-à-dire la prise de licence, et puis deuxième objectif évidemment c'était aussi de conjuguer les réponses, les avis, les ressentis de ces 200 000 personnes sur comment c'était passé au mois de septembre donc cette prise de licence. Alors, on a eu 20 000 réponses, ce qui était effectivement nous disent spécialistes assez remarquable, 20 000 répondants.

On voyait, on a fait le détail entre les adultes du côté femmes/hommes c'est à peu près proche, c'est-à-dire du pourcentage d'hommes et de femmes que l'on a à la Fédération, et puis vous avez vu que l'on a un taux de 80 et 20 % concernant ce que l'on appelle les renouvelants et puis 20 %, 18 % ceux qui étaient les primo-accédants. Et là un remerciement aussi spécial à une dirigeante d'un club de Paris qui s'appelle Agnès AUGER et qui a travaillé avec moi et Nathalie DELORD sur la construction du questionnaire.

Alors qu'est-ce qu'ils nous disent nos licenciés ? Ils nous disent qu'en fait au fond tout cela, la demande de licence, c'est relativement simple. Vous voyez pour 73 ou 72 % cela s'est passé pas mal, c'est rapide, le formulaire est relativement facile à remplir, quand on est sur Gest'hand si on y va, et puis les documents ne sont pas non plus très compliqués à obtenir, donc tout cela on vous le distribuera. Ne perdez pas votre temps à essayer de lire les beaux camemberts couleurs, c'était juste pour faire un peu de déco dans l'ensemble.

Un autre point important, c'est que les trois quarts des acteurs, des licenciés, nous disent qu'ils ont fait cela comme des grands, ils n'ont pas eu besoin d'aller chercher forcément le soutien de quelqu'un d'autre ou de leur club. Donc tout cela c'est du positif, mais il y a comme dans toute médaille – n'est-ce pas les amis – il y a toujours un revers, et puis le revers de la médaille est que l'on note une vraie forte méconnaissance de ce qu'il peut y avoir derrière la licence, quels sont les quelques avantages qui existent déjà par rapport à cela, et là on est sur un taux quand même extrêmement fort, puisqu'évidemment les primo-accédants sont 80 % à ne pas le savoir, et même les renouvelants il y en a encore 70 % qui ne savent pas ce qui se passe derrière, que je peux avoir certains tarifs pour certaines manifestations ou acheter certains produits à des conditions intéressantes, ou des productions de sponsors, de partenaires fédéraux qui nous les proposent. Alors, derrière cela heureusement, on leur a ensuite

demandé à nos amis « comment vous voyez l'avenir. Qu'est-ce que vous souhaiteriez que l'on puisse mettre en place ? Est-ce que l'on appelle l'analyse en composantes par profil ? Parce que là dans l'étude on est allé chercher un peu plus loin en tenant compte du fait que c'était un homme, une femme, un jeune, un vieux, un renouvelant, etc. Et donc là on a une première demande qui est celle d'une application mobile sur téléphone, et c'est plutôt une demande des plus jeunes, des femmes et des primo-licenciés – à ce qui paraît les jeunes et les dames, les féminines, sont toujours à la pointe du progrès par rapport à nous les plus vieux quoi, c'est logique – et ensuite on a une deuxième demande là qui concerne, c'est un peu le même domaine c'est disposer d'un compte en ligne. Et là on est plutôt sur les adultes, les renouvelants et puis aussi les primo-licenciés. C'est-à-dire qu'en fait c'est quand même l'essentiel des acteurs concernés, et on a aussi dans le détail une troisième approche, c'est pourquoi ne pas avoir des produits et surtout un truc important – je crois Gérard – c'est un cheval de bataille, Gérard CANTIN, c'est de dire des licences temporaires « je veux aller faire un stage 15 jours, pourquoi est-ce que je vais me prendre une licence d'un an au handball ? ». « Je veux aller faire du beach pendant deux mois pendant les vacances, pourquoi je vais me prendre une licence pendant un an ? ». Et bon alors après, il y a tout un florilège de demandes, une licence spécifique pour les arbitres, une licence double pour faire deux sports à la fois, enfin un tas de trucs, donc on ne plongera pas là dans le détail, mais c'était assez riche comme information.

Alors, une fois que l'on a dit cela, qu'est-ce que l'on fait ? On précise quand même que là c'est un petit clin d'œil que quand on parle des produits annexes dont on pourrait disposer, vous voyez que les adultes masculins eux sont moins intéressés par ce genre de – j'allais dire - de babioles, mais c'est péjoratif, non non, par ce genre de service supplémentaire et complémentaire à la licence. Alors pour agir qu'est-ce que l'on va faire ? On va se dire que quand on conjugue en fait ces réponses avec celles que l'on a eues dans l'ensemble, vous vu de l'agenda que l'on a décrit au début, avec tous les passages, avec les clubs, avec tous les acteurs, globalement on peut dire que la licence doit être un moyen moderne dans l'environnement Internet.

Par exemple, si vous allez sur un tas de Fédérations demander une licence et on vous propose d'ouvrir un compte, c'est un truc que nous on ne fait pas encore, c'est un instrument de service qui doit répondre aux besoins exprimés par les acteurs. Donc quels sont les besoins et qu'est-ce que l'on peut mettre en face, et surtout in fine, cela va plaire, c'est en fait globalement de considérer que la licence ce n'est pas seulement un bout de papelard, ce n'est par un carton de plastique, c'est un instrument de communication. Alors à partir de là, où est-ce que l'on va ? Où est-ce que l'on va Philippe ?

Philippe BRUET : Oui, et bien j'ai l'impression que vous avez de jolis objectifs, vous parlez de simplifier, de moderniser, de rassembler, on va essayer de les détailler. Le numéro 1, même s'ils sont tous d'importance.

Georges POTARD : Alors donc simplifier, c'est notre ami Arnaud qui va en parler immédiatement, moderniser ce sera donc Katy qui fera le débat, la temporalité on l'a évoqué, et puis la communauté, on terminera là-dessus pour dire que c'est la deuxième époque du déroulement de ce chantier.

Arnaud MAYEUR : Il est livrable le 1er juin. Donc pour le 1er juin on aura quelques évolutions dans Gest'hand puisque la licence aujourd'hui nous obligeait à imprimer, à remplir, à signer, à scanner et à retélécharger les documents, et bien tout cela ce sera fini au 1er juin. On va passer sur un mode simplifié puisque pour prendre votre licence il suffira d'aller remplir le tableau. On va rajouter sur la licence la partie « ajout des pratiques », donc on prend notre licence + de 16 ans, on pourra aller cocher les mentions comme quoi on fait du handfit, comme quoi on fait du Hand'Ensemble, etc. Donc on pourra voir toutes les pratiques que chacun fait. Ensuite sur les documents, et bien on ne signera plus rien puisque l'on va juste aller remplir l'attestation d'honorabilité, on va juste remplir la partie questionnaire de santé, et tout ça cela va - une fois que vous allez signer électroniquement votre licence – générer automatiquement tous les PDF et les mettre sur votre licence. Donc cela c'est pour la partie côté licence. Par contre, côté club, vous aurez toujours les documents comme avant dans la partie licence, puisqu'ils vont être générés automatiquement et vous pourrez les récupérer sur chaque page. Voilà pour la partie licence, il y a d'autres choses dans Gest'hand, mais on ne va pas se mettre là-dessus, il y aura toutes les formations en fait dans le courant du mois de mai, avec les ligues et les comités pour avancer et expliquer tout ce qui sera fait dans Gest'hand, notamment pour la partie « mon club » que Katy va vous expliquer.

Katy MENINI : Avant de présenter la plateforme « mon club » en fait nous nous sommes posé une question en interne à la Fédération. Moi je suis arrivée il y a sept mois, et donc j'ai découvert toutes les plateformes existantes au sein de la Fédération, et je me suis dit « en tant que non-pratiquant de hand, comment je fais pour trouver un club fa-

cilement, et comment je fais pour trouver une pratique adaptée ? ». Donc on est plusieurs personnes à avoir testé différentes plateformes en interne, et on s'est rendu compte que c'était assez complexe en fait comme parcours. Soit je ne trouvais pas un club, soit je n'arrivais pas à identifier s'il y avait une pratique adaptée en fait, loisirs ou compétitive. Donc on a fait le choix en interne à la Fédération de réinternaliser - parce qu'il y a des plateformes existantes qui sont en externe aujourd'hui - on a fait le choix de réinternaliser cette plateforme qui va s'appeler « mon club » qui est une plateforme unique, digitale, moderne, simple, qui correspond au code actuel et qui va permettre principalement aux non-pratiquants – j'insiste c'est vraiment la cible prioritaire les non-pratiquants – de trouver un club près de chez moi pour pratiquer en compétition ou en loisir une des disciplines proposées par la Fédération. Donc du hand à sept, du hand à quatre, du Baby Hand, du Para Hand, du beach, de manière à trouver ce que l'on appelle nous « ma motivation », pourquoi j'ai pratiqué du hand et pourquoi je vais me mettre, en fait, dans ce développement de la pratique. En complément sur cette plateforme, on souhaite apporter une vraie visibilité à nos différentes disciplines. Donc chaque discipline aura une fiche qui expliquera les bienfaits en fait de cette pratique. Et enfin en complément, puisque la base est de valoriser nos clubs, de les aider à se développer, il y aura systématiquement une fiche dédiée à chaque club, avec ses coordonnées, le coût de la cotisation ou des cotisations, puisque l'on sait qu'il peut y avoir différentes tarifications, le nombre de licenciés, la répartition au sein des licenciés, tout cela va se faire de façon automatique. Le but est de simplifier – comme l'a précisé Georges et également Arnaud – on souhaite simplifier. Donc tout remontera automatiquement de Gest'hand dans cette solution, les clubs n'auront pas de démarches supplémentaires à faire, et tout sera systématiquement mis à jour de manière à ce que n'importe quelle personne qui souhaite pratiquer le hand trouve un club près de chez elle.
Donc simplement dernier point, cette plateforme sera lancée fin juin, et on fera donc une campagne de promotion – la fameuse campagne de rentrée – qui va nous aider à atteindre les 500 000 licenciés à partir de septembre. C'est une campagne qui vous sera présentée en amont, de manière à ce que vous puissiez vous l'approprier, et donc on fera vraiment un focus sur cette plateforme de manière à ce que tous les futurs pratiquants aient un point d'entrée unique. Merci.

Philippe BRUET : On peut conclure avec les communautés dont vous évoquiez tout à l'heure la présence.

Georges POTARD : Oui donc on parlait de ce monument de la vie associative qui est la licence, en fait la licence est comme un iceberg. On a vu il y a une partie émergente et puis il y a tout le reste qui est derrière, et la question que l'on s'est posée et que l'on continue à se poser est qu'est-ce qu'il y a en dessous de la ligne de flottaison ? Parce qu'au fond je prends une licence pour jouer, mais est-ce qu'il n'y a pas autre chose derrière ? Mais c'est sans doute que je viens là parce que j'aime le handball, Bertrand parce que j'aime la marque Handball. Et donc les motivations qui sont derrière sont très prégnantes, et on peut aussi se poser la question de savoir si derrière cela ce n'est pas aussi l'adhésion – on va essayer de parler américain – au corporate, à la marque Handball. C'est quoi ? C'est l'adhésion à des valeurs.
Alors, par hasard j'ai cliqué sur Google, parce que comme je n'y connais rien là-dessus, je ne sais pas ce que sont les valeurs du handball, j'ai mis « valeurs du handball » et je tombe sur un site qui s'appelle « Club HBC Montois, la montagne en Moselle ». Je tombe sur la première page du club – c'est véridique – et qu'est-ce que je lis ? Et bien que le Président du club il vous dit « venez nous voir, et puis on va vous parler des valeurs du handball, le respect, la solidarité, la tolérance, l'engagement, la combativité, la convivialité, l'esprit sportif », mais avec Katy, à ce moment-là on s'est dit « mais on a un métro de retard nous là-dessus ». C'est-à-dire que cette approche des valeurs, cette approche de ce qu'il peut y avoir derrière, il y a des clubs qui y ont déjà pensé. Parce qu'au fond, il n'y a pas que le joueur qui a envie d'aimer le handball, il y a tout son environnement, il y a la famille, les proches, les amis, il y a les spectateurs dans les salles, il y a les téléspectateurs, il y a nos partenaires, etc. Et tout cela sous ce petit monde, c'est ce que l'on appelait et que l'on va appeler de plus en plus au-delà de la famille du handball, on va appeler cela les communautés, la communauté du handball, des handballeurs, les communautés du handball. Et c'est là-dessus que dans les prochains mois nous allons continuer à bosser, en liaison avec les ligues, les comités et les clubs, à trouver des chemins, à proposer dans ces chemins des outils qui vont permettre à l'ensemble de nos acteurs de pouvoir élargir ce vivier de références, ce vivier de relations avec lequel on pourra développer justement de la relation, pourquoi pas de la proposition de produits et puis surtout, l'objectif, et bien il est là. On n'a pas eu peur des chiffres avec Katy et Arnaud, on s'est dit carrément ce que l'on allait faire, et bien l'objectif est d'arriver dans quelque temps à un million, non pas de licenciés, à un million d'adhérents dans notre communauté du handball. Je vous remercie de votre écoute.

Philippe BRUET : Merci pour toutes ces infos qui poussent ceux qui ne connaissent pas encore bien la Fédération et les terrains. Vous voulez intervenir ? Il y a un temps d'échange même s'il n'est pas vraiment prévu sur notre programme, il existe.

Nicolas MARAIS, ligue Normandie : Bonjour. Donc moi pas de problème je souscris sur la philosophie, quelque chose – pour rejoindre mon ami Michaël BOUTINES – on fait partie des quarantièmes rugissants – comme dirait Boby – quelque chose de pratico-pratique, on sait dans la vraie vie que dans de nombreux clubs sur les créations, renouvellements de licences, ce sont les clubs très souvent qui procèdent à ces validations avec les licenciés. Parce que dans certains territoires de province, il n'est pas toujours facile d'avoir les connexions, certaines familles ont des difficultés avec le réseau Internet, donc le club a un rôle primordial dans la prise de licences, dans le renouvellement, dans les créations. J'ai vu dans les documents que l'on parlait de liens, de textos envoyés sur les licenciés, donc moi j'aurais aimé avoir une précision technique là-dessus. Parce que l'on sait si on arrive à relever ce défi de simplification réelle pour nos licenciés et pour nos clubs sur cette prise de licence, on résout 80 % des problématiques rencontrées dans nos clubs, et 80 % de soucis en moins pour les Présidents de ligues. Parce que je le dis, on a ce rôle de tête de réseau, la responsabilité de qualifs et de licences des mutations ce sont les ligues qui s'en chargent, et je peux vous dire qu'en début de saison c'est parfois très compliqué. Donc j'aimerais avoir des précisions sur les modalités techniques par rapport à cette prise de licence, notamment quand je vois texto, est-ce que l'on va pouvoir continuer.

Dans la vraie vie ce sont nos clubs pour beaucoup qui œuvrent pour la validation des licences, sur les nouvelles créations on a dit qu'il n'y avait plus de téléchargement, mais il va falloir toujours, à mon avis sur les créations, télécharger des pièces d'identité, comment cela va se procéder ? Si mon cher Général Arnaud tu peux nous apporter ces précisions techniques, cela me paraît important.

Arnaud MAYEUR : Alors, sur la pièce d'identité, elle est téléchargée une fois et elle est valable 10 ans dans Gest'hand, donc on ne la télécharge pas chaque année puisqu'automatiquement c'est remis. Et la photo est téléchargeable une fois et elle est valable cinq ans dans Gest'hand c'est-à-dire qu'au bout de cinq ans elle s'efface, et on la remet au bout de cinq ans. Parce que chez un jeune on change quand même de tête, chez un vieux aussi, mais bon, donc on change quand même un peu la photo. Par contre, tout le reste, on ne télécharge plus rien comme je l'ai dit tout à l'heure.

Pour la partie club, si le club fait la licence, lui il n'a pas la signature électronique du licencié, donc il sera bien obligé de charger tous les documents comme avant pour faire la licence du licencié. Cela on ne peut pas faire autrement puisque juridiquement, comment voulez-vous signer électroniquement quelque chose dont on n'est pas l'origine ? Donc cela, on ne pourra pas faire autrement. Donc voilà un peu pour l'explication sur la licence, mais sur la partie – alors on va parler grossièrement – Responsive Design, comme l'a mis Georges tout à l'heure dans sa slide, on pourra prendre sa licence sur un téléphone, sur une tablette ou sur un PC, puisque dorénavant, pour le 1er juin ce sera mis au format du téléphone, ou de la tablette ou du PC.

Georges POTARD : Je tiens à vous préciser qu'évidemment on est en train de travailler avec notamment la formation pour sortir un webinaire là-dessus. Et puis il y aura un travail qui va être fait – je crois que c'est notre ami Stéphane NICOL qui est aux commandes sur le sujet – qui va être de réunir un groupe de tests de ces opérations-là. On ne va pas les lancer évidemment dans la nature comme cela, simplement il y aura un entraînement pratique qui sera fait autour de cette affaire.

Arnaud MAYEUR : Et par rapport à Nicolas, on a le groupe Gest'hand donc avec les représentants salariés, élus, dans les ligues aujourd'hui qui ont déjà l'information sur comment cela va se passer demain au niveau de la licence.

René BOTTELEAU, comité Charente : J'avais une question également à propos de la prise de licence. Moi je voudrais savoir s'il est possible, parce que Arnaud tout à l'heure tu as dit que l'on pouvait cocher « licence, dirigeant, joueur, handfit », savoir s'il est possible d'avoir une licence « dirigeant » par exemple et une licence « handfit » ? Alors je pose la question parce que je sais pertinemment que dans mon comité il y a des gens qui prennent une licence joueur, dirigeant, et qui font aussi du handfit. Je trouve que c'est un petit peu dommage parce que ces licences-là passent en dessous des radars handfit, et pour la captation des subventions liées au sport santé, je trouve que c'est un petit peu dommage.

Arnaud MAYEUR : Alors, je vais réexpliquer ce que j'ai dit tout à l'heure. On a toujours notre catégorie de licences, les licences avec un tarif en face, c'est-à-dire que j'ai une licence + de 16 ans ou j'ai une licence handfit, et avec cette licence handfit et bien je pratique du loisir, je pratique du Baby Hand – je dis n'importe quoi, mais ce n'est pas grave – et je peux en fait cocher toutes les mentions à côté, comme quoi je suis dirigeant, je joue au handfit, je joue en Ensemble, etc. Mais je n'ai qu'une seule licence, qui est une catégorie de licence que je paye. À côté, je vais aller cocher tout ce que je pratique. Donc demain cela va nous permettre d'avoir des statistiques sur quelqu'un qui a une licence x, y, z, mais par contre, il pratique toutes ces choses-là à côté. On aura les statistiques justement à côté de tout ce qui se pratique dans le handball, ce qui permettra d'avoir toutes les stats à côté de nos pratiques.

Patrick CLÉMENT, comité Moselle : Je vais pousser un petit coup de gueule. Arnaud je ne sais pas qui vous avez interrogé et qui vont vous dire que c'est facile de rentrer une licence dans Gest'hand. Je m'excuse, nous on est dans le rural, on est certainement moins intelligent qu'ailleurs, des clubs passent leur temps, le secrétaire passe son temps à expliquer déjà d'aller dans les spams pour trouver le SMS, pour confirmer l'adresse mail, enfin voilà, ce n'est pas simple. Alors, ne dites pas que c'est simple, ce n'est pas simple. Je ne sais pas qui vous avez interrogé pour dire qu'il n'y a pas de problème, mais simplement de scanner un document, pardon, mais la moitié de la population ne sait pas le faire, et de l'attacher à autre chose, bon cela c'est une première remarque, attendez, donc les solutions elles sont bonnes, c'est très bien. Deuxième remarque, je ne sais pas où elle est Katy, mais si vous allez sur les sites des comités et des ligues, n'importe qui va venir là-dessus et va savoir près de chez lui, en fonction de la localisation où est le club le plus près, donc essayez de regarder aussi ce que l'on a fait nous et voilà. Alors cela c'est un petit peu mon coup de gueule parce qu'essayez de profiter de ce qui existe et demandez, nous on est là, la proximité avec les clubs c'est nous qui l'avons, voilà, il y a déjà des choses qui existent et qui sont très bien. Voilà, merci.

Et alors j'allais terminer donc Montois la Montagne qui est un de mes clubs, ce sont des choses que l'on travaille avec nos clubs, ligues et comités, on travaille avec nos clubs sur des valeurs comme cela, et je ne comprends pas que l'on soit surpris que ces valeurs existent. Dans le monde du hand tous mes collègues sont là pour défendre ces valeurs-là et ces termes-là. Voilà, donc j'ai fini avec mon coup de gueule, je vais me rendormir.

Katy MENINI : Oui, si je peux juste répondre par rapport à mon club, en fait nous notre difficulté c'est que quand on porte une campagne nationale, on ne porte pas une campagne en locale. Donc la campagne nationale on est obligé de renvoyer vers une plateforme commune, parce que moi je ne peux pas renvoyer vers chaque site Internet de comités ou de ligues. Donc que vous ayez des outils locaux c'est indispensable et on est là même pour vous accompagner, pour vous aider à les faire évoluer. Mais sur le plan National, et c'est l'ambition que l'on a en tout cas avec la campagne de rentrée, si on veut atteindre ces 500 000 licenciés, il leur faut une plateforme unique qui va les renvoyer vers cette fameuse plateforme « mon club », qui ensuite là vous allez prendre le relais au niveau local, et cela c'est indispensable pour nous.

Patrick CLÉMENT, comité Moselle : Je pense que vous vous trompez, le point d'entrée c'est nous, ce n'est pas une plateforme nationale, etc. C'est nous. Donc n'importe quelle personne qui tape handball Moselle va arriver sur un site qui est soit celui de la ligue, soit le nôtre, et va savoir où est le club, les pratiques, etc. Cela existe aujourd'hui, allez sur le site de Moselle, vous verrez, tout est là. Alors je ne sais pas pourquoi vous tombez de la chaise là-dessus, on fait des choses nous qui sont très bien et voilà, on rajoute nos termes et nos valeurs. Alors le point d'entrée c'est nous, ce n'est pas vous, c'est sûr.

Katy MENINI : Alors moi je vous félicite sincèrement pour tout ce que vous faites, et c'est très bien, mais la Fédération est là pour vous aider et vous accompagner. Moi je fais cette fameuse campagne nationale, vers quoi je pousse les non-pratiquants à identifier le club. Mais ils ne vont pas venir chez vous naturellement, on continuera la discussion après si vous voulez, mais en termes de référencement sur le digital, c'est très compliqué pour une personne de trouver le comité ou la ligue en fait directement. Nous on remonte automatiquement là-dessus.

Georges POTARD : Oui donc, non, mais attendez, je crois que dans cette affaire on apprend en marchant, on apprend tous ensemble et toutes les observations que vous pouvez faire, nous on en tient compte, et puis dans le déroulement des prochaines étapes on va intégrer tout cela dans les évolutions. Donc il y a un plan de départ, il y a des propositions, ensuite derrière l'objectif est bien d'améliorer le système et l'amélioration ne peut venir justement que des acteurs que vous êtes.

Franck ROBERT, comité Drôme-Ardèche : Juste un point, d'abord vous féliciter pour tout ce travail-là qui effectivement est un besoin du terrain et je rejoins aussi malgré tout certains points de mon collègue tout de suite, c'est vrai qu'à un certain moment la prise de licence est difficile. Alors pour les clubs qui ont vraiment l'habitude et qui ont des savoir-faire c'est relativement simple, on prend les choses, mais nous qui développons de nouveaux lieux de pratiques sur les territoires, il faut aussi former tous les dirigeants. Il faut faire passer les messages au licencié qui reçoit un texto, qui se dit « tiens, ça y est, j'ai le premier texto, je suis rentré dans la Maison du Handball, et bien c'est fini ça y est tout est fait ». Enfin voilà, il y a tout ce travail-là et en fait c'est la porte d'entrée, on n'a pas fini le travail.

Alors je voulais quand même en reparler à Georges parce que l'on a déjà échangé là-dessus, enfin avec beaucoup de gens et avec Arnaud, c'est aussi la problématique des dirigeants, de la licence « dirigeant ».

Alors j'espère qu'à un moment on pourra mettre cela vraiment sur la table, c'est-à-dire qu'il y a le dirigeant de club qui est vraiment un acteur dirigeant qui est dans un Conseil d'Administration, enfin on met ce que l'on veut, et puis le bénévole occasionnel qui lui vient pour être sur une feuille de match, accompagner, qui prend une licence pour trois/quatre fois, une occasion, et qui finalement se voit attribuer la même licence que le dirigeant, au même tarif, et ce qui est un frein à la prise de licence dans les clubs, parce que ces licences ont un coût relativement important. Certaines Fédérations ont des process qui prennent en charge ce deuxième type d'engagement bénévole à l'intérieur de nos associations qui sont absolument indispensables pour tous nos clubs. Voilà.

Georges POTARD : En effet, tout cela on en a déjà parlé, bon, c'est la problématique qui est liée au fait que l'on peut aussi démultiplier comme cela le nombre de licences, et puis bientôt d'avoir une espèce d'éventail qui devient difficile à gérer. Donc on fait des choix, mais la porte n'est pas fermée, parce qu'effectivement l'objectif est bien de pouvoir enrichir l'offre. On a fait le choix par exemple sur la plateforme de ne pas lister 250 possibilités, il y a quelques gros pavés, puis qui permettent de dire « et bien voilà, je suis intéressé par tout ce qui tourne autour du hand, de la santé, autour de la jeunesse, autour de la pratique, et puis quand je dis « choisis mon club » là sur mon club en principe je vais avoir un détail beaucoup plus affirmé où là vous pourrez donc proposer un certain nombre de choses, et c'est dans cette étape que l'on annonce parce que tout cela les groupes vont continuer à travailler là-dessus. L'idée est de se demander justement jusqu'où on peut aller en termes des licences, est-ce qu'il faut faire une licence unique avec plein d'opportunités ? Est-ce qu'il faut faire à chaque fois une licence précise pour faire telle et telle activité ? Là comme tu l'as dit, avoir une licence de dirigeant occasionnelle, est-ce que la licence de dirigeant ne suffit pas ? Donc tout cela ce sont des choses qui sont compliquées et puis derrière il faut aussi s'interroger sur quand on parle par exemple de licence temporelle. Il faut s'interroger pour savoir comment vont être gérés les flux relatifs aux cotisations, quels sont les niveaux de cotisations, donc on marche ensemble là-dessus. Faites remonter comme on le fait là toutes vos observations, et puis les groupes de travail vont faire mouliner cela comme ils ont à le faire, et puis à trouver, à vous proposer des solutions. Alors pour l'instant la plateforme elle est comme cela, Gest'hand évolue comme cela, ensuite on continuera à avancer et à l'enrichir. Encore une fois le but de la manœuvre est de travailler ensemble.

Paul POLYDORE, ligue Guyane : Je tiens à vous féliciter en tous les cas pour le travail qui est fait. Je trouve que la prise de licences a évolué énormément, aujourd'hui il est assez simple de prendre les licences, j'avais juste une question concernant les licences événementielles, quid des licences événementielles.

Arnaud MAYEUR : La licence événementielle en fait reste toujours au même endroit, c'est-à-dire qu'il faut déclarer un événement, et par rapport à cet événement le club vient enregistrer en fait l'ensemble des personnes qui ont participé à cet événement, en saisissant le nom, le prénom, la date de naissance et le sexe, et c'est tout.

Philippe GALLAND, comité Seine et Marne : D'abord simplifier les licences, bravo c'est une excellente idée, cela va aider les clubs et toutes les structures. Alors c'est vrai que n'importe comment cela va se faire assez naturellement puisque l'on va vers des générations qui sont de plus en plus connectées, donc je pense que cela va être de plus en plus intuitif. Par contre au niveau des clubs, il y a quand même quelque chose qui va arriver, c'est quand on est le dirigeant, aujourd'hui on a des cotisations pour faire des fonctions du dirigeant, pour faire du handfit, pour faire du hand loisir et – alors là je ne demande pas une réponse – mais peut-être étudier comment gérer au niveau des clubs quand quelqu'un va vouloir être dirigeant, faire du handfit et puis du hand loisir. Non, mais au niveau de la cotisation, ce dont je parle c'est la structure de cotisation dans les clubs, comment essayer de la simplifier, c'est

d'émettre des idées parce que c'est vrai que là cela va être assez compliqué ?

Arnaud MAYEUR : Alors si tu veux demain quand tu cocheras dirigeant, tu n'auras que dirigeant, parce que si je suis dirigeant, je ne peux pas faire du handfit, je n'ai pas de certificat médical, je n'ai pas d'attestation de santé. Donc là je ne pourrai pas aller cocher comme quoi je fais du handfit si j'ai une "licence dirigeant". Par contre, si j'ai une licence joueur, je pourrai aller cocher comme quoi je suis dirigeant, que je suis handfit, que j'arbitre et ainsi de suite. On mettra toutes les mentions qui seront possibles pour pouvoir répertorier toutes ces personnes.
Mais par contre sur le tarif licence – c'est ce que Georges évoquait tout à l'heure – c'est un sujet qui arrivera, je pense, dans les saisons à venir puisqu'il y a quand même un grand chantier au niveau réglementation sur ce point-là.

Jean-Pierre LEPOINTE, ligue Hauts-de-France : Sur la simplification de licence, c'est hyper important, ce qui me gêne un tout petit peu, je suis à fond pour, n'oubliez pas que le 1er juin et Arnaud tu connais bien l'épicerie et le terrain, n'oubliez pas que le 1er juin cette année, il va y avoir tout de même un petit tsunami dans les clubs et dans les licences. C'est que nous avons tous dans les comités, les ligues, nous avons tous baissé nos tarifs l'année dernière, et que nous allons tous reprendre des tarifs différents. Donc l'arrivée de reprendre les tarifs de 2020 – 2021 et que donc on va avoir un double impact le 1er juin, une nouvelle prise de licences, un nouveau système, et en même temps le retour à des tarifs qui n'étaient pas du tout les mêmes sur la saison qui vient de s'écouler. Ça, c'est quelque chose qui est perturbant pour nos dirigeants bénévoles, dont je signale c'est la majorité de la population française et j'en suis fier, parce que je sors oui, du préau et de la cour d'école – j'en suis particulièrement fier – c'est notre marque de fabrique, où c'est assez compliqué, et ce que disais Nicolas tout à l'heure sur la prise de licences dans les clubs, c'est une réalité. Tu le sais très bien Arnaud, et Georges aussi encore plus, la réalité c'est que les clubs - et j'en connais au moins 50 % dans ma ligue, mais c'est vrai que c'est le Nord – c'est le club qui prend les licences des joueurs, et donc effectivement je partage ce que dit le collègue de la Seine-et-Marne que nous sommes de plus en plus connectés, mais pour se connecter il faut aussi avoir envie de le faire. Mais ce que je veux dire c'est que l'on a aussi l'habitude – et je reviens à la discussion du Bureau Directeur hier sur les finances – c'est qu'à un moment donné nous sommes des portes d'entrée indispensables dans la relation avec les hommes et avec les licenciés, et que moi je n'ai pas envie de vivre tout le temps sur des plateformes, déjà je suis perpétuellement dessus.
J'ai envie que la relation humaine se mette et quand j'écoute Philippe BANA ou que j'écoute certains cadres de cette Fédération sur le présentiel, attention à être toujours dans des ouvertures perpétuelles de plateformes que – comme le dit le Président de Moselle – nous faisons tous sur nos sites sûrement beaucoup moins bien que les grands professionnels, mais soyons attentifs sur cette arrivée cette année avec reprise de tarifs, nouvelles licences, nouveau système. Mais effectivement la signature électronique Arnaud, quand les gens vont venir au club, ils pourront la faire avec le secrétaire du club ou bénévoles, ou salariés, je pense qu'il faut extrêmement bien communiquer sur le système et cela sera évidemment bien sûr la Fédération, mais les comités et les ligues.

Philippe BRUET : Chers amis, Béatrice venez nous rejoindre avec Rémy LÉVY. On va changer de sujet, Béatrice et Rémy vont nous parler de l'actualité législative et puis aussi des dispositions légales.

Rémy LÉVY : Bonjour à toutes et à tous, on avait un quart d'heure pour vous exposer un dispositif législatif nouveau important, mais rassurez-vous, on va respecter ce quart d'heure.
L'année 2021 et l'année 2022 ont été marquées par l'adoption de deux lois extrêmement importantes, la loi du 24 août 2021 qui a un impact certain sur le fonctionnement de notre Fédération qui a changé l'ancien système dans les relations entre les Fédérations et l'État, et deuxièmement la loi du 2 mars 2022 qui est la loi de démocratisation du sport. Donc je vais faire la première, la loi du 24 août 2021, et Béatrice vous donnera les grandes lignes de la loi du 2 mars 2022.
La loi du 24 août 2021 est un dispositif législatif extrêmement politique puisque l'on est dans le cadre d'une loi qui s'intitule le respect et la défense des valeurs de la République, la lutte contre le communautarisme, le séparatisme, donc c'est l'affirmation de principes républicains très forts et vous savez que jusqu'à présent on fonctionnait – dans le cadre des rapports entre la Fédération et l'État – sur un système de délégations. On était dans le cadre d'une délégation de services publics, Ministère de la Jeunesse et des Sports qui est titulaire de cette activité, qui la réglemente, et qui délègue à des Fédérations, et ces Fédérations elles-mêmes peuvent déléguer. C'est le cas par exemple de la ligue professionnelle de handball, donc les ligues professionnelles sont maintenant sur

des modèles de délégations, par contre j'insiste – parce que souvent il y a une confusion – en ce qui concerne les ligues régionales et les comités, ce sont des organes déconcentrés. Ce ne sont pas des délégataires de services publics où on est dans l'articulation de l'activité fédérale à travers les territoires, ce sont des organes déconcentrés.

Aujourd'hui, le système a complètement changé, c'est terminé, il n'y a plus de délégations de services publics, on est dans le cadre d'un agrément. Et l'agrément est quelque chose de différent parce qu'il obéit donc à des dispositions importantes, en particulier la souscription de ce que l'on appelle – c'est aujourd'hui un élément clé dans toute l'activité sportive – le contrat d'engagement républicain.

Ce contrat d'engagement républicain il doit respecter un certain nombre de principes, et ce sont des principes forts, quand je dis que c'est une loi politique on verra également que la loi sur la démocratisation a un volet politique, mais a aussi un volet technique très important. Aujourd'hui, dommage qu'il faille une loi pour le rappeler, mais cela c'est aussi l'évolution des choses, avant l'adhésion aux principes républicains semblait naturelle, semblait aller de source, aujourd'hui il a fallu reprendre l'affirmation d'un certain nombre de principes, l'engagement de respecter les lois de la République, l'engagement de respecter la liberté de conscience, respecter également la liberté des membres de l'association, assurer une politique d'égalité et de non-discrimination, pratiquer également, dans toute la mesure du possible, les principes de fraternité et de prévention de la violence, le respect de la dignité de la personne humaine et le respect des symboles de la République, principalement le drapeau et l'hymne national. Vous voyez que c'est l'affirmation de principes très forts qui peuvent couler de source, mais il a fallu le légiférer et le reprendre par écrit, et aujourd'hui sans la souscription de ce contrat d'engagement républicain, une Fédération ne peut pas bénéficier d'un agrément.

Alors, le dispositif vaut également pour les clubs puisque beaucoup ici travaillent en clubs et le système de subvention aujourd'hui est également encadré par le respect de la signature d'un contrat d'engagement républicain.

Je pense que l'on a une chronologie de tout ce qui s'est passé, pour revenir sur la chronologie, voilà. Aujourd'hui vous avez en haut, grosso modo, l'évolution du dispositif législatif et en dessous, tout ce qui a été fait au niveau fédéral. Donc la loi du 24 août 2021 sur les valeurs républicaines, comme toujours il a fallu attendre les instructions ministérielles pour interpréter la loi, et il a fallu attendre le décret puisqu'en France on a souvent des lois, mais parfois on ne voit pas le décret, surtout quand on est dans des périodes électorales et qu'il y a des changements, donc les décrets viennent très tardivement. Là, le décret est intervenu le 31 décembre 2021, la Fédération bien évidemment avait déjà mis en place beaucoup de ces principes, de ces valeurs républicaines, et beaucoup de disposition sur la démocratie et en particulier la parité, et donc il y a eu bien évidemment la mise en place de toute une stratégie pour aboutir à la signature de ce fameux contrat d'engagement républicain. Vous avez le déroulé, puisque derrière il y a eu la loi du 2 mars 2022, et par un acte du 25 mars 2022 donc la Fédération s'est engagée sur le contrat de délégation et sur le contrat d'engagement républicain, et pour couronner le tout il y a un arrêté ministériel du 28 mars 2022 qui consacre cette situation de délégation.

Voilà, donc c'est un élément très important, très fort moralement, fort juridiquement et aujourd'hui on a l'obligation d'inscrire dans le marbre tous ces principes, et pas seulement de les inscrire, de faire en sorte que les Fédérations, les ligues, les comités, les clubs, fassent le maximum pour avancer dans cet engagement républicain.

Je vais peut-être passer la parole maintenant à Béatrice puisqu'en fait le contrat d'engagement républicain, vous avez vu donc conditions à l'octroi de subventions publiques, le contrat de délégation également conditions à l'octroi de la délégation, vous avez vu les sept piliers de ce contrat d'engagement républicain, et on reprend là très rapidement le contenu fédéral. Alors sur la liste des disciplines sportives déléguées nous sommes aujourd'hui agréées pour le handball classique, pour le beach handball et pour le para handball. Le dispositif législatif va s'appliquer à compter du 1er juillet, donc à compter de cette date on aura l'agrément sur les trois activités que nous gérons actuellement. Tout a été fait bien évidemment pour avancer sur la parité et l'égalité, la lutte contre les violences. On a aujourd'hui une cellule qui est très active sur la lutte contre la violence, les violences de toutes sortes : morales, physiques, sexuelles, la discrimination, et on fonctionne bien parce que l'on fonctionne dans la discrétion, mais on fonctionne efficacement. On travaille sur le développement durable, sur la protection de l'intégrité physique et morale, sur le respect de l'éthique du sport et l'intégrité des compétitions, sur la pratique et handicap, c'est ce que je disais au niveau de la troisième activité agréée, et sur l'emploi et la formation, Béatrice va vous donner quelques précisions sur tout le dispositif.

Béatrice BARBUSSE : Je vais vous parler en effet de la loi de démocratisation du sport qui a été votée – comme vous le voyez – le 2 mars 2022, un petit peu dans la douleur, au dernier moment puisque je crois que 15 jours après, ou 10 jours après la mission de l'Assemblée nationale s'arrêtait, que les décrets bien entendu ne sont pas encore parus

donc il va falloir que l'on attende. Malgré tout il est de notre responsabilité de vous informer de ce qui va advenir très certainement dans les deux ans qui viennent. Je précise tout de suite que là, nous allons balayer de manière très schématique, très synthétique les grands axes de cette loi qui se découpe en trois chapitres – comme on va le voir – que nous pourrons dans les mois qui viennent bien entendu vous faire parvenir une note d'explications beaucoup plus précise que ce que l'on va faire ici, puisque là c'est juste un moment d'informations, et vous proposer un petit peu les trois axes.
Le premier axe, le premier chapitre cette loi, concerne le développement de la pratique sportive. Une petite remarque en préambule, ce premier chapitre visait en fait à aller au-delà du sport de performance, à aller au-delà du sport compétitif. Cela correspond non pas seulement à un vœu politique, mais cela correspond aussi surtout à des attentes sociales que vous avez pressenties, que vous ressentez, que vous connaissez dans la société française, qui commencent à émerger depuis maintenant un certain nombre d'années. En effet, de plus en plus de Français, y compris des jeunes, souhaitent faire du sport, mais non pas de manière compétitive, simplement pour se maintenir en bonne santé, de la même façon qu'aujourd'hui le sport est parfois conseillé dans le cas de certaines maladies, certaines longues maladies, et cela devient aujourd'hui un outil également de prescriptions pour les médecins dans certaines situations. Ce chapitre-là vise à développer le sport au-delà – j'avais envie de vous dire – du sport compétitif. Vous voyez donc, c'est pour cela qu'un des premiers articles concerne la pratique pour tous et toutes, mais ce premier article signifie que c'est pour aller au-delà du sport de performance. Vous voyez un certain nombre de dispositions qui rentrent dans le cadre de ce chapitre, parmi les plus importantes la reconnaissance des Maisons Sport-Santé qui ont émergé ces dernières années, difficilement parfois, mais ça y est, on commence à en voir apparaître un petit peu partout. Des référents sport, vous voyez aussi dans les établissements de santé, donc il faudra là aussi, se seront des portes d'entrée pour les clubs, pour les comités, pour les ligues éventuellement pour mettre en place des actions sport santé au sein des établissements de santé médico-sociaux, la prescription – comme je vous le disais – d'activités sportives adaptées quand la situation l'exige. Le sport à l'école, alors bon, on ne va pas ici discuter je m'adresse au sport d'EPS, bouger, ne pas bouger, EPS, sport, on ne va pas faire de polémique sémantique, bref. En tout cas le sport à l'école va se développer, 30 minutes, une heure, je ne sais pas, mais ce sont des choses qui évoluent en tout cas dans le bon sens. Une bonne nouvelle aussi pour les clubs puisque vous voyez que dans cette loi il y a l'ouverture des équipements sportifs scolaires au club, lorsque bien entendu ces équipements sportifs ne sont pas utilisés. Concernant le certificat médical, il y a une volonté de la part des pouvoirs publics de simplifier. En ce qui concerne précisément ce point-là, si vous avez des questions il y a le médecin Gérard JUIN qui doit être là, qui est médecin fédéral, qui pourra répondre à vos questions puisque cela n'a pas encore été vu complètement par la Fédération et qu'ils vont se réunir dans les semaines qui viennent pour voir un petit peu comment nous allons faire par rapport à cette simplification et le certificat médical.
Le deuxième chapitre qui concerne maintenant la question de la gouvernance des Fédérations sportives. C'était un des chapitres qui était le plus attendu par tout le monde, pas seulement par les femmes, mais aussi par les hommes puisqu'il y a une revendication qui devenait là aussi de plus en plus fréquente dans le monde sportif, qui concernait le vote des clubs pour les équipes de Direction.
Et vous le voyez que cela fait partie de ce pavé qui concerne donc de nouvelles mesures importantes pour la gouvernance des Fédérations sportives. Importantes, mais qui vont peu impacter en fait – hormis celle que je viens de dire – la Fédération française de handball et donc les ligues, les comités et les clubs, parce que nous sommes en avance par rapport à d'autres Fédérations. Et quand je dis en avance vous allez mesurer en années l'avance du handball sur les autres sports. Concernant le premier point, la parité dans les instances dirigeantes à partir de 2024 à la Fédération – mais c'est déjà le cas – il devrait y avoir 50 % de femmes et 50 % d'hommes dans les instances dirigeantes. Mais la grande nouveauté que vous voyez dans la diapositive c'est qu'à partir de 2028, dans certaines structures déconcentrées il faudra également respecter la parité dans les instances dirigeantes. En l'occurrence ce sont les ligues régionales qui sont impactées, donc Messieurs et Mesdames les Présidents et les Présidentes de ligues régionales, et ceux qui ont envie de se présenter, sachez qu'il faudra avoir la parité à partir de 2028 dans les instances dirigeantes : 50 % de femmes, 50 % d'hommes. À ce propos, pour la Fédération Française de Handball, vous savez que grâce à Joël – et vraiment je te remercie au nom de toutes les femmes – parce que tu es le seul à l'avoir fait dans le monde sportif, à avoir généralisé la loi du 4 août 2014 aux ligues et aux comités, merci beaucoup, tu es un visionnaire – on l'a dit hier – incontestablement en matière d'égalité. On a eu l'occasion de beaucoup en parler, cela a mis la Fédération Française de Handball, cela lui a donné 12 ans d'avance, puisque nous l'avons fait en 2016 pour passer la barre à 40 %, les femmes représentent 41 % des dirigeants élus au niveau des ligues régionales pour la Fédération Française de handball, il nous reste donc 9 points à gagner

jusqu'en 2028.
Donc 2028, nous on l'a mis en place en 2016, vous faites le compte, alors que d'autres Fédérations ne l'ont pas fait, cela fait 12 années d'avance quasiment par rapport aux autres Fédérations. Ce qui explique pourquoi cette mesure a été fortement discutée par le monde sportif, par le CNOSF, et que beaucoup de Présidents de Fédération étaient contre cette mesure-là et la ministre a tenu, elle a été soutenue notamment par la Fédération Française de Handball, et c'est pour cela que maintenant elle est inscrite dans la loi. Donc pas d'inquiétude, nous il nous reste peu de chemin à faire, on est tranquille, et je suis sûre que l'on va arriver à le faire. Limitation du nombre de mandats, là aussi une mesure qui a été fortement discutée, Monsieur le Président, Philippe BANA, vous ne pourrez être Président que trois fois, 12 ans c'est bien déjà, cela suffit ? Certains ne voulaient pas limiter, d'autres voulaient te mettre cinq, quatre, donc trois, d'accord. Tu as noté, bien. Donc la place sera libre, bien.
Concernant le vote des clubs, c'était attendu par nombre d'entre vous, donc la part des clubs dans le vote devra représenter au moins 50 %. Là aussi ce sont des choses qui vont être discutées et sur lesquelles nous aurons à nous prononcer, et on vous présentera donc une proposition en AG 2023, c'est en tout cas l'objectif que l'on s'est donné pour des élections en 2024. Voilà, renforcement du rôle du comité d'éthique et des citoyens - c'est pour toi Joël – l'obligation de transparence patrimoniale, donc là c'est le cas dans toutes les institutions, représentation des acteurs professionnels, cela concerne notamment les arbitres, là aussi nous avons déjà fait le pas donc cela ne concerne pas vraiment la Fédération. La lutte contre les violences, on continue le combat, on est là aussi dans les clous. La reconversion professionnelle et PPF on est dans les clous puisque Laurent FRECON de la DTN mène ce dossier – et le mène fort bien – et puis l'assurance protection contre les violences, on en a parlé hier, donc je passe très vite.
Le dernier pavé qui est beaucoup plus court concerne le modèle économique sportif et en particulier – vous l'avez compris - plutôt le sport professionnel. Donc toujours dans la continuité, lutte contre les paris sportifs frauduleux, la création d'une société commerciale pour les ligues professionnelles si elles le souhaitent.
Il y a Bruno qui est là donc qui est en présence, si vous avez des questions à lui poser à ce sujet, est-ce que la ligue nationale de handball aura l'intention de créer une ligue professionnelle ? À ma connaissance pour le moment, non, mais si vous avez des questions à lui poser, il est présent. Et enfin la durée du premier contrat professionnel d'un jeune en centre de formation qui passe de trois ans donc, à cinq ans, là aussi fortement discuté, tout le monde n'est pas forcément d'accord, on laisse cela. Là il s'agissait simplement de vous informer, j'espère que vous avez compris les grands thèmes de cette loi qui va se traduire dans les mois qui viennent. Dans les mois qui viennent ou pas Rémy par des décrets ?

Rémy LÉVY : J'espère, c'est toujours l'incertitude après des périodes électorales. Les décrets arrivent un jour, parfois ils n'arrivent pas, on a eu le cas de quelques lois où le décret n'est pas arrivé. Mais là, bon, compte tenu de l'importance pour le sport professionnel, oui, j'ose espérer que le nouveau Gouvernement se remettra vite au travail et concrétisera tout cela, c'était quelque chose qui était très demandé par les clubs. Moi quand j'étais Président du CPA on a milité pour la prolongation de la durée du premier contrat professionnel, parce qu'en définitive le système de formation fait que l'on investit énormément sur ces joueurs, et en fait ce sont ceux avec lesquels on peut avoir la durée de contrat la plus courte. Mais tout s'est fait dans le handball dans la négociation, l'accord collectif sur les garçons, et on peut saluer l'accord collectif sur le secteur féminin aussi. On est la seule Fédération à avoir un accord collectif sur le secteur féminin avec une adaptation ou spécificité de l'activité féminine et on en est très fier.

Béatrice BARBUSSE : Et tu fais bien de le rappeler, cette durée du contrat ne pourra être prolongée, cela sera obligatoirement discuté avec les partenaires sociaux, cela ne pourra pas se faire sinon.

Philippe BRUET : On va prendre une question.

Jean-Pierre GAIGNE, ligue Bretagne : Là je vais prendre ma casquette club, nous sommes en train de repartager avec la Mairie la nouvelle municipalité, notre convention de partenariat, et il a été évoqué le contrat d'engagement républicain, il existe un document ?

Rémy LÉVY : Oui, il existe un document type.

Jean-Pierre GAIGNE : Un document type que les Mairies connaissent ? Que l'on peut consulter quelque part ? Voilà.

Gwenhaël SAMPER : En fait il y a deux possibilités, il y a des formulaires en ligne qui sont disponibles pour signer le contrat d'engagement républicain, ce que certaines collectivités vont mettre en place, c'est la coche d'une case en disant « j'adhère au contrat d'engagement républicain ». Nous, cela a été fait notamment dans le cadre de la fondation Hand'Solidaire, on a coché une case dans l'idée de « je m'engage au contrat d'engagement républicain ». Donc il n'y a pas de formalisme imposé, mais je sais que certaines collectivités ont choisi ce modèle-là. Mais c'est disponible sur Internet.

Rémy LÉVY : Et les pratiques vont évoluer, on est sur un dispositif très récent. Voilà, donc ce que je voulais à travers la présence de Gwenhaël, c'est vous dire que tout ce travail important a été préparé par le service juridique, et que – comme je le disais souvent en club – il y a ceux qui sont dans la lumière, sur la scène ou sur le terrain, et ils ne seraient rien sans tous ceux qui sont derrière et qui préparent ce travail. Donc j'ai la chance d'avoir la responsabilité de ce service juridique, je remercie le Président Philippe BANA d'avoir pensé à moi, je remercie Jacky BETTENFELD mon prédécesseur, ami et confrère, peut-être ami d'abord pour l'accompagnement qui est le sien et ses précieux conseils, c'est une grosse responsabilité de sécuriser la Fédération et moi je suis très heureux, on a un service formidable. Gwenhaël est un peu notre guest-star donc vous pouvez l'applaudir.
Voilà, elle est toujours disponible et surtout elle est toujours souriante. Les gens sont souriants dans cette Fédération, et également avec elle, je salue le travail de collaboration de Florence BARO, d'Anne-Sophie POINTET et de Sandrine DECHENEAUX. Voilà, je les remercie beaucoup.

Sylvie UHMANN, comité Aveyron : Alors, bien évidemment je remercie aussi Joël pour la démarche très prospective dans laquelle il s'est lancé sur la révision de nos statuts de nos instances, mais force est de constater que malheureusement on se heurte à une espèce de plafond de verre, à savoir que vous avez pu le constater côté Présidence on est très loin de la parité. Où est le plafond de verre, quelles sont les problématiques ? Je pense qu'il y a un vrai débat à ouvrir pour voir comment nous pourrions collectivement évoluer, et je ne suis pas une féministe – je tiens à le préciser – mais comment pouvons-nous avancer pour que cette notion d'ouverture et de vrai partage des responsabilités dans la mixité telle que la Fédé le représente ? Et franchement je suis très fière d'être handballeuse dans ce contexte-là, mais je pense que l'on n'est pas allé assez loin. Et alors je vais faire un petit clin d'œil à Nodji en lui disant « mais pourquoi on a une ligue nationale de handball, et pourquoi on a une ligue féminine de handball? ». Cela veut dire que les féminines ne sont pas nationales ? Je ne sais pas là, il y a un sketch-là, excusez-moi.

Béatrice BARBUSSE : Je me permets de répondre, d'abord premièrement moi je suis féministe, ce n'est pas un gros mot, ce n'est pas une maladie, ce n'est pas grave. Cela peut passer en plus il paraît, ce n'est pas grave. Non, bien sûr que l'on a du chemin à faire, la Fédération Française de Handball, grâce notamment effectivement à la dynamique qu'a voulu donner Joël lors de la précédente mandature, on est une des Fédérations qui est la plus avancée sur la question de la féminisation. Cela ne veut pas dire pour autant bien sûr que la situation est parfaite, d'ailleurs, dans pas très longtemps tout à l'heure vous allez avoir un slide que l'on a préparé avec le groupe dans lequel on travaille avec Nodji, sur la féminisation, et vous allez voir qu'en effet il y a plein de points où on n'est pas bon du tout, mais pas du tout. Et d'ailleurs cela s'est vu un petit peu tout à l'heure quand vous avez pris les photos.
Donc oui il y a un plafond de verre, bien sûr qu'il y a un plafond de verre, j'ai envie de vous dire qu'aujourd'hui la société est en train d'évoluer. Trop rapidement pour certains, pas assez pour certaines. La vérité est entre les deux. Je crois qu'il faut être patientes et patients. Pourquoi ? Parce que si – vous voyez je suis féministe, mais pas extrémiste – si j'étais extrémiste, je dirais « il faut changer les choses maintenant », et on pourrait mettre en place dans nos règlements des aspects, par exemple on pourrait limiter le nombre de mandats de Présidents de ligues régionales et de Présidents de comités départementaux. On pourrait très bien dire « deux maximum ». On ne va pas aller vers cela. Pourquoi ? Parce qu'au handball on respecte l'être humain, on respecte le temps humain, donc ce que l'on va faire c'est que l'on va essayer de créer une deuxième dynamique. Et ce débat vous allez peut-être l'avoir tout à l'heure quand Nodji vous présentera quelques chiffres sur la féminisation. Eh oui, le plafond de verre existe encore à la Fédération Française de Handball, vous avez raison de l'affirmer.
Sur la question de la LFH et de la LNH, je me permets de répondre parce qu'historiquement parlant, la LNH est créée d'abord pour les garçons en 2004. Juridiquement parlant, une Fédération n'a pas le droit de créer qu'une seule ligue externe, donc qui est une association liée par convention à sa Fédération. Quelques années plus tard, les filles veulent se professionnaliser, et donc se posent la question à l'époque. Déjà à l'époque elles se posaient

la question – je tiens à le dire, j'étais à la LNH – de savoir est-ce que l'on intègre ou non les filles à la LNH ? C'était en 2007. En 2007, la réponse qui a été donnée à la LNH – et je le dis en toute transparence – si le secteur masculin à l'époque était très fragile économiquement, il n'était pas du tout ce qu'il est aujourd'hui, donc on s'est dit « si on intègre un secteur féminin qui est très fragile économiquement, à un secteur masculin qui est aussi très fragile économiquement, on va fragiliser encore plus la ligue professionnelle de handball ».
Donc on a fait le choix – et j'ai fait partie de ces personnes qui ont fait le choix, et je suis une femme – de ne pas intégrer à cette époque-là les filles et le secteur professionnel à la LNH, le temps que le secteur féminin se professionnalise. Cela c'était en 2007. Des années après - je vais passer la parole à Nodjialem - passage de témoin de génération en génération, donc quand elle est arrivée – non, tu expliques après comment c'est professionnalisé – et la question que vous posez aujourd'hui, elle se pose en effet peut-être aujourd'hui. Pourquoi ? Parce que le secteur masculin s'est renforcé économiquement même s'il reste fragile pour certains clubs – je ne vais pas dire que l'on est le football, etc. Pas du tout – mais il s'est quand même renforcé, consolidé. Aujourd'hui peut-être que la question se pose en effet, mais elle vous donnera la réponse après quand elle interviendra sur la LFH.

Thierry GALVIN, comité Loire-Atlantique : Alors juste une petite remarque sur le contrat d'engagement républicain, il serait bien qu'il y ait un modèle sur le site fédéral. Pourquoi ? J'ai été effectivement sur Internet chercher un modèle de contrat, j'y ai passé un temps infini parce qu'il y en a, ils sont différents, ils ne sont pas forcément adaptés, donc que l'on trouve des documents simples et immédiats sur le site de la Fédération, cela ce serait une très bonne chose.
Même chose sur un autre document qui serait bien, c'est l'agrément jeunesse et sport. Les comités et les ligues, alors pour la plupart ils ont un numéro d'agrément, ils ont fait une demande. Nous en Loire-Atlantique on ne sait pas ce que l'on en a fait, on ne l'a jamais retrouvé, donc on a l'agrément de délégation par l'agrément fédéral. On nous demande systématiquement sur tous les dossiers de subvention la date de notre agrément jeunesse et sport. Mais on n'est pas foutu de le donner puisque c'est celui de la Fédération. Et celui de la Fédération, on n'arrive pas à le trouver, enfin je l'ai trouvé, mais je ne vous dis pas les démarches que j'ai dû faire, j'y ai passé deux heures. Donc là, que l'on nous communique également la date de l'agrément jeunesse et sport pour la Fédération que nous on pourra utiliser par délégation pour remplir nos dossiers de subvention. Aujourd'hui on est confronté à des demandes sur nos dossiers de subvention et comme par hasard les demandes sont obligatoires, il faut cocher la petite case, il faut remplir parce que c'est obligatoire sinon on ne peut pas continuer notre dossier de subvention. Donc voilà que l'on puisse trouver certains éléments extrêmement simples sur le site fédéral qui nous simplifiera la vie. Merci.

Philippe BRUET : Chère Présidente de la ligue féminine de handball, Nodjialem c'est à vous.

Nodjialem MYARO : Oui, bonjour à toutes et à tous, donc je vais me permettre de faire une petite introduction parce que je vois Joël et Jacky et je voulais les remercier pour la confiance qu'ils m'ont accordée il y a maintenant neuf ans de cela. Donc merci Joël, merci Jacky, c'est toujours un plaisir de vous revoir, et merci à Philippe pour la confiance que tu as renouvelée.
Sylvie, je pense que je vais de suite répondre à ta question sur la ligue féminine de handball. Pourquoi la ligue féminine de handball, je n'étais pas là quand elle a été créée en tout cas j'étais en tant que joueuse, et en tant que joueuse j'étais très fière de jouer dans une ligue féminine de handball. Alors je ne vais pas différencier, je ne vais pas rentrer dans le pourquoi ce nom, Béatrice vous a donné l'historique, aujourd'hui la ligue féminine de handball elle est – pour moi en tout cas – représentative de ce qui se passe dans notre sport féminin. On pourrait remettre en question son nom, et aller sur une ligue nationale, après, trouver un nom différent, enlever le féminin, mais aujourd'hui on est même en train de réfléchir pour mettre ce féminin en avant. Parce qu'aujourd'hui c'est comme cela, en tout cas on pense que c'est comme cela que l'on va pouvoir faire avancer le handball féminin. Donc c'est pour ta question, et puis je pense que l'on partage aussi les mêmes valeurs, et on se bat pour les mêmes choses, c'est augmenter la représentativité tout simplement des femmes aussi. Béa, la slide a été montrée hier, donc je ne vais pas la remontrer, elle a été présentée par Michel GODARD. Donc aujourd'hui cette slide vous l'avez vu elle a des axes d'amélioration, elle a des points forts, notre Fédération a des points forts, et pourtant on a aussi des points qui sont très clairement à améliorer. Et dans ces points-là à améliorer, et bien plus on va monter en haut de la pyramide et moins il y aura de femmes, et pourtant à la base on est 50/50 en tant que salariés au niveau de la Fédération. On a vu que l'on représente aussi pas mal les stéréotypes, le Baby Hand est très féminin, en tout cas encadré par beaucoup de femmes, on a vu aussi que quand on va à la pointe de la pyramide au niveau des

entraîneurs ou entraîneuses de haut niveau, on n'a que 3 % de femmes. Donc on est aussi dans une Fédération qui se bat, mais qui a une marche de progression à avoir, points forts, points faibles, axes d'amélioration, les photos – comme l'a dit Béa – l'ont montré. On était trop peu nombreuses en tant que femmes à monter sur le podium et à prendre la parole, donc moi je fais confiance à notre Fédération, je vous fais confiance, je sais que cela va être un combat de tous les jours, et je pense tout simplement que l'on va y arriver, mais que l'on a besoin de temps, comme la société a besoin de temps pour faire de la place aux femmes.
Avant de vous présenter ce que vous allez voter au niveau de la D2F, je voulais remercier très chaleureusement les personnes qui travaillent avec moi au sein de la LFH. Dans ces personnes, il y a une personne qui est montée et qui a eu sa récompense, c'est Pascal BAUDE. Pascal, merci beaucoup, merci pour tout ce que tu as fait pendant la crise sanitaire, c'était un travail énorme, tu sais toute l'admiration que j'ai pour toi et je voulais vraiment te remercier pour cela. Je voulais donc dans la continuité remercier Pascal BOUCHET qui a pris la relève et il a pris grandement avec Fabrice ARCAS.
Je veux remercier Vanessa KHALFA, salariée LFH accompagnée de Gwenhaël SAMPER, Florence BARO, toutes les personnes qui travaillent avec moi au sein de la LFH, Florence MORAGLIA. Je ne vais pas citer tout le monde, mais en tout cas ce travail-là et aujourd'hui on est en train d'avancer au sein de la LFH, et si elle avance c'est parce que l'on est vraiment une équipe, et depuis la crise sanitaire j'ai senti que j'avais une équipe derrière moi, et la LFH, Joël je pensais que vous m'aviez prise parce que j'étais une ancienne internationale, aujourd'hui je me demande si vous ne m'avez pas prise parce que j'étais d'abord psychologue. Sans commentaires. Donc en tout cas, depuis la crise sanitaire – je ne sais pas où est Éric BARADAT – je ne vais pas citer tout le monde parce que je n'ai pas envie d'en oublier, mais merci pour votre soutien, merci pour ce que vous faites pour le handball féminin parce que l'on avance vraiment à grands pas aujourd'hui.
Et cela va être la transition aussi de ce que je vais vous expliquer aujourd'hui et ce que vous allez voter au sein de la D2F, la genèse dans un premier temps, pourquoi on en arrive là et pourquoi aujourd'hui la LFH – comme Michel vous l'a expliqué et vous la montré hier – va devenir XXL, c'est parce que l'on souhaite intégrer la D2F. Pourquoi on souhaite intégrer la D2F ? Parce que pendant la crise sanitaire il y a eu plein de réunions ministérielles qui ont eu lieu. Dans ces réunions ministérielles donc intersports on avait le hand, le volley, le rugby, le basket, on s'est rendu compte que notre deuxième division était très avancée par rapport aux autres sports féminins. C'est aussi avec l'accord du Ministère et le dossier que l'on a porté avec Philippe, de pouvoir faire en sorte que la D2F continue pendant la crise sanitaire sa compétition, et elle a pu le faire. C'est la seule compétition féminine qui a pu continuer sa compétition à ce niveau-là. Donc je pense que l'on peut en être fier, et en tout cas moi je suis très fière de ce club de D2F qui a joué les jeux, qui a été accompagné par la Fédération, on a mis en place plein de réunions, mais ce travail a été fait. Cela c'est la genèse des votes que vous allez avoir.
Suite à cela on s'est dit la D2F elle mérite d'aller encore plus vite, d'aller encore plus loin, et quand on vit des crises, on vit des épreuves, et ces épreuves-là nous font grandir. On a voulu accompagner la D2F à grandir encore plus vite, d'où cette volonté de l'intégrer au sein de la LFH pour la saison prochaine.
Alors si je vous fais un peu un déroulé, vous l'avez là, ce qui s'est passé c'est que l'on a réuni les partenaires sociaux pour leur présenter ce projet-là. Une fois que l'on a présenté ce projet-là au sein de la LFH, au sein de son CODIR, on a fait la proposition, alors dans le calendrier institutionnel c'est la proposition de la représentativité des personnes qui vont intégrer le CODIR de la LFH. Cette présentation a été – et en toute transparence – refusée par le CODIR de la LFH. Suite à ce refus, c'est venu au Bureau Directeur qui a validé cette représentativité. On a fait une Commission mixte, Bureau Directeur et membres du CODIR pour se parler, expliquer les choses, dire pourquoi on souhaite cette représentativité. En fait, dans la présentation du futur CODIR, la Fédération sera plus représentée que les clubs. Donc l'enjeu était là que la Fédération puisse, en intégrant la D2F, accompagner au mieux les deux divisions. Donc la commission mixte, on a pu échanger, on a présenté donc ce modèle de gouvernance au Conseil d'Administration qui l'a validé, et aujourd'hui l'idée est de vous présenter, de mettre au vote l'intégration de la D2F, et puis le modèle de gouvernance également.
Alors, comment est composé ce modèle de gouvernance, au niveau de l'Assemblée Générale comment vont être représentés les membres de l'Assemblée Générale : Donc bien sûr le Président de la Fédération sera là, les membres du CODIR que l'on va voter, on a vraiment voulu insister sur le fait que tous les clubs de D2F vont être représentés et tous les clubs de LFH seront également représentés au niveau de l'Assemblée Générale. On a voulu vraiment mettre cette parité également.
La composition de ce modèle de gouvernance, comment va-t-il être ? Donc Président de LFH, la DTN, le Président de la CNCG, Président de la COC que l'on a rajoutés, au niveau de l'UCPHF il y a cinq membres.
Lorsque l'on a présenté ce projet, on a dit « dont un représentant de la D2F », bien sûr les partenaires sociaux

7Master et AJPH, un représentant des médecins, les arbitres également parce que l'on ne les avait pas auparavant donc on a essayé de remettre les choses au clair et tout simplement l'arbitrage est essentiel, donc un membre de l'arbitrage, la CNA et après une personne qualifiée.
C'est ce modèle de gouvernance qui a été rejeté, et comme je vous le dis il a été rejeté parce que le modèle précédent il y avait plus de personnes votantes au niveau des clubs et des partenaires sociaux, qu'au niveau des membres de la Fédération. En intégrant la D2F, la Fédération se positionne autrement.
Je suis complètement à votre disposition pour toutes questions.

Nicolas MARAIS, ligue Normandie : Merci Nodji je pense comme tu l'as dit, c'est essentiel que notre D2 féminine qui se structure intègre la LFH, cela va donner une nouvelle dimension à cette division. Et comme tu l'as justement rappelé, dans cette période de crise sanitaire que nous avons traversée, grâce à ton action et celle de Philippe auprès du Gouvernement, la deuxième division de handball est la seule qui a pu continuer à évoluer pendant cette crise, bien sûr à huis clos, tous les autres étaient à l'arrêt. Cela marque aussi l'importance, la considération qui est prise pour notre discipline, et moi je pense que l'intégration de la D2 filles en LFH va permettre à nos clubs de continuer de se structurer, techniquement, administrativement, marketing, et donner aussi une nouvelle image, une nouvelle dimension à cette division de handball. En masculin on a Lidl Starligue, la Proligue, on aura la LFH, la D2F, on aura deux divisions dans chacun de nos secteurs masculin et féminin, deux divisions dans le secteur professionnel, je pense que c'est une première pour le sport collectif français. Il n'y a pas un sport collectif en France qui sera à ce niveau-là de structuration dans le secteur professionnel et je crois que l'on peut le souligner, c'est aussi le travail de la Fédération et de tous nos clubs qui depuis 20 ans, masculin, féminin, continuent leurs efforts de structuration et de développement pour arriver à ce niveau-là.

Jean-Pierre LEPOINTE, ligue Hauts-de-France : Nodji, absolument à fond pour qu'il y ait cette D2 féminine, et contrairement à ce que pense tout le monde, j'ai la plus grande admiration, depuis 99 on a oublié un France/Norvège que personne n'attendait assez exceptionnel pour les joueuses de handball femmes. Elles font la même activité que moi, elles font la même chose, mais dans un secteur féminin, et pour moi on est exactement de la même famille. Donc évidemment je voterai le projet et c'est parfait, je pense que le plafond de verre dont on parle n'est pas le plafond de verre de la Fédération Française de Handball, et d'ailleurs Joël a essayé de le faire péter, mais je pense qu'avant de faire péter le plafond de verre, il va falloir que cela pète dans toute la société française.
Ce n'est pas le handball qui est en cause, c'est notre système de fonctionnement de la société française et peut-être italienne et espagnole, un peu moins et qui n'existe pas dans d'autres pays que tu connais comme la Norvège, le Danemark ou à degré moindre. Je veux juste lancer un petit truc d'alerte par rapport au handball de nos jeunes femmes. En ce moment est en train de monter et j'en parlais avec Éric parce qu'on parle un peu de handball ensemble, tout de même le football féminin. 42 000 personnes ce soit pour le match retour de la Ligue de Champions PSG/Lyon, 85 000 l'autre jour à Barcelone. Le football est un autre monde, mais il y a le rugby. Et le rugby c'est notre sport frère. Nous sommes le deuxième sport collectif de combat. Et Dieu sait que certains entraîneurs de rugby souhaiteraient avoir quelques joueurs masculins de handball dans leurs équipes de rugby. Je dis attention. Il faut que nous retravaillions pour nos jeunes femmes parce qu'il y a de jeunes femmes qui jouent au rugby qui pourraient être de très bonnes handballeuses et vice-versa. Donc je crois qu'il faut être très vigilant en ce moment et relancer une opération avec la DTN et avec tout le monde sur ces secteurs féminins.

Christian EYMARD, comité Haute-Loire : Je voulais juste poser une question sur les clubs de D2F. Est-ce que ces clubs ont une santé financière suffisante pour intégrer une ligue professionnelle ?

Nodjialem MYARO : On peut même poser la question sur des clubs de LBE pour être encore plus large. L'intégration va se faire de manière progressive donc on a le dispositif VAP (Voie d'Accès à la Professionnalisation) qui est un dispositif qui permet d'accompagner justement les clubs de D2F dans leur structuration. On a des profils de clubs qui sont très hétérogènes. Certains sont fragiles, certains le sont moins. En tous cas, cette intégration, je l'ai dit aux Présidents de D2F va se faire de manière progressive et on est dans l'accompagnement. La CNCG a eu un temps d'échanges avec les clubs et on va les accompagner déjà pour mieux se structurer. Aujourd'hui, on est aussi dans un moment de fragilité post-Covid avec les clubs et on le retrouve au niveau des clubs de LBE. On est très vigilant sur certains dossiers sensibles et on va l'être aussi sur les dossiers sensibles de certains clubs.

Féthy BENSAAD, Médecin Ligue Nouvelle-Aquitaine : Je suis un fervent défenseur, je peux le dire, pour le handball

féminin. D'une part, il est bien évident que pendant la crise sanitaire surtout, on a eu une situation très difficile et heureusement que nos staffs médicaux nous ont suivis. J'ai une casquette aussi d'élu et en même temps de médecin. On a tout fait pour que la compétition continue. Quand on fait des tests par rapport au Covid, on veut avoir les résultats rapidement pour qualifier les joueuses. Et là je tiens à remercier les représentants des staffs médicaux qui ont suivi la démarche et qui ont pu récupérer les résultats et remercier aussi les laboratoires de biologie qui nous ont suivis. Ils ont compris la problématique et notre enjeu pour nous rendre les résultats dans les temps pour qu'on puisse qualifier les joueuses. Il faut voir par rapport aux tests et par rapport aussi à l'implication médicale pour les faux positifs de telle manière à dire non cette joueuse ne joue pas parce qu'elle a des symptômes. Par rapport à ça, tout le monde a joué le jeu. On pensait au début que ça allait être très difficile, très compliqué, mais en fin de compte, on a pu faire notre pratique du sport. Ça nous a donné une expérience sur le terrain par rapport au Covid, par rapport aussi au retour à la compétition. C'est quelque chose de très difficile d'une part. D'autre part, on a pris en compte tous les problèmes à visée cardiologique, à visée respiratoire. Le retour à la compétition a été très compliqué, mais on a su faire face. Et la D2 féminine pourquoi pas parce qu'il y a certains clubs sur le terrain qui sont déjà structurés. Ils s'y préparent petit à petit, ne serait-ce que psychologiquement et même financièrement. Ce n'est pas encore d'actualité, mais tout ça fait que pourquoi pas, parce qu'aussi même au niveau N1, il y a des joueuses qui sont d'un niveau professionnel.

Nodjialem MYARO : On ne va pas intégrer la N1F, pas maintenant.

Féthy BENSAAD : Je ne parle pas d'intégration, je parle de niveau de pratique. Je suis aussi des équipes au niveau N1F et cela nécessite une surveillance et un suivi. Merci.

Nodjialem MYARO : Dans les commissions à remercier, Gérard JUIN, je ne sais pas où il est non plus, mais le médical, je te rejoins complètement, a eu un rôle essentiel. La commission médicale nous a aussi accompagnés au niveau de la D2F et a pris sur ses lignes budgétaires pour pouvoir faire les tests et tout ce qui permettait aux joueuses de continuer leur pratique sportive. Donc la commission médicale bien sûr est à féliciter et tous les médecins de clubs, et après bien sûr et évidemment les joueuses parce que ça n'a pas été si simple.

Michaël BOUTINES, ligue Occitanie : Pour rejoindre ce que disait Nicolas tout à l'heure, mais en se projetant un peu sur des questions de prospectives, j'ai presque envie de te poser la question suivante : l'autonomie c'est quand ?

Nodjialem MYARO : Je n'ai même pas besoin de regarder mes notes parce que c'est tellement très clair pour nous. En intégrant le D2F, on a revu aussi le positionnement de la ligue au sein de la Fédération et très clairement, aujourd'hui, le LFH est le produit phare de la Fédération que l'on va accompagner pour la déployer. Le projet d'autonomie n'est plus d'actualité aujourd'hui. Par contre le projet de développer, de structurer, d'accompagner les clubs, très clairement est notre fil conducteur. Autonomie de la LFH, j'ai fait des réunions, énormément de réunions pour pouvoir accompagner la LFH à être autonome. Je venais d'arriver en tant que Présidente de la LFH. Aujourd'hui je ne pense pas que l'autonomie de la LFH soit la solution pour la LFH. Les années qui passent me confirment en tout cas cela. Certains clubs ont des fragilités, certains clubs ont encore besoin d'être plus structurés, encore plus développés. On a des clubs qui sont excellents dans le rapport de la LFH. Je tiens à féliciter aussi le club de Nantes parce qu'elles nous ont ramené la Coupe d'Europe pour la première fois. Donc on a des clubs qui sont vraiment haut de tableau et qui se structurent. Et puis il y a des clubs qui ont besoin d'avoir encore plus de temps et aujourd'hui les rendre autonomes, c'est pour moi augmenter le risque que la LFH se déstructure. À des moments donnés, quand il faut prendre des décisions, il faut aussi avoir la capacité à prendre de la hauteur, à ne pas être trop impliqué dans sa vie de club. La LNH le fait très bien. Rémy, Bruno pourront en parler, mais très longuement.

Aujourd'hui en plus je pense que malheureusement le sport féminin économiquement parlant n'est pas assez bien accompagné pour pouvoir être autonome. Donc on le travaille au sein de la Fédération. C'est un projet qui a été très clair, qui a été dit aux Présidents de clubs. Vous vous doutez bien que ce n'est pas un positionnement auquel tous les clubs adhèrent, mais en tous cas, on le prend et on accompagne la LFH.

Grégory PRADIER : Si vous êtes prêts, je déclare le vote ouvert.

L'Assemblée Générale de la FFHandball valide l'intégration de la D2F au sein de la LFH.

Votants : 101 | Voix totales : 17 749 | Voix exprimées : 16 391
Pour : 16 257 (99,2%) | Contre : 134 (0,8%) | Vote blanc : 1 030

L'Assemblée Générale valide le modèle de gouvernance du secteur professionnel féminin.

Votants : 101 | Voix totales : 17 749 | Voix exprimées : 17 305
Pour : 16 372 (94,6%) | Contre : 933 (5,4%) | Vote blanc : 206

Pause

Philippe BRUET : Je vais appeler tout de suite Philippe BANA, Bertrand GILLE avec nos amis de Décathlon qui sont là ce matin. Et un mot d'introduction de la part du Président pour cet intermède sur le marketing qui va être plus qu'un intermède. C'est un moment important et c'est pour ça que le Président prend le pupitre.

Philippe BANA : Quelques mots, chers amis, d'introduction de ce moment privilégié. Vous le saviez, quand on écrivait cette politique fédérale, on était obsédé par la notion de service aux clubs, aux territoires, de capacité à trouver des outils, de remettre nos entreprises au service de nos clubs. On a la chance et on avait l'angoisse d'avoir cette boutique officielle de la Fédération Française de Handball qui périclitait un peu, qui ne tenait que par nos commandes. On était conscient qu'elle ne répondait plus à vos besoins, à vos attentes.
Quand on a avec Bertrand travaillé l'idée de la marque Handball, c'était aussi au-delà des outils et de services pour s'associer à des grands, faire rentrer de grandes entreprises au service de nos clubs, de nos licenciés, de nos territoires. Cette vision-là est une vision partagée extrêmement forte d'être avec des gens qui fabriquent le travail de demain, le service de demain avec toutes ces choses-là. Bertrand nous a amené cette opportunité. Mes amis, c'est aussi l'occasion de retrouver, vous ne l'avez peut-être pas reconnu même s'il est toujours très beau, mais Philippe SCHAAF a été un de nos grands internationaux français. Avec Jean-Baptiste, c'est aujourd'hui une équipe qui est forte et auprès de nous. Un petit applaudissement à Philippe SCHAAF.

Philippe BRUET : Philippe SCHAAF, le directeur Offre Décathlon pro et à sa droite, Jean-Baptiste GALLERNE, le Directeur Offre internationale Décathlon handball.

Bertrand GILLE : Les gars, je ne sais pas si vous avez vraiment perçu, mais là, dans la salle, il y a quand même pas mal d'attentes vis-à-vis de ce que vous allez être capables de délivrer. Je suis là, je suis un peu le passe-plat en gros. On a identifié clairement les besoins et aussi la volonté politique d'être au service de tous, des clubs, des licenciés, de tous les pratiquants pour faire avancer notre sport. Ça a été la base de nos valeurs communes et je pense que l'on se rejoint clairement. Et clairement je crois que c'est la philosophie qui nous anime tous, c'est comment faire en sorte que le licencié à la base jusqu'au plus haut niveau de pratique, comment nous Fédération, on soit en capacité de proposer un service. Je ne vais pas tirer sur l'ambulance, Philippe a parlé brièvement des difficultés que vous avez rencontrées avec Central'Hand. Et même si pendant la pause-café, quelqu'un m'a soumis des questions auxquelles ils seront complètement en capacité de répondre tout à l'heure. Un souci sur la qualité du service, l'opérationnalité du service et une dimension où on vient faire grandir notre sport. Notre sport clairement avait besoin de ce que vous êtes parce que Décathlon est une enseigne mondialement connue dont les capacités et la renommée ne nous ont pas attendus. J'allais presque dire qu'on a plus besoin de Décathlon et de ses services qu'eux ont besoin de nous. C'est une vérité. On fait partie jusqu'à preuve du contraire de ce que chez eux, ils appellent les petits sports. A priori ils ne les classifient pas en fonction des médailles. J'ai cru comprendre.

Philippe SCHAAF : Bertrand, comme dit JB, ce ne sont pas les petits sports, ce sont les sports à fort potentiel.

Bertrand GILLE : À fort potentiel. Nous sommes un sport à fort potentiel. On en a tous la certitude. Après il va falloir être capable de démontrer comment est-ce que ce potentiel-là se traduit un pour nous utilisateurs, faiseurs de pratiques à tous les niveaux, avec toutes les exigences et avec tout le handball différent et vous à votre niveau de distributeur, d'être en capacité de vous mettre au service des clubs. En gros vraiment, je pense, on vient vous challenger et vous, vous avez été en capacité de répondre présents. Oui on est là, oui on est Décathlon, on est en forme, on est fit et on va relever le challenge qui nous est proposé et on va être bon ensemble.

Vidéo

Philippe BRUET : À fond la forme, ça bouge bien chez Décathlon. On a fait une belle visite. Jean-Baptiste, je rappelle que vous êtes directeur Offre Internationale Décathlon Handball.

Jean-Baptiste GALLERNE : C'est très pompeux comme titre. Mon boulot est avant tout de concevoir effectivement la meilleure offre, la meilleure réponse offre et service pour Décathlon pour le sport handball. La première chose est que je suis très heureux et très fier d'être là parce que le handball a beau être un petit sport chez Décathlon en volumétrie de chiffre d'affaires, c'est la première fois qu'on lance ce type de collaboration avec une institution fédérale. Ça ne s'est jamais fait chez Décathlon. Donc c'est une vraie première. C'est une vraie fierté d'être là. Il y a un vrai challenge effectivement et on va le relever, je pense, de la plus belle des manières puisqu'on va travailler en bonne intelligence ensemble. Vous l'avez vu, cette vidéo-là est très typée conception, écoute de l'utilisateur. On voit souvent Décathlon comme un distributeur d'articles de sport, c'est vrai, c'est sa vocation première, mais le côté réponse, écoute de l'utilisateur est primordial et c'est aussi tout l'enjeu de cette collaboration, d'être au plus proche finalement des utilisateurs, d'être au plus proche des décideurs, d'être au plus proche des stratégies et de pouvoir s'inscrire en amont de tout ça pour pouvoir avoir la meilleure réponse, la réponse la plus pertinente en termes d'offres et de produits. C'est la vocation de Décathlon, faire bouger les gens, faire bouger le sport, mettre les gens au sport, faire jouer, sur tous les types de sports. Mais pour moi, pour Philippe, avec mon équipe et avec vous, ce sera sur le handball donc développer les handballs. J'ai la volonté d'aller vers le développement des handballs. Pour moi, il n'y a pas que l'académique, il y a plein d'autres choses derrière. On peut citer le Beach, on peut le hand à 4, on en discutait hier soir. Pour moi, c'est vraiment important, c'est un vrai relais de croissance pour le gâteau handball en France et dans le monde. Pour la petite histoire, on a parlé côté concepteur, écoute utilisateur, vous l'aurez bien compris, c'est notre vocation première, mais le côté distributeur, ça fait un peu plus de 45 ans que Décathlon distribue des articles de sport en France. Le premier magasin a ouvert en 1976 à Englos et ça fait 45 ans qu'on se trompe sur le handball. Ça fait 45 ans qu'on met des produits de handball dans des magasins pour les vendre à des clients qui prennent leur voiture pour aller sur des parkings. Le problème est que le marché n'est pas là, le marché est dans les clubs. Aujourd'hui, dans les stratégies que l'on a écrites avec l'équipe handball, Philippe a fait partie de l'équipe qui a réécrit ces stratégies, on remet le club au centre des stratégies, on remet le digital au centre des stratégies et on remet le produit et le service pour le club au sein des stratégies. Ça devra à horizon cinq ans pour moi représenter plus de la moitié du chiffre d'affaires de Décathlon handball. C'est hyper important et c'est aussi pour ça que Philippe est là, pour vous expliquer comment ça va se passer concrètement pour vous. Je suis à l'écoute des utilisateurs, je suis à l'écoute des besoins, je suis là pour proposer les meilleurs produits, les meilleurs services. Philippe est là pour les rendre disponibles et vous les fournir.

Vidéo

Philippe BRUET : Philippe, vos apports, vos services.

Philippe SCHAAF : Moi, Philippe, en préliminaire, ce que disait JB, j'ai une fierté particulière à être ici, tout simplement parce que le handball est un pan de ma vie, comme Philippe me l'a rappelé. C'est une grande fierté de dire que le handball m'a tellement donné pendant tant d'années que quelque part, d'une façon ou d'une autre, de pouvoir le rendre en plus de mes engagements de bénévole au sein de mon club de hand, de pouvoir faire avancer le handball, de faire avancer les clubs, les licenciés, le sport et garder ces valeurs qui m'ont construit et que j'ai retrouvées chez Décathlon. Pour faire très simple, je ne vais pas répondre à toutes les questions aujourd'hui parce que je suppose, comme disait Bertrand, il m'a mis une pression de dingue en me disant qu'il y aurait pas mal de questions. Je vais essayer de vous donner un petit peu un panorama global de ce que l'on sait faire chez nous et quelques idées d'où est-ce que l'on pourrait avancer. Quelques chiffres, mais alors vraiment très rapides. Décathlon Pro est bien la filière B to B (Business to Business) de Décathlon donc on est en charge d'adresser tous nos clients professionnels, collectivités, administrations, enseignements, clubs et assos bien évidemment. Né en 2001, aujourd'hui, on a une offre produits complémentaire à l'offre Décathlon d'environ 4 000, en deux ans, ça a augmenté à 7 000 produits. On était 70 collaborateurs quand je suis rentré chez Décathlon pro il y a un an et demi, on est 120 aujourd'hui. Je vous expliquerai un petit peu le mode de fonctionnement. Bien évidemment 310 magasins en France. On a une vraie dynamique. Pourquoi ? Jean-Baptiste l'expliquait, jusqu'à il y a trois/quatre ans

en fait, le B to B chez Décathlon, ça existait, mais ça n'était pas adressé. On est en train de se coller, comme il l'a très bien expliqué, à cette évolution. On est encore une petite entité, on est aujourd'hui à 53 000 000 € de chiffre d'affaires. Je passerai assez vite. On traite aussi tout ce qui est cartes cadeaux et on a aussi pas mal de chiffres d'affaires faits en magasins. Décathlon, on est au plus proche de vous, tout simplement parce qu'on a un maillage local de 310 magasins qui vont être capables de répondre à vos besoins. C'est une chose importante parce que je sais que localement, vous avez besoin d'un contact physique. Par contre, vous aurez aussi la possibilité d'avoir un call center. Chez Décathlon pro, on a environ 70 commerçants qui vont pouvoir répondre à toutes vos questions par téléphone, par mail. Et en plus de ça, vous avez un site dédié B to B Décathlon Pro sur lequel aussi vous allez pouvoir voir un peu toute l'offre, tout ce qu'on peut avoir chez Décathlon Pro. On bénéficie, vous bénéficierez de tout le package Décathlon. En fait, chez Décathlon, vous avez un problème avec un produit, vous venez, on vous le rembourse, on vous l'échange. C'est vraiment le service client et ce n'est pas une légende. Le moindre souci, on est vraiment au service de nos clients pour faire en sorte qu'ils soient satisfaits au mieux. Des services. Alors là je rentre plutôt dans un des services sur lequel on est en train d'avancer assez fort, un des services aux clubs qui aujourd'hui est intéressant, c'est une boutique digitale. Je pense que l'on va voir l'URL. Je vous donne un exemple : l'exemple de l'UODL. Je ne sais pas s'il y a quelqu'une de la région AURA, mais en tous les cas, c'est le club de Tassin Demi-Lune. Potentiellement ; voilà un des services que vous pourrez rendre aux clubs. Je pense que je ne vous l'apprends pas.

En fait, acheter des maillots à l'effigie à son club, de porter du stock, de la trésorerie, d'avoir une offre qui n'est pas toujours disponible parce que le taille S bien évidemment, on ne l'a plus. On propose une solution digitale avec des offres complètes, personnalisées pour les clubs. Mais on va plus loin que ça. En fait, on va reverser 10 % du chiffre d'affaires généré au club. Donc la solution mercantile que l'on vous propose : vous faites 1 000 € de chiffre d'affaires, vos licenciés font 1 000 € de chiffre d'affaires sur la boutique, on vous reverse au club 100 €. Ces 100 €, vous n'êtes même pas obligés de les dépenser chez Décathlon. Il n'y a aucune obligation. Donc c'est aussi un mode de financement qui est je trouve plutôt assez intéressant. Ensuite, un service de personnalisation. On a un site dédié avec une offre de maillots en sublimation. On répond aussi à ce besoin-là, mais comme d'autres aussi le font très bien, je suppose. On a des offres complètes d'offres training, d'offres clubs, d'offres sublimées avec un site dédié qui va aussi évoluer et qui est là aussi pour répondre à des problèmes aussi de financements. Sans rentrer dans le détail des prix, mais en tous les cas, on n'est plutôt pas trop mal positionné. Après je ne reviens pas sur le meilleur rapport technicité-prix. On est chez Décathlon. À un moment donné, on ne va pas mettre 100 000 € pour avoir l'image d'un joueur de handball, quoique c'est moins cher que ça un joueur de handball.

Donc l'idée chez Décathlon, on va mettre de la valeur sur le produit. C'est ce qui explique aussi que finalement nous sommes bien positionnés en termes de valeur prix. En fait, tout le jus de cerveau que l'on va pouvoir avoir, on le met sur créer un produit et répondre au besoin de l'utilisateur. C'est notre ADN et ce sont des choses qui sont ultra importantes. Dernier petit point sur lequel je vais juste parler. On a des moyens de paiement aussi qui sont spécifiques pour les clubs, pour le B to B : évidemment carte bancaire, chèque, mandat, pas de problème et on a aussi un moyen de payer en six fois sans frais. Vous pouvez étalonner : vous avez une grosse commande, vous n'avez pas forcément la trésorerie parce que la Mairie tarde un petit peu à vous donner le financement. Vous voulez votre matériel pour le mois de septembre pour la rentrée, c'est important, les championnats commencent. Vous pouvez échelonner pendant six mois. Je pourrai parler de plein d'autres choses, mais je pense que j'en aurai pour des heures. C'est un peu ce genre de choses que l'on pourrait développer et pour être tout à fait honnête avec vous, en fait, on est au début de l'histoire. On adresse le club depuis un an et demi donc autant vous dire qu'on est bien conscient qu'on n'est pas parfait. On est bien conscient qu'on a encore des choses à éprouver, mais on va le faire ensemble. Ce que je disais en off, en fait, chez Décathlon, on apprend en faisant donc on ne va pas attendre, on va avancer, on va être avec vous, on va vous écouter, mais par contre, peut-être qu'on va se planter des fois, mais on va apprendre. Et demain, on sera meilleurs. C'est ça tout l'intérêt de la collaboration aussi avec cette Fédération, c'est de se dire en fait, première collaboration avec une Fédération, c'est génial. De notre côté, on va pouvoir dire, regardez comment est-ce qu'on peut vous aider et vous en tant que Fédération et territoire novateur et précurseur, voilà ce que l'on peut faire et voilà comment est-ce que l'on peut faire évoluer un sport du côté économique.

Bertrand GILLE : C'est séduisant. Je ne sais pas ce que vous en pensez. J'espère que vous allez les étriller avec des questions qui vont les piquer un peu. Mais quelque part, après avoir fait ce genre de présentation, les gars il va falloir être à la hauteur quand même. Vous le savez, parce que les territoires, si ça ne fonctionne pas.

Thierry GALVIN, comité Loire-Atlantique : Je vais piquer un peu, je le dis tout de suite. On m'a dit que je pouvais le faire. Donc en 2019, on a rencontré Fred ROBERT qui était à l'initiative du partenariat pour la Fédé, on a travaillé pendant un an pour la mise en place d'un partenariat. Ça se déclinait pour nous sur une antenne de Nantes. La première question est comment le partenariat fédéral va se décliner sur les antennes locales puisqu'en fin de compte, si on a bien compris, chaque antenne locale est un peu autonome dans son fonctionnement, même si elle répond à des critères bien précis. La difficulté que l'on a rencontrée est que Fred est parti, l'équipe du Décathlon a pratiquement changé sur 80 % des contacts que l'on pouvait avoir et donc aujourd'hui, notre partenariat qui s'annonçait effectivement extraordinaire s'en trouve extrêmement pénalisé. Aujourd'hui, on n'a plus de référents, on n'arrive plus à avancer. Donc c'est la première remarque que je pourrai faire. La deuxième remarque, c'est qu'on a dans le cadre de ce partenariat qui se mettait en place, on a dit les ballons Atorka sont extraordinaires, on nous a montré un peu la phase de fabrication, on les a testés, vraiment géniaux. Et puis on s'est dit effectivement que Décathlon a un panel de moyens pour faire du sublimé, pour faire du maillot, pour faire plein de choses. On a dit que dans le cadre du plan de relance, on a commandé 9 000 chasubles. On a demandé à Décathlon qu'est-ce que vous pouvez nous faire. On a demandé à Central'Hand, qu'est-ce que vous pouvez nous faire ? On a demandé à un autre partenaire qu'on pouvait ce qu'il pouvait nous faire. J'espère que ça changera parce que manifestement les grosses commandes au-delà de je ne sais pas combien, 9 000 chasubles, on a eu un devis à 80 000 €. On a demandé des chasubles simples, mais avec le numéro, avec plein de petites choses, un flocage à gauche, un flocage à droite. Quand on a eu le devis, j'ai demandé pourquoi c'était si cher. On m'a dit, on prend un maillot, par maillot ça coûte tant et donc on fait l'ajout. On m'a dit, mais de toute façon Thierry, tu sais, ce n'est pas notre fonds de commerce pour l'instant le nombre. Je dis OK, il n'y a pas de souci. On a été voir Central'Hand qui était très cher aussi. Et on est allé voir notre fournisseur local qui nous a sorti quelque chose à 27 000 €.
Voilà donc il y avait quand même un delta. La question : comment à un moment répondre à ce genre de demandes qui sont extrêmement ciblées et extrêmement précises au niveau des clubs, au niveau des comités et au niveau des ligues. On a besoin de faire du nombre aussi. On a des commandes de masse. C'est la deuxième question. Comment aujourd'hui faire en sorte que Décathlon puisse répondre à la totalité des demandes qu'on peut avoir su nos territoires dans les clubs, sur des demandes extrêmement précises parce que les clubs ont aussi des demandes extrêmement précises et comment ce partenariat peut se développer ? On est à fond dedans. C'était quelque chose d'extraordinaire pour nous. On va y retourner, mais voilà, c'est aujourd'hui un peu compliqué.

Jean-Baptiste GALLERNE : Vous avez raison, merci pour la double question. Je vais répondre à une partie, je laisserai la main à Philippe derrière. On est typiquement dans un problème d'adressage. Aujourd'hui effectivement Décathlon distributeur, B to C, j'ai un magasin, je réponds à des clients qui viennent acheter individuellement. Là vous avez la page d'accueil qui s'affiche de la boutique officielle du handball dans laquelle on va réorienter, soit vous êtes un club, soit vous êtes un acheteur individuel, soit vous êtes un supporter et vous allez pouvoir voir les produits de notre partenaire commercial Adidas.
C'est avant tout un problème d'adressage. Je suis un pro, maintenant je passe par Décathlon pro et en fait, le magasin n'a pas la capacité de répondre et par sa connaissance du marché, et par sa connaissance des prix, et par sa connaissance de l'offre et aussi par sa connaissance des process pro. Typiquement, vous vous êtes heurté à ça. Aujourd'hui, Décathlon a pour première visibilité ses magasins, c'est vrai. C'est pour ça qu'on doit travailler sur la visibilité de Décathlon Pro et bien cet adressage de se dire je suis un club, je suis une collectivité, mon contact est Décathlon Pro ce n'est plus le magasin.

Philippe SCHAAF : Du coup, je suppose que vous étiez en magasin directement, localement sur votre magasin de Saint-Herblain ou d'Atlantis ? OK. Donc c'est effectivement ça. En fait, on a un manque de lisibilité sur le site Décathlon Pro. Pour rappeler aussi que chez Décathlon pro, j'ai l'opportunité de référencer ou en tout cas de mettre à disposition une offre beaucoup plus large qui est disponible à la fois sur le magasin et sur le .fr. Sans rentrer dans le détail, j'ai pas mal travaillé. Le catalogue a été imprimé. J'ai travaillé d'arrache-pied pour finaliser un catalogue qui n'est qu'une « extraction » de toute l'offre que l'on peut avoir. En fait, ces problèmes tarifaires, si vous aviez été bien redirigé Décathlon Pro au téléphone, par mail, vous auriez un devis pour un pro avec des remises tarifaires en fonction des quantités qui seraient bien identifiées et je peux vous garantir que vous ne seriez pas aller voir ailleurs. Je suis désolé de la mauvaise expérience. Mais là aussi, il faut que l'on s'organise, il faut que l'on ait plus de lisibilité. Je pense que la reprise de l'URL pour tous les territoires et les clubs de handball va permettre en tous cas d'avoir plus de lisibilité et de faire comprendre que cette offre-là est vachement plus large. J'ai retravaillé étroitement avec Denis TOURNEUX de Central'Hand pour faire en sorte que le licencié, le club retrouve toujours

son compte, qu'il n'y ait pas de trou dans la raquette de façon temporelle. Pour vous donner un ordre d'idée, il y a un comité qui nous a sollicités pour une structure gonflable extérieure. Aujourd'hui, on n'est pas encore prêt à la faire. Denis continue à le faire. On veut que vous soyez contents dans la relation et qu'on fasse du chemin ensemble de façon très simple. Et l'offre dont je vous parle, aujourd'hui je l'ai définie avec mon expérience de handballeur, de besoin de club. Elle est évolutive donc on sera aussi bien évidemment à votre écoute en se disant, c'est vraiment quoi vos besoins ? Est-ce que ça répond, ça ne répond pas ? Je ne vous dis pas qu'on répondra à tout parce que je ne suis pas un « menteur », mais par contre, au moins, l'idée quand vous sera redirigé vers Décathlon Pro, c'est que vous ayez la réponse la plus juste possible.

Jean-Baptiste GALLERNE : C'est important ce que dit Philippe parce qu'on parlait d'écoute sur les besoins des utilisateurs, sur la création de produits tout à l'heure. On est aussi à l'écoute sur la composition de l'offre en elle-même. On ne sait pas tout faire, on ne peut pas tout faire. Et la question est qu'est-ce qu'on vient référencer pour venir renforcer l'offre. Si vous avez des besoins qui sont non couverts, des choses que vous ne voyez pas, que vous vouliez, n'hésitez pas à le remonter à Philippe ou même à moi-même. On viendra justement compléter cette offre et l'enrichir.

Gérard GALLO, comité Sarthe : Je vais faire le pendant de mon collègue de Loire-Atlantique. Je me suis adressé effectivement aussi à Décathlon Le Mans pour 1 500 produits. Ils m'ont dit, nous on ne sait pas faire, voyez tout de suite Décathlon Pro. Donc ils ont eu le bon réflexe et la bonne réponse.

Philippe SCHAAF : J'ai envie de te dire, l'idéal pour nous, c'est une stratégie qu'on est en train de développer.
Sans entrer dans le détail, depuis deux ans, les vendeurs en magasin ont une application Décathlon Pro donc en fait, ils ont accès à toute l'offre Décathlon Pro. C'est en cours de déploiement donc on est en train de former les gens en magasin, mais l'idéal, c'est que vous soyez reçu dans les 320 magasins comme si vous appeliez quelqu'un chez Décathlon Pro. OK, vous êtes un club de handball, ne bougez pas, voilà l'offre que j'ai, je la connais, je connais les produits et je peux vous aider en direct. C'est la cible. Malheureusement, on n'y est pas encore, l'exemple du magasin de Nantes où effectivement, chez nous en magasin, il y a de la rotation, les gens bougent. C'est pour ça que c'est important que vous soyez bien redirigés dès le départ pour que votre expérience chez Décathlon ne soit pas déceptive.

Joël JACOTA, ligue Guadeloupe : Bonjour. J'espère que ça va être un super produit d'avoir des produits de Décathlon directement chez nous. Mais est-ce que la chose marchera comme ça marche en France ? On a les pires difficultés à passer des commandes. Quand on commandait chez Central'Hand à l'époque, on devait commander, avoir une adresse en Métropole et trouver le moyen de faire entrer les produits en Guadeloupe. Aujourd'hui, en Guadeloupe, on a deux magasins Décathlon, un à Baie-Mahault et l'autre à Gourbeyre. Je vous dis ça comme ça. Est-ce que le licencié ou la ligue guadeloupéenne de handball pourra jouir des mêmes dispositifs que ceux en Métropole ?

Philippe SCHAAF : Oui, bien évidemment, à terme ils pourront en jouir. En fait, on a un vrai problème sur les DOM-TOM. Ce n'est pas un problème d'offre, de magasin. Ce sont des magasins qui sont franchisés en Guadeloupe. La problématique est le shipment, c'est le transport des marchandises qui coûte un bras en fait donc on sait faire, il n'y a pas de problème. Vous serez aussi servis. Le sujet, je le connais bien parce que je suis en plein sur un sujet qui est un petit peu équivalent. Très clairement, c'est un sujet sur lequel il faut qu'on vous apporte une réponse simple et efficace. Pour être tout à fait sincère, aujourd'hui, on va savoir faire, mais on va prendre à notre charge des frais inhérents à l'envoi de marchandises dans les DOM-TOM. Ce n'est pas grave, on va le faire, mais il faut qu'on trouve une solution qui pour vous soit aussi fluide que pour un club en Métropole.

Gérard GALLO, comité Sarthe : On a vu qu'il y avait dans les magasins tout ce qui concerne le sport santé, les rameurs, différents matériels. La Fédé vient aujourd'hui de prendre le para handball. Est-ce que vous avez dans vos projets de mettre les fauteuils dans un accessoire disponible sur Décathlon pro ?

Philippe SCHAAF : Je vous jure, on n'a pas révisé, mais pas plus tard que la semaine dernière, je me suis connecté sur une offre handi. Pour faire très simple, on a des gens chez Décathlon qui développent en conception des fauteuils. Pour l'instant, alors je suis désolé, je ne suis pas un spécialiste, un fauteuil de handi-basket, pour l'escrime, il y

a trois/quatre modèles. J'ai l'ambition que dès le mois de septembre, on puisse vous proposer une offre handi simple, efficace, utile et à un prix intéressant. En tant que concepteur, Décathlon ne fera pas parce que ces projets-là quand même coûtent de l'argent et ne voient pas le jour. Un projet produit dure 18 mois pour faire simple. Mais par contre, de se dire, de proposer aux clubs une vraie offre handi, mais comme d'autres sujets aussi, des pratiques du handball. Clairement, c'est un vrai sujet qu'on va adresser.

Michel GODARD : Je dirige un établissement et j'ai un compte professionnel donc je voudrais témoigner du fait que ça se passe très bien et que le service Décathlon est parfait pour ce qui me concerne. Mais la question que j'ai à poser parce que je n'ai pas bien compris. Est-ce que chaque club aura un compte professionnel comme moi je l'ai par exemple pour mon établissement ?

Philippe SCHAAF : Chaque club pourra avoir son login, un compte client identifié club, asso en fonction de sa typologie bien évidemment.

Michel GODARD : On rentre dans la démarche Décathlon Pro. J'ai un accès Décathlon Pro.

Philippe SCHAAF : Aujourd'hui, un particulier peut acheter chez Décathlon Pro. Aujourd'hui, il n'y a pas de barrière, il faut rentrer un numéro de SIREN, SIRET, numéro d'asso en compagnie pour créer un compte Décathlon Pro. Il n'y a aucun problème.

Michel GODARD : Comme toute entreprise, l'association, les clubs pourront accéder à Décathlon Pro.

Philippe SCHAAF : Tout à fait. Et on les accueillera avec grand plaisir.

Patrick PEAN, comité Puy de Dôme : En termes de délais de commande sur un lot voire deux trois de maillots ou de chasubles, c'est combien ?

Philippe SCHAAF : Pour faire très simple, des produits disponibles, en cinq et dix jours, ils sont livrés. Après on a aussi des produits sur lesquels, vous suivez l'actualité comme tout le monde, des fois on a des problèmes d'approvisionnement donc ils peuvent durer un peu plus longtemps. Après on fonctionne beaucoup avec des partenaires, avec des ballons Select. On va les commander directement auprès de Sélect et les envoyer à nos clients. Donc un circuit classique, en général, c'est dix jours. Après sur de la personnalisation, il y a un processus de personnalisation retardé qui nous fait arriver à trois semaines environ et sur de la sublimation, entre six et huit semaines.

Marc LIMACHER, comité Nord-Franche-Comté : J'ai feuilleté très rapidement le catalogue. Vous ne faites que du sublimé au niveau des maillots. Est-ce qu'il y aura déjà d'autres maillots plus classiques ? Surtout quelle est votre réponse par rapport au fait que beaucoup de clubs démarchent des acteurs locaux qui font des réductions 20 à 30 % sur des marques ?

Philippe SCHAAF : Je l'attendais cette question-là et je l'espérais. J'ai une réponse qui est un peu agressive et j'ai une réponse qui est plus diplomatique. Ce qui m'intéresse, c'est que vous ayez le produit du meilleur rapport valeur-prix possible. De se dire que vous allez acheter un maillot 80 € – 50 % à 40 €, très bien. Si on propose à maillot à 35 € sans remise, ça va très bien. Je le précise parce que des fois, c'est quand même des choses qu'on voit assez arriver. Après sur la stratégie tarifaire, on est des commerçants. On est à l'écoute, on a des gens au téléphone. On a chez Décathlon pro une stratégie, vous allez le voir sur le site quand vous allez y aller, de prix dégressifs en fonction des quantités qui doit aussi répondre, mais de façon uniforme, en tous les cas cadrée. On ne veut pas que localement Jean-Pierre Sport vous dise je vous fais un truc – 50, - 40. Ce n'est pas notre came en fait. Par contre, on est attentif effectivement de se dire, si un ballon Molten, vous l'avez à 50 € à côté, j'ai envie de vous dire, en toute humilité, on est capable de le faire au même prix, même si sur le prix affiché, ce ne sera pas forcément 50 €, mais en tous les cas, on a envie de bosser avec vous donc on a cette capacité-là de pouvoir négocier et de proposer des choses intéressantes. On ne fera pas du Intersport en vous filant un billet pour dire venez chez nous, on vous file de l'argent. On ne fera jamais. Ce n'est pas notre business.

Marc LIMACHER : Et pour la gamme sublimée, est-ce que vous allez faire autre chose ? Un maillot plus normal, tissu,

comme la majorité des clubs consomment.

Jean-Baptiste GALLERNE : Vous voulez parler d'un produit Décathlon handball. Décathlon handball ou autre parce que ça peut être une autre marque, mais effectivement il y a la gamme sublimable qui existe. Dans les plans projets, on a du maillot plus classique sérigraphiable avec juste personnalisation au niveau des couleurs pour avoir une gamme qui réponde à plusieurs utilisateurs. Le sublimable et la sérigraphiable. C'est prévu.

Philippe SCHAAF : Juste pour revenir sur les offres que l'on propose aujourd'hui. J'ai pris la décision notamment sur la partie ballon que je connais bien puisque j'étais chef de produit avant sur les ballons Décathlon handball. En fait, on ne va pas travailler avec tout le monde. Je connais les ballons de handball. On va travailler avec ceux qui proposent des produits qui sont bien, qui sont bons pour l'utilisateur. C'est pour ça que sur notre site, vous ne verrez jamais, je ne vais pas les citer, je ne veux pas être méchant avec eux. Ce n'est pas le souci, je n'en veux à personne. Mais en tous les cas, ceux que l'on a sur le site, vous pouvez y aller en tous les cas, vous ne serez pas déçus et vous les connaissez en fait. Je n'ai pas réinventé la poudre.

Franck ROBERT, comité Drôme-Ardèche : Juste une question qui est complètement décalée par rapport aux questions d'avant. Vous avez parlé tout à l'heure d'innovation et de distribution. Il y a aussi la partie production. Ma question peut s'adresser aussi sur la partie des distributions. C'est aussi de plus en plus dans nos demandes de subvention, dans ce que l'on nous demande, ce que la Fédération nous demande à l'intérieur du CTI, sur plein de choses. On a ce qui s'appelle responsabilité sociale des entreprises et responsabilité sociale des organisations, c'est-à-dire qu'en fait, on nous demande d'être vertueux nous-mêmes et d'être vigilant vis-à-vis de nos clients ou de nos fournisseurs par rapport à des aspects qui sont l'éthique et l'aspect environnement. Ce n'est pas une question-piège, c'est plutôt qu'est-ce que vous pouvez mettre en valeur par rapport à ça pour dire que ce partenariat est aussi vertueux sur ce domaine-là ?

Jean-Baptiste GALLERNE : Effectivement la production, ça pose question. On sait que l'on a un sport qui est très européen. Aujourd'hui Décathlon fait à peu près 90 % de son chiffre en Europe. Ma volonté est de rapatrier un maximum de production en Europe quand c'est faisable. Le souci que l'on a, c'est qu'aujourd'hui l'Europe n'est pas forcément industrialisée sur tous les process des produits que l'on développe. Typiquement faire de la chaussure en Europe sur des process de moulages de VA, c'est complètement impossible. Après on a effectivement des chaussures en cuir qui sont produites aujourd'hui déjà au Portugal donc c'est déjà une fierté. Les matériaux sont sourcés en Europe, la chaussure est conçue et produite au Portugal et elle est vendue en Europe. Il y a d'autres process qui sont réintégrables. Par exemple, l'Espagne commence à rentrer tout ce qui est rotomoulage de ballons, donc toute la conception de ballons en PVC pour l'initiation. C'est une poste que l'on est en train de suivre. Bien entendu, sur la responsabilité environnementale, sur la responsabilité sociale, on se pose la question. Aujourd'hui, quand on sort un produit, il est forcément écoconçu, en tous cas on le pense recyclable et on le pense conçu à base de matériaux en partie recyclés. Mais effectivement, c'est un gros sujet chez Décathlon et qui pour vous dire le premier point sur lequel on nous anime, nous leader de sport et leader de marque. On est avant tout animé sur la quantité de produits écoconçus avant le chiffre d'affaires. Ça a repris un pion, c'est plus important pour nous. Il y a des pistes, des sujets. Par contre, on est confronté aussi à des notions de prix de revient et aussi à des notions d'industrialisation de l'Europe qui pour le coup, sur certains process, est complètement absente.

Jean-Pierre GAIGNE, ligue Bretagne : Ça s'adresse à Bertrand. Si j'ai bien compris, on va avoir une URL que l'on a vue, boutique handball donc en fait, Décathlon Pro, on n'a pas à y accéder, on va accéder directement par cette URL. Quand je vais cliquer sur clubs et collectivités, là je vais être routé vers Décathlon Pro. Si je clique sur une icône, je vais peut-être aller vers Central'Hand. C'est comme ça que je le conçois ou pas ?

Philippe SCHAAF : Non, Décathlon.fr.

Jean-Pierre GAIGNE : Quand vous dites tout à l'heure que si je veux acheter des buts gonflables, il va falloir que j'aille chez Central'Hand, me connecter chez Central'Hand.

Philippe SCHAAF : En fait Central'Hand n'existe plus, je ne sais même pas si ça existe encore ou pas.

Jean-Pierre GAIGNE : Est-ce que l'URL sera toujours accessible ?

Philippe SCHAAF : On a bien gardé l'URL de Central'Hand parce que vous avez l'habitude d'y aller. C'est une learning page qui va vous rediriger simplement sur toute une offre club ou bien sur une offre particulière pour faire simple. Ou bien vous allez sur decathlonPro.fr ou décathlon.fr.

Jean-Pierre GAIGNE : Et une deuxième question puisqu'à titre club, comme j'avais l'information que ce partenariat allait arriver, je suis allé voir le Décathlon de ma commune, a priori, ils n'étaient pas dans la boucle pour l'instant. Personne n'était au courant. Il était un peu footeux le gars, mais il a quand même réussi à aller sur Décathlon Pro me présenter. Juste pour la petite histoire, il m'a prêté deux ballons sans colle pour les essayer au club.

Nicolas MARAIS, ligue Normandie : On est en train de préparer dans nos ligues et comités la campagne de rentrée de la saison prochaine parce qu'on a un objectif élevé, atteindre un million de pratiquants, d'adhérents donc on va se démultiplier pour conquérir les nouveaux licenciés. Est-ce qu'on pourrait avoir un contact ou plusieurs contacts en région pour rencontrer les responsables Décathlon dans le cadre de démarches pros envers les ligues et comités ? Autre source de business pour vous : on a des licenciés qui en dehors du club souhaitent aussi acheter des produits handball, des équipements, des tenues. Aujourd'hui, ce n'est pas toujours simple de trouver des produits handball en région. Je pense qu'il y a un vrai business à développer pour vous en facilitant l'accès à nos licenciés, à nos adhérents vers des produits handball Décathlon.

Philippe SCHAAF : Du coup avec une offre physique localement, c'est ça ?

Nicolas MARAIS, ligue Normandie : Avec une proposition, une offre Décathlon à destination des licenciés. Il faut à la fois structure ligue, comité, club, sans souci, mais aussi avoir un axe vers les licenciés parce que ce sont des consommateurs. Il y a vraiment un axe de développement de business chez vous parce qu'aujourd'hui, quand on est licencié handball, je ne parlerai pas de nom d'équipementier ou de magasin, mais c'est très compliqué d'acheter des tenues de handball, des chaussures, des cuissards. Si vous avez ces propositions, cette offre-là à destination de nos licenciés, c'est une vraie source de business. Si ça marche, je vous propose un partenariat avec la Normandie, comme je suis l'instigateur de cette proposition, mais on négociera en offre ensemble.

Philippe GALLAND, comité Seine et Marne : Pour l'arbitrage, il y a toujours un partenariat avec une marque connue pour la pro des tenues d'arbitrage et à chaque début de saison. Est-ce que c'est Central'Hand qui continuera ou aujourd'hui, on va basculer chez Décathlon sur ces tenues importantes pour l'arbitrage ?

Philippe SCHAAF : Pour être très direct et très simple concernant l'offre arbitre, on devait la reprendre chez Décathlon Pro et Maxime LEFEUVRE, patron de Hummel, a décidé de la commercialiser par lui-même. Donc toute l'offre arbitre FFHandball sera commercialisée directement par Hummel et ils ne sont pas encore prêts, de ce que je sais, fin juin. Je suis désolé, j'aurais bien aimé, mais non.

Jean-Baptiste GALLERNE : Je voulais répondre aux deux questions précédentes. Pour l'arbitre pour compléter et puis après je reviens à la question sur la présence du handball dans les magasins, puisque finalement c'était ça la question. Pour les arbitres, on verra quelle suite ça prend. Aujourd'hui, Hummel décide de se détacher finalement de ce projet de collaboration et de suivre sa propre voie. Encore une fois, on est à l'écoute du corps arbitral. Si demain il faut venir travailler et créer une tenue adaptée parce qu'il manque des choses et les choses ne sont pas encore tout à fait adaptées et pas parfaites, c'est notre boulot. Pour revenir sur la question de la présence du handball dans les magasins, on est une entité qui crée des offres chez Décathlon handball et du coup, on les commercialise aux pays dont la France. Le magasin est décisionnaire de ce qu'il met dans son magasin en fonction de son analyse de potentiel de marché local. Il ne faut pas hésiter, vous aussi finalement vous êtes acteurs envers les magasins en allant les voir et en allant les solliciter, en leur disant, je suis là, je suis un club, j'ai besoin, peut-être que vous avez le potentiel pour venir ouvrir le hand dans les magasins. On met ne lumière les potentiels de marchés. Après le magasin en local, reste décisionnaire. S'il ne veut pas mettre de hand, s'il préfère mettre plus de basket, malheureusement, on n'a pas grand-chose de notre côté comme levier. Après, l'autre point est que Décathlon.fr se transforme et mute aussi depuis un an vers un système de marketplace pour justement avoir l'offre la plus large possible. Vous avez l'offre Décathlon globale, totale qui est disponible sur décathlon.fr pour les handballeurs

donc pour les joueurs individuels. C'est le pavé du milieu quand vous cliquez. Vous avez la boutique handball classifiée par nature de produits. Toutes ces natures de produits sont enrichies par des partenaires commerciaux qui viennent référencer au même titre qu'ils le feraient sur un Amazon du sport, sur la market place décathlon.fr. On a une offre très complète sur Internet. En magasin, je suis d'accord avec vous, c'est un peu pauvre parfois. Ça reste une décision locale. On est là pour créer le meilleur assortiment, donner envie au magasin d'adhérer et de proposer les produits, mais ils restent décisionnaires.

Michel DEVLIEGER, comité Indre :J'ai travaillé avec Décathlon sur Châteauroux puisqu'on prépare un gros projet beach pour cette année, au mois de juin. Au départ, j'avais un petit peu peur parce que j'ai eu affaire à un Lidl qui est partisan d'aider la Fédération, etc. Mais quand on arrive sur le Lidl du coin, à part les post-it qu'ils ont mis où on voit la Fédération Française de Handball, nous on ne les intéresse pas du tout. J'avoue que j'avais discuté avec Bertrand. Quand on a rencontré l'équipe de Châteauroux, j'ai été bien surpris parce que c'est tout à fait comme vous disiez, on nous a présenté Décathlon Pro. On a huit terrains de beach pour cet été donc il me fallait huit tentes Atorka comme on avait essayé à Houlgate quand j'étais en formation d'animateur. On a reçu vraiment une écoute chaleureuse. J'ai eu tout le matériel avec des conditions vraiment très intéressantes, notamment sur les ballons. Franchement ça a été très bien. L'équipe de Décathlon de Châteauroux nous a proposé de nous aider. On doit se rencontrer prochainement pour pouvoir voir pour nous aider pour le beach de cet été.

Jean-Baptiste GALLERNE : Ça souligne bien la vitalité de nos équipes en magasin et leur volonté de faire progresser les sports en local donc je ne suis pas très surpris d'avoir ce genre de témoignage. Mais merci, on relayera auprès de l'équipe de Châteauroux. C'est super.

Intervenante : Deux questions : si le club se lance dans une boutique, où va retrouver du coup le licencié la boutique du club ? Est-ce que ce sera dans joueurs et équipements individuels ? Comment va-t-il avoir accès à la boutique du club ?

Jean-Baptiste GALLERNE : Sur le site Décathlon Pro, vous avez tout le process à suivre par rapport à la boutique. Vous allez avoir « créer votre boutique » et vous avez tout le tuto pour vous expliquer comment faire. C'est très simple, vous allez remplir un questionnaire, derrière on prend contact avec vous, on décide ensemble de l'offre. Ce n'est pas nous qui allons décider de l'offre que vous voulez voir sur votre boutique : vous ne voulez pas de gourde, il n'y aura pas de gourde. Vous voulez une serviette, il y aura une serviette. Donc on décide de ça ensemble. Vous êtes décisionnaire au final de la boutique. Derrière, il faut compter en fonction de la demande rentrante, entre 15 jours et un mois pour que la boutique soit opérationnelle.

Intervenante : OK merci. Et le système de cagnottage du coup entre le licencié et le club, est-ce qu'il va exister avec le comité et la ligue ?

Jean-Baptiste GALLERNE : Si le comité décide de faire une boutique, en fait, c'est le comité qui va cagnotter et après il en fait ce qu'il en veut.

Intervenante : Mais il y aura toujours une boutique derrière. Ce ne sera pas sur des commandes que pourrait passer le comité de ballons, de buts ou des choses comme ça. Ce sera toujours le système d'une boutique personnalisée. OK merci.

Philippe BRUET : Jean-Baptiste, Philippe et Bertrand, merci à vous.

Pause

Philippe BRUET : Merci, chers amis. Il vous reste avec nous un sprint final pour vous emmener vers la soirée au cœur de Pau et du Palais Beaumont. C'est un moment important. Élections partielles des membres du Conseil d'administration. Jean-Pierre BOUCHOUT nous a rejoints. Il est accompagné de deux membres Michel GUILLOU et Gilles JOHANNET. C'est, vous avez l'honneur, l'avantage de lancer la dernière après-midi de l'Assemblée Générale.

Jean-Pierre BOUCHOUT : Bonjour, Mesdames et Messieurs. Le code du sport impose aux fédérations de sportives de

mettre en place une commission de surveillance et des opérations électorales chargée de garantir la validité de l'organisation et la sincérité du résultat de l'élection des membres du Conseil d'administration de votre fédération. Je note par ailleurs qu'à la suite des élections du 28 novembre 2020 réalisées en distanciel, la Fédération Française de Handball a tenu compte d'un certain nombre de recommandations que la commission de surveillance des opérations électorales avait formulées et je tiens à vous en féliciter. Nous sommes donc cinq membres, trois membres extérieurs à la Fédération et deux membres du jury d'appel. Cette commission consultée pour les élections de ce jour a validé les candidatures reçues dans les délais impartis, à savoir au titre du collège des territoires métropolitains les candidatures présentées par la Ligue AURA, à savoir Madame Valérie CORDURI-DAVIET, Monsieur Hervé KERNÉIS, et au titre du collège des ligues professionnelles, la candidature présentée par la Ligue nationale du Handball, Monsieur Bruno MARTINI.

Philippe BRUET : Jean-Pierre BOUCHOUT, Michel GUILLOU et Gilles JOHANNET n'ont pas disparu, ils viennent de s'évaporer. Ils sont juste en coulisses en train de vérifier ces votes et dans quelques instants, on vous annoncera bien sûr les résultats. Je vais demander d'ailleurs à Michel GODARD de nous retrouver. Michel, quel sentiment vous laisseraient les deux premières demi-journées avec les échanges, les questions et puis toutes les informations que vous avez livrées ? Un sentiment personnel. Vous allez pouvoir nous donner votre analyse temporaire puisque l'Assemblée Générale n'est pas terminée.

Michel GODARD : Je pense qu'il y a eu beaucoup d'informations. Il y a eu beaucoup de débats. Je pense que ce qui est important dans ce type d'Assemblée Générale, c'est de trouver un équilibre entre les informations que l'on peut appeler descendantes et aussi de recueillir les avis des territoires. Donc à charge pour nous de savoir ouvrir les débats pour qu'évidemment les questions puissent venir de la salle. Je dirais, s'il y a des ajustements à faire, c'est de trouver cet équilibre-là entre ces informations descendantes et la parole à la salle.

Philippe BRUET : Il y aura donc plusieurs séquences qui vont venir conclure cet après-midi. Georges POTARD va nous retrouver. Il y aura beaucoup de vœux, vous pouvez déjà nous expliquer ce qu'il va se passer dans quelques minutes Michel.

Michel GODARD : À partir de ce moment-là, Georges bien évidemment, va intervenir alors qu'il devait intervenir ce matin. Je sais que Georges interviendra aussi pour les surfaces extérieures, que Marie-Albert interviendra et vous parlera du service aux clubs. Il y aura le passage de l'Assemblée Générale qui est aussi un vote et puis on encore cinq récompenses à remettre d'or et trois de platine. J'ai oublié Rémy et Béatrice sur un débat évidemment qu'ils nous ont préparé.

Philippe BRUET : On parlera du futur. Encore pas mal de séquences. Donc avec Georges, ce sera l'époque des vœux.

Michel GODARD : J'ai la confirmation avant l'annonce des résultats. Le Président me confirme que les opérations sont conformes, que le contrôle qui a été réalisé a donné toutes les conditions nécessaires pour proclamer les résultats. Alors donc Madame Valérie CORDURI-DAVIET est élue. Bravo à elle. Et là il va y avoir une grosse surprise à mon avis. Bravo à Bruno pour ce 100 %. Il me reste à remercier le jury qui était chargé de contrôler les opérations de vote. Et puis avant de donner la parole à Georges, on va donner la parole à Bruno que je vais inviter sur la scène pour dire quelques mots au titre de la Ligue Professionnelle évidemment.

Bruno MARTINI : Merci. Même Boby a voté pour moi. Après, j'ai une prédilection pour les élections, je suis tout seul. Pour la présidence de la Ligue, c'était la même chose. Merci infiniment de me permettre de représenter la Ligue nationale de Handball. J'ai été élu au sein de cet organisme le 29 novembre dernier et j'ai très vite partagé mon projet avec les représentants de la Fédération, Rémy bien sûr et Philippe notamment parce que je ne peux pas considérer que le hand dit professionnel masculin français puisse avancer de manière séparée ou même voire contradictoire du reste du handball qui est représenté par la Fédération. On a vu des chiffres ce matin, il y a beaucoup de sujets d'abord qui concernent le handball professionnel masculin. On a vu ce matin, c'est quelque chose que j'aime bien dire, le handball c'est à la fois un sport majeur et un sport mineur. C'est un sport qui est majeur sur ce nombre de licenciés, sur évidemment les résultats, on ne va pas revenir dessus bien sûr, mais sur l'exemplarité, sur la parité, sur les résultats des équipes de France féminines, etc. Mais c'est un sport qui est un peu plus en difficulté sur sa capacité à traduire ça au niveau de la notoriété, au niveau des médias, au niveau des rentrées

économiques, etc. Je crois qu'il serait illusoire de penser, en tous cas mon point de vue de président de la Ligue, que le handball professionnel puisse avancer tout seul. Donc c'est pour ça que j'ai présenté un certain nombre de projets et de sujets avec la Fédération pour qu'on avance ensemble, que ce soit au niveau RSE, c'est aussi quelque chose que j'aimerais que la Ligue porte de façon encore beaucoup plus franche. On parle des valeurs du handball. Georges les a égrainées ce matin en prenant l'exemple du site Internet dont il a parlé, mais encore faut-il le traduire en actes. Et il y a des choses qui se font très bien au niveau des territoires, il y a des choses qui se font très bien au niveau des clubs, mais je pense qu'on ne le mutualise pas assez, on n'en parle pas assez, on ne le montre pas assez, on ne le valorise pas assez. Donc j'ai derrière la tête l'idée qu'on puisse montrer que le handball est un sport responsable, mais le handball encore une fois pris dans son ensemble. Il y avait un slogan il y a quelques années, c'était on est tous handballeurs. C'est exactement ce qu'il faut qu'on ait en tête. Je veux militer jusqu'à la fin de mon mandat et peut-être celui d'après si jamais on veut encore de moi. On n'a pas le loisir, nous handballeurs, d'exister en ordre séparé. Effectivement, je ne suis pas dupe, je sais que parfois la relation avec les clubs professionnels sur les territoires n'est pas toujours facile. Il n'y a pas toujours les mêmes intérêts, les mêmes envies, il y a des egos, etc. Mais c'est vrai aussi au niveau des ligues régionales et des comités. Ce sont des choses qu'on peut retrouver. Mais dans mes responsabilités, je pousse les clubs à agir fortement avec vous au niveau local parce qu'on vient tous d'un club amateur, moi le premier. J'ai pris une licence pour être dirigeant de la ligue et j'ai pris ma licence à Miramas. Armand GRIFFON représente. Donc c'est important, c'était symboliquement important pour moi que de montrer que je suis issu de ça, d'un club qui joue en PN au niveau masculin. C'est un club qui m'a fait, qui m'a permis d'aller au SMUC après et qui m'a permis de jouer avec de grands joueurs après. Il ne faut pas l'oublier. On est tous issus du tissu local et le côté professionnel et cette émergence de vous tous, vous doit beaucoup, mais c'est aussi une caisse de résonnance qui est incroyable pour vous, pour les gamins, en termes d'exemplarité, en termes de tout un tas de choses qui permettra à tout le monde finalement de s'y retrouver et d'être encore mieux impliqué, d'attraper encore plus de licenciés, d'être encore mieux perçu par les collectivités. Je pense qu'il faut vraiment qu'on tourne la page. Je ne vais pas insister aussi marquer que ça, mais il faut vraiment qu'on parte dans cet état d'esprit de se dire, on est tous handballeurs et on va tous travailler ensemble parce que finalement on défend les mêmes valeurs et on est tous les mêmes. Voilà, c'était tout.

Résultats – Collège « Territoires métropolitains » – représentant de la Ligue AURA.

Votants : 101 Voix totales : 17 749 Voix exprimées : 17 280
Valérie CORDURI-DAVIET : 11 150 Hervé KERNÉIS : 6130

Madame Valérie CORDURI-DAVIET est élue avec 11 150 voix (soit 64,5 %).

Résultats – Collège « Ligue professionnelle » – représentant de la Ligue Nationale de Handball

Votants : 101 Voix totales : 17 749 Voix exprimées : 16 905
Bruno MARTINI : 16 905

Monsieur Bruno MARTINI est élu à l'unanimité.

Philippe BRUET : Merci, Bruno, bravo encore pour la belle élection. Georges va nous retrouver. Avec Georges, on va attaquer des vœux et des votes. Nous allons faire bien sûr l'examen des vœux et modifications des statuts de la LNH.

Georges POTARD : Oui, alors on est dans une période post-pandémie, je ne sais plus comment on dit, mais enfin, bon, il n'empêche que je souhaite avoir toute votre attention sur ce qui est un moment institutionnel important dans notre Assemblée Générale. Deux trois petits points d'abord. Rappeler que ce travail est un travail qui est fait en collaboration très étroite avec l'équipe du secteur juridique, Gwenhaël SAMPER, la patronne, et puis avec Sandrine DECHENEAUX, Florence BARO et Anne-Sophie POINTET. C'est tout un tas d'allers-retours, des précisions, un travail de présentation dont j'en passe et des meilleurs. Je remercie Gwenhaël et son équipe qui font montre d'une expérience, d'une compétence, d'un fond juridique et législatif extrêmement fort et donc qui évidemment est incontournable en termes d'appui à la commission nationale des statuts et de la réglementation qui vous présente donc ces vœux. Deuxième chose, je précise, comme vous le savez, qu'en fait, on ne présente à l'Assem-

blée Générale que les vœux relatifs à l'évolution des statuts et des règlements intérieurs puisque l'ensemble des autres vœux ont fait l'objet de parcours auprès de l'ensemble des Présidents de ligues et de comités complémentés par sept ou huit visioconférences avec les intéressés. Compte tenu de ces retours, dans la mesure où il n'y a pas de difficulté sur les vœux concernés des règlements généraux, ceux-ci sont ensuite validés en Conseil d'administration et terminent leur course devant le Conseil, ne viennent pas ici devant votre Assemblée Générale. Sauf un vœu qui lui sur une cinquantaine de comités a reçu 23 ou 24 réponses négatives et donc c'est pour cela qu'exceptionnellement, nous aurons aussi aujourd'hui un vœu concernant les règlements généraux. On terminera sur deux séquences fortes. On a regroupé le nouveau code électoral qui a été proposé par notre Président d'honneur qui est Président aussi de la commission éthique et citoyenne et qui a travaillé là-dessus. Il viendra peut-être nous faire un petit commentaire sur l'ensemble du projet. Et puis nous terminerons vraiment avec la conformation par le vote de l'Assemblée Générale fédérale des évolutions des statuts et règlements de la LNH puisque c'est un passage qui est obligé.

Je vous propose de démarrer. On démarre par un vœu additionnel. Comme son nom l'indique, vous l'avez reçu, je ne sais même pas si vous l'avez déjà reçu en fait ou très récemment. Il est additionnel parce qu'il vient de nous arriver.
Comme notre DTN nous l'a annoncé hier, la Fédération a hérité du parahandball et donc tout simplement on a inclus ce parahandball dans le cadre de l'objet de la Fédération. Tout naturellement, on n'a pas attendu avril 2023 pour vous le présenter. Le vœu n° 1 qui est tout simplement une adaptation sur ce qui nous semble être normal dans la hiérarchie de nos organisations institutionnelles. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale était fixé auparavant par le Comité Directeur et nous souhaitons que ce soit fait par le Conseil d'administration qui est le véritable représentant en fait de l'ensemble des forces du handball. En vœu n° 2 ensuite, nous avons tout simplement repris dans les statuts une mention de l'article 9-6 du règlement intérieur qui doit être reprise à ce niveau-là qui concerne les spécificités relatives à un mandat qui serait accordé par l'Assemblée Générale aux fins de prendre des décisions en cas d'urgence. Je termine le premier paquet avec le vœu n° 3. Il s'agit tout simplement d'effacer des mentions qui sont tout à fait caduques. Ce sont des mentions qui vous parlent de les mettre en œuvre au plus tard le 31 mars 2017. Avant de voter, dans l'organisation, il est indispensable de demander à l'Assemblée Générale si elle souhaite s'exprimer sur ces quatre premiers statuts avant que nous passions au vote.

Gérard JAWORSKY, comité de l'Aube : Juste une petite remarque par rapport au vœu 3. Sur le vœu, tout est rayé alors que le mandat, etc. Ça doit rester en clair, ça ne doit pas être rayé.

Georges POTARD : Pour le numéro 3, toute la mention est caduque.

Gérard JAWORSKY, comité de l'Aube : Toute la mention est caduque ? Ce n'est pas ce qui avait été proposé, c'est pour ça.

Georges POTARD : D'autres observations ?

Grégory PRADIER : Le vote est ouvert.

Proposition de modifications des Statuts fédéraux (Vœux additionnel - 1 - 2 - 3)

Votants : 101	Pour : 16 656 (100%)	Voix totales : 17 749
Contre : 0 (0%)	Voix exprimées : 16 656	Vote blanc : 538

Georges POTARD : On passe au suivant. On a les vœux 4 et 5 et puis les vœux 6, 7, 8 et 9. On revient sur 4 et 5. Ce sont des vœux importants et intéressants parce qu'ils reviennent sur justement le fonctionnement du remplacement des membres élus au Conseil d'administration qui viennent remplacer des membres démissionnaires ou partants pour une raison ou pour une autre. Dans le cadre de la liste principale, on a juste précisé que cette élection de remplacement se faisait dans le respect de la représentativité, du pourcentage. Ça ne pose aucun problème. Par contre, concernant le vœu n° 5, il s'agit d'un ajout très important parce qu'on a vu que ce n'était pas prévu comment on procédait au remplacement d'un membre. À la suite des élections, il y a deux membres de la liste qui étaient battus donc qui entrent au Conseil d'administration. Que se passe-t-il quand l'un de ces deux membres

arrête pour une raison ou pour un autre ? En fait, on fait en sorte que le remplaçant soit désigné d'abord par la liste elle-même et ensuite on procède dans le cadre réglementaire de l'élection. Concernant ce cadre réglementaire, les articles 6.2, 12, etc. Tout à l'heure, on reviendra dessus lorsqu'on parlera de l'ensemble du nouveau code électoral. Ça permet de régler une question qui ne l'était pas. Ensuite, dans la même foulée, là simplement, c'est un simple exercice de sémantique où on a préféré remplacer « personnes ressources » par « autres personnes » qui nous paraît un peu plus général, peut-être moins contraignant. Sur le numéro 7, la pratique nous dit que les réunions du bureau directeur doivent être un peu plus nombreuses et donc on souhaite là encore se conformer à la réalité. On indique dans les statuts que les réunions de ce bureau directeur auront lieu au moins une fois par mois. Dans le numéro 8, là c'était une erreur de titre puisqu'il ne s'agit pas du rôle du bureau directeur dont on parle dans l'article concerné, mais on parle bien de quorum puisqu'on parle de quels acteurs doivent être présents en nombre pour que les décisions soient valables. Et puis le numéro 9, là aussi c'est une modification sémantique de peu d'importance. Je ne veux pas dire par là que notre directeur n'est pas un personnage extrêmement important, simplement notre directeur est directeur tout court. On efface directeur général. En gros, notre directeur général est le président de la Fédération pour être un peu plus clair. Voilà. Est-ce que vous avez des questions sur ces deux et sur ces quatre autres vœux avant que l'on passe au vote ?

Grégory PRADIER : Le vote est ouvert.

Proposition de modifications des Statuts fédéraux (Vœux 4 – 5 – 6 – 7 -8 – 9)

Votants : 101	Pour : 17 596 (100%)	Voix totales : 17 749
Contre : 0 (0%)	Voix exprimées : 17 596	Vote blanc : 70

Philippe BRUET : On passe à un duo de vote, 10 et 11, Georges.

Georges POTARD : L'article 10, simplement une mise à jour qui demande à ce que les titres à finalité professionnelle, Monsieur le Directeur Technique National, doivent respecter la réglementation du répertoire national des certifications professionnelles et le cahier des charges. C'est ce que propose cet article. Ensuite l'article n° 11, c'est tout simplement qu'il est proposé de remplacer le mot dissolution par liquidation parce que la dissolution était dans l'article précédent où l'AG décide de la dissolution de la Fédération et ensuite on passe à la liquidation. Par erreur, ces deux articles étaient intitulés de la même façon. Donc je crois qu'on peut proposer ce vote n° 3, à moins qu'il y ait des questions à poser sur ces deux articles.

Grégory PRADIER : Le vote est ouvert.

Proposition de modifications des Statuts fédéraux (Vœux 10 - 11)

Votants : 101	Voix totales : 17 749	Voix exprimées : 17 524
Pour : 17 524 (100%)	Contre : 0 (0%)	Vote blanc : 0

Philippe BRUET : Avant la fin des statuts Georges, 12 et 13.

Georges POTARD : Les 12 et 13. Le 12 est simplement d'indiquer qu'éventuellement quand la Fédération en a besoin, nous prévoyons que les ligues et les comités répondent rapidement et directement à une demande de ce genre qui est de lui adresser leur rapport moral, financier ou de gestion. On ne demande pas qu'il soit fait tous les ans systématiquement. Simplement c'est au cas où nous en aurions besoin. Et le numéro 13, c'est tout bête. Il s'agit de tirer les enseignements de notre vie associative qui fait que l'annuaire fédéral n'est plus utilisé au-delà de donner justement les numéros de téléphone et les noms des différentes personnes. Tout ce qui concerne la vie de la Fédération, des actions, tout ça passe non plus sur l'annuaire fédéral, mais sur le site Internet fédéral. Si vous avez des questions à poser sur cette évolution extrêmement importante comme vous le voyez de nos obligations.

Michaël BOUTINES, ligue Occitanie : Juste une demande de précision par rapport à ce qu'on faisait avant. Je ne vois pas trop la différence. Je n'ai pas suivi le sujet. Concernant le vœu numéro 12 par rapport aux surveillances des autorités de tutelle, par rapport à ce que l'on faisait avant. On renvoyait tout à la Fédé déjà non ?

Georges POTARD : Oui, mais là simplement on précise que c'est au cas où on fait la demande. Que l'on ne pense pas que ce soit systématique. C'est une précision que l'on apporte.

Grégory PRADIER : Le vote est ouvert.

Proposition de modifications des Statuts fédéraux (Vœux 12 - 13)

Votants : 101	Voix totales : 17 749	Voix exprimées : 17 407
Pour : 17 311 (99,4%)	Contre : 96 (0,6%)	Vote blanc : 103

Philippe BRUET : Fin des statuts Georges. On va passer aux règlements intérieurs.

Georges POTARD : Concernant le règlement intérieur, première livraison, trois vœux. Là encore concernant le numéro 15, il s'agit de s'adapter à la nouvelle pratique que l'on a aujourd'hui, les vieux notamment ne remettent pas au secrétariat général de la Fédération, mais remontent à la commission nationale des statuts et de la réglementation qui est amenée à les regarder et à les traiter ensuite à les passer au groupe environnement réglementaire. Ça va directement du producteur au consommateur, si j'ose dire. Le numéro 16, il s'agit là de réduire le délai de convocation d'Assemblée Générale de six à quatre semaines parce qu'il nous a semblé que quatre semaines, c'était amplement suffisant, d'autant plus que dans le calendrier fédéral qui est édité au mois de septembre ou octobre, on sait déjà à quelle époque aura lieu l'Assemblée Générale. Et puis ça permet d'avoir un peu plus de souplesse et de fluidité dans le traitement et dans la préparation de l'Assemblée Générale. Le vœu numéro 17 est le même que celui que vous avez vu tout à l'heure concernant le Conseil d'administration. On fait passer la compétence d'établir le programme de l'Assemblée Générale et on souhaite le faire établir maintenant par le Conseil d'administration et non pas par le comité directeur.

Joaquim CASANOVA, comité Eure : Juste dans la rédaction de l'article 3.3, les propositions et commissions nationales doivent parvenir au – au donc une répétition de « au » et ensuite vous marquez à la commission nationale des statuts et des règlements alors que la ligne au-dessus, il est marqué : la commission nationale des statuts et de la réglementation. Vous faites une différence dans la rédaction ?

Georges POTARD : C'est la même chose. J'aurais dû préciser. Ça traite d'une part de ce qu'une demande a été faite d'origine au secrétariat général et donc on demande maintenant à ce que ça aille directement à la commission des statuts. Cela concerne les vœux des territoires, des ligues et des comités. Par contre, concernant les vœux des commissions nationales qui devaient elles curieusement au mois de décembre arriver sur le bureau directeur, là aussi on demande à ce que ces vœux arrivent sur la CNSR puisqu'encore une fois, dans le parcours des vœux, les vœux arrivent d'abord à la CNSR qui regarde s'ils sont conformes à la réglementation et ensuite ils sont livrés au groupe environnement réglementaire qui comme on l'a montré hier, regroupe l'ensemble des acteurs, notamment de tout le secteur juridique et même plus puisque ce sont aussi toutes les commissions qui veulent y participer. C'est un partage de compétences afin d'être extrêmement forts et pertinents sur ces aspects qui sont souvent juridiquement quelquefois un peu complexes à régler. Une fois que c'est passé dans ce groupe réglementaire, ensuite ces vœux font leur circuit et sont présentés au mois de janvier dans ce que l'on appelle le livret n° 1 à l'ensemble des territoires, des comités et ligues pour la circulation. Donc voilà la réponse que je te fais est celle-là. D'une part, on traite des vœux de territoires et d'autre part des vœux des commissions.

Joaquim CASANOVA : Merci. J'avais parfaitement compris. Mais c'est dans l'intitulé, dans la rédaction. En haut en rouge, vous marquez commission nationale des statuts et de la réglementation. Sir le point 3.3.

Georges POTARD : Tu as entièrement raison, c'est une commission nationale des statuts et de la réglementation.

Joaquim CASANOVA : C'était ma simple remarque. Elle était là.

Georges POTARD : On va donc faire le nécessaire pour le rectifier et adapter. Il s'agit effectivement d'une faute rédactionnelle.

Grégory PRADIER : Donc sous réserve de la modification qui vient d'être soulignée, le vote est ouvert.

Proposition de modifications du règlement intérieur (Vœux 15 – 16 – 17)

Votants : 101	Voix totales : 17 749	Voix exprimées : 17 531
Pour : 17 485 (99,7%)	Contre : 46 (0,3%)	Vote blanc : 77

Philippe BRUET : On vous emmène aux vœux 18, 19 et 20 groupés.

Georges POTARD : Donc 18, 19 et 20, on les a regroupés. Il y a beaucoup de rouge. En fait, c'est le même sujet qui concerne d'un côté l'Assemblée Générale, le Conseil d'administration et d'un côté le Bureau Directeur. En cas de situation exceptionnelle et pour répondre à l'urgence, le Président de la Fédération peut procéder à une consultation écrite par courrier électronique ou vote électronique ou des membres du Conseil d'administration ou des membres du Bureau Directeur. Cette instance peut délibérer à condition que le quorum soit respecté et surtout que l'on indique dans les autres items, sous réserve du respect des dispositions de la recommandation de la CNIL relatives à la sécurité des systèmes de vote électronique, etc. Les 18, 19 et 20 ont le même contenu à peu de chose près. Si vous avez des questions là-dessus, sinon on passera au vote.

Grégory PRADIER : A priori il n'y a pas de questions. Le vote est ouvert.

Proposition de modifications du règlement intérieur (Vœux 18 – 19 – 20)

Votants : 101	Voix totales : 17 749	Voix exprimées : 17 411
Pour : 17 411 (100%)	Contre : 0 (0%)	Vote blanc : 285

Philippe BRUET : On marche toujours par trois, vœux numéros 21, 22 et 23.

Georges POTARD : Merci pour ce vote. Le 21, tout simplement, le titre n'était pas bon « textes applicables ». Le texte est « divergences entre les textes applicables ». Donc c'est une mise à jour. Ensuite, on propose d'adapter les dispositions réglementaires contenant les règlements des commissions en précisant dans le règlement intérieur des commissions que l'on ne parle pas de textes applicables, on dit simplement règlement des commissions.
À l'exception du jury d'appel, il n'y a pas d'obligation automatique d'établir un règlement. Les commissions ne le font qu'en cas de besoin. Et puis le numéro 23, c'est tout simplement de remplacer le qualificatif de « fédéral » affectant les commissions par le qualificatif « national » puisque c'est une couverture qui est plus générale que l'indication de la fédéralité si j'ose m'exprimer ainsi. Est-ce que vous avez des questions relatives à cette problématique ?

Grégory PRADIER : Le vote est ouvert pour les vœux 21, 22 et 23.

Proposition de modifications du règlement intérieur (Vœux 21 – 22 – 23)

Votants : 101	Voix totales : 17 749	Voix exprimées : 17 686
Pour : 17 659 (99,8%)	Contre : 27 (0,2%)	Vote blanc : 0

Philippe BRUET : Vœux 24 jusqu'à 27 Georges. Avançons un peu pour aller jusqu'au 24.

Georges POTARD : Donc il s'agit d'une précision apportée concernant les réunions, c'est un petit peu l'adaptation de ce que l'on a voté deux trois votes auparavant concernant les possibilités de vote à distance. On prévoit aussi que les Présidents de commission et du jury d'appel puissent aussi réunir leur commission en recourant aux moyens tel que prévu par les articles 9.1 et 10.2 que l'on a vus tout à l'heure. Des convocations à distance, toujours dans le respect des obligations qui nous sont imposées par la CNIL. Le numéro 25, il s'agit tout simplement d'effacer totalement cette disposition puisqu'elle devient redondante avec celle que nous avons justement votée tout à l'heure concernant les possibilités de vote à distance. Est-ce que vous avez des observations, des questions à poser là-dessus ? En fait, le paquet qui est voté est du 24 au 27. Nous avons aussi dans le même mouvement à

voir le suivant qui est le numéro 26. Là aussi, on l'a déjà vu tout à l'heure, c'est une disposition qui est devenue largement caduque puisqu'elle date de 2012. Et puis le numéro 27 par contre, il s'agit de régulariser une situation. C'est un vœu qui avait été validé en 2017 par l'Assemblée Générale et qui n'avait pas trouvé son utilité depuis. Un cas l'a fait revenir à la surface et on s'est rendu compte à ce moment-là que ce vœu qui avait été voté en 2017 n'a pas été intégré par une petite main innocente quelque part dans les textes. Donc l'idée est tout simplement de le remettre en fonctionnement. On s'est dit que ce n'était pas mal après tout de le refaire valider par l'Assemblée Générale. Il s'agit là simplement de permettre en fait dans des cas bien précis. Les cas des parcours de performance de la zone Antilles-Guyane. Vous savez que les occurrences de nombre de clubs, etc. Sont moins denses, moins importantes qu'en Métropole et donc ça veut dire que là, quand on a un gamin ou une gamine qui est dans son parcours et qui doit pour des raisons scolaires aller ailleurs, il faut lui faciliter la tâche en termes de mutation. C'était pour autoriser exceptionnellement ce genre de mutation. Évidemment, tout ça se fait sous la houlette de la DTN avec les accords idoines du Président du club. Simplement une remise à jour.

Paul POLYDORE, ligue Guyane : Il me semble que nous avions fait remonter l'erreur. La licence blanche n'est pas pour jouer dans le club d'origine, mais c'est justement pour jouer dans le club qui accueille la joueuse. Je prends le cas de la Guyane et de la Guadeloupe, la joueuse en Guyane a une licence normale et si elle veut jouer en Guadeloupe, il faut qu'elle ait une licence blanche.

Georges POTARD : Oui, c'est ce qui est indiqué. La licence blanche pourra être délivrée.

Paul POLYDORE : Pour jouer dans leur club d'origine, vous avez noté. La licence blanche, c'est pour jouer dans le club qui accueille.

Georges POTARD : Dans la rédaction, ce n'est pas terrible. Oui délivrée à des joueuses dans le cadre de leur cursus. Oui, tu as raison. Cette licence blanche est délivrée pour aller jouer dans le club d'accueil. Tu souhaites qu'on le précise ? OK. Sous cette réserve, je pense que l'on peut quand même encore une fois valider ce vœu avec les autres. De toute façon, c'est simplement la redite d'un vote qui avait été fait, mais donc on l'a déjà noté. On précisera ce point qu'évidemment la licence blanche est pour aller jouer dans le club d'accueil.

Grégory PRADIER : Sous réserve de cette précision, le vote est ouvert.

Proposition de modifications du règlement intérieur (Vœux 24 – 25 – 26 – 27)

Votants : 101	Voix totales : 17 749	Voix exprimées : 16 233
Pour : 16 111 (99,2%)	Contre : 122 (0,8%)	Vote blanc : 503

Philippe BRUET : Georges, règlements généraux. On est presque dans le sprint final des vœux.

Georges POTARD : Oui, alors là, on est sur un règlement qui a fait couler beaucoup d'encre. C'est pour cela qu'il est présenté à l'Assemblée Générale puisque sur 43 avis de comités, il y en a eu 25 qui étaient d'accord et 18 qui n'étaient pas d'accord, donc 42 %. Donc je vous rappelle que dans le cadre de nos process, quand un vœu des règlements généraux qui fait le parcours devant les comités et devant les ligues, quand il n'y a pas de consensus, on doit venir recueillir l'accord ou pas de l'Assemblée Générale. Il s'agit simplement de vouloir accorder une deuxième autorisation de mutation hors période à n'importe quel moment de l'année pour des enfants, des mineurs et tout cela simplement au niveau départemental. L'idée était de donner un petit peu plus les coudées franches au terrain parce que dans notre pratique, dans la saison, on a à traiter quelquefois cinq, dix ou plus cas de ce genre avec des situations qui sont un petit peu biscornues, compliquées. Une gamine qui va dans un club et puis tout d'un coup, elle ne s'entend plus avec l'entraîneur. Un autre gamin qui est muté de Versailles qui va en Bretagne et là au bout de quelques mois, il ne se plaît plus dans le club, il veut aller jouer à Guingamp qui est à 20 kilomètres. Comme le règlement interdit d'avoir plus d'une mutation hors période, on a un gros problème et surtout c'est le territoire, la ligue, le comité qui ont un gros problème parce que c'est lui qui fait face en fait à ses clients, aux parents dans ces situations-là. C'est compliqué de dire non parce qu'il n'y a pas d'enjeux sportifs, parce que ce sont des enfants souvent de 14-15-16 ans. Donc on se dit que ce serait peut-être pas mal de mettre comme ça une option possible sachant que ce évite ensuite aussi d'alourdir les process et puis de se retrouver à

faire des demandes devant le Bureau Directeur, car il n'a théoriquement pas de base réglementaire pour régler les problèmes. C'est un truc un peu compliqué et donc c'est pour ça qu'on a proposé cette possibilité qui donne lieu, je crois, à débat et à discussion. La parole est à vous avant de passer au vote.

Nicolas MARAIS, ligue Normandie : Je suis favorable à ce vœu. Je crois que notre société évolue. Aujourd'hui, on a des familles, des séparations familiales qui ont un impact pour les enfants avec tantôt l'enfant va chez papa ou chez la maman, avec un éloignement du club d'origine de pratique. Parfois, la jeune fille ou le jeune garçon ne peut plus pratiquer en club à cause de cette problématique familiale. On a eu deux cas cette saison qui ont été amenés au Bureau Directeur de PACA et aussi un cas en Bretagne qu'on évoquait avec Sylvie. Je crois qu'il faut faire confiance aux ligues. On a les bureaux directeurs de ligues, on a la compétence sur les mutations, on sait dans l'intérêt général prendre la bonne décision pour permettre à la jeune fille ou au jeune garçon de pouvoir pratiquer dans un autre club en raison d'une modification de situation personnelle x ou y que l'on n'a pas à juger. Mais en tous cas, faisons-nous confiance pour prendre ces décisions dans le cadre de l'intérêt général.

Michaël BOUTINES, ligue Occitanie : Juste penser à la spécificité des territoires. On a des championnats territoriaux gérés par la ligue sur certaines catégories d'âge qui correspondent à d'anciens niveaux départementaux. Donc je sais que tu vas me répondre, vous allez le gérer tranquillement. Ça ferait plaisir à Monsieur BAUDET s'il s'est endormi, on parle beaucoup de territoire donc que l'on prenne en compte aussi les organisations spécifiques autour des championnats de jeunes.

Philippe PUDELKO, ligue Ile de France : Ce qui me gêne dans ce vœu, c'est simplement la phrase « même en l'absence de justificatif ». Ce que vient de dire Nicolas MARAIS. Il n'y a pas un autre vœu concernant les personnes effectivement avec des difficultés familiales, avec des divorces. Un autre vœu n'était pas prévu par rapport à ça Monsieur POTARD ?

Georges POTARD : En effet, dans le process que l'on vient de terminer avant l'Assemblée Générale, on a donc fait valider par le Conseil d'administration déjà une première modification de cet état des choses où par contre c'était dans la situation précise que tu expliques là, de dire que l'on considère que dans le cas de situations familiales, de divorces, de séparations ou autres ou même le fait que les parents sont amenés à bouger pour des raisons professionnelles, on considérait que le gamin et la gamine étaient en quelque sorte, c'est un peu péjoratif ce que je dis, prisonniers de la décision de leurs parents. Donc c'est vrai que l'on a déjà fait passer un vœu qui permet une deuxième mutation hors période pour les enfants mineurs qui se trouvent dans cette situation-là très particulière. Et là on voulait simplement faire passer un vœu relatif à cette situation, mais qui est beaucoup plus large et qui là ne s'appuie sur aucune justification parce qu'on a rencontré beaucoup de cas de ce genre.

Intervenant : Il y a une petite chose qui me gêne dans ce vœu, c'est le coût de la démission ou de la mutation plutôt. On ne voit pas le coût de cette mutation. Est-ce qu'elle est gratuite ou est-ce qu'elle serait de 50 % ?

Georges POTARD : On considère que déjà accorder cette dérogation comme ça est déjà très large, donc ça se passe dans le cadre des coûts actuels de mutation. Il n'est pas prévu de faire un franco d'indemnité de mutation là-dessus. Comme dit l'autre, on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre.

Alexis HUAULMÉ : Le Conseil d'administration a mis une réserve aussi sur ce vœu sur la question notamment du type de licence avec une crainte qu'il y ait des clubs qui profitent de la possibilité de cette seconde mutation hors période pour pouvoir faire des mutations un peu tardives dans la saison et pouvoir transformer rapidement la licence en licence A sur l'année qui suit.

Georges POTARD : OK, merci, Alexis. Je crois qu'on a fait le tour un peu des positions par rapport à ça. Tout un chacun maintenant est en mesure de voter en toute connaissance de cause et je propose qu'on passe au vote de cet article.

Grégory PRADIER : Le vote est ouvert.

Proposition de modifications des règlements généraux – mutations (Vœu 42bis)

Votants : 101	Voix totales : 17 749	Voix exprimées : 17 372
Pour : 9 573 (55,1%)	Contre : 7 799 (44,9%)	Vote blanc : 202

Philippe BRUET : Il reste deux dossiers avec Georges et puis on passe à une étape suivante, on vous proposera en milieu d'après-midi une pause également dans quelques minutes.

Georges POTARD : Pour reparler, j'invite note Président d'honneur Joël à venir nous voir. Il s'agit là du nouveau code électoral de la Fédération. Simplement je vous rappelle que vous avez eu l'occasion de les lire chez vous puisque vous avez reçu tout cela d'une part dans les premiers livrets de circulation et d'autre part dans le livret de l'Assemblée Générale. Donc mon cher Joël, si tu veux donner quelques éclairages avant le vote à nos amis.

Joël DELPLANQUE : Tout simplement pour dire, d'ailleurs Jean-Pierre BOUCHOUT vous l'a dit tout à heure, c'est la reprise de l'analyse de la période électorale que nous avons vécue il y a deux ans et des préconisations faites par la commission de suivi des opérations électorales que l'on a tout simplement traduites. Vous venez d'en vivre une application puisque parmi ces modifications, était prévu que la commission puisse intervenir au moment d'élections partielles, ce que ne prévoyait pas précédemment ce que l'on appelle un petit peu « le code électoral ». Je pense qu'il était utile de l'adopter en ce moment parce qu'on le fait à froid et que l'adopter en période électorale, c'est toujours un peu compliqué donc c'est le timing. Rien de particulier. Il y avait eu notamment un petit débat pendant la période électorale pour savoir qui était compétent pour gérer éventuellement les difficultés auxquelles on avait été confronté, à savoir soit la commission éthique, soit la commission du suivi des opérations électorales. C'est très clairement la commission du suivi des opérations électorales qui aujourd'hui aura la responsabilité. On a eu des débats également sur les moyens qui seront ouverts aux candidats. Tout ça a été précisé, comme vous avez pu le voir. C'est tout simplement, encore une fois, je le dis, ça me permet de remercier Jean-Pierre et Gilles de la commission du suivi des opérations électorales qui ont fait ces propositions et que la commission éthique a tout simplement un petit peu ajustées, mais qui a repris largement dans son esprit et dans sa forme.

Grégory PRADIER : Le vote est ouvert.

Proposition de nouveau code électoral (Statuts fédéraux – Vœu 14 & règlement intérieur – Vœu 28)

Votants : 101	Voix totales : 17 749	Voix exprimées : 17 445
Pour : 17 445 (100%)	Contre : 0 (0%)	Vote blanc : 134

Georges POTARD : On va donc terminer sur des modifications sur les règlements de la LNH puisque ce qu'on présente là a été voté par l'Assemblée Générale de la LNH, mais dans nos règlements, ces items-là doivent être validés par l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Handball. La LNH souhaite évidemment utiliser les compétences de la commission de surveillance des opérations électorales qui sont donc réintégrées dans les statuts de la LNH. On vient d'en parler. C'est de monter au lieu d'une réunion d'Assemblée Générale, faire deux Assemblées Générales annuelles. Et ensuite, pour le reste, on n'a pas présenté le détail, mais ce sont des corrections de forme, de mots, des doublons qui n'ont sur le fond aucune conséquence visible. Donc on vous propose de passer au vote. Mais avant si vous avez des questions à poser, on profite de la présence de Monsieur le Président de la LNH, Monsieur Bruno MARTINI. Si vous avez des questions à lui poser là-dessus, c'est le moment. Sinon ensuite, nous passerons au dernier vote concernant cette séquence des vœux de la FFHandball.

Grégory PRADIER : Le vote est ouvert.

L'Assemblée Générale approuve les modifications statutaires de la LNH.

Votants : 101	Voix totales : 17 749	Voix exprimées : 17 151
Pour : 17 105 (99,7%)	Contre : 46 (0,3%)	Vote blanc : 598

Jean-Michel LABORDE, comité Pyrénées Atlantique : Je voulais profiter de cette audience pour poser une question à Georges sur le cheminement d'un vœu qui avait été émis par la Ligue de Nouvelle-Aquitaine concernant l'ar-

bitrage. Ce vœu avait franchi les premières étapes puis lors des consultations des territoires, les choses ont commencé à se gâter. Sa formulation a été modifiée, ce n'était plus le vœu de la Nouvelle-Aquitaine, mais celui de la CNA. La motivation a été édulcorée et le vœu lui-même, la mule a été un peu chargée. Enfin, même dans la représentativité des gens qui ont été consultés, lors de l'une des visio que tu as animée, il n'a même pas été présenté ce vœu. Donc j'aurais voulu savoir comment on peut dénaturer un vœu de cette manière-là pour arriver in fine au Conseil d'administration où il a été complètement débiné puisque je crois qu'il a été voté à l'unanimité moins une voix contre.

Georges POTARD : Il me semble qu'il y avait un problème de rédaction. On ne comprenait pas trop de quoi il s'agissait et puis comme tu le dis, dans les travaux que l'on a faits, il y a la commission d'arbitrage qui a décidé de présenter elle-même un vœu qui aurait pu être proche. Ce vœu s'est arrêté au Conseil d'administration puisqu'il n'a pas été validé. Je te propose de me remémorer cela puisque ça s'est passé en octobre-novembre et puis qu'on en rediscute tous les deux et je te donnerai les éléments exacts. Sachant que dans la circulation des vœux, normalement les vœux qui ne sont pas retenus, on en informe officiellement la ligue concernée et puis c'est qu'en principe, on fait un échange lors de visio. Mais il faut que je regarde de plus près parce que je n'ai pas en tête tout ce dont il s'agissait.

Didier BIZORD, Ligue Nouvelle-Aquitaine : D'abord le vœu était parfaitement écrit et était tout à fait clair et transparent. Nous traversions une période où on se plaignait de l'arbitrage, qu'il n'y avait pas d'arbitres. Ça manque d'arbitres au niveau national. Tout le monde ici dans cette salle peut témoigner de la problématique de l'arbitrage. Donc il était simplement émis un vœu de redemander aux clubs de national d'avoir une obligation d'arbitrage pour pouvoir combler ce déficit. Il faut bien trouver des solutions et il faut bien faire des propositions. À un moment donné, il faut arrêter de pleurer qu'il n'y a pas d'arbitre tous les week-ends sur les terrains et puis à un moment ne pas vouloir avoir d'arbitres. Il faut savoir ce que l'on veut donc on a fait cette proposition-là. Et effectivement, comme vient de le dire Jean-Michel LABORDE, il a été échangé dans les visioconférences au moment où il y a eu les visioconférences sur les vœux et après il a disparu, il est parti dans les méandres. Ça a été noyé dans autre chose et ça a disparu. Donc je ne ferai pas de commentaire sur la suite puisque j'ai eu ouï dire de comment cela s'est passé. Je ne suis pas là pour faire de la polémique avec Pierre, Paul ou Jacques, mais je trouve dommageable que face à un problème et face à une proposition qu'on a essayé de poser sur la table pour essayer de régler un problème, ça ait été balayer du revers de la main et ça ait disparu. Que ce soit clair, net et précis.

Georges POTARD : C'est vrai qu'à la suite de cela, c'est la commission d'arbitrage nationale qui a présenté un vœu qui consistait, comme tu viens de l'indiquer, à dire que ce serait bien que les clubs nationaux puissent aussi « cotiser » à la formation des arbitres.
Ce vœu a circulé dans les visio et puis il s'est arrêté devant le Conseil d'administration. Ce n'est pas sur le fond, c'est simplement sur le fait que sur la méthode sur la forme, et ça concerne le travail qui avait été fait en présentation, pour dire que ce point-là était tellement important que ça méritait d'avoir une base, une espèce d'audit pour vraiment savoir ce qu'il se passe et quelles sont les problématiques et peut-être que les réponses à apporter aux problématiques ne sont pas simplement une réponse numérique comme ça en disant vous allez faire trois arbitrages de plus par-ci par-là, peut-être que c'est un problème plus général. Et donc c'est pour cette raison que ça n'a pas été reçu par le Conseil d'administration. Je continue mon commentaire pour dire que dans cet aspect de l'arbitrage, mon ami Claude BOMPARD, qui est donc le secrétaire général de la Ligue Grand Est et qui est donc notre grand chef de la CMCD, m'indique que les retours sur le Championnat de France montrent qu'il y a beaucoup de difficultés actuellement, comme tu viens de l'indiquer, sur les problématiques de l'arbitrage et donc à ce propos, nous avons une prochaine plénière de la commission pour analyser tout ça et peut-être faire en sorte que si la situation est vraiment très mauvaise, de prendre des mesures qui permettent d'éviter de punir les clubs sans qu'il n'y ait de choses très pertinentes. En tous cas, l'idée c'est ça, il est resté bloqué au niveau du Conseil d'administration parce que les collègues qui étaient au Conseil d'administration ont considéré que ce vœu était tellement important qu'il méritait sans doute une étude plus approfondie.

Thierry GALVIN, comité Loire-Atlantique : La question fondamentale qui peut se poser est que si l'on propose un vœu, il est recevable ou non, mais je ne vois pas en quoi un vœu proposé par une instance se voit d'être modifié, abondé, amendé, donc totalement transformé de l'esprit initial. Si c'est ça, à un moment, pourquoi faire des vœux ? Le vœu était clair et précis pour en avoir pris connaissance. Et il arrive à la fin, ce n'est plus le même. Donc soit le

vœu que l'on peut faire à un moment reste tel qu'il est, il est validé ou non, mais je ne vois pas pourquoi un vœu est modifié derrière. Je ne comprends pas la démarche. Un vœu est un vœu. On a une procédure qui est en place. Je ne vois pas pourquoi un vœu tel qu'il est modifié derrière.

Georges POTARD : Parce que comme vous le savez, quand vous présentez les vœux, ceux-ci font un circuit, vont devant différentes commissions, devant le groupe réglementaire et devant la commission nationale au départ pour vérifier la conformité. Une fois que l'on a vérifié qu'il est conforme, ensuite sur le fond, il y a une analyse qui est faite et là, il y a la possibilité, comme on vient de le faire, de procéder à des modifications. Dans le cadre du travail du groupe, nous avons considéré qu'il serait bien que ce soit la commission d'arbitrage qui propose quelque chose qui soit une réponse à la problématique qui était posée. J'explique le travail que l'on a fait. Et donc ensuite ce vœu, comme il a été modifié, est allé devant le Conseil d'administration et il n'a pas été retenu pour les raisons que je vous explique. Mais la porte n'est pas fermée puisque l'idée est bien que la commission d'arbitrage travaille d'une façon différente là-dessus et notamment en passant par une analyse un petit peu de l'état des lieux pour savoir exactement quelle est la problématique.

Philippe BRUET : On enchaîne avec Rémy et Béatrice. Vous allez dans quelques instants nous parler de la rémunération de la professionnalisation des dirigeants sportifs.

Mme Béatrice BARBUSSE : Je vais commencer pour une fois, on a fait le duo tout à l'heure. D'abord le cadre. Si cette question s'est posée au législateur d'abord et puis maintenant se pose à nous, ce n'est pas par hasard. Quand on discute avec vous, et pas seulement aujourd'hui, depuis un certain nombre d'années, de manière informelle, vous êtes un certain nombre, Présidents, Présidentes de comités, de ligues à dire que ce sont des tâches qui sont de plus en plus compliquées, que les fonctions se densifient, que les responsabilités sont de plus en plus importantes et qu'il est bien difficile maintenant de mener de front parfois plusieurs activités ; une activité professionnelle et une fonction de dirigeant d'organisation sportive, en l'occurrence de ligue, de comité, mais aussi de fédération et peut-être parfois de club. Donc ce sujet-là ne s'est pas imposé comme ça par hasard à nous d'abord et au législatif bien sûr. On ressent tous ce besoin de professionnaliser à un moment donné le fonctionnement de nos organisations. On le ressent également, vous le dites aussi, on a besoin de se structurer et plus on avance, plus on a besoin de structuration. Bref, ce sont des questions qui s'imposent et j'ai envie de vous dire, à l'ensemble des dirigeants associatifs en France, pas seulement dans le secteur sportif. Mais on connaît tous ça, à un moment donné, effectivement on a besoin peut-être de se poser des questions que l'on n'avait pas besoin de se poser. Je voudrais dire également que ces questions, puisque vous avez Philippe entamé la discussion en disant, on va parler rémunération. Ce sont des questions aussi, je tiens à le dire, qui sont effectivement tabous dans le milieu associatif pour la bonne et simple raison que nous sommes d'abord des bénévoles et que nous tenons tous les uns et les autres à être des bénévoles parce que derrière le mot bénévole, il y a l'idée qu'on est là d'abord pour être utiles socialement. On est là d'abord pour les autres, on n'est pas là pour soi. Et je crois que c'est aussi ce quoi nous anime les uns les autres ici. Alors face à tout cela, on est bien obligé quand même d'essayer d'avancer parce que se posent à nous des questions extrêmement importantes. Vous l'avez vu avec la crise du Covid, il y a un besoin de renouvellement des dirigeants et pour renouveler les dirigeants, il faut mettre les conditions qui soient les plus favorables pour essayer d'attirer de nouveaux dirigeants qui prendront le relais, notre relais, qui prendront la suite, notre suite éventuellement. Donc c'est pour ça que l'on a souhaité aujourd'hui en tous cas, mettre ce point à l'ordre du jour et puis en débattre avec vous. Je ne vais pas faire plus long, vous avez compris que nous avons et nous aurons demain besoin de dirigeants bénévoles, peut-être plus, qui donc n'ont pas seulement des disponibilités temporelles à offrir aux ligues, aux comités, aux clubs et à la Fédération, mais aujourd'hui, non pas que nous ne soyons pas aujourd'hui déjà, nous avons besoin de dirigeants et nous aurons besoin de dirigeants de plus en plus compétents parce que les fonctions les tâches auxquelles nous avons affaire, les responsabilités que nous devons assumer sont de plus en plus larges, de plus en plus importantes. Donc comment on fait pour essayer de répondre à toutes ces considérations, à toutes ces exigences, à tous ces besoins, c'était l'objet de notre intervention aujourd'hui pour vous laisser la parole. Je te laisse le cadre un peu plus législatif, en tous cas juridique.

Rémy LÉVY : Merci, Béatrice. Oui effectivement, vous l'avez vu déjà ce matin avec la présentation des deux lois de 2021 et de 2022. On a une évolution très importante des cadres sportifs, des cadres d'activités et dans le cadre de cette évolution, le législateur a voulu clarifier les choses et ouvrir le débat sur un sujet qui se pose depuis

longtemps et le placer dans un cadre légal. A été créée par la loi du 24 février 2022 la loi sur la démocratisation du sport.
Un alinéa 2 de l'article L131-8 du code du sport ainsi rédigé : « Les statuts mentionnés au I (les statuts des Fédérations) prévoient également les conditions dans lesquelles les instances dirigeantes de la fédération se prononcent, dans un délai de deux mois à compter de l'élection de son Président, sur le principe et le montant des indemnités allouées à celui-ci au titre de l'exercice de ses fonctions. » De ce simple visa aux fonctions présidentielles, le législateur a souhaité instaurer un débat pour tous les dirigeants. Aujourd'hui il ne faut pas se tromper de débat. On n'est pas là pour engager un débat sur le principe ou non de la rémunération, c'est un débat qui appartiendra à chacun puisque la proposition de motion qui est faire aujourd'hui est une proposition qui vaut pour la Fédération, mais qui vaut pour les ligues et qui vaut pour les comités. Aujourd'hui, il s'agit de mettre en concordance nos statuts avec cette ouverture parce que c'est vrai qu'aujourd'hui, on a de plus en plus besoin de bénévoles compétents. Avant on avait ces compétences dans le secteur sportif et on accueillait qui voulait. Maintenant partout, à la Fédération, dans les ligues, dans les comités, dans les clubs, on va chercher des compétences et ces compétences, peut-être que le débat se pose sur le temps que les gens passent, l'investissement, le résultat que cela donne. Mais c'est un débat qui vous appartiendra. Donc aujourd'hui nos statuts précisent les membres du Conseil d'administration ne reçoivent aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées. Toutefois, l'Assemblée Générale peut décider à la majorité des deux tiers pour certains d'entre eux des conditions dans lesquelles l'article 261-7.1 du Code général des impôts, celui qui prévoit la possibilité d'une rémunération, est mis en œuvre. Donc à partir de cette disposition statutaire qui n'est pas suffisante et de la nouvelle rédaction de l'article L131-8 du code du sport, afin d'ouvrir la possibilité pour tous de décider quand vous le voudrez du principe ou non, du montant ou non, tant au niveau fédéral qu'au niveau des ligues et des comités, nous vous proposons la motion suivante : après débat, et dans le respect des dispositions statutaires de chaque structure, l'Assemblée Générale fédérale se prononce en faveur de la compétence des Conseils d'administration de la Fédération française de Handball, des ligues régionales et des comités départementaux pour déterminer le principe et les conditions de rémunération de leurs dirigeants respectifs et notamment les dirigeants concernés ainsi que le montant des indemnités qui leur est alloué. C'est une simple mise en concordance des textes et à partir de là, chacun pourra ouvrir le débat dans ses instances respectives et décider ou non. Il est vrai que les situations sont très différentes et puis cela suppose aussi un investissement financier, mais en tous cas, ça sera un débat de décentralisation et qui pourra être ouvert dans toutes les instances régionales également. Voilà l'objet de cette motion.

Béatrice BARBUSSE : Nous sommes là pour éventuellement débattre. Vous avez le droit non pas seulement de poser des questions, mais aussi peut-être de donner votre avis.

Didier BIZORD, Ligue Nouvelle-Aquitaine : Je voudrais quelques précisions s'il vous plaît ? D'abord, y a-t-il un plafond de l'indemnisation qui est codifié par la loi ? Ça s'adresse à quels membres dans les instances fédérales, régionales ou départementales ? Est-ce que ça ne touche que le Président ou est-ce que ça peut aller plus loin ? Les questions vont se poser donc autant en parler ici, ce sera plus simple.

Rémy LÉVY : Ce sont les Assemblées. Le texte dit « les dirigeants concernés ».

Didier BIZORD, Ligue Nouvelle-Aquitaine : Les dirigeants concernés, que ce soit la Fédération ou dans un comité, il y a plusieurs dirigeants. Il y a un Président, des Vice-Présidents délégués, des Vice-Présidents. Il y a tout un aréopage de personnes qui pourraient prétendre à une indemnité. À la sortie, cela représente une certaine somme, mais y a-t-il un plafond qui va être déterminé à un moment donné ? La loi le précise, mais est-ce qu'en interne, on décide d'un plafond ou est-ce que c'est open-bar ?

Rémy LÉVY : On a un plafond de 10 000 € actuellement, trois fois le plafond de la sécurité sociale.

Béatrice BARBUSSE : Pour tout dirigeant membre du Bureau Directeur.

Patrice BRISCO, comité Vaucluse : J'ai juste une réflexion à faire. On parle de la professionnalisation de nos dirigeants, d'indemnisation, mais il y a un débat qui est depuis très longtemps sur le tapis et auquel les Gouvernements successifs n'ont jamais donné de réponse. C'est le statut du bénévole. Excusez-moi, mais à ce jour, le bénévole n'a aucun statut. Quand on a un mandat syndical, on a droit à des congés, des décharges de service. On a un mandat

électoral, on peut avoir des journées de congé pour aller faire ses missions. En tant que bénévole dans un comité, quand je dois aller à des réunions sur mon temps de travail, etc. Je pose des congés. Est-ce qu'il n'y a pas avant tout un combat à mener pour le statut de bénévole soit reconnu et qu'on ait des avancées sociales dans ce domaine ? Je ne parle pas du débat de la professionnalisation, je peux le comprendre, je peux l'accepter, etc. Mais est-ce qu'à un moment donné, on n'a pas aussi d'autres priorités ?

Béatrice BARBUSSE : Vous pouvez l'applaudir parce qu'il a tout à fait raison. Ce statut du bénévole, ça fait 10 ans, 20 ans, 30 ans, 40 ans, Joël, combien de décennies qu'on parle de ce fameux statut de bénévole qui n'a jamais vu le jour ? Majorité après majorité, gouvernement après gouvernement, il n'y a pas eu. Dans les dernières discussions qu'il y a eu au plus haut niveau politique, il a été encore une fois envisagé avec la Ministre des Sports actuelle de mettre en place un statut des bénévoles. La dernière proposition qui avait été fortement discutée et pas retenue était de donner des points retraite, de transformer l'investissement du bénévole que nous sommes en droits à la retraite et donc ça permettrait un peu de compenser et de partir à la retraite plus tôt très certainement que si on n'avait pas eu cet engagement associatif. Non, je ne voulais pas rentrer dans ces débats-là, excusez-moi.
Donc aujourd'hui, je ne peux pas répondre, je ne suis pas au Gouvernement, mais c'est très clair qu'il faut mener ce combat au niveau national et vous pouvez compter sur le Président et moi-même pour le mener. À chaque fois qu'on le peut, qu'on rencontre des autorités gouvernementales ou Rémy, quand il est aussi en contact avec des députés, avec des sénateurs, on continuera à le mener. Les deux se complètent, me semble-t-il. Il y a un moment donné, on attend depuis des décennies, on fait quoi ? À un moment donné, il faut être pragmatique donc c'est aussi là peut-être se poser des questions et être un peu plus pragmatique, mais ça n'empêche pas ce combat national que l'on mènera. Vous êtes assuré de cela.

Rémy LÉVY : Pour rebondir sur cette question, c'est vrai que c'est un débat qui existe maintenant depuis la nuit des temps. On demande à l'État de doter les bénévoles d'un statut incitatif parce qu'aujourd'hui le monde associatif tient avec les bénévoles. D'ailleurs, nous sommes aussi des bénévoles. Il est dommage que dans le cadre de la loi sur la démocratisation dans le sport, on n'ait pas ouvert un volet complémentaire sur le statut des bénévoles. C'est un vrai problème. Aujourd'hui, on est dans des non-dits, mais quand dans un club, on fait travailler des bénévoles, l'URSSAF pourrait très bien nous dire qu'ils ne sont pas dans le cadre associatif. Le cadre associatif, c'est la liberté. Je viens, je ne viens pas. Or, ces gens, vous les convoquez, vous leur dites, toi tu tiens la buvette, toi tu fais l'accès. C'est pareil dans les ligues et dans les comités quand vous organisez des activités, il y a des directives. Donc aujourd'hui, il y a une espèce de tolérance, mais on n'est pas dans un statut satisfaisant et je crois surtout que politiquement, il faudrait quand même acter le principe que beaucoup d'activités, la majorité des activités aujourd'hui sont tenues par des bénévoles, ce qui est une fonction sociale essentielle, lui donner la dimension et lui donner la reconnaissance qu'elle mérite.

Béatrice BARBUSSE : Je veux juste rajouter. Il y a un lobbying qui est organisé par les organisateurs de grands événements sportifs professionnels, mais on peut même parler des Jeux Olympiques et Paralympiques et vous voyez aujourd'hui des jeunes qui commencent à dire, comment ça, on demande à des bénévoles de tenir alors qu'il y a des milliards qui rentrent dans les caisses. Je pense que les nouvelles générations n'accepteront pas aussi docilement ce que nous avons accepté et je pense que ce débat-là avancera, mais il y a un lobbying derrière, vous l'avez compris, du monde du football notamment.

Jean-Marie NOËL, ligue Grand-Est : Je préférerais que ce soient les Assemblées Générales de ligues et de comités sur proposition du Conseil d'administration qui valident le principe et les conditions de rémunération des dirigeants respectifs et que ce ne soit pas que le Conseil d'administration de la ligue ou du comité.

Rémy LÉVY : Vous êtes tout à fait libre dans le cadre de votre Conseil d'administration de solliciter l'autorisation de l'Assemblée Générale. Ça ne pose pas de problème.

Philippe RAJAU, comité Paris : Je voudrais savoir déjà pour commencer le nombre de personnes qui peuvent être touchées par cette rémunération au niveau des comités, ligues et fédération. Je pense que de mémoire, on n'a le droit qu'à trois personnes ?

Rémy LÉVY : Dans le nouveau texte, il n'y a pas de limite.

Philippe RAJAU, comité Paris : Deuxièmement, la rémunération, c'est sûr les quatre ans à venir ou on peut voir la rémunération par année ?

Rémy LÉVY : Oui. C'est par année.

Philippe RAJAU, comité Paris : Ça veut dire que du jour au lendemain, une personne qui est rémunérée, qu'elle que doit la personne, peut se retrouver avec 0 l'année d'après.

Rémy LÉVY : C'est trois fois le plafond de la sécurité sociale, mais on peut aller au-delà. Après on perd l'avantage acquis sous le plafond.

Philippe RAJAU, comité Paris : Ce n'est pas ce que je dis. Ça veut dire simplement qu'une personne peut être rémunérée une première année et la deuxième année, on a jugé que son travail par rapport à la rémunération n'est pas assez optimal, on lui retire.

Rémy LÉVY :Oui. C'est une décision qui vous appartient.

Béatrice BARBUSSE : Je ne suis pas certaine que ce soit par année.

Rémy LÉVY : Il faut qu'on vérifie. C'est dans le code général des impôts.

Philippe RAJAU, comité Paris : Et par rapport à ça, quel est son statut une fois qu'il est rémunéré ?

Béatrice BARBUSSE : Le statut, si vous le rémunérez pour être salarié, il est salarié à plein temps ou à mi-temps. Après c'est autre chose.

Philippe RAJAU, comité Paris : Ça veut dire qu'à un moment ou à un autre, au bout de quatre ans, cette personne, si on juge, on peut se retrouver aux Prud'hommes.

Rémy LÉVY : Il faut bien distinguer le statut des salariés. Un salarié restera un salarié. Là on parle des dirigeants, on est à l'équivalent d'un mandat social.

Gwenhaël SAMPER : Juste une précision sur ce qui vient d'être dit. Le dirigeant reste bénévole, c'est le principe d'une indemnité. Il n'y a pas un contrat de travail comme un salarié, la confusion venant du fait que la rémunération qui est versée est brute et donc soumise à charges sociales. Mais ça n'est en aucun cas un salarié de la Fédération.

Michael BOUTINES, ligue Occitanie : Je vais essayer, mais on est bien français, évidemment on parle de pognon, on va s'engueuler, on part dans de mauvais débats, mais ce n'est qu'un avis personnel. Il y a une évolution de la loi, elle existe, elle est ce qu'elle est, on ne refait pas le débat. Mais excusez-moi chers amis, j'ai envie de vous dire, on est nombreux, mais on n'était pas nombreux pour gueuler pendant la campagne électorale, on n'était pas nombreux pour monter au créneau sur des propositions qui sont faites par le CNOSF et par d'autres syndicats comme le COSMOS. Je vous invite à les relire si vous avez un peu de temps. Sur l'ensemble de ces sujets, et notamment et en particulier, le sujet du statut du bénévole. Donc on ne va pas se faire hara-kiri entre nous sur ces sujets-là ou se tromper de débat à mon avis. Là j'entends de ces conneries au m^2 où on s'emballe sur des sujets complètement fous. Un, on n'a pas besoin de rémunérer des gens pour qu'ils soient compétents. Il y a des gens qui s'engagent, d'abord des valeurs et les compétences, on les construit collectivement. Quand on est arrivé les uns ou les autres, on savait ou on ne savait pas, parfois on y est arrivé dans le bénévolat, parfois en se trompant, en poussant une porte ou en nous disant viens on y va. Combien ont été élus ici pas par des grandes campagnes démocratiques là où on donne parfois de grandes leçons aux uns et aux autres ? Des fois il n'y a plus grand monde et il faut y aller. Le vrai sujet est là. Le statut, on entend, la suite et l'avenir, oui les choses bougent. On est en contexte législatif. Si je comprends bien d'abord le premier sujet, c'est de poser un cadre et de se mettre en conformité avec ce qui est demandé demain. Par contre, si on veut aller manifester, faire signer des pétitions, j'ai envie de vous dire, sur la question du statut, on y va. La dernière campagne menée par le CNOSF sur une grande pétition au nom du

sport, 200 000 signatures, moins que de licenciés à la Fédération Française de Handball. Voilà le petit niveau de notre mobilisation de l'ensemble des fédérations du CNOSF sur demain l'engagement collectif des dirigeantes et des dirigeants.

Je pense que là on a un chemin à faire ensemble. Alors de râler, de partir dans des sujets, excusez-moi, mais là je suis plus qu'agacé d'entendre des conneries qu'on peut commencer à parler parce qu'en France, dès qu'on commence à parler d'argent, c'est l'hypocrisie la plus totale. Franchement, j'ai envie de vous dire, élevons le débat.

Rémy LÉVY : Juste une précision après vérification du code général des impôts. C'est 10 000 € mensuels. Ce qui laisse quand même une grande marge.

Jacky BETTENFELD : Très rapidement, Philippe était là lorsqu'on a eu le même débat à l'élection de la présidence du comité olympique sur la rémunération de la présidente du comité olympique et accessoirement sur la rémunération d'une autre dirigeante du comité olympique qui n'a même pas été portée par décision du bureau directeur au vote compte tenu du contexte sur le tabou de l'argent. Je pense qu'au hand, on a un siècle d'avance dans la réflexion sur le sport. Il ne faut pas avoir ce tabou de l'argent. Le mot le plus important que vous avez là c'est le mot indemnité. Ce n'est pas une rémunération, c'est une compensation partielle de la perte de ce que subissent les dirigeants, les présidents de ligues, les présidents de comités qui n'ont plus de congés payés, qui n'ont plus de vie familiale, qui perdent de l'argent parce qu'ils exercent leur passion. On permet du principe de liberté pour chaque structure de décider dans une limite fixée par la loi s'ils rémunèrent ou pas et qui ils rémunèrent. Et puisque ce ne sont pas des contrats de travail, mais des indemnités, c'est à chaque fois réversible et s'il y avait des exagérations, mais il n'y en aura jamais chez nous, des votes interviennent régulièrement et permettent d'y remédier. Donc je pense qu'il faut s'adapter à la loi, c'est une obligation et il faut ouvrir ce débat de liberté. Les comités, les ligues, les clubs sont responsables. Moi qui suis aujourd'hui à nouveau dirigeant de club, je te lai dit Rémy, je viens d'un club qui n'est pas un petit club, mais qui a accepté de voter une rémunération pour son dirigeant dans une petite mesure parce qu'il est tout à fait anormal que quelqu'un qui s'investit tant perde de l'argent tous les mois pour faire vivre sa passion. Donc, n'ayons pas de tabou là-dessus. On a une intelligence collective dans le handball depuis tant d'années qu'on arrivera à gérer avec intelligence ce problème d'argent.

Alexis HUAULMÉ, ligue Pays de la Loire : Je rejoins, je cautionne complètement ce que mon ami Michaël a dit, ce qui me semble important dans cette motion, en effet, il faut bien clarifier les choses entre la rémunération et l'indemnité et merci de l'avoir bien précisé parce qu'on parle bien d'indemnité et pas de rémunération. Il me semble qu'il y a quelque chose qui est important et que l'on doit porter collectivement ensemble, c'est la notion d'engagement. L'engagement aujourd'hui, on doit le construire et on voit bien que notre société d'aujourd'hui a besoin de se transformer pour permettre notamment aux jeunes de s'engager.

Je pense très honnêtement qu'au vu de la société dans laquelle on est aujourd'hui, il faut qu'on accompagne de nouvelles dynamiques pour faire en sorte que nos jeunes s'engagent dans les instances, pour faire en sorte qu'ils prennent des responsabilités dans les instances et en effet, le nerf de la guerre aujourd'hui est aussi l'argent. Je rejoins Michaël ce que tu dis, complètement. Pour autant, révolutionnons aussi un peu les choses pour permettre à notre jeunesse de prendre sa place, de jouer sa place parce que c'est elle qui créera aussi concrètement l'avenir de nos fédérations. Je pense très honnêtement qu'il faut travailler à de nouveaux dispositifs de valorisation de l'engagement et non pas de la rémunération, mais bien de la valorisation de l'engagement pour permettre aux gens de continuer de s'engager et de poursuivre leur engagement. Mais c'est vraiment la notion d'engagement il me semble qui manque un petit peu peut-être dans cette motion pour qu'on puisse le valoriser concrètement et que le handball continue à jouer sa vraie marque de citoyenneté au service du développement aussi de la citoyenneté et du social dans les territoires et au niveau local.

Sylvie UHMANN, comité Aveyron : Je vais venir sur une notion de forme dans le sens où là ce n'est pas Sylvie UHMANN qui vous parle, c'est simplement la présidente, que la présidente du comité représentant les clubs de l'Aveyron. Dans le cahier, me semble-t-il, je n'ai pas trouvé cette formulation. Je ne me sens pas légitime de porter un avis sur ce que vous écrivez là. J'ai mon avis perso. Dont acte. Mais en l'occurrence, je n'ai pas eu l'occasion d'en débattre avec les clubs. Il faut savoir que tout ce qu'il y a dans ce dossier, je leur ai demandé des avis, etc. Je ne suis que porteuse de l'avis des clubs de l'Aveyron et là, pour ce qui me concerne, il ne me semble pas, sauf à ce que je me trompe, que cet écrit-là, tel qu'il est formulé ici, cette motion, ne soit pas écrite dans le pavé qui nous a été diffusé. Donc je suis extrêmement gênée que l'on porte cela au vote.

Béatrice BARBUSSE : Ça n'apparaissait pas dans le livret ? OK c'est une position.

Rémy LÉVY : Après vous ne votez pas sur le principe de la rémunération ou non, vous votez sur la possibilité de le faire donc vous discuterez avec les clubs du dispositif ou pas.

Jean-Pierre GAIGNE, ligue Bretagne : Comme souvent, je fais un rapprochement avec les Conseils municipaux. Aujourd'hui nous sommes une instance. Ligue de Bretagne, on a la chance maintenant d'avoir un manager général qui a la même fonction qu'un directeur général des services dans une commune et lorsque nous, l'équipe va changer, il sera là, les services resteront et l'instance dirigeante changera. Donc dans cette motion, je fais le rapprochement avec les Conseils municipaux où tous les ans, dans le budget, est votée l'indemnité du Maire, des adjoints et après ça fait partie des instances budgétaires. J'ai 58 ans, je pourrais prendre un temps partiel, être indemnisé de x euros, faire un choix personnel de m'investir encore plus que ce que je fais aujourd'hui et de m'intégrer. Ce n'est pas une histoire d'argent, c'est une histoire aussi de reconnaissance. C'est ce qui se fait au niveau des Conseils municipaux et c'est voté en démocratie. Dans certaines communes, ça fait du bruit, comme ça fait du bruit au CNOSF sur les montants, mais c'est à chaque instance dirigeante de les fixer.

Béatrice BARBUSSE : Votre intervention, toutes les interventions permettent de voir qu'on peut adapter effectivement après les choses en fonction des cas particuliers des uns et des autres en effet. Il n'y a pas de règle générale. C'est localement que l'on peut décider des choses plus précisément. C'est l'objet de la motion.

Jean-Pierre LEPOINTE : Je défends, j'ai beaucoup apprécié l'intervention de Jacky, celle de Grégory et celle de Micha. Je pense qu'elles sont complémentaires. Mais il y a un sujet, comme tu l'as dit Béatrice, tu es beaucoup plus jeune que moi en années de handball. Depuis que je suis dans le handball ou dans le sport, on parle du statut du bénévole et ça, je vais vous dire, tout le monde s'en carre totalement. C'est de la tchatche, on cause, ce n'est pas nous, tout le monde ne parle pas, les politiques au moment il y a les élections. Le statut du bénévole, le bénévole qui fait le sport, c'est obligatoire et après tchao. Il y a des procédures qu'on a mises en place au profit des jeunes, excuse-moi Alexis, sur les services civiques, où on met dans les clubs des gens qui viennent pour favoriser des organisations dites sociales par le Gouvernement. Je prends mes responsabilités. Vous savez où je vote. On dit, on mélange ces gens-là qui viennent pendant neuf mois, à qui on donne 500 € pour faire le même boulot ou pas le même boulot que des bénévoles qui sont là depuis 10 ans. Ça me choque, pas pour les gamins, mais ça me choque le mélange des genres. Il est urgent que nous, Fédération de handball, qui sommes en pointe sur beaucoup de sujets, on se batte, mais croyez-moi mes camarades, ça fait longtemps que plein de gens se battent, nos ancêtres, etc. Et tout le fond qu'on se batte sur le sujet. Mais effectivement, il ne faut pas qu'il y ait de tabou d'argent. Mais je ne partage pas tout à fait l'avis d'Alexis. Il ne faut pas qu'on commence à attirer des bénévoles ou des gens qui s'engagent.
Dans l'engagement, c'est je m'engage d'abord et après je vois comment. Je ne sais pas comment fait Micha, je ne sais pas comment fait Nico, je ne sais pas comment font certains présidents de comités, présidents de ligues, comment ils font pour faire le boulot. Je les admire, ils n'ont plus de vie. J'ai bien entendu la Présidente de l'Aveyron, je ne suis pas suffisamment compétent pour juger du texte que vous venez de nous proposer, mais je dis que tout de même, c'est un vrai problème qu'il va falloir arriver à régler parce que sinon nous aurons des problèmes de gouvernance et non pas de la faute des gens qui sont ici parce qu'ils y mettent leur vie, mais de la faute des instances qui nous gouvernent.

Grégory PRADIER : Le vote ouvert.

Après débats, et dans le respect des dispositions statutaires de chaque structure, l'Assemblée Générale fédérale se prononce en faveur de la compétence des conseils d'administration de la FFHandball, des ligues régionales et des comités départementaux, pour déterminer le principe et les conditions de rémunération de leurs dirigeants respectifs et notamment les dirigeants concernés ainsi que le montant des indemnités qui leur est alloué.

Votants : 101	Voix totales : 17 749	Voix exprimées : 14 715
Pour : 11 995 (81,5%)	Contre : 2 720 (18,5%)	Vote blanc : 3 034

Philippe BRUET : Merci beaucoup, merci à tous les deux. Gwenhaël vient de nous rejoindre pour l'extension du bail emphytéotique.

Gwenhaël SAMPER : Juste un petit point strictement statutaire. La Maison du handball est appuyée sur un bail emphytéotique d'un groupement public qui l'a conclu et il est envisagé de faire une extension de la surface du terrain qui nous est allouée au titre de ce bail. Donc il va falloir faire une extension de ce bail par rapport au périmètre actuel. Il appartient à l'Assemblée Générale de voter l'approbation de cette extension du bail emphytéotique, je le répète, pour une surface supplémentaire à côté de la Maison du Handball pour pouvoir en bénéficier.

Philippe BRUET : Est-ce qu'on rentre dans le détail ? Pas forcément.

Gwenhaël SAMPER : C'est juste l'extension sur l'idée que ce bail emphytéotique est la surface qu'il comprend actuellement va être étendue à une surface supplémentaire. Après sur le projet, on est encore en cours de réflexion. Pour signer ce bail emphytéotique, nous devons avoir une approbation de l'Assemblée Générale ici présente.

Patrick PEAN, comité Puy-de-Dôme : Il va y avoir une incidence sur le coût des licences ?

Gwenhaël SAMPER : Merci pour la question et la réponse est bien évidemment que non.

Grégory PRADIER : Le vote est ouvert.

L'Assemblée Générale de la FFHandball approuve l'extension du bail emphytéotique relatif à la Maison du Handball et portant sur la construction d'une surface extérieure.

Votants : 101	Voix totales : 17 749	Voix exprimées : 17 207
Pour : 15 837 (92%)	Contre : 1 370 (8%)	Vote blanc : 394

Pause

Marie-Albert DUFFAIT : On s'est dit qu'il fallait réformer la chose. L'idée avec le projet qu'on a proposé avec le Président BANA et toute l'équipe était l'aide à la structuration des clubs et leur développement. Mais on ne peut pas se développer si on ne se structure pas. Alors il y avait bien sûr la dynamique fédérale relayée par les dynamiques territoriales. La deuxième chose était une réflexion et une démarche que l'on voulait mettre en place que l'on veut mettre en place et on en reparlera un petit peu tout à l'heure. On veut la mettre en place et on veut la partager avec les territoires, notamment avec les comités départementaux parce que c'est l'organe qui est tout prêt des clubs et qui peut nous aider dans cette démarche de structuration et de développement. La mise en place du processus bien sûr nous amènera à avoir un vrai travail d'accompagnement, un vrai travail de rencontre. Il faudra que l'on rencontre davantage les clubs. Pour ce faire, on vous a parlé de l'observatoire. Mon ami Jean-Luc BAUDET vous a parlé de l'observatoire, on en parle depuis un certain temps. On a fait des webinaires là-dessus et je crois que c'était important de le rappeler parce qu'il y a une mine d'informations et c'est une mine d'informations que l'on va pouvoir utiliser pour remplir ces labels et faire en sorte que ça ne soit pas une usine à gaz, mais que ce soit bien quelque chose qui soit facile à remplir. Le facile à remplir veut dire que derrière, il faudra un accompagnement, il faudra un diagnostic, il faudra un travail avec le club pour pouvoir l'aider à aller plus loin et faire autre chose. Comme vous pouvez le voir sur l'écran, il y aura neuf labels.

Philippe BRUET : Neuf labels sur deux ans.

Marie-Albert DUFFAIT : Neuf labels sur deux ans, une plateforme en ligne. On est en train de travailler dessus avec Arnaud notamment, mais on va travailler dessus encore prochainement. On aura besoin des comités, les ligues aussi pour pouvoir faire en sorte qu'on avance vraiment sur ce domaine-là. Les neuf labels, vous pouvez les voir. Neuf labels, sept critères par label. Au départ, on était parti à peu près sur sept labels. Sept labels, sept critères. Le sept nous parlait, mais l'actualité fait qu'il faudra que l'on travaille sur ces différents labels-là. Bien sûr, ces labels, je vous le redis, ça sera un travail qui apportera un diagnostic, des préconisations parce qu'on demandera

par exemple, pour certains domaines, un entraîneur formé. Mais là où l'entraîneur ou le club ne pourra pas avoir cet entraîneur-là, il y a certainement la possibilité de mettre en place un système de formation ou de rejoindre un système de formation fédéral ou territorial pour pouvoir avancer et lui permettre d'obtenir ce label. Je vous rappelle l'objectif : c'est aussi faire en sorte que ces labels permettent au club de s'affirmer dans son secteur, de travailler avec les élus, de travailler avec les collectivités et de faire en sorte que sa place ne soit même pas discutée parce qu'il fait du bon travail, parce qu'il avance, parce qu'il se structure, parce qu'il a envie de se développer et il a envie de donner vraiment une organisation de service public. En conclusion, j'ai envie de relever certains mots, le diagnostic qui sera indispensable, les préconisations que vous aurez à faire que vos techniciens auront à faire, les chargés de développement ou autre. C'est un accompagnement de ce club parce que faire du label un travail administratif, ça ne nous intéresse pas et ça n'intéressa personne et on n'aboutira pas à nos objectifs. Et puis tout ça, ça nous permettra de dire que nos clubs se structurent et avancent.

Philippe BRUET : On parle sur le fameux centre de ressources pour dirigeants sportifs.

Marie-Albert DUFFAIT : Le centre de ressources, c'est une deuxième orientation que nous avons prise au niveau du service aux clubs et c'est le groupe dans le séminaire que nous avons mis en place à l'automne dernier. C'est un groupe des clubs pilotes qui a phosphoré pendant deux jours et qui a dit, mais le centre de ressources, nos dirigeants ont des difficultés régulièrement en début de saison ou en cours de saison. Je l'ai entendu dire soit hier ou ce matin, je ne sais plus. Je disais que ça fait partie du centre de ressources. Au niveau de la Fédération, il y en avait un qui existait déjà, mais le problème est que dans ce centre de ressources, il y a une mine d'informations à l'intérieur. Au niveau de l'histoire du handball, le jour où vous voulez faire un travail sur votre secteur, je suis persuadé que vous trouverez, Thierry y était vraiment attaché, des informations qui pourront vous aider. Mais par contre, pour le reste, ce n'était pas à jour et en plus. Avec le Covid, cela ne nous a pas aidés non plus, la personne qui était là a trouvé un autre job et on s'est retrouvés avec un bocal vide au niveau de la Fédération. Plein de dossiers, mais c'était vide parce qu'on ne pouvait pas l'exploiter. On s'est orienté avec le groupe à rencontrer des organismes comme le DLA ou autre qui ont des centres de ressources et qui font ce même travail. Ces organismes nous ont un petit peu orientés. Et puis en discutant, on a des gens dans l'équipe, le manager général ou des directeurs de structures qui se connaissent, il y en a un qui dit, mais au niveau de la Nouvelle-Aquitaine, il y a un centre de ressources qui va bien. Et dans ce groupe de travail, on a aussi des gens qui sont de la Nouvelle-Aquitaine et qui nous ont dit effectivement, on a quelque chose qui fonctionne, qui est mis à jour. Donc on s'est rapproché de cette ligue qui transmet l'information, qui facilite le fonctionnement du dirigeant par son centre de ressources. Et en se rapprochant de cette ligue, on a travaillé avec le Président, avec la directrice et on a fait en sorte de trouver un deal, un compromis pour remettre en forme le centre de ressources de la Fédération. Tout ce qui est à jour va nous permettre avec le centre de ressources de l'Aquitaine, déjà la partie qui nous incombe. La deuxième chose est avec nos services informatiques de faire en sorte que lorsque vous irez sur ce centre de ressources, sur les documents de jeunesse et sport ou autre, avec un clic, avec un mot ou autre, de pouvoir trouver l'information et de faire en sorte qu'on facilite le travail de ce dirigeant. À ce niveau-là d'ailleurs, on a lancé une offre d'emploi parce que l'idée est de remettre à jour celui de la Fédération, c'est de le faire vivre avec le groupe, mais c'est de le faire vivre avec un emploi, avec un apprenti. On a reçu des candidatures. J'en discutais avec notre représentant de la DTN, avec Stéphane NICOL. Il y a des gens qui se sont présentés pour rien ou alors ils ont fait une candidature, mais ils ne savent pas de quoi ils parlent, ils ne savent pas ce qu'ils demandent. On voudrait trouver quelqu'un. Si vous connaissez quelqu'un qui aurait les capacités en informatique, mais aussi dans la recherche, dans la transmission de l'information et tout ça, ça nous intéresserait de connaître cette personne-là et n'hésitez pas à nous faire le lien.

Le centre de ressources, c'est vraiment un des services aux clubs que nous voulons rendre. C'est pour le dirigeant, c'est pour les documents historiques, mais aussi pour les documents dont on a besoin tout le temps. Pour l'instant, on travaille sur les deux sites. On a deux jours de travail prochainement au mois de mai pour avancer sur le sujet, avancer aussi avec les informaticiens. Je pense qu'à l'automne, on sera en capacité de vous orienter sur ce nouveau centre de ressources pour que d'un clic vous puissiez trouver vos informations. Je pense que c'est hyper important qu'on y arrive parce que les dirigeants et ces clubs pilotes que nous avons côtoyés et que nous côtoyons toujours, nous le demandent et demandent vraiment à ce qu'il y ait une base d'échanges également.

Dans ce centre de ressources, on ne veut pas seulement des documents qui sont préremplis ou à remplir ou que vous trouverez facilement à l'image de ce que l'on a fait avec la Nouvelle-Aquitaine, avec cet échange. Je sais qu'il y en a qui sont prêts, j'en rediscutais avec notre ami Jean-Marie NOËL qui est prêt à nous donner des documents,

à faire partager des documents sur une grosse organisation qu'ils avaient faite sur le jeune dirigeant. C'était une organisation vraiment d'envergure et qui peut servir dans n'importe quelle ligue, dans n'importe quel territoire. Il y a des opérations d'envergure qui se sont faites sur le handball-toit, sur le beach l'an dernier en Ardèche. Je ne sais pas où il est le moustachu de l'Ardèche. Il y a des choses comme ça qui se sont faites, qui se font sur les territoires. Il y a des vade-mecum à faire, il y a des choses que vous faites qui sont intéressantes. On se bat depuis des années pour le partage, pour faire en sorte que ces choses-là soient reprises, mises sur le centre de ressources, soient à disposition de tout le monde. Et je crois que c'est le deuxième versant de ce centre de ressources. Il faudra qu'on y arrive parce que tout le monde a des besoins, tout le monde a des envies à ce niveau-là. En conclusion, vous voyez que le tic-tac est compté. Je n'ai pas parlé du Jurassien qui voulait monter avec son drapeau Made in Jura, mais il ne l'a pas fait. En conclusion, un vrai outil. Je ne parlerai pas de la digitalisation de certains éléments, on a déjà avancé. Nos partenaires étaient là hier. Mais en conclusion, je crois que ce centre de ressources sera un vrai outil de service aux clubs. Je remercie à nouveau le Président, je ne sais pas où il est, le Président de l'Aquitaine. Merci Didier, d'avoir participé à ces réunions qu'on a faites, quelques-unes, avec ta directrice et d'avoir accordé cet échange pour le bien-être de tous nos dirigeants et de nos clubs. Je vous remercie.

Philippe BRUET : Merci beaucoup, Marie-Albert.
Le point d'étape portant sur le projet « terrains extérieurs ». Avec vous, on va voir les besoins, les acteurs, les outils.

Georges POTARD : Rebonjour à tous et à toutes. C'est un chantier sur lequel on travaille avec un certain nombre de collègues, notamment le directeur du marketing, Cédric POUTHIER, avec Sandrine CRESTIN, qui est chargée des relations avec deux organismes qui bossent aussi sur ce genre de truc qui s'appelle l'Étendard et puis le Sport dans la ville. Ils travaillent à la construction de ce genre de terrains, même aussi pour d'autres disciplines et qui font un travail d'intégration des jeunes garçons et filles dans la ville. On a eu aussi Thierry GAILLARD qui est encore avec nous heureusement. Comme on l'a dit depuis le début de la séquence, il a des difficultés personnelles donc bon courage à lui, on lui souhaite de s'en sortir, un prompt repos. Mais c'est un travail sur lequel on est avec tout un réseau qui est le réseau des territoires, le réseau beach et puis évidemment comme ce truc-là ne fonctionne qu'à travers les clubs, avec tous les clubs qui souhaitent s'engager dans la démarche. Ce n'est pas toujours très facile. En fait, de quoi on parle ?
On parle de besoins, il faut un terrain, il faut de l'argent et puis une convention parce que pour travailler dans ce domaine, si on fait un terrain, si on le fabrique, derrière il faut savoir comment on va s'en servir et ça demande un conventionnement avec le club local. Il faut trouver de l'argent donc on verra tout à l'heure dans deux secondes quel est le rôle important de l'agence nationale du sport dans cette affaire. Et puis les partenaires éventuels que l'on peut trouver au plan privé et au plan national. Et le terrain de toute façon, à chaque fois, c'est la collectivité. Les acteurs, on en avait déjà parlé. C'est le réseau handball, c'est vous tous les clubs, les comités, les ligues qui bossez là-dedans. Il y a un réseau spécifique, on l'a dit aussi, autour de Renaud BALDACCI, avec ses collègues Joëlle DEMOUGE et puis Patrick TEYSSIER qui bossent sur le beach. Et aussi la collectivité, je reviens dessus parce que de toute façon un terrain de 500 m^2 ou 400 m^2 en ville, dans 99,9 % des cas, c'est la commune qui vous le mettra à disposition, on le sait bien. Et puis les assos locales parce que dans le débat, on peut faire entrer des assos locales qui elles aussi pourraient utiliser le terrain qui sera construit dans le cadre d'une convention partenariale avec eux. On a un certain nombre d'outils qui sont mis à disposition. On a une plaquette d'équipements que l'on a largement diffusée et que l'on peut encore diffuser. On a une deuxième plaquette qui est une plaquette sur les modes de financement, mais elle est en révision parce qu'on a une problématique par rapport à l'un des intervenants prévus. La plaquette du beach a besoin d'être rénovée, mais vous la connaissez bien. Vous avez aussi à côté, c'est un modèle de fiche en Word qui permet de déposer une demande d'aide à la Fédération. Et puis on a aussi fourni comme outil un modèle de convention qui a été validé par le secteur juridique, entre la commune et le club de handball et à laquelle doit être annexé à chaque fois un programme d'utilisation du terrain. Le principe général, mais particulier par rapport aux interventions de l'ANS est que ces terrains soient d'accès libre. L'accès libre ne veut pas dire accès libre en permanence. C'est l'accès libre, mais aussi un accès réservé aux clubs locaux et aux associations dans le cadre des conventions dont on parlait, sinon le reste du temps, on arrive avec des copains avec un ballon, on a envie de jouer, on joue cinq minutes, dix minutes et puis on va faire autre chose. C'est l'intérêt de tout cela. Et puis paradoxalement, quand on monte un projet, on parle d'abord des objectifs, là on en parle à la fin ? Pourquoi on veut faire ça, où est-ce qu'on veut aller ? Construire des terrains de hand à quatre et de beach. Et puis surtout, c'est un objectif un peu stratégique. Ça permet d'affirmer notre présence localement.

Comme l'ANS qui est porteuse donc d'un budget d'État sur cette opération d'ici 2024 va mettre 250 000 000 € sur la table et 90 000 000 € déjà dès cette année, 2022, vous pensez bien que ça attise l'intérêt, les appétits et donc beaucoup de disciplines vont sur ce marché. C'est aussi pourquoi, dans la mesure du possible, il y a intérêt à ne pas être les derniers à y aller parce que les communes sont sollicitées par tous ces acteurs et doivent faire des choix et le premier quelquefois est toujours le premier servi, sauf que, et ça a été évoqué par Nicolas hier, et c'est ce qui remonte dans toutes les conventions zoom que l'on fait avec les territoires, c'est qu'il y a de plus en plus de réponses des communes qui disent, bah tiens, on va vous faire un truc qui va être multi discipline, qui va s'appeler un city parc ou ailleurs. Ce sont des solutions, mais qui ne sont pas si simples parce que notamment c'est un frein pour l'intervention des partenaires puisqu'en gros, les partenaires du basket, du foot, du hand, etc. Ne sont pas les mêmes et donc là il peut y avoir un freinage.

Philippe BRUET : Comment finance-t-on tout cela ?

Georges POTARD : Effectivement, nous avions prévu un plan de coupe. Ça coûte de l'argent et c'est compliqué donc on va faire un focus sur un magnifique tableau. Ça ressemble un petit peu à une usine à gaz.

Philippe BRUET : Montrez-nous les tuyaux principaux.

Georges POTARD : D'abord, on est effectivement dans une relation, une collaboration entre le club et puis la commune et donc il y a deux solutions. La première, c'est que la commune est porteuse de projets. Elle a la maîtrise d'ouvrage et dans 99 % des cas, elle est propriétaire du terrain et donc l'ANS souhaite que les dossiers qui lui sont présentés soient présentés par le porteur. Dans l'autre hypothèse, la commune est ici. Elle va travailler sur son dossier, elle va rechercher des financements, elle va donc commencer à se dire, mais comment on va optimiser le terrain et elle monte son dossier ? Mais elle ne le fait pas toute seule parce qu'il y a le partenaire qui est là, le club local qui a un rôle important à jouer parce qu'on parle de handball. Lui aussi peut s'intéresser à la question et on est dans une zone de dialogue où ensemble on travaille pour la réussite du dossier et notamment en termes de partenariat financier. Par exemple, la ligue a peut-être l'ouverture pour aller voir le Conseil Régional et le Comité peur avoir l'ouverture pour le Conseil Départemental, etc. Une fois que le dossier a été finalisé, il est envoyé à la Direction Régionale représentant l'ANS, la DRAJES qui va étudier la complétude du dossier et si c'est bon, ensuite va prendre une décision et donc rendre la décision à la commune alors que parallèlement une information va aller vers la Fédération Française de Handball. C'est dans le cadre d'une convention que notre patron et Président a signé ou va signer avec le patron de l'ANS où il est prévu que l'on soit tenus informés de tout ce qu'il se passe sur le territoire en la matière. Que fait le club parallèlement ? Le club qui a travaillé dans le cadre de ce dossier continue à bosser parce qu'il peut faire une demande de soutien à la Fédération et là c'est un imprimé pas compliqué, deux trois pages, mais vraiment il y a dix lignes à mettre donc ce n'est pas très compliqué à faire. Il peut faire passer sa demande à la Fédé où là en fonction d'une décision notamment qui va être prise par les partenaires fédéraux qui sont seuls les maîtres de leurs décisions. Si la décision est positive, la réponse va remonter et puis va aller vers la commune et là je vous fais grâce des problématiques qui sont liées aux histoires juridiques, etc. Mais bref. En tous cas, on revient au club local. Il y a ensuite une deuxième action qu'il peut mener, qui est ici. Ce n'est pas dans le cadre du plan de 5 000 surfaces de proximité, mais c'est dans le fonctionnement lui-même de l'ANS qui a un volet emploi général et donc le club peut demander à l'ANS une subvention qui peut aller à hauteur de 12 000 € pendant trois ans et laquelle subvention servirait à mobiliser un agent sur les parties qui seraient managées en fait sur le terrain par un technicien du club.

Philippe BRUET : Presque le même schéma, mais on passe maintenant avec un club local porteur.

Georges POTARD : Dans ce que vous voyez, le schéma est quasiment le même. La différence est qu'on est sur le club porteur. Comme le club est-il porteur ? Ça se fait par le biais d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à travers soit un bail emphytéotique, soit une convention d'utilisation du domaine public, etc. Ce sont des possibilités assez rares. En tous cas, si ça se passe comme ça, c'est le club local qui va faire le lead pour la construction du dossier pour l'ANS. C'est toujours le même schéma : il va travailler évidemment en symbiose avec la commune pour présenter un dossier qui tienne la route, mais c'est le club qui va le présenter à la DRAJES, laquelle va donc lui répondre si elle est d'accord ou pas là-dessus. Parallèlement, concernant la demande à la Fédé, c'est toujours le club qui lui fait sa demande et parallèlement encore, concernant la demande de financement d'un emploi à l'ANS,

c'est aussi le club qui fait la demande, sachant que ce que l'on doit préciser ici, c'est qu'on est dans un cas où le lieu où on va construire le terrain se trouve dans ce qu'on appelle une zone carencée parce que l'ANS n'intervient que là-dessus.
La zone carencée a une géométrie un petit peu variable, on peut très bien se trouver à positionner à un terrain dans un lieu qui se trouve à quelques kilomètres d'un quartier de la politique de la ville ou d'une zone de revitalisation rurale puisqu'il s'agit des deux hypothèses dans lesquelles on parle de zone carencée, sans compter évidemment l'hypothèse globale de zone carencée concernant les ultra marins qui sont tous en zone carencée. Donc en tous cas, à partir du moment où l'on considère que les gamins avec un coup d'autobus, un coup de vélo ou à pied sont à quelques kilomètres seulement de ce terrain, même si le terrain n'est pas construit sur une zone dite carencée pur jus, il n'empêche que c'est une chose qui peut passer devant les fourches caudines quasiment de l'ANS puisque l'ANS peut monter, en termes de financements, de 50 à 80 % du dossier.

Philippe BRUET : Troisième et dernier schéma.

Georges POTARD : On va presque s'arrêter là. Ici, on est dans une zone qui n'est pas carencée. Ce sont des zones où il n'y a pas d'aides. L'ANS n'intervient pas ici. Mais il n'empêche qu'il peut y avoir des projets quand même de montage de terrain de ce genre, même si on n'est pas dans une zone privilégiée par l'ANS. La seule différence, mais elle est évidemment énorme, c'est que les 50 à 80 % de financements que peut mobiliser l'ANS, vous ne les aurez pas dans cette affaire-là. Ça veut dire que l'étude du financement va demander quand même une approche différente parce qu'il faut aller chercher un petit peu de monnaie pour pouvoir financer le projet. Pour le reste, la démarche est quasiment la même. On est toujours sur un travail, le club avec la commune pour monter le dossier et puis on ne va pas à l'ANS, mais donc on va chercher peut-être eu Conseil Régional ou ailleurs des soutiens. Parallèlement, le club local peut toujours faire la demande à la FFHandball et puis le club peut toujours faire une demande de soutien financier pour un emploi à hauteur de 12 000 € par an pendant trois ans. Alors maintenant, on a un petit souci parce que concernant les interventions des partenaires fédéraux, on a d'abord la BPCE, holding de tête de la Caisse d'Épargne et de la Banque Populaire, qui intervient, mais sur des dossiers spécifiques. Notre partenaire souhaite faire construire un terrain sur chacun de ses 15 territoires qu'il a définis et qui ne correspondent pas forcément aux périmètres de nos ligues. Ce sont des dossiers à part que l'on va traiter directement avec les responsables de territoires pour voir où est-ce qu'il serait pertinent d'installer ce terrain. Par contre, concernant les terrains de beach et de hand à quatre, on a une intervention prévue d'Adidas. La problématique, j'en suis responsable, je me suis un peu avancé là-dessus en disant qu'Adidas interviendrait sur le hand à quatre et sur le beach. Et en fait, aux dernières nouvelles, sur le beach, il y a un peu de réticence et pour l'instant, ils ne souhaitent pas y aller. Donc on continue, quand je dis « on », c'est le patron qui continue à négocier avec Adidas pour essayer de trouver des solutions. Je sais que ça a mis en difficulté quelques collègues et donc on va essayer de trouver des portes de sortie, des solutions là-dessus. Voilà donc en gros. C'est rapidement, c'est un peu en vrac, mais déjà vous en avez beaucoup entendu parler, vous avez vu aussi en plus, il y a une note de service d'une cinquantaine de pages de l'ANS qui est sortie fin décembre, qui a été diffusée. On a fait un certain nombre de zooms là-dessus. Les collègues du beach ont systématiquement vu tous leurs territoires. On en a fait quasiment une dizaine, il en reste deux ou trois encore à voir. On est sur quelque chose d'extrêmement fort, d'extrêmement important. Tout le monde veut y aller. Si on n'y va pas, ce sera embêtant pour notre image. Pourquoi ? Parce que le hand à quatre et le beach sont stratégiquement des activités qui sont porteuses d'avenir. Et qui n'est pas là quelque part toujours a tort.

Philippe BRUET : Merci, Georges. Vous nous confirmez le salarié, c'est début mai.

Georges POTARD : On a déjà sélectionné avec l'ami Stéphane NICOL et puis avec Grégory PRADIER l'arrivée d'un collaborateur qui va être donc à mi-temps sur les terrains et l'autre mi-temps, il le fera sur la fondation, je crois. On espère avec ça avoir quelqu'un qui va être occupé dans sa tête et puis dans ses missions à demi plein temps et qui devrait permettre dans cette deuxième étape de booster un petit peu de chantiers parce que l'on constate que l'on a en portefeuilles 100 à 150 projets qui se baladent et on constate surtout qu'entre le moment où on nous dit oui il y a l'intention de faire et le moment où on va livrer, il se passe beaucoup de temps. C'est très long parce qu'il faut aller chercher des autorisations. Il y a tous les aspects techniques à mettre en œuvre. C'est pour ça que par exemple, en termes de conseils, si on peut se le permettre, c'est de dire que dans la mesure du possible, il faut laisser le lead, la commune comme porteuse du projet parce que la commune est équipée, elle a des services

techniques, des services juridiques, elle a du monde, elle a l'habitude de travailler là-dessus. Donc vous avez plutôt intérêt à l'accompagner parce qu'on ne va évidemment pas demander à un club en plus du boulot qu'il a à faire en termes de développement du handball de s'ériger comme un conseil juridique, comme un technicien de je ne sais quoi, etc. Donc l'idéal et l'efficacité demandent de passer par là. C'était le premier point, le collaborateur. Et un deuxième : nous présentons actuellement à l'ANS un dossier de financement d'une vingtaine de surfaces amovibles. Ce sont des terrains de hand à quatre qui sont fabriqués par Gerflor et qui se présentent comme des puzzles. Ça vaut 20 ou 22 000 € pièce. Le projet est donc d'équiper chacun de nos territoires d'un exemplaire. Si ça se fait, en gros, ça devrait commencer à arriver peut-être à l'été et puis surtout chez nos copains ultra marins sans doute à la rentrée de septembre, compte tenu des délais d'acheminement. C'est un dossier de 500 000 € dans lequel la Fédération va y mettre 100 000 €. On attend avec impatience la réponse de l'Agence Nationale du Sport sur ce produit qui permettra à nos territoires de le tester, de voir comment ça marche et dans ce cadre-là, nous approcherons chaque ligue pour lui faire signer une espèce de charte entre la Fédération et la ligue elle-même pour dire comment on va se servir de ce terrain. Il est gratos. La ligue s'engage à le manager comme un bon père de famille.

Philippe BRUET : Que vous avez été pour nous présenter ce beau projet. Bon courage Georges, pour ces terrains extérieurs.

Jean-Pierre MOUNIER, comité Gard : Georges, est-ce que tu peux me dire où est-ce qu'on en est de la demande qui a été faite par le Comité du Gard sur l'aide de la construction du terrain de beach à Remoulins, le dossier qu'on t'a envoyé ?

Georges POTARD : Voilà comment ça se passe. On réunit les fiches de demandes et ensuite on les regarde et on va les présenter aux partenaires dont on attend la réponse.

Jean-Pierre MOUNIER, comité Gard : Merci.

Philippe BRUET : Merci Georges pour ces précisions. Michel, venez près de nous parce qu'on parle de cette Assemblée Générale au cœur du Béarn ici à Pau. C'est l'Assemblée Générale 2022. Vous avez été privé, comme beaucoup d'autres, de rassemblements dans les derniers mois et vous allez nous parler d'avenir, de 2023.

Michel GODARD : Merci, Philippe. D'abord je vais procéder à trois remerciements assez rapides.
Donc pour réussir une Assemblée Générale, bien entendu, c'est un travail collectif et le travail collectif, il est bien entendu initié par la Fédération donc très clairement, je voudrais remercier les services de la Fédération, la Direction, le marketing, la com, l'ensemble des services fédéraux, la DTN, les services financiers, les services juridiques et l'événementiel ainsi que les élus qui ont contribué évidemment à la production de documents. Je vous remercie de les applaudir. C'est le premier acteur. Le deuxième acteur, c'est la Ligue de Nouvelle-Aquitaine et là autour de son Président, Didier, il y a 12 Comités, il y a des bénévoles dirigeants, les services de la Ligue, il y a l'office de tourisme et la ville de Pau pour ses conditions financières très favorables de location du Palais Beaumont. Je vous remercie de les applaudir. Pour terminer, merci à vous parce que sans vous, il n'y a pas d'Assemblée Générale. Vous pouvez vous applaudir. Quand je dis que c'est court, c'est court. 2023, on a l'habitude d'alterner une Assemblée Générale en province, une Assemblée Générale à la Maison du Handball donc si je vous dis la prochaine Assemblée Générale aura lieu à la Maison du Handball en 2023, c'est là que ça se passera. On va procéder à ce vote parce que le lieu doit être voté par l'Assemblée Générale.

Christian EYMARD, comité Haute-Loire : Je ne veux pas vous raconter ma vie. Je finis ma huitième année de présidence. Je suis allé à Brest, je suis allé à Nancy, je suis venu ici. Je n'ai pas pu aller à la Réunion et je suis déjà allé deux fois à Créteil. Trois avec l'an prochain. Pour moi, ça fait beaucoup et je pense que quelque part on parle de rapprocher les territoires, de rapprocher les ligues. Ça me gêne un petit peu qu'on fasse du parisianisme. J'exagère un petit peu dans mes propos, mais j'aimerais bien que l'on continue d'aller voir un petit peu les territoires, comme on est allé à la Réunion, de continuer dans les territoires.

Michel GODARD : Alors on a construit un magnifique outil qui s'appelle la Maison du Handball. Il nous semble important, compte tenu aussi de la rotation dans les instances départementales et régionales, que tous les deux ans,

on puisse organiser cette Assemblée Générale au sein de la Maison mère, cette maison qui se situe à Créteil et qui est notre siège social. Ça nous paraît opportun et je dis bien en alternance puisque, comme vous l'avez dit, on est en alternance avec une région, un territoire.

Patrick CLÉMENT : On a beaucoup parlé tout à l'heure de reconnaissance des bénévoles, on a aussi, si j'ai bien entendu, dit que chaque fois qu'il y allait avoir des élections, ça serait organisé à la Maison du Handball. L'année dernière, c'était une AG élective, cette année, on est ici dans le magnifique emplacement à Pau. Je rejoins mon collègue pour dire voilà, si vous voulez un petit peu nous récompenser nous bénévoles sans parler d'indemnité, la Maison du Hand c'est bien, mais voilà, c'est tout.

Michel GODARD : Je vais te donner satisfaction puisque l'Assemblée Générale de 2024 en avril se déroulera forcément à l'extérieur sur un territoire et l'élective du mois d'octobre/novembre se déroulera à la Maison du Handball. Donc je réponds à ta question. Toujours dans l'optique de l'alternance.

Jean-Marie NOËL, ligue Grand-Est : Dans l'optique de l'alternance, la Ligue Grand Est posera sa candidature pour 2024.

Michel GODARD : Donc avril 2024.
On parlait déjà de la candidature de la Ligue Grande Est pendant le confinement, si ma mémoire est bonne. Donc la ligue Grand Est va confirmer sa candidature. Mais il peut y avoir évidemment d'autres candidatures, à moins que vous vous arrangiez. Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Grégory PRADIER : Pour le dernier vote de la journée, vous avez pris connaissance de la résolution. Le vote est ouvert.

Organisation de l'Assemblée Générale annuelle 2023 à Créteil (Maison du Handball)

Votants : 101	Voix totales : 17 749	Voix exprimées : 15 206
Pour : 15 026 (85,2%)	Contre : 2 614 (14,8%)	Vote blanc : 109

Michel GODARD : Ce que j'ai oublié de dire, mais il n'y a pas de sujet là-dessus, c'est que forcément on demande à nos amis de l'Île-de-France de nous donner un petit coup de main pour organiser ça. Plus on est, plus on rit. On va procéder au passage de témoin. J'appelle Didier. C'est juste pour la photo, après on le fera par voie dématérialisé là-bas.

Philippe BRUET : Merci, Didier, merci, Michel

Remise des distinctions fédérales :
La médaille d'or est remise à : Patrice BRISCO, Patricia RAYMONDEAU

La médaille de Platine est remise à : Michel PERSIAUX, Daniel HOUZÉ, André DHUIVONROUX

Vidéo

Philippe BANA : Lorsque nous avons écrit le projet de la Fédération et Nodji, tu t'en rappelles avec Béa, on tenait beaucoup à ce pan de notre activité. Certes, vous êtes de fabricants de médailles, nous sommes des fabricants de formations, mais nous devions montrer par des actes concrets notre solidarité et ces fameuses valeurs qui nous habitent, qui vous font vivre tous les jours et qui vous font faire des choses formidables. L'idée était donc de constituer à la fois une équipe formidable qui puisse défendre pour nous, pour vous ce que vous êtes capable de faire. Toutes ces actions, ces idées d'être en collaboration avec l'Afrique, avec l'insertion, avec l'emploi, avec le handicap, ce n'est pas notre arrière-boutique, c'est notre vitrine, c'est votre vitrine. On voulait créer un fonds pour ça, recréer quelque chose de fort. On l'a recréé, on a créé cette idée de fondation. Aujourd'hui, c'est une fondation abritée par la fondation du sport français. Derrière, ça nous donne la capacité de générer à la fois des subventions publiques, des subventions privées, des dons. Tout est basé sur cette fonctionnalité du mécénat qui aujourd'hui fait qu'un licencié, un ami, une entreprise, une collectivité peut dire je mets dans le solidaire. On a essayé de créer autour de cette idée de fondation une grande équipe, d'anciens joueurs, Blandine DANCETTE, Thomas RICHARD,

Cyril DUMOULIN, qui sont venus autour de ça. On a créé un petit pool de médias, Jean-Luc REICHMANN, Nathalie IANNETTA. On a demandé à la patronne, Joëlle, à Marie-George BUFFET de venir présider tout ça. Aujourd'hui, tous ces projets vont être aidés, subventionnés, on a déjà créé un premier fonds de 110 000 € qui a déjà démarré, qui a déjà distribué ses quatre premiers projets : deux clubs de handball dont un sur le handfit, dont un sur son travail de formation et d'éducation au Sénégal, un projet d'écoresponsabilité, un projet de fondation. Tout ça, c'est ce que vous êtes capables de faire, que nous sommes capables de faire. Vous, nous, les clubs, les comités qui font des choses extraordinaires, vous en faites tous les jours, les ligues aussi seront capables demain de demander des aides, des supports pour ça. C'était créé un enjeu solidaire permanent qui nous permette aujourd'hui de donner et d'être avec les autres, de compléter l'action fédérale, celle des ligues, celle des comités. Cet outil est prêt. Aujourd'hui les 110 000 € premiers euros sont dedans. On va solliciter nos entreprises. Vous allez nous aider. On va pousser avec les gens des médias qui sont derrière pour que cela donne de magnifiques actions au service des territoires, au service des aides et de la solidarité. Je voulais présenter ça. C'était quelque chose qui nous tenait beaucoup à cœur, à plusieurs de ceux qui ont écrit ce projet. Aujourd'hui, c'est chose faite. C'est une fondation solide, encore une fois abritée grâce à Thierry BRAILLARD, grâce à Marie-George BUFFET dans la fondation du sport. Donner et aider à donner, communiquer. Nos clubs s'y retrouveront, vos projets s'y retrouveront. Merci à vous.

Philippe BRUET : Merci Président. Je vais demander à Nodjialem et à Bruno de bien vouloir nous retrouver quelques secondes parce que vous allez voir que la solidarité n'est pas chez nous à la Fédération simplement un mot sur scène, ce sont des choses très concrètes. Un mot, on a vu ce match face à l'Ukraine, au Havre, un mot sur ce que vous dénommez la collecte Ukraine.

Nodjialem MYARO : Tout à fait, alors pour être honnête, je n'ai pas pu faire le déplacement, même si le cœur y était. Ça a été et Olivier l'a dit, sur le match à Toulouse, un moment fort pour le handball. Les Ukrainiennes se sont retrouvées et ont pu grâce au financement de leur déplacement par la Fédération Française de Handball venir faire ce match au Havre avec un public qui en tous cas, à travers la télé, on pouvait voir toute l'émotion de ce match-là. Nous faisons du sport, nous faisons du handball, mais on fait beaucoup plus que ça. Ce sont toutes les valeurs du sport qui ont pu se retrouver être réunies. Les Ukrainiennes ont vraiment apprécié ce moment de solidarité et au combien, ça leur a fait du bien. Sachez que l'entraîneur de l'équipe ukrainienne repartait dans ce pays pour faire la guerre. Donc je pense qu'on est très bien là où on est et je pense qu'il faut qu'on arrive à profiter des moments simples de la vie. Un don a été fait, une somme a été récoltée. Chacun a sa vie. En tous cas, je vous invite à vraiment partager ce lien que vous voyez là pour pouvoir abonder avec les moyens que vous pouvez et de pouvoir communiquer pour les aider de la meilleure des manières. Mais en tous cas, j'ai vécu un grand moment de fierté de notre Fédération. Avec Bruno, on était tous et toutes solidaires sur cette action-là et je pense qu'à travers la Fondation également, il faut que notre sport fasse beaucoup plus que du handball, que des handballs, et en tous cas nous unisse dans un moment de notre société aussi bien politique que géopolitique qui devient de plus en plus compliqué pour nous et pour nos enfants. J'appelle à une très grande solidarité de chacun et de chacune.

Bruno MARTINI : Je vais être très court parce que Nodji a tout dit et très bien dit. Je suis très heureux que la LNH ait participé avec les autres familles à cette opération. Effectivement c'est le handball français qui parle dans son ensemble et on est très content et c'est grâce au fait qu'on fasse aussi des réunions régulières, qu'on était au courant et qu'on a pu s'intégrer et qu'on a pu essayer d'apporter ce que l'on peut apporter. On parlait de valeurs tout à l'heure, elles sont là, c'est nous, c'est le hand. Je suis très fier, tu l'as dit, c'est le mot qui revient, mais très fier et puis ça nous oblige, comme dit l'autre, mais c'est quelque chose qui est fait pour perdurer. C'est important, ce n'est que le début de la fondation. Il y a plein de projets qui vont avoir lieu et qui peuvent être financés. Il y a plein de projets qui vont émerger des territoires ou de bonnes volontés. On va les suivre et on va les promouvoir. Et puis on va essayer d'apporter avec ce que nous sommes à notre niveau, un petit peu de gaieté supplémentaire, un petit peu de bonheur, un petit peu de joie.

Philippe BANA : Mes amis, l'enjeu à Pau, c'était de retrouver notre lien, notre vivre-ensemble, se retrouver et partager ces moments qu'on avait attendus ensemble depuis trois ans, cette fierté d'être handballeur, cette joie d'échanger, de partager, de se donner des idées, cette idée de fêter nos anciens et c'était un honneur d'avoir quelques anciens.

Ces larmes qui sont des larmes de joie, des larmes de vie, des larmes de temps, qui sont autant de choses dans

vos parcours, dans nos parcours. Le chantier est immense, vous l'avez vu, je ne le reprendrai pas sinon je vais me "potardiser", ça va être quelque chose d'extrêmement difficile. Le chantier est immense, disais-je, mais ce n'est pas notre chantier ou celui de la Fédé ou de ceux d'en haut ou d'en bas, comme tu dis Florence, le plus souvent, c'est notre chantier, notre chantier partagé, votre propriété, une propriété collective. Nous sommes 450 000, oui nous pouvons être 1 000 000, mais surtout nous pouvons être ensemble, ensemble dès cette rentrée, ces moments qu'on va manager ensemble dans ce formidable printemps et été où on va préparer la fusée du handball français des années 2022 et après. Proximité, jamais on n'a été aussi proches les uns des autres, même au balcon. Partage, échange, humilité, personne ne détient de vérité, personne ne sait la bonne solution ou l'idée géniale qui va nous faire, la chose la plus importante, c'est qu'on sache ensemble et qu'on le fasse ensemble. Nous ne sommes pas que des vendeurs de compétitions, de médailles. Nous avons un savoir-faire, une compétence. Nous sommes, et vous l'avez entendu dans la bouche de Bruno et Nodji qui sont des ambassadeurs historiques dans notre sport, des mots qui sont des mots de solidarité, de cœur. Nous devons être capables que cette arrière-boutique soit notre vitrine demain et ces mots qu'ils ont portés doivent être un guide politique pour nous. Mes amis, c'est l'âge d'or du handball. Les coachs ne sont pas là, ne sont plus là, je crois, mais Monsieur le Directeur Technique National, c'est l'âge des médailles certes, mais c'est l'âge d'or des femmes, des hommes que vous êtes, l'âge d'or des valeurs, l'âge d'or des retrouvailles, du vivre-ensemble. Cet âge d'or-là, vivons-le avec cette capacité d'être rassemblés comme nous l'avons été ici pendant deux jours, prolongeons ces moments, répétons-les, quel que soit l'endroit. Un message à vous tous, restez l'avant-garde du sport français, restez ceux qui sont devant, vous êtes la plus merveilleuse équipe de sport qui m'a été donné de fabriquer, c'est celle du handball. Gardez-la en vous. Le handball a besoin de vous, le handball sans vous n'est rien. Nous ne sommes qu'une activité humaine de gens qui portons le sport au-dessus de nous, quelque chose de plus fort que nous. Nous sommes là 50 ans après parce qu'avant nous, les gens nous ont portés là et que nous allons porter les gens derrière. Donc portons ensemble encore quelque chose de très fort, quelque chose de moderne. Oui, quand nous discutons aujourd'hui avec les décideurs, on se rend compte que vous êtes l'avant-garde du sport français, l'avant-garde de la société française parce vous êtes capables de respecter, d'avancer, d'innover, de fabriquer demain. Prenez soin de vous. Le handball français a grandement besoin de vous amis. Merci à vous. Vous me permettrez chers amis avant de vous quitter, une petite proposition. Je ne la fais pas voter parce que ce sont de choses qui ne se font pas voter, le trophée des intercomités qui était sa création. On va l'appeler si vous le voulez bien, Trophée Michel BARBOT. Salut Michel, à bientôt. Allons faire la fête, il va nous engueuler sinon.

Fin des travaux de l'Assemblée générale

FFHANDBALL

RAPPORT MORAL

Du Bureau Directeur

1 Rapport moral du Secrétariat général

Nos regards sont dorénavant et plus que jamais, tournés vers les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. Nous savons toutes et tous que cette compétition mondiale revêt une saveur particulière, tellement les résultats de nos équipes de France impactent notre pratique sportive ; le nombre de licenciés, l'activité et l'engagement de nos bénévoles, le soutien de l'État, celui des collectivités locales ainsi que le développement de nos partenaires économiques privés.
Et nous pouvons que nous féliciter des résultats récents de nos équipes de France.

Autre actualité importante, nous savons que la guerre en Ukraine a eu de sérieuses répercussions sur les marchés de l'énergie et ceux des denrées alimentaires au sein des ménages, au sein de l'État, au sein de la gestion des collectivités locales et territoriales. Je souligne ici les conséquences directes et indirectes sur les plans économique et social pour la France et bien d'autres nations, du conflit en Ukraine et bien évidemment pour notre sport.

Par voie de conséquence, la sobriété énergétique s'est invitée au débat. Comment notre écosystème sportif va-t-il réagir ? Il est d'ores et déjà engagé un plan de rénovation énergétique et sur la modernisation des équipements sportifs, pour lutter contre la fermeture d'équipements sportifs dont certains sont des passoires énergétiques. Quelles sont les réponses innovantes qui pourraient être apportées sur le sujet ? L'apport de nouvelles technologies, la recherche et le développement, la mutualisation des bonnes pratiques, des innovations en matière de mobilité, des adaptations réglementaires, …. autant de pistes à ouvrir ensemble …

Ce qui engendre aujourd'hui une évolution et une redéfinition des politiques publiques notamment dans les domaines culturel et sportif ; particulièrement des baisses importantes de subventions qui sont la source incontournable pour faire fonctionner nos clubs. Nous devons diversifier nos activités, nos modes d'intervention,nos modèles économiques pour résister dans cette période

Après la crise de la COVID, c'est un nouveau défi, tout autre, que nous devons relever ensemble. Toute la société est touchée par le coût social élevé de la guerre. Dans le domaine du sport, le modèle économique de nos clubs est donc à élargir .

Au sein de la fédération comme des territoires, les instances fédérales sont impliquées et mobilisées tous les jours par notre activité sportive, son organisation, son fonctionnement et sa pérennité. C'est un travail remarquable que se livrent au quotidien, les commissions nationales et les pôles de compétences avec nos élus bénévoles.

L'engagement des bénévoles au sein de notre fédération et de ses instances déconcentrées n'est plus à démontrer, il faut mettre en exergue leurs compétences professionnelles dans les projets du Handball. Qu'ils soient remerciés pour leur mobilisation, leur fidélité et leur dévouement.

D'ailleurs, plus largement, la question du bénévolat demeure un sujet. Être bénévole consiste à donner de son temps librement et gratuitement, en dehors de son temps professionnel et familial, pour mener à bien une action collective et partagée. La valorisation et la reconnaissance de l'engagement bénévole est toujours un sujet d'actualité.

Le bureau directeur et/ou le bureau directeur élargi est l'organe exécutif de notre fédération. Les comités et les ligues y sont représentés. Il se réunit tous les 15 jours pour traiter des sujets qui vous concernent, les analyser, bien souvent en lien avec une commission, et prendre les décisions les plus appropriées au développement de notre pratique sportive.

Cette année, les présidents de commission vont se succéder pour vous faire part, de façon succincte, du rapport de leur instance, qui vous a été adressé. Je ne vais pas empiéter sur leurs prérogatives et je leur laisse le temps de vous en parler.

Enfin et toujours, je souhaite à nouveau souligner notre volonté d'apporter de l'écoute et de la transversalité dans le fonctionnement de notre fédération et de mettre les acteurs en synergie pour plus d'efficience. Il est important de créer les conditions d'une organisation du travail qui libère les énergies de nos dirigeants et de nos collaborateurs.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, le succès dans les projets que vous portez.

Michel GODARD
Secrétaire Général

2 Rapport du Pôle Performance sociale

Pour la saison 2022-2023, le pôle de Performance sociale a été structuré autour d'une collaboration élus-salariés pour déployer des actions en lien avec le projet fédéral :

Secteur d'activité	Élus en charge	Salariés en appui
La féminisation	Nodjialem MYARO	Justine BOUZAT
La citoyenneté	Betty ROLLET	Matthieu RUIZ
Le beach	Renaud BALDACCI	Justine BOUZAT
L'intégrité	Paula BARATA	Matthieu RUIZ
Éco responsabilité	Betty ROLLET	Matthieu RUIZ - Lucas BOUCHET
L'éducation et le développement des handballs	Pascale JEANNIN	Nathalie DELORD - Hugo Mauffrais
La digitalisation	Marie-Albert DUFFAIT	Justine BOUZAT
Le service aux clubs, le centre de ressources, l'accompagnement des dirigeants	Marie-Albert DUFFAIT	Tous les salariés
Paris 2024	/	Hugo MAUFFRAIS
L'ANS PSF	Jean-Luc BAUDET	Marion GUINOT
L'évènementiel	/	Lucas BOUCHET - tous les salariés
Fondation Hand Solidaire	/	Jean DAUDÉ
Équipements extérieurs	Georges POTARD	Jean DAUDÉ

L'ensemble du pôle a travaillé à la conduite de projets et d'actions avec la volonté de renforcer la place du handball au sein de l'école et assurer la continuité éducative entre le milieu scolaire et le club :

1. Mettre en place de l'innovation sociale
2. Développer les offres de pratique
3. Rendre du service aux clubs
4. Gérer l'évènementiel spécifique au pôle

Vous trouverez ci-après la présentation synthétique des projets conduits en 2022-23.

1 / PÔLE FÉMINISATION

➨ Collaboration avec Femix pour déployer des actions nationales et en territoires le programme de formation "Réussir au féminin"
➨ Organisation de la 5e édition de l'appel à projets ''Hand pour Elles'' avec la FDJ avec 131 projets mis en place par des clubs et comités en métropole et en Outre-Mer.

2 / PÔLE CITOYENNETÉ

➨ Service Civique 2022 : 517 jeunes en mission dans 355 structures affiliées
➨ Publics éloignés de la pratique sportive :
— Renouvellement du partenariat avec l'association 1er de cordée (sport à l'hôpital)
— Participation à la rencontre sportive de la solidarité en partenariat avec l'association ''Un ballon pour l'insertion'' qui concerne le public des SDF et des migrants
— Formation des éducateurs de la PJJ (sensibilisation au Hand à 4)

3 / PÔLE INTÉGRITÉ

➨ Travaux de promotion auprès des territoires et refonte de la formation de lutte contre les comportements

déviants
➨ 44 sensibilisations / formations avec l'association ''Colosse aux pieds d'argile'' et "LogInPrévention" en territoires

4 / CAMPAGNE ANS PSF 2023

Gestion de l'enveloppe de 3 238 000 € :
- 1 646 projets financés (-266 par rapport à 2021)
- Déposés par 700 structures (- 129 par rapport à 2021) : 604 clubs + 79 comités + 17 ligues
- 51,7 % de l'enveloppe ont été attribués à des projets portés par les clubs

5 / PÔLE ÉCO-RESPONSABILITÉ

Organisation du hackathon avec des représentants de territoires

6 / PARIS 2024

Implication dans la préparation des JO Paris 2024 (relais de la flamme, préparation du road show 2024, SOP et des animations de l'été 2024)

7 / PÔLE ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT DES HANDBALLS

1 / ÉDUCATION
➨ Organisation du 2ème séminaire "L'élève handballeur aujourd'hui, citoyen 2024"
➨ Finalisation et diffusion d'un vadémécum sur l'organisation de l'éducation nationale
➨ Travail autour de la communication et de la promotion des dispositifs "30 minutes d'APQ" et "2 h de sport au collège"
➨ Signature de la convention entre la FFHandball, la ligue Ile de France et l'académie de Créteil pour le déploiement des ''30 minutes d'APQ''

2 / DÉVELOPPEMENT DES HANDBALLS
➨ Organisation des appels à projets et des "Mois du" entre décembre 2022 et juillet 2023 avec la création d'une plateforme spécifique de gestion
➨ Organisation de la 1ère soirée des "Trophées des clubs"
➨ Organisation d'une FPC pour toutes les offres de pratique (sauf le beach)
➨ Handfit :
- Continuité de la gestion du projet soutenu par Paris 2024 ''Tous au Handfit ''
- Lancement de la deuxième promotion Coach Handfit Sport Santé en septembre dernier
- Organisation du mois du Handfit en avril 2022

➨ Parahand :
Observation du Mondial de Hand à 4 fauteuil en Egypte
- Structuration de la pratique handfauteuil compétitive (règlement, classification...)
- Organisation du 1er stage national de l'équipe de France Hand sourds (en décembre dernier)
- Organisation de la compétition des équipes sourdes

➨ Hand à 4 :
- Mise en place des animations de promotion en parallèle des rencontres des équipes de France
- Préparation de la 1ère édition de la coupe des territoires

➨ BabyHand :
- Organisation du mois du babyHand en mars 2022
- Lancement de l'Appel à projet babyHand

8 / PÔLE SERVICE AUX CLUBS

- Travail sur la mise en place du centre de ressources au service des clubs
- Travail sur la mise en place de la nouvelle campagne de labellisation des clubs
- Poursuite des collaborations avec les partenaires du digital
- Lancement des travaux sur les jeunes dirigeants
- Préparation des accompagnements spécifiques des territoires ultra-marins
- Implication dans le dossier sur les licences

9 / DIVERS

Le pôle Performance sociale a co-organisé avec l'IFFE la 1ère session de la formation "Sports et territoires".

3 Rapport du Pôle Marketing

L'objectif de l'année était de poursuivre le développement de l'attractivité du handball sur le marché économique en accélérant la transformation du modèle de commercialisation et la diversification des revenus :

— nous négocions une sortie anticipée de contrat de commercialisation exclusive avec la société INFRONT (au 31/12/2022 versus 31/12/2023) et poursuivons une collaboration non-exclusive. Nous nouons des relations avec d'autres acteurs du marché d'une part et travaillons les perspectives d'une société commerciale commune avec la LNH et la LFH accompagnés par le cabinet KMPG et FIDAL ;

— nous œuvrons à la promotion de la collecte de la taxe d'apprentissage en lien avec l'IFFE ;

— nous collaborons avec la Fondation HandSolidaire et le plan Équipements pour flécher les ressources additionnelles des partenaires (notamment la Caisse Épargne et Adidas) ;

— nous sous-traitons, à l'agence Keneo, la conceptualisation d'une tournée promotionnelle « Vivre les Jeux avant les Jeux » pour 2023 et 2024.

— malheureusement, nous n'aurons pas d'opportunités d'acquérir des droits marketing autour des matchs des EdFs sur les EHF EURO 2022 auprès des organisateurs.

— les contrats beIN Sports (2026) et LIDL (2023) sont prolongés.

— nous trouvons une issue favorable au contentieux avec la société PROFILS SYSTÈMES grâce à une transaction après plus de 18 mois d'échanges entre avocats.

Le chiffre d'affaires marketing s'établit à 8 290 k€ en 2022 (-0,27%) par rapport à 2021. Cela s'explique principalement par la sortie de PROFILS SYSTÈMES et l'arrivée de FRANCECARS.

Le chiffre d'affaires en Échanges marchandises se stabilise à 3 290 k€.

En cours de l'année, nous intégrons la gestion des partenaires de la Ligue féminine de handball au sein de la Direction Marketing.

Le contrat beINSports nous permet de poursuivre des co-diffusions en clair, notamment avec la chaîne L'Équipe, des matchs des équipes de France joués sur le territoire français.
Elle retransmettra également des matchs des U21 lors du TIBY du mois d'avril.
Quelques matchs de Coupe de France seront également repris par la chaîne L'Équipe et les finales masculines et féminines ont été diffusées sur beIN Sports.
Les ventes de droits TV à l'étranger via l'agence EnjoySports se poursuivent au gré de nos matchs amicaux organisés sur le territoire français.
La direction Marketing contribue de manière significative aux travaux de co-construction de la plateforme OTT HandballTV avec la LNH pour doter le handball d'une plateforme unique au service de la promotion de notre sport, de nos équipes et notamment de la Ligue Féminine de handball.
Celle-ci dispose ainsi de 2 matchs minimum produits par journée et d'un accord de diffusion sur la chaîne Sport-en-France.

Sur le plan RH, Esteban VIDEAU a choisi de saisir une opportunité de rejoindre le comité d'organisation de Paris 2024 et nous quitte dans les premiers jours de janvier 2023. Nous bénéficions de la montée en puissance de notre alternante Lou PERROT présente dans le service depuis septembre 2021.

Également :

— la deuxième édition du Tournoi des partenaires est organisée fin juin à la Maison du handball. La RATP garde son titre et l'événement génère une dynamique positive en interne auprès des salariés ;

— deux voyages partenaires sont organisés : en janvier à Budapest et en novembre à Ljubljana (avec la présence d'anciens athlètes comme Mickael GUIGOU et Camille AYGLON SAURINA) ;

— nous contribuons au développement de l'association TousHandBleu en facilitant les connexions avec les partenaires. Ils sont un peu plus de 250 adhérents au 31/12/2022 ;

— nous intervenons au Séminaire Women's Sport organisé par l'EHF à Ljubljana en marge des finales du championnat d'Europe féminin.

Les objectifs suivants pour 2023 ont été fixés :

— Entériner un nouveau modèle de commercialisation de nos droits au sein d'une société commerciale, et/ou avec une ou plusieurs agences commerciales
— Refondre nos offres pour préparer le cycle de commercialisation 2025-29
— Un espace clef de visibilité est disponible sur les tenues de l'EdF M : Short + manche
— Négocier un souhait de prolongation anticipée de PREFON (2028)
— Négocier le « naming » de la Coupe de France et des Tournois de France
— Accroître la diffusion en linéaire de la Coupe de France
— Financer la tournée « Vivre les jeux avant les Jeux »
— Poursuivre l'enrichissement de l'offre sur HandballTV en négociant des droits auprès des autres ayants-droits (EHF, IHF, Eurosport, fédérations étrangères, ...) pour diffuser toutes nos équipes toute l'année.

4 Rapport du Pôle Communication

Le service communication fut fortement mobilisé en 2021 pour accompagner la sortie de la crise sanitaire. Il était important d'aborder 2022 avec une nouvelle dynamique. Afin de fidéliser les communautés actuelles et capter les nouvelles générations, de nombreux chantiers innovants et centrés autour des besoins des utilisateurs ont été lancés. En parallèle, la direction de la communication a poursuivi son accompagnement des territoires, ligues, comités et clubs, à travers sa mission de services et de conseils pour que chacun à son niveau puisse œuvrer et déployer des actions de communication localement.

Le plan d'actions de la direction de la communication s'inscrit dans la stratégie globale qui s'appuie sur le projet politique fédéral.

Bilan des actions conduites en 2022 :

— Accompagner les territoires et les clubs

Lancement de monclub en mai 2022 : cette plateforme recense nos 2339 clubs et permet aux futurs pratiquants de trouver rapidement un club selon sa localisation ou ses motivations. Lancée en mai 2022, plus de 27 000 personnes ont consulté monclub.

Lancement du kitcom : cette plateforme recense les différentes campagnes de communication et supports. Les clubs, comités et ligues peuvent télécharger et personnaliser la campagne de rentrée, les kits de supporters de l'équipe de France ou les supports liés à la coupe de France.

Partenaires digitaux : la mise en place d'un comité de pilotage mensuel avec nos partenaires digitaux a favorisé les actions de promotion auprès des clubs et la clarification sur les avantages de chaque solution. L'intégration de ReMatch dans ce pôle de partenaires a favorisé le positionnement du handball comme sport numéro 1 sur la plateforme.

— Recruter et promouvoir

Campagne de rentrée : « **Choisis ton hand** » une campagne qui assure la promotion de tous les handballs. De nombreuses activations programmées de juin à octobre ont apporté une forte visibilité aux pratiques des handballs. À travers des supports traditionnels comme l'affichage ou les spots radio, le dispositif a été amplifié cette année avec une forte orientation digitale afin de cibler les parents et les jeunes : le marketing d'influence et les campagnes sponsorisées sur les médias sociaux ont généré plus de 15 000 recherches sur la plateforme monclub.

Promotion dans les médias : La collaboration initiée avec Unique Héritage, groupe médias et d'éditions à destination des jeunes, a un double objectif :
- Fédérer nos jeunes licenciés autour de nos équipes de France et leur permettre d'apprendre la culture du handball en s'amusant
- Promouvoir les pratiques du handball auprès de nouvelles cibles.

Tous magazines confondus, Unique Héritage touche tous les mois près de 550 000 abonnés à travers le pays et plus de 17 millions de lecteurs.

Nouvel univers graphique pour l'équipe de France A : Pensée en frise, la nouvelle identité de l'équipe de France met en scène cette nouvelle épopée des collectifs qui s'inscrira dans l'Histoire. Elle chemine au fil d'épisodes riches, jalonnés de victoires, d'événements forts et rassembleurs, mettant en exergue des couleurs festives, franches, délibérément bariolées.

Marketing d'Influence : Avoir recours à des influenceurs nous permet de communiquer auprès de cibles précises. Les 240 contenus créés par les 26 influenceurs sollicités en 2022 nous ont permis d'atteindre 2,4 millions de personnes. Cette collaboration, gracieuse, avec des profils lifestyle, artiste, humoriste,... nous permet de communiquer auprès de nouvelles cibles avec des tonalités ludiques ou décalés.

— Utiliser le digital comme outil de fidélisation et recrutement

Lancement de la plateforme medias.ffhandball.fr : la médiaroom est destinée aux journalistes qui souhaitent consulter les communiqués ou dossiers de presse de la FFHandball.

Réseaux sociaux (RS) : nouvelles lignes éditoriales, contenus variés, ludiques et ciblés, toutes ces évolutions ont permis d'accroître nos communautés et atteindre 1,1 million d'abonnés tous réseaux confondus. Véritables médias, les RS sont utilisés pour :
- renforcer la notoriété de nos pratiques et de nos collectifs donc de notre sport,
- valoriser nos partenaires,
- moderniser l'image du hand,
- développer le trafic vers notre site et boutique officielle du hand.

Production de contenus vidéo : la websérie « Histoire de bénévoles » est l'occasion de remercier l'engagement de l'ensemble des bénévoles par leur mise en valeur. 6 épisodes ont été coproduits et financés avec notre partenaire Préfon.

— Valoriser les actions et produits de la FFHandball

Les conférences de presse et points médias : organisés tout au long de l'année et selon les temps forts sportifs ou institutionnels, ces actions offrent un rayonnement médiatique à la FFHandball, aux équipes de France A, Jeunes, Beach, aux coupes de France, à la fondation Hand'Solidaire et à la Maison du Handball.
Avec plus de 11 039 retombées nettes par an le handball est régulièrement présent dans tous les médias nationaux ou régionaux : BeIN, TF1, FranceTV, L'équipe, le Parisien, Ouest France, Au féminin, ..

Couverture rédactionnelle : en produisant ses propres contenus rédactionnels, la fédération met en lumière ses équipes de France, ses produits et valorise les actions de ses ligues, clubs et comités :
- 330 articles publiés sur le site ou au sein des revues fédérales
- 9300 vues : article le plus lu sur le site de la FFHandball

— Se positionner comme acteur RSE

Lancée auprès des médias en avril 2022, la Fondation a pu rayonner dans des médias tels que le Parisien, l'Équipe, le Figaro... offrant ainsi une très belle visibilité aux actions réalisées dans le handball santé, l'écocitoyenneté et la solidarité internationale.

Les actions prioritaires pour 2023 :

— Poursuivre le développement d'outils de communication à destination des clubs, comités et ligues
— Favoriser le recrutement de nouveaux pratiquants
— Faire rayonner les équipes de France et les produits de la FFHandball
— Élargir et animer nos communautés handball
— Poursuivre et accompagner la transformation digitale
— Positionner la Fédération comme acteur RSE
— Réussir le lancement du nouveau site internet
— Coordonner les actions de communication 2023 à 2025

5 Rapport du Pôle Évènementiel

L'année 2022 fut riche pour l'événementiel avec la reprise des compétitions post-COVID, malgré une première Golden League annulée en janvier. Petit à petit, le public a retrouvé le bonheur de venir encourager les équipes de France à travers les territoires avec des billetteries rapidement complètes sur de nombreuses dates. Cette année 2022 a permis d'augmenter les affluences et de jouer dans des salles avec des capacités de plus en plus importantes pour nos deux collectifs.

La nouveauté dans l'organisation de ces rencontres fut la prise en main par la fédération sur l'organisation des rencontres dans le territoire français. Cette phase de test qui avait a eu lieu à Bayonne puis à Besançon, a continué à être mise en place et porter ses fruits tout au long de l'année. Une relation et une organisation différente s'opèrent donc avec les territoires (interlocuteurs uniques, gestion des bénévoles, animations périphériques, bilans communs, ...) où une très bonne relation entre les équipes opérationnelles est à noter.

Pour l'équipe de France féminine, 6 matchs se sont déroulés en France en 2022 :

- 2 matchs de qualification à l'EHF Euro 2022 :
  - 1 à Toulouse (en mars)
  - 1 au Havre (en avril)
- 4 matchs amicaux (double confrontation) de préparation à l'EHF Euro 2023 :
  - 1 à Metz et 1 à Nancy en septembre/octobre – France/Allemagne
  - 1 à Rennes et 1 à Nantes en octobre - France/Pologne

Concernant l'équipe de France masculine, 3 matchs se sont joués en France :

- 2 matchs amicaux (double confrontation)
  - 1 à Paris (AccorArena) et 1 à Chambéry en avril contre l'Espagne
  - 1 match de qualification à l'EHF Euro 2024 à Poitiers en octobre

C'est donc au total 8 territoires qui ont vu les équipes de France A évoluer en 2022, avec la projection d'aller jouer sur ceux manquants en 2023 & 2024.

Nous continuerons de développer l'expérience spectateur (à travers les animations salle et coursives / scénographie, ...) pour toujours essayer de proposer un « show » en complément du spectacle sportif.

A ces rencontres se sont rajoutés de nombreux événements où le service est intervenu (en pilotage et/ou accompagnement) :

- L'Assemblée Générale à Pau – en avril
- Les Rencontres Nationales du Handensemble à la Maison du Handball - en mai
- Les finales de la Coupe de France 2022 à l'AccorArena de Bercy – en juin
- Lacanau Beach Handball – en juin
- Trophée des partenaires – en juin
- Coupe de France des Territoires de Beach – en juillet
- Le Hackathon à la Maison du Handball – en juillet
- Conseil d'Administration FFHandball – en novembre

L'année 2022 a également été l'année où le service fut présent pour mettre en place un habillage des autres équipes de France (Beach et Jeunes) dans les territoires où des rencontres internationales ont lieu (envoi de malles avec kit de communication/habillage).

Pour 2023, le service événementiel continuera à avancer sur les organisations d'événements (matchs équipe de France / évènements institutionnels / Coupe de France de Beach / Tours précédents Coupe de France...) et sur les différents projets de la fédération avec notamment les nombreux sujets autour de Paris 2024.

6 Rapport du Pôle Territorial

L'année est si vite passée depuis notre dernière Assemblée Générale.

L'équipe du pôle territorial est composée d'hommes et de femmes qui ont conservé leur mandat de ligue, de comité et/ou de club. Cette situation n'est **pas toujours confortable** mais elle permet d'être en prise directe avec le terrain.

Certains sont également en charge de pôle tel que Renaud BALDACCI pour le développement du Beach, Marie-Albert DUFFAIT pour le service aux clubs et Paula BARATA pour le pôle intégrité et en charge de la relation avec les comités. D'autres font parti d'un pôle ou d'une commission, Delphine BRETON a rejoint le conseil d'administration fédéral, Florence LALUE au pôle service aux clubs et membre de la commission des statuts et de la réglementation, Valérie DUPIN au pôle beach, Jean-Claude BONNET au pôle éducation, Gérard CANTIN en charge de la relation avec les comités et présent sur de nombreux sujets tels que les licences, le RSE entre autres et qui m'accompagne au quotidien.

Une pensée pour notre ami Pierre SOLERE qui nous a quittés et qui manque au pôle territorial et à la commission financière dans lesquels il était très actif.

On ne compte plus les nombres d'heures passées en réunions, en commissions, en visioconférences, en nombre de projets débattus pour mener à bien notre mission essentielle d'amélioration de relation entre la FFHandball et les organes déconcentrés. Le chemin est complexe et **nous avons des marges de progression** pour engager et/ou poursuivre une gouvernance partagée en région.

Nous avons un rôle de facilitateur et de relais de la communication interne entre la fédération et les organes déconcentrés. Nos missions ont été complétées par la mise en place du contrat territorial individualisé et de l'évaluation des projets territoriaux pour la saison 2021-22. Les entretiens avec les 18 territoires ont été des moments d'échanges, d'expertise et de transparence, et j'en retiendrai deux qui ont été particulièrement marquants, Mayotte et la Guyane. Deux territoires si singuliers, si lointains et si proches, et qui mettent une énergie incroyable pour déployer la politique fédérale, dans des conditions si particulières.

Fort de ces enseignements de cette première édition, nous avons proposé de simplifier les critères d'évaluation et de réactualiser les enveloppes financières régionales tant pour le CTI que pour l'ANS.

Comme indiqué dans le programme HANDBALL 2024, la volonté de création d'une TASK FORCE financière s'est traduite par la constitution d'un comité de pilotage national **(COPIL) en charge du CTI et de l'ANS**.

Il est Constitué de présidents de ligues , comités et clubs, de membres en charge de la relation avec les territoires, de Sabine DUREISSEIX pour les finances et Sylvie PASCAL LAGARRIGUE pour la direction technique nationale avec qui nous portons conjointement le CTI pour les saisons 2022-23, 2023-24 et 2024-25.

Les propositions du COPIL ont été présentées en conseil des territoires, puis au conseil d'administration et validées par le bureau directeur.

Pour suivre les objectifs du CTI et bien d'autres sujets, nous avons un outil de pilotage appelé « L'observatoire » dans lequel nous retrouvons toutes les données chiffrées de la fédération, des ligues, des comités et des clubs. Cet outil est disponible sur le site : http://ff-handball.pro.Il a été développé avec l'aide de la direction du service informatique et en particulier d'Arnaud MAYEUR.

Nous sommes engagés dans une transformation de notre gouvernance au niveau national et territorial qu'il nous faut accompagner, expliciter et souvent convaincre.

Le changement peut susciter de l'inquiétude, de la peur, voir du rejet. Mais la relation entre la FFHandball et les organes déconcentrés se doit d'être basée sur la transparence, la sincérité et le respect. Notre objectif commun est de mutualiser nos ressources humaines et financières **aux services de clubs**.

7 Rapport du Pôle Beach

4 axes

1/ DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

De nombreuses actions de développement sont menées par le Pôle Beach Handball :

— Le temps fort de l'année 2022 fut l'organisation de la première coupe de France des territoires de Beach Handball du 22 au 24 juillet 2022. 12 territoires présents lors de cette première compétition avec comme vainqueurs la ligue Bretagne en féminin et la ligue PACA en masculins.

— Le pôle Beach Handball rencontre tous les territoires en visio par secteurs et ce pour plusieurs objectifs :

— Faire un point sur la situation du Beach dans chaque territoire, sur les projets des territoires pour le déploiement de la pratique. Présenter le projet de Coupe de France des territoires, des premiers inter-comités jeunes, des évènements organisés dans chaque territoire.

— Dossier construction de surfaces extérieures de Beach Handball.

— Ce dossier mené par la commission statuts règlements et terrains est un élément prioritaire pour le développement de la pratique Beach Handball. Ces projets passent par un accompagnement des structures clubs et des collectivités.

— Développer une relation forte avec le milieu scolaire et universitaire avec des signatures de conventions nationales et régionales

— Appel à projet : Aide au travers de projets Beach en petit matériel (buts gonflables, ballons, chasubles).

2/ FORMATION DES ACTEURS DU BEACH HANDBALL

— L'objectif de la mise en place de cette formation est bien entendu de diffuser la pratique aux 4 coins de la métropole mais aussi sur les territoires ultra-marins et de porter les valeurs telles que le Fairplay, le respect et le plaisir à travers la transmission qu'en feront nos cadres.

— La cohabitation des différents acteurs que sont les entraîneurs/éducateurs, les arbitres et les dirigeants doit nous permettre de rassembler les énergies autour de la même passion pour cette nouvelle discipline.

Bilan :

— Après les années Covid, l'année 2022 a permis de mettre en place la formation du certificat complémentaire « développeur/animateur de Beach handball ».

— L'IFFE a piloté cette formation avec 2 cadres d'État Joëlle DEMOUGE et Patrick TEYSSIER qui ont géré cette formation accompagnée par des experts de la discipline (entraîneurs de France A et jeunes) et des stagiaires fraîchement diplômés.

— Ce certificat comprend 2 modules de formation, de 50 heures au total, dont 41 heures en présentiel, 8 heures en formation à distance et 1 heure de certification.

— La formation s'est déroulée sur 7 sites : En métropole, 3 jours pour Vaisseaux, Aix en Provence, Houlgate, Capbreton, et pour les UM 5 jours à Cayenne les Antilles Guyane, à Mayotte et à la Réunion.

— Au total, 90 développeurs issus de 18 ligues différentes dont 5 ligues ultramarines étaient représentées.

— 42 animateurs issus de 13 ligues différentes dont 5 ligues ultra marines représentées.

A l'issue de cette campagne, 16 « animateurs »

International :

2 entraîneurs des équipes de France ont suivi le niveau 2 en Hollande, organisé par l'EHF fin mai 2022.

Perspectives à moyen terme

L'IFFE va progressivement déléguer une partie de cette formation « initiateur » entre 15h et 20h aux territoires via les ITFE à condition que ces territoires aient un projet Beach ambitieux.

L'IFFE conserverait la partie animateur allégée de 30h-35h et organiserait un FPC de 15h-20h pour les entraîneurs

des sélections de comités, de territoires et de clubs participant à des opérations compétitives.

Arbitrage :
Un travail est effectué par J. ROLLAND et J. BRIOIS pour mettre en place des formations en relation avec les CTA. D'autre part des arbitres de niveau national sont présents sur les stages EDF de manière à bien expliquer les règles de jeu à l'ensemble des athlètes.

3/ LE SPORT DE HAUT NIVEAU

La reconnaissance de haut niveau pour le Beach handball a pris effet au 1er janvier 2022 et lance notre discipline dans une nouvelle ère.

Bilan de la campagne 2022 pour nos 6 EDF

➨ Championnat du monde U18 féminins et masculins à Héraklion en juin 22 (Grèce)

Première participation de nos deux EDF U18 à un championnat du monde jeunes à Héraklion
Les masculins terminent 4e et atteignent pour la première fois, une demie finale d'une compétition internationale. Battus par les Croates champions du monde 2022 en demi-finale, ils ont réussi en phase de poule à battre ces mêmes Croates, le Brésil vice-champion du monde et la Suède championne d'Europe.

Les féminines terminent 6e de la compétition et viennent renforcer le fait que nos équipes jeunes, avec peu d'expérience, sont capables d'être proches des meilleures nations mondiales.

➨ Championnat d'Europe U16 féminins et masculins à Prague (République Tchèque)

Les masculins terminent 7e de la compétition et les féminines 10e.
Excellent travail de coopération avec les deux filières. 80% des joueuses sont issues des Pôle Indoor. Certains (es) joueurs (ses) font la navette entre l'EDF U16 indoor et Beach.

Points faibles : Manque de rencontres internationales pour une meilleure préparation. Pas de pratique régulière au sein des Pôles Espoirs.

➨ Qualifications championnats d'Europe France A féminins et masculins à Prague

— EDF A filles, 3 stages de préparation. 4e place à ces qualifications aux championnats d'Europe. L'objectif de qualification est atteint avec un niveau de jeu en progrès par rapport à Varna en 2021.

— EDF A garçons, 3 stages de préparation (Le Lavandou, Lacanau, Francfort = 3 jours avant l'EURO), 5e de la compétition. Une compétition très moyenne avec notamment une incapacité à gagner les shoot-out synonyme de victoire. Malgré tout l'équipe est qualifiée pour les championnats d'Europe 2023.

4/ COMMUNICATION / ÉVÈNEMENTIEL

Organisation

Ressource interne :
➨ 1 référent Beach Handball au sein du service communication : Clémence FOUCHER
- — Assure le relais entre le pôle Beach et le service communication
- — Assure le relais entre les organisateurs d'évènements et le service communication
- — Assure le relais avec les territoires
- — Accompagne les organisateurs dans le déploiement de leurs outils de communication
- — Gestion des shooting photos
- — Contact pour le process d'annonce des Listes – même process que France A
- — Contact développement de la pratique - tbd

Renfort externe :
1 agence ou 1 free pour la création de l'identité graphique de l'EDF Beach Handball et de la Coupe de France :
- 1 agence dédiée à la production de contenu vidéo
- 1 agence ou 1 freelance dédié au traitement du rédactionnel et des relations médias

Présence de l'équipe com FFHandball sur certains événements pour réaliser de l'amplification digitale.

Valoriser l'équipe de France en fonction des temps forts identifiés :
- Storytelling en cohérence avec le travail de relation avec les médias.
- Fairplay, plaisir, respect
- Valoriser le travail, l'humilité, l'esprit d'équipe, la volonté de conquête...
- Susciter l'engouement autour de l'équipe de France et du Beach Handball
- Actions de communication « extra-sportive »

Valoriser la pratique du Beach Handball au travers de la coupe de France des territoires adultes et des IC jeunes :
- Bénéfices : athlètes et les clubs
- Accompagner la promotion des événements territoriaux - tournois nationaux, coupe de France
- Stratégie de communication décentralisée
- Valorisation des territoires

8 Rapport du Pôle Outre-mer

Cette année 2021-22, les Territoires Ultra-Marins ont été encore très impactés par les contraintes sanitaires gênant voire arrêtant une pratique effective du handball (obligation du Passe sanitaire dans les gymnases et pour les pratiques collectives, interdiction de public ou jauge à certaines périodes, restrictions de déplacement sur certains territoires). Les championnats ont eu du mal à se tenir de façon linéaire partout et cela a obligé certains territoires à innover, à trouver d'autres formules que le championnat traditionnel afin de permettre la tenue des compétitions et déterminer un champion 2021-22.

Le pôle OM a œuvré afin d'aider les LUM dans les différents axes qu'il s'était fixé.

ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

— Organisation et pilotage de réunions en visioconférence avec les différents territoires Ultra Marins (UM) et les Pôles Fédéraux avec pour objectif de continuer à créer du lien et favoriser l'efficacité de la mise en œuvre de la politique territoriale et fédérale : Information / Relais des directives (Finances/ Compétitions, protocoles COVID et reprise, Nouvelles pratiques)
— Point régulier sur l'évolution du nombre de licenciés sur chaque territoire.
— Suivi des contacts et projets de chaque territoire avec les instances fédérales.
— Programmation de réunions de travail avec tous les Ligues UM et le groupe de la FFHandball Dialogue de Gestion : Bilan CTI
— Réunion avec la COC Nationale Organisation des finalités UM à Créteil (début juin 2022).
— Planification et participation aux réunions avec l'ANS et les Ligues UM

COLLABORATION PÔLE /TERRITOIRES ULTRA-MARINS / FFHANDBALL

— Assemblée générale des ligues ultra-marines de handball à la Maison du Handball à Créteil, du 25 au 28 avril 2022 en amont de l'AG fédérale à la MDH.
— Réunion de travail avec les services fédéraux et les élus 25-28 avril 2022.
Participation pour la première fois sur la mandature des représentants de Tahiti et de la Nouvelle Calédonie. Notons donc avec satisfaction la présence de tous les territoires UM.
— Participation à l'AG FFHandball à Pau 29 et 30 avril 2022 de tous les territoires UM. La Fédération Tahitienne de Handball revient vers la FFHandball afin de signer une convention de collaboration visant le développement du Handball en Polynésie.
— Participation pour la première fois des représentants UM, au 1er conseil des territoires en présentiel début de saison à la MDH (septembre 2022).
— C.T.I. 2022 : réunions de travail en visioconférence avec le responsable du pôle des territoires Jean-Luc BAUDET, l'élue responsable des finances Sabine DUREISSEIX et la DTN sur la réalisation du C.T.I. de chaque ligue. Présentation des différents C.T.I. Dialogue de gestion avec la FFHandball en fin d'année (Décembre 2022).

AUGMENTATION VISIBILITÉ TUM / OUVERTURE VERS L'INTERNATIONAL

— Nomination par la FFHandball, de Francis MALINUR en tant que Référent UM à l'International : BD du 29/04/2022 et souhait qu'il devienne expert UM auprès de L'IHF.
Le référent UM est un maillon essentiel pour la veille et l'accompagnement des territoires Ultra-Marins aux compétitions internationales.
— Participation des territoires UM (Guadeloupe, Guyane, Martinique) en tant que membres associés aux compétitions organisées par L'IHF (IHF TROPHY) sur les zones Amérique du sud, Amérique centrale et Amérique du nord.
— Dépôt du dossier d'affiliation à L'IHF du territoire de la Réunion comme membre associé, afin que celui-ci puisse participer aux compétitions dans la zone Afrique.
— Les territoires de Tahiti et de Nouvelle Calédonie, participent eux aussi à ces compétitions organisées par L'IHF.

En U18 Masculin, La Guyane a passé le premier tour. La Guadeloupe et Tahiti sont qualifiées pour les phases finales intercontinentales au COSTA RICA en Mars 2023.
— Préparation de l'équipe masculine U18 de Tahiti sélectionnée pour la phase finale par la CTS de Nouvelle Ca-

lédonie Olivia VAITANAKI en amont de la compétition à Tahiti et Accompagnement par Francis MALINUR sur les compétitions au COSTA RICA
— Réunion de travail et visite de la DTN en vue de la Finalisation du projet de création d'un pôle espoir site accession féminines à Mayotte. Ouverture prévue : Rentrée aout 2023.

ACCOMPAGNEMENT VERS LA PROFESSIONNALISATION DES CADRES

— Séances de travail avec l'IFFE en visio et présentiel sur l'organisation et la structuration des formations dans les Régions Ultra-Marines.
— Formations regroupées : par 1) Zone Antilles –Guyane// 2) Océan Indien
— Formation encadrement BEACH (Technique et (février 2022) Arbitrage) réalisée en collaboration avec L'IFFE en Guyane avec la participation de cadres de la Martinique et de la Guadeloupe.
— Report en 2023, des formations prévues par la CNA chez les UM.
— Mise en place des jalons de la formation de la convention entre la FFHandball et la Fédération Tahitienne : Réalisations de visios avec les dirigeants de Tahiti et les services de la FFHandball (IFFE, DTN, pôle UM) : Objectif = Amélioration de l'encadrement technique et arbitral afin de favoriser le développement du handball sur le territoire.

ACCOMPAGNEMENT PPF / COMPÉTITIONS

— Réunions de travail avec la DTN sur les conditions de participation des UM aux :
Inter-comités
Inter-ligues
Inter-pôles
- Suivi des structures pôles sur chaque territoire. Visite du DTN et cadres fédéraux responsables filières féminines et masculines dans chaque zone.
- Création de nouvelles structures : Pôle d'accession féminin (Mayotte).

— Participation des ligues UM aux compétitions organisées par la DTN : inter comités, inter ligues et inter pôles. Après deux ans d'arrêt, retour des finalités UM et championnats de France à Créteil et surtout à la MDH.
— Finales nationales organisées au palais des sports de Créteil.
C'est avec plaisir que les délégations UM, féminines et masculines ont retrouvé cette compétition. Félicitations à l'équipe féminine de la Martinique pour son titre de champion de France de nationale 1.

AUTRES DOSSIERS

— Planification et participation aux réunions « Dossiers équipements extérieurs » avec Georges POTARD.
— Suivi de l'avancée des dossiers dans les territoires
— Suivi du déploiement de l'équipement mobile Hand à 4 à acheminer dans les territoires.

Perspectives,

— Nous devons continuer l'accompagnement des LUM afin de poursuivre l'augmentation des licenciés dans tous les territoires et contribuer à l'atteinte de l'objectif des 500 000 Licenciés en 2023
— Accentuer les relations plus fréquentes avec la Nouvelle-Calédonie
— Créer une Zone Pacifique (Nouvelle- Calédonie/ Tahiti) d'échanges et d'actions concertées à l'instar des 2 autres Zones Ultra-marines la ZONE Antilles-Guyane et la Zone Océan Indien.

9 Rapport de la Ligue Féminine de Handball

L'année 2022 aura été marquée par plusieurs évènements phares très positifs comme l'intégration de la D2F au sein de la LFH, la naissance de HandballTV et le basculement vers un nouveau modèle de production et de diffusion mais aussi par la perte de deux clubs professionnels symbolisant la vraie fragilité du handball féminin professionnel et inquiétant à 18 mois des JO, reflétant la nécessité de consolider le sport féminin en général et le handball en particulier.
La LFH en 2022 est désormais une institution forte de deux championnats : la Ligue Butagaz Energie et la D2F.

SPORTIVEMENT

Le succès de Metz. Champion de France, vainqueur de la Coupe de France. 3ème au Final 4 de la Champion's League, il n'a pas manqué grand-chose au club féminin le plus titré du handball pour rafler le « combo » gagnant. Véritable emblème de la LFH, le Metz Handball a gagné encore en notoriété cette saison et se fraie une jolie place sur la scène nationale et internationale.

L'Équipe de France. Lors de la dernière compétition, l'Euro, ce n'est pas moins de 70% de l'équipe qui était issue de joueuses de LFH. Une belle reconnaissance pour le championnat de Ligue Butagaz Energie défini comme le plus fort championnat en Europe.

Descendu la saison dernière, le Saint-Amand Handball Porte du Hainault a fait un quasi-sans-faute en D2F et s'est offert un titre de D2F et son ticket en D1F pour la saison 2022-23.

Six clubs français de Ligue Butagaz Energie ont gagné leurs tickets européens à l'issue de la saison 2021-22 : Metz et Brest en Ligue des Champions. Paris, Nantes, Besançon et Chambray en Européen League. Ce qui fait de la LFH le championnat le plus représenté en EHF et dans les coupes d'Europe cette saison encore. Comme la saison passée.

LA D2F INTÉGRÉE EN LFH

La grande nouveauté et révolution de l'année 2022 pour la LFH a été l'intégration d'une nouvelle division au sein de l'institution. La D2F et ses 14 clubs. La LFH est donc passé de 14 à 28 clubs professionnels ce qui a bouleversé aussi son mode de fonctionnement. La D2F a intégré la LFH sous le statut de championnat semi-professionnel dans une ligue professionnelle.
Un gros travail de structuration et de mise en régularité des clubs de D2F a été fait avec les différents acteurs du handball féminin pour faire naître et émerger le visage de cette nouvelle LFH à 28 clubs et 2 divisions.

UN NOUVEAU SITE INTERNET

La LFH s'est doté d'un nouveau site Internet afin de répondre au mieux aux nécessités de communication de ses clubs et de ses partenaires. Véritable vitrine du handball féminin professionnel, le nouveau site s'accompagne d'un nouveau hashtag #inspirante et de nouvelles rubriques pour être toujours plus au cœur de ses clubs et de ses actrices.

L'ARRIVÉE DE LIDL

2022 a été marquant aussi en termes de marketing avec l'arrivée d'un nouveau partenaire pour la ligue : Lidl, déjà très présent dans le handball professionnel et au sein de nos équipes de France. Avec Lidl, la LFH s'est lancée dans un défi de taille : celui de faire bouger les lignes et les mentalités autour de la thématique des règles. Cycles menstruels et précarité menstruelle telle est la thématique qui a réuni les deux entités autour d'action de sensibilisation dans l'ensemble des clubs de Ligue Butagaz Energie.

HANDBALLTV

La révolution 2022 est venue de la webdiffusion. La naissance d'une plateforme OTT commune avec la LNH, la

LFH et la FFHandball, une première mondiale dans le sport que deux ligues professionnelles et leur fédération se rassemblent pour faire la chaine du handball français.
La LFH est moteur et a la charge de la stratégie, le pilote et l'opérationnel de HandballTV en version LFH et FFHandball. Championnat de France de Ligue Butagaz Energie, D2F, lives, insides, reportages, HandballTV au féminin, c'est entre 5 et 10 matchs par semaine de LFH.

FRAGILITÉ FINANCIÈRE

Si l'année 2022 a été teintée de belles promesses, il s'avère qu'elles révèlent aussi une triste réalité, celle de la fragilité financière du sport féminin, trop souvent inégalitaire en termes d'aides publiques, trop peu médiatisée et peu soutenu.
Le Handball féminin professionnel n'a pas fait exception. Deux clubs se sont éteints, fin 2022, en milieu de saison. Le Fleury Loiret Handball, descendu en D2F, pourtant champion de France en 2005 et européen deux saisons avant. Bourg-de-Péage, pensionnaire de Ligue Butagaz Energie également. Les deux victimes de soucis financiers et de dettes impossibles à résorber. D'autres clubs expriment aussi leurs inquiétudes quant à la situation financière tendue.

CHIFFRE LFH 2022

Chiffres LFH 2022

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

QUELQUES DONNÉES ILLUSTRANT LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES CLUBS DE LFH, DANS SES DEUX CHAMPIONNATS.

Graphique LBE 1

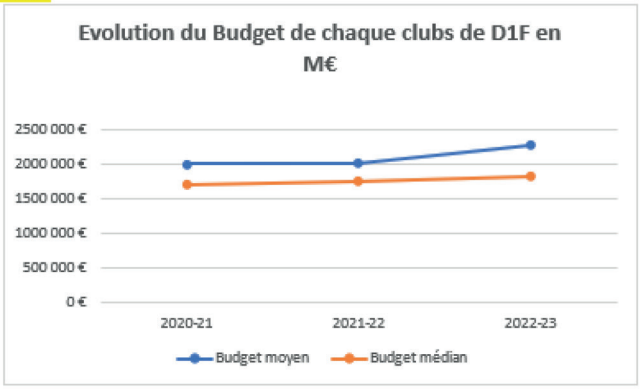

Pour la saison 2022-23, en moyenne, un club de la Ligue Butagaz Energie dispose de 2.4 M de budget (contre 2,1 M € la saison précédente).
Le budget médian s'établit à 1.9 M €.
Le budget cumulé des 14 clubs de LFH atteint 31.795 167 M € sur la saison 2022-23.

Graphique D2F 1

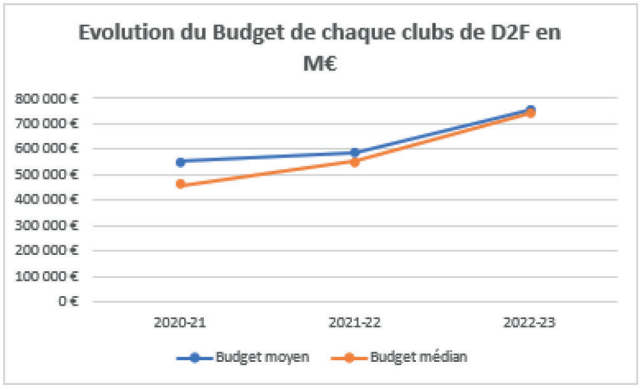

Pour la saison 2022-23, en moyenne, un club de la Deuxième Division Féminine dispose de 757 049 € de budget (contre 600 000 € la saison précédente).
Le budget médian s'établit à 743 337 M €.
Le budget cumulé des 14 clubs de LFH atteint 10. 598 688 M € sur la saison 2022-23.

Graphique LBE 2

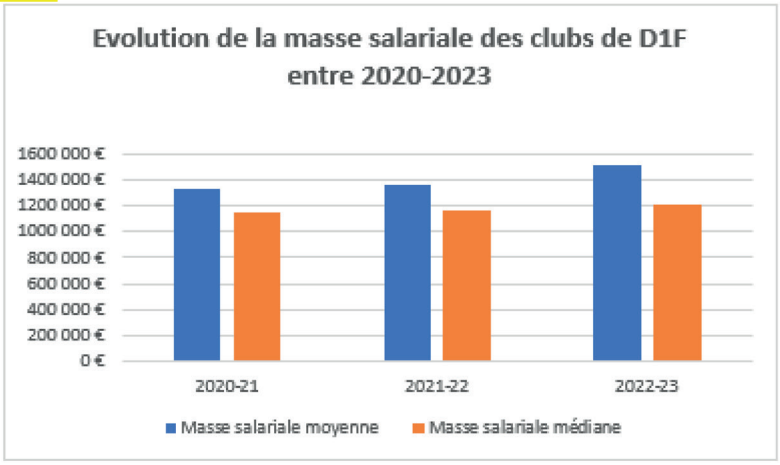

Depuis la saison 2020-21, la masse salariale moyenne des clubs de la Ligue Butagaz Energie se stabilise aux alentours de 1,3 M €.
Au 1er juillet 2022, la LFH compte 185 contrats de joueuses professionnelles à temps plein et 2 joueuses à temps partiel.
Pour la saison 2022-23, sur la base des 185 contrats de joueuses à temps plein produits par les clubs à la CNCG, la masse salariale médiane est de 1 519 088 €.

Graphique D2F 2

D2F :

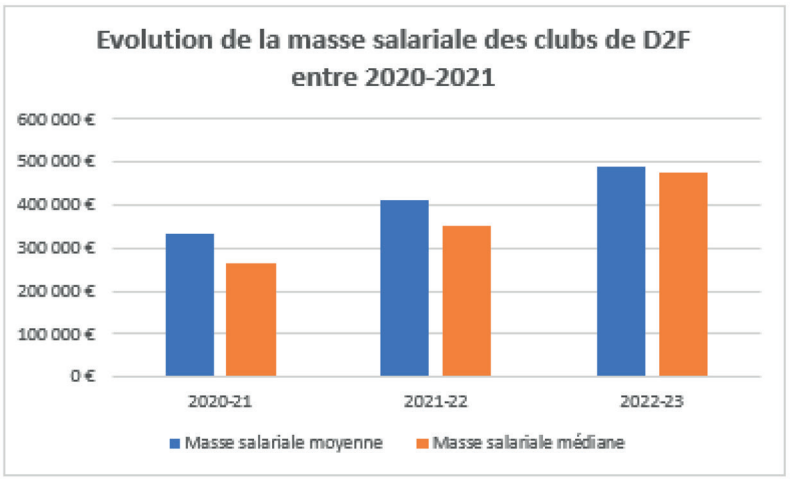

Depuis la saison 2020-21, la masse salariale moyenne des clubs de Deuxième Division Féminine se stabilise aux alentours de 487 651 M €.

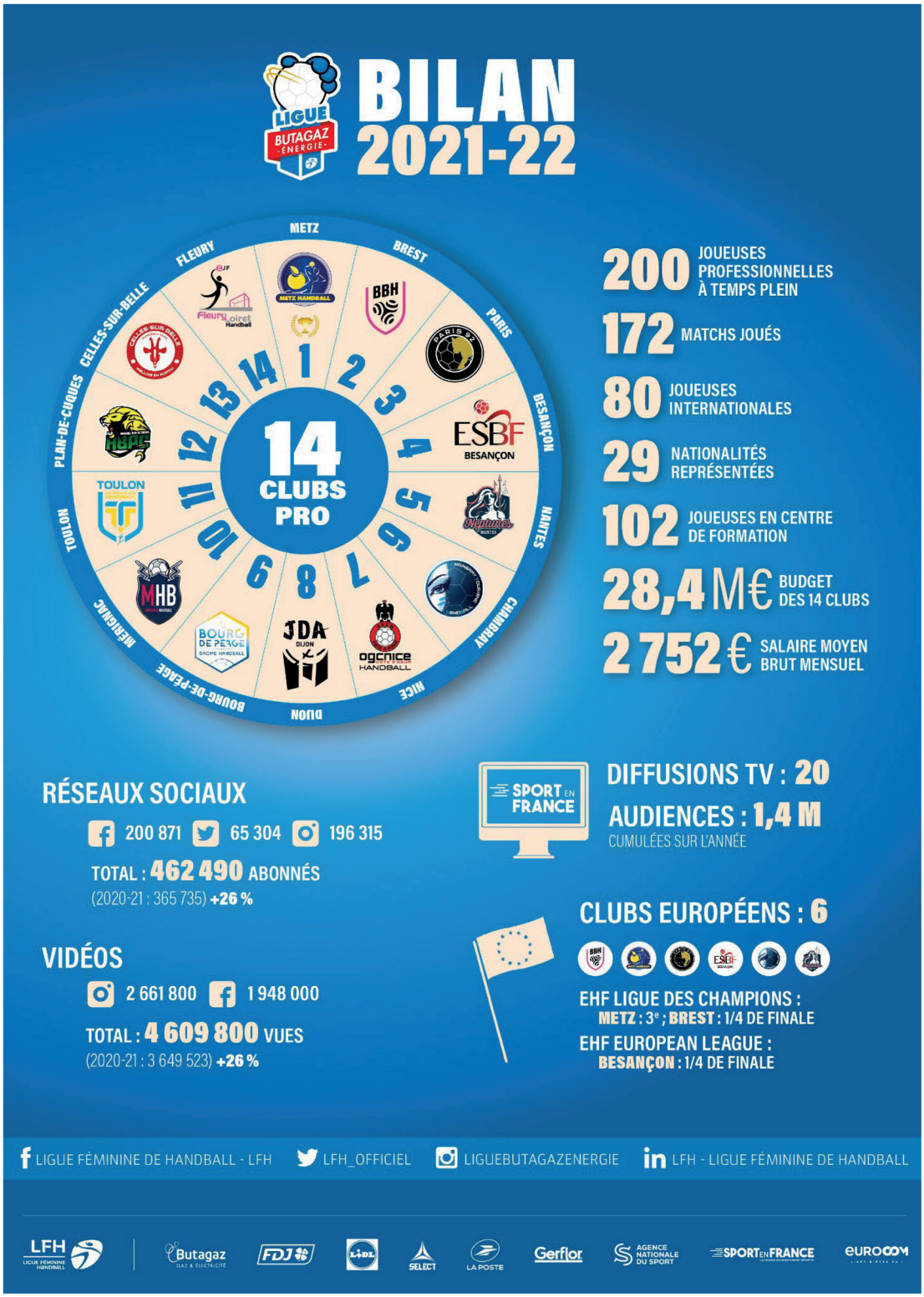
LIGUE BUTAGAZ ÉNERGIE
BILAN 2021-22
METZ
BREST
PARIS
BESANÇON
NANTES
CHAMBRAY
NICE
DIJON
BOURG-DE-PÉAGE
MÉRIGNAC
TOULON
PLAN-DE-CUQUES
CELLES-SUR-BELLE
FLEURY
14 CLUBS PRO
200 JOUEUSES PROFESSIONNELLES À TEMPS PLEIN
172 MATCHS JOUÉS
80 JOUEUSES INTERNATIONALES
29 NATIONALITÉS REPRÉSENTÉES
102 JOUEUSES EN CENTRE DE FORMATION
28,4 M€ BUDGET DES 14 CLUBS
2 752 € SALAIRE MOYEN BRUT MENSUEL
RÉSEAUX SOCIAUX
200 871 65 304 196 315
TOTAL : 462 490 ABONNÉS
(2020-21 : 365 735) +26 %
VIDÉOS
2 661 800 1 948 000
TOTAL : 4 609 800 VUES
(2020-21 : 3 649 523) +26 %
SPORT EN FRANCE
DIFFUSIONS TV : 20
AUDIENCES : 1,4 M
CUMULÉES SUR L'ANNÉE
CLUBS EUROPÉENS : 6
EHF LIGUE DES CHAMPIONS :
METZ : 3e ; BREST : 1/4 DE FINALE
EHF EUROPEAN LEAGUE :
BESANÇON : 1/4 DE FINALE
LIGUE FÉMININE DE HANDBALL - LFH
LFH_OFFICIEL
LIGUEBUTAGAZENERGIE
LFH - LIGUE FÉMININE DE HANDBALL
LFH
Butagaz
FDJ
LIDL
SELECT
LA POSTE
Gerflor
AGENCE NATIONALE DU SPORT
SPORT EN FRANCE
EUROCOM

RANKING EUROPEEN ET QUALIFICATIONS EN COUPES D'EUROPE

QU'EST-CE LE "RANKING" EUROPÉEN ?

Le « ranking » européen détermine le nombre de places accordé automatiquement à chaque fédération nationale par la Fédération européenne de handball (EHF) dans les différentes coupes d'Europe.
Il est établi par l'EHF en fonction des résultats des clubs en coupes d'Europe sur les trois dernières saisons, avec un décalage d'une saison. Le ranking européen pour 2022-23 a pris en compte les résultats des coupes d'Europe disputées en 2018-19, 2019-20 et 2020-21.

Pour rappel, dans l'hypothèse où un club serait qualifié pour deux coupes d'Europe, il participerait alors automatiquement à celle de plus haut rang. Dans tous les cas, si des places restent à attribuer, elles seront alors octroyées en fonction du classement final du championnat de la Ligue Butagaz Energie.

RÉFORME

Notons que l'EHF avait adopté une réforme des coupes d'Europe qui est entrée en vigueur pour la saison 2020-21 avec la création d'une nouvelle compétition aux côtés de la EHF Champions League : la EHF European League qui délivre désormais elle aussi son titre à l'issue d'un Final4.

CLASSEMENT

Pour la saison 2022-23 la France conserve sa 2e place acquise en 2021-22, au ranking européen, et dispose de 5 places garanties pour ses équipes féminines.

Puis, au-delà de ces 4 places assurées, l'EHF laisse la faculté aux fédérations nationales de demander des places additionnelles (Upgrade en Champions League et Wild cards en Européen League) dans chaque compétition ; l'instance européenne choisissant ensuite les meilleurs dossiers présentés sur différents critères (enjeux médiatiques, sportifs, qualité de ses installations etc).

Depuis plusieurs saisons, la LFH bénéficie systématiquement d'une ou plusieurs places additionnelles accordées par l'EHF, preuve de la qualité des clubs français.

Pour 2022-23, 6 clubs français ont été qualifiés pour les Coupes d'Europe comme suit :

EHF CHAMPIONS LEAGUE
- Metz Handball
- Brest Bretagne Handball

EHF EUROPEAN LEAGUE
- Paris 92
- Entente Sportive Besançon Féminine
- Neptunes de Nantes
- Chambray Touraine Handball



10 Rapport du Pôle Ressources Humaines

L'année 2022 a été marquée par des mouvements du personnel, tant en entrées (29) qu'en sorties (38), faisant écho au phénomène observé plus largement dans la société française. Le rapport au travail a considérablement évolué ces derniers mois et la FFHandball n'a pas échappé à cette tendance de fond.

En conséquence, la composition des équipes des départements a été réorganisée. Nous avons également revu l'aménagement des bureaux pour toutes les populations plus largement.

Les chantiers traités ou en cours :

➨ L'emploi au sein de la FFHandball :

— La signature d'un accord d'entreprise sur le télétravail ;
— La signature d'un accord d'entreprise sur les primes des salariés ;
— La signature d'un accord d'entreprise sur l'égalité femmes / hommes ;
— La communication sur la politique salariale ;
— La mise à jour de tous les profils d'emplois ;
— La réalisation des entretiens annuels d'évaluations des salariés ;
— Le plan de développement des compétences, dont la formation collective au DAE ;
— La contribution aux commissions nationales et aux pôles de compétences ;
— Le travail sur un guide d'accueil ;
— Le travail sur un Welcome pack pour les nouveaux entrants ;
— Le recrutement d'apprentis ;
— Le travail sur un intranet pour toutes les populations ;
— La mise en place d'un outil de gestion de projets ;
— Le renforcement des process de pilotage du budget de la MS RH ainsi que des reportings ;
— L'élaboration de process pour la gestion des prestataires ainsi que l'organisation d'une réunion de cadrage ;
— Le travail d'optimisation de l'apprentissage des stratégies d'évacuation de la MDH.

➨ Les conditions de travail :

— Le bien-être au travail (commission mixte paritaire CSE + groupes de travail) ;
— L'agenda social avec les instances représentatives du personnel et les 6 CSE annuels + la Négociation Annuel Obligatoire ;
— L'intervention de la médecine du travail et de techniciens spécialisés pour accompagner les questions relatives au handicap ;
— Le congé paternité ;
— La visite inopinée de l'inspecteur du travail
— La poursuite des petits déjeuners fédéraux pour intégrer les nouveaux arrivants et présenter les départements ;
— La pratique sportive au sein de la MDH, dont la constitution d'une team FFHandball pour participer au tournoi des partenaires et des dossards pour le semi-marathon de Paris ;
— La poursuite du travail concernant la mise en conformité et le suivi du RGPD fédéral ;
— La Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) avec un appui conseil durant 2022 pour établir un plan d'action à travers les priorités de la stratégie fédérale sur les axes économiques, sociaux et environnementaux ;
— Le partage de bonnes pratiques avec des pairs dans le secteur du sport et au-delà dont notamment les rencontres avec le responsable RH de la Ligue de Football Professionnel ou encore la DRH de Valéo.

Autonomie/responsabilité/confiance/volontariat/transversalité/compétences à développer/management par les compétences.

11 Rapport de l'Institut Fédéral de formation et de l'emploi

L'OFFRE DE FORMATION

L'IFFE poursuit le développement de son offre de formations avec près de 60 sessions organisées et près de 700 stagiaires accueillis en 2022 dans le cadre de FPC ou Certifications professionnelles.
Le nombre d'offres de formation et de stagiaires accueillis a été multiplié par 2 depuis 4 ans pour les 7 publics d'encadrement du handball sur la performance sportive et sociale, le management, la communication…
L'IFFE porte désormais des certifications et diplômes professionnels au travers des 3 TFP FFHANDBALL et du BPJEPS d'Éducateur sportif contre uniquement des diplômes fédéraux (EF ou EIR) auparavant.

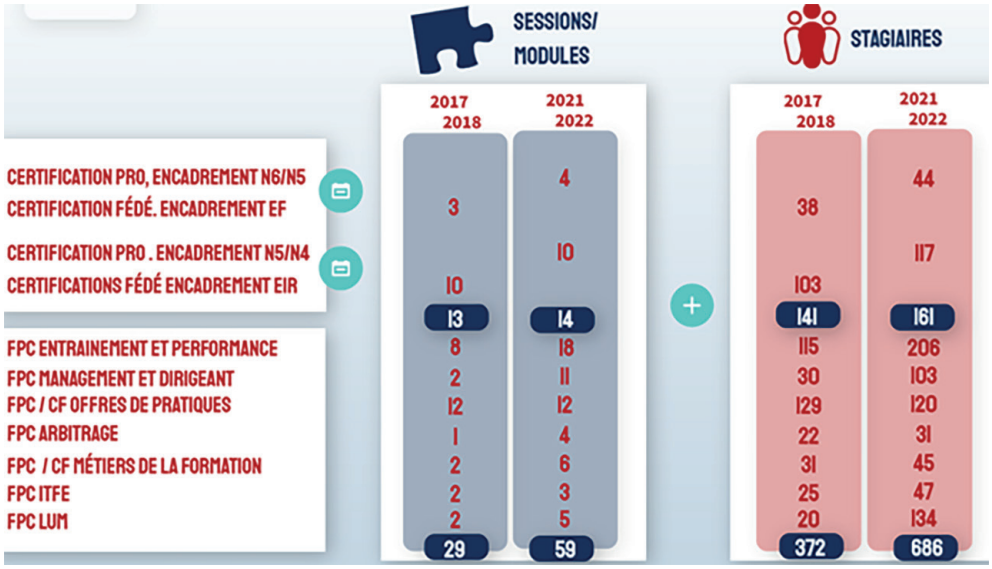

Des sessions de formation spécifiques IFFE 2022/23 ont été mises en place pour accompagner :
— 9 sportifs de haut-niveau en reconversion à suivre un parcours T5 Entraîneur de Handball
— 23 entraîneurs français à préparer la certification EHF Master Coach ou EHF Pro Licence pour encadrer et manager une équipe sur le banc lors de compétitions européennes
— 3 territoires ultramarins à mettre en place des parcours T4 Éducateur de Handball (Zone Antilles-Guyane, Zone Réunion-Mayotte, Zone Nouvelle-Calédonie-Tahiti) dont une partie en distanciel

14 actions de formation collective de référents réseaux fédéraux et territoriaux ont été organisées par l'IFFE et financées par l'AFDAS : PPF féminin et masculin, Arbitrage, Performance sociale, Formation, Dirigeant …
Une ingénierie spécifique a été mise en place par l'IFFE, pour les coordonnateurs de formation des ITFE, afin d'accompagner la mise en place d'une nouvelle modalité pédagogique d'Action de formation en situation de travail (AFEST) dans les parcours.

LES CERTIFICATIONS

8 jurys pléniers de certifications ont été organisés par l'IFFE pour délivrer les TFP FFHANDBALL en 2022.

415 TFP ont été attribués à des stagiaires en formation initiale (apprentissage), continue, ou VAE:
— 231 TFP Éducateur de Handball (T4)
- 106 TFP Éducateur de Handball mention Animateur des Pratiques sociales sociétales (APSS)
- 16 TFP Éducateur de Handball mention Entraîneur Territorial (ET)
- 109 TFP Éducateur de Handball double mentions APSS et ET

— 161 TFP Entraîneur de Handball (T5)
— 23 TFP Entraîneur du secteur Professionnel (T6)
- 13 TFP Entraîneur du secteur Professionnel mention Entraîneur Professionnel
- 10 TFP Entraîneur du secteur Professionnel mention Entraîneur Formateur

Par ailleurs, plusieurs certificats fédéraux ont été attribués dont notamment :
— 9 CF Formateur
— 16 CF Animateur / Développeur Beach Handball
— 3 CF Coach Handfit

Un nouveau certificat fédéral (CF) « Entraîner, manager des gardiens de but en compétition » a été créé. Les sessions de formation seront mises en place par les ITFE, sous habilitation de l'IFFE, en 2023.

LES ÉQUIVALENCES

Une première campagne d'équivalences de diplômes entre l'ancienne architecture de certification (EIR, EF) et la nouvelle architecture de certification (CF).

➨ **2600 demandes ont été transmises à l'IFFE en 2022 et ont été traitées (ou sont en cours de traitement).**

Une deuxième campagne d'équivalence aura lieu en 2023 pour les nouveaux demandeurs.

L'APPRENTISSAGE

Le développement du CFA fédéral se poursuit. Il développe des collaborations avec les ligues régionales ITFE.

Le CFA a porté au travers de 7 sections d'apprentis territoriales (Bretagne, Centre Val de Loire, Normandie, Hauts-de-France, Ile de France, Nouvelle-Aquitaine, PACA) plusieurs sessions préparant le TFP d'Éducateur de Handball (7) ou d'Entraîneur de Handball (3) par la voie de l'apprentissage.

Le CFA a mis également en place une session BPJEPS d'Éducateur sportif mention APT (activités physiques pour Tous) à la Maison du Handball ainsi que 2 sessions en Centre Val de Loire et PACA.

C'est près de 230 apprentis qui ont été accueillis par le CFA fédéral en 2022.

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Grâce à la mise en place du CFA et au portage d'un diplôme d'État, la FFHANDBALL est désormais éligible à recevoir chaque année le solde de la taxe d'apprentissage des entreprises (0,09% de la masse salariale brute).

En 2022, 24 entreprises ont versé leur solde de taxe à la FFHANDBALL pour un total de 58.694,02 €. La moitié de cette somme a été reversée au 7 SA territoriales du CFA au prorata de leur nombre d'apprentis et de leur durée de parcours.

LES COÛTS CONTRAT APPRENTISSAGE

Grâce à des actions conjointes menées par l'IFFE, le CoSMoS, et la CPNEF sport, le NPEC (Niveau de Prise en Charge) des coûts contrats apprentissage pour des parcours T4 et T5 ont été réévalués par France Compétences :
— TFP Éducateur de Handball – De 5.789 € à 7.843 € pour 12 mois de contrat ou parcours (au 01/11/2022)
— TFP Entraîneur de Handball : De 5.789 € à 7.718 € pour 12 mois de contrat ou parcours (au 01/09/2022)

LA REVUE « APPROCHES DU HANDBALL »

La revue technique et pédagogique de la DTN « Approches du Handball » a été transformée en version numérique et digitale, plus facilement diffusable au plus grand nombre. Elle est désormais gratuite pour les licenciés.

Afin de rendre le support plus ludique et dynamique, plusieurs incrustations vidéo sont insérées et accessibles en ligne sur mobile ou tablette.

FFHANDBALL

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DES COMMISSIONS FÉDÉRALES

1 Rapport de la Commission d'Organisation des Compétitions

Tournés vers l'avenir

Lorsqu'avec l'équipe FFHandball 2024 nous avons été élus en novembre 2020 en pleine deuxième vague COVID, j'étais loin d'imaginer que nous en serions là où nous en sommes au moment où j'écris ces quelques lignes.

Nous avions décidé d'accompagner les clubs et les licenciés afin d'amortir au mieux les dégâts COVID et procéder à des accessions sans les relégations qui doivent les contrebalancer. De fait, les niveaux nationaux se trouvaient en sureffectif. Il nous fallait revenir à une composition d'avant COVID pour nos championnats afin de garantir une homogénéité de niveau à l'intérieur de ceux-ci.

Après une période de pure stabilisation, 2022 s'inscrit comme l'année charnière pour les évolutions de nos futurs championnats. L'axe principal mis en œuvre c'est le resserrement de nos compétitions amateurs fédérales.

Bien sûr, fidèle à nos valeurs, nous ne pouvions nous engager dans cette entreprise avec brutalité et arriver à un résultat dans un délai qui aurait trop pénalisé les compétiteurs. C'est la raison qui nous a fait choisir une transition plus longue avec une pente moins raide, sur plusieurs saisons. 2023-2024 marquera la mise en place des formules définitives, ainsi nous aurons mis moins d'un mandat pour absorber les effets COVID et pour repartir de plus belle.

Il est important de préciser ici, que tout ce qui a été construit a pu être possible grâce à l'implication de tous, les clubs bien sûr mais aussi les instances territoriales et les différents services de la FFHandball. Je n'oublie pas, même si la transition a été plus rapide, professionnalisme oblige, tous les acteurs impliqués pour la réussite de la Ligue Féminine de Handball.

D'autres pans de nos activités compétitives évoluent ou se construisent. L'avenir est en marche.

Le Beach a vu naître sa première compétition nationale, « la coupe de France des territoires », sur une belle plage des Hauts de France. Enfin nous montons dans le train ! Il faut aller plus loin, et déjà les prochaines étapes s'écrivent, mais je laisse à Renaud BALDACCI le responsable du Beach le soin de vous en parler.

Le plus haut niveau amateur masculin, la Nationale 1 masculine poule Élite arrive en bout de course avec ses statuts VAP et ses non VAP. Avec la DTN, la CNCG, la Médicale et les clubs nous avons co-construit une formule où le sportif redevient la priorité. La formule ayant été adoptée, dès la saison prochaine la poule « fédérale » à 14 équipes et les 3 poules géographiques à 12 équipes verront le jour.

Les championnats de France jeunes aussi sont concernés par des transformations. En U17 féminin il a été décidé que l'épreuve comporterait 96 clubs afin de mailler le territoire national et d'offrir une mise en situation de proximité à nos athlètes de pôles d'accession. A l'instar de ce qui se pratique en U18 masculin, les équipes U17 féminines les mieux classées conserveront pour elles-mêmes la place en championnat de France la saison suivante.

Les coupes de France aussi sont en perpétuelle innovation. Le leitmotiv de la COC est de rassembler l'ensemble de la famille du handball autour de la coupe de France et ses différents niveaux. Pour des raisons de sureffectif, comme expliqué plus haut, les niveaux nationaux adultes ne pouvaient pas être invités au bal. J'espère que vous réserverez le meilleur accueil à la proposition en ce sens qui vous est faite.

PARIS 2024 arrive à grand pas. Cela nous a amenés à construire des organisations novatrices avec les acteurs des équipes de France et des secteurs professionnels afin d'optimiser nos chances de réussite lors de cet événement.

Je ne peux pas terminer ce rapport sans remercier tous ceux qui ont participé activement aux activités COC. Un grand merci aux bénévoles de la commission pour leurs énergies ainsi qu'à notre collaboratrice Sandrine PETIT pour sa grande disponibilité et son engagement à nos côtés.
Mes derniers mots seront pour un merci spécial à un homme d'une grande compétence, d'une gentillesse infaillible. Il a eu plein de missions au sein de la famille du handball, mais il a participé très activement aux évolutions et réussites de notre commission. Jean-Claude HEBRAS, je garde un grand plaisir d'avoir vécu cette aventure à tes côtés.

Pascal BOUCHET
Président de la COC

2 Rapport de la Commission Nationale d'Arbitrage

La saison 2022-23 a été marquée par un changement notable dans notre structure. Des nouvelles règles attendues depuis les Jeux Olympiques ont fait débat au sein du Bureau directeur sur l'application et des modifications entraînées pour le traçage de la zone d'engagement sur le secteur amateur.

Le projet de la professionnalisation est toujours d'actualité mais quelques points de blocage et un changement de gouvernance nous oblige à le repousser de 6 mois.

Le pôle de la féminisation a élaboré en commun avec des professionnels avec l'aval de la Commission médicale un travail remarquable sur la maternité.

Il nous faut désormais s'attaquer à la problématique rencontrée par nos jeunes arbitres et renforcer le dispositif de lutte contre les incivilités et les faire évoluer dans un climat serein et dépassionné.

Nous sommes toujours en souffrance sur les territoires et il nous faut trouver un nouveau souffle pour pérenniser nos jeunes pouces.

Une nouvelle filière a vu le jour avec des joueurs professionnels (5 binômes officiant après un stage de formation) ils nous couvrent 80 rencontres de N2F à D2F et N3M à N1 Élite.

Denis REIBEL et Laurent REVERET gèrent désormais le pôle Haut- niveau.

François GARCIA a ouvert ses droits à la retraite fin décembre 2022 et nous le remercions de sa contribution et du travail accompli pour la structuration de la CNA, nous lui souhaitons une bonne retraite grandement méritée.

Alain DESSERTENNE a pris ses fonctions en septembre d'Adjoint chargé de l'arbitrage auprès du DTN.

Jérôme BRIOIS prendra la suite quand Alain ouvrira également ses droits à la retraite.

Peu de changement, dans les groupes excellences, nous avons renforcé le secteur de la coordination avec la venue de Thierry CARMAUX.

Une gestion bicéphale dans chaque secteur et un renforcement dans le groupe excellence 3 au vu des 88 binômes qui le composent.

Une meilleure interconnexion avec les Territoires sous l'égide de Patrice JADEL ont permis un meilleur équilibre des délégations des rencontres N3 masculines et N2 féminines.

Nous tenons à féliciter pour l'excellent parcours durant le championnat du Monde :

— Julie et Charlotte BONAVENTURA rencontre ¾ pour la médaille de bronze
— Raouf et Karim GASMI tour principal.
— Cédric DARE et Mathieu FANACK finale Chpt d'Europe U16

Nos jeunes internationaux ont rayonné également cet été, preuve de la bonne vitalité et de la compétence de son encadrement.

— Yann CARMAUX et Julien MURSCH finale junior U21 Championnat d'Europe
— Maïlys CARMAUX et Yasmine DIARE finale Partille CUP (SWE)
— Pierre VAUCHEZ et Titouan PICARD ont réussi avec brio l'obtention du grade EHF cet été.
— Jérôme ROLLAND Délégué BEACH pour la finale World CUP (USA)
— Denis REIBEL Délégué Championnat d'Europe Féminin
— Olivier BUY Délégué Championnat du Monde Masculin.

Les journées de l'arbitrage et la valorisation de nos écoles d'arbitrage ont rencontré un franc succès et nous te-

nons à saluer notre partenaire LA POSTE pour son engagement et son implication dans la mise en valeur de nos actions. Nous nous sommes déplacés aux quatre coins de la France, nous en profitons pour remercier tous les bénévoles et les clubs pour la parfaite organisation de ces évènements.

Un grand merci pour Ludovic FARGE et son équipe du pôle développement de son travail au quotidien pour les différentes présentations des nouvelles règles et la publication du code d'arbitrage.

Une grosse pensée pour Olivier CHORON qui nous a quittés l'année dernière et partie prenante dans cette aventure et militant de la première heure.

Une projection sur les vœux devrait nous insuffler une nouvelle dynamique dans nos territoires. Nous remercions les Présidents de Ligue et Comités et les Présidents de CTA pour leur travail en commun.

Nous souhaitons la bienvenue à Noémie VALOT, jeune stagiaire qui devrait nous apporter son dynamisme et sa fraicheur au sein de l'équipe de Jamila BOULHMISSE pour palier au remplacement d'Amandine VAHE, jeune maman de la petite Lou. Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur à toute la famille.
Sujet éminemment d'actualité pour cette commission qui traitait de la maternité.
Nous félicitons Jamila et son équipe pour la qualité du travail fourni.

Nous prenons toute la mesure des secteurs encore à bonifier et sommes reconnaissants de la qualité de nos équipes constituées de bénévoles et de professionnels. Nous sommes pleinement conscients que ce sont nos territoires qui constituent notre vivier.

Le plaisir doit guider nos jeunes dans cette activité et il nous faut la préserver pour le bien de notre sport.

Olivier BUY
Président de la CNA

3 Rapport de la Commission Nationale de Contrôle et de Gestion

L'année 2022 a été marquée par la mise en place d'une nouvelle Commission. Celle-ci a, dès son installation fin octobre dernier, dû se saisir de la situation de deux clubs féminins, Bourg de Péage et Fleury. Ces deux clubs sont désormais soumis à une procédure de liquidation judiciaire, en cours, et leur équipe professionnelle ne participe plus aux championnats 2022-23.

D'autres clubs sont en grande difficulté (hors la gestion de la période post Covid), ce qui confirme le caractère particulièrement instable de l'environnement économique dans lequel ils évoluent. Les soutiens des collectivités font de plus en plus défaut ; quand la recherche de partenariats privés, elle s'avère de plus en plus compliquée.

Tout ceci va peser sans doute et à terme rapproché, sur la situation financière des clubs et donc sur l'organisation des compétitions.

Aussi, dès cette année, la Commission, quand elle sera appelée à se prononcer sur l'accession de certains clubs à la division supérieure, tiendra le plus grand compte de leur situation financière mais également de leur modèle économique, afin d'éviter que des situations comme celles évoquées précédemment ne se reproduisent. Il en va de la pérennité des clubs, du devenir des joueuses et des joueurs, professionnels et amateurs, des salariés et des bénévoles. Il en va également de l'équité sportive et de la régulation des compétitions.

Cette situation, qui pourrait se prolonger au moins dans les toutes prochaines années, doit inciter à une réflexion en profondeur sur l'économie de notre sport.

Les chiffres clés pour 2022-23

1 / CONCERNANT LES CLUBS

➨ A propos de la D1F

— Les recettes budgétaires prévisionnelles cumulées pour la D1F s'élèvent à 32,2 M € (31,8 M€ pour 21-22)

— Les subventions des collectivités stagnent : elles représentent 9,9M€ pour la D1F, soit 31 % du montant global des recettes, à comparer aux 9,6 M€ soit 30 %, pour 21-22, sachant que la masse salariale validée par la Commission augmente dans le même temps pour s'établir à 21M€ (19M€ pour 21-22)

— La moyenne mensuelle des salaires bruts des joueuses professionnelles à temps plein, évoluant en D1F, hors avantages en nature, s'élève à 2 807 € en 2022-23 (2 733 € pour 21-22)

➨ A propos de la D2F

— 8 clubs sous statut VAP ont participé au championnat en D2F (3 en 21-22) : ACHENHEIM, AULNOYE AIMERIES, BOUILLARGUES, CLERMONT, FLEURY, NOISY LE GRAND, STELLA SAINT MAUR, LE HAVRE.
Parmi ces clubs, 3 se sont vu retirer le statut VAP en cours de saison par la CNCG : CLERMONT, FLEURY et BOUILLARGUES.

➨ A propos de la N1M Poule Élite

— 10 clubs sous statut VAP ont participé au championnat en N1M (8 en 21-22) : ANGERS, COURNON, DREUX, ELITE VAL D'OISE, GONFREVILLE, HAZEBROUCK, LANESTER, MULHOUSE, US SAINTES, VENISSIEUX.
Parmi ces clubs, 1 s'est vu retirer le statut VAP en cours de saison : celui de VENISSIEUX.

➨ **A propos de l'attribution des statuts professionnels**

— 520 contrats de joueuses et joueurs professionnels en D1F, D2F, N1M, N1F, N2M, N2F ont été enregistrés par la CNCG et signés avec 97 clubs du secteur fédéral pour la saison 2022-23 (433 en 21-22).

2 - CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION EN 2022

➨ 178 décisions du 01/1/22 au 15/10/22 / 20 décisions CNCG du 15/10/22 au 31/12/22
➨ 4 décisions contentieuses du 1/01/22 au 15/10/22 / 3 décisions contentieuses du 15/10/22 au 31/12/22 (4 entre le 1/01 et le 17/04/23), soit 7 décisions contentieuses sur les six derniers mois.

— Nombre de clubs en difficulté (hors BOURG DE PEAGE et FLEURY) : 3 clubs en D1F, 5 clubs en D2F, 3 clubs en N1M « Poule élite », soit 11 clubs sur les 41 clubs contrôlés par un membre de la CNCG.

— Un contexte post Covid19 incertain et complexe à appréhender par les clubs (soutien fragile des partenaires privés et publics, suppression des aides Covid, remboursement des PGE, crise énergétique, hausse des minimas de rémunérations en lien avec l'inflation…) nécessitant un suivi, un contrôle et un accompagnement renforcés de la CNCG.

3 - TRAVAUX DE LA COMMISSION POUR 2023-2024

La nouvelle Commission a un double objectif, au service d'un meilleur accompagnement des clubs :

— « toiletter » le règlement et les textes qui s'imposent à eux comme à la CNCG, dans la perspective de clarifier, de compléter voire de simplifier certains dispositifs de contrôle,

— définir des outils simples, mais reflétant aussi fidèlement que possible l'état des finances des clubs, pour permettre un meilleur pilotage de la gestion par toutes les parties concernées et un dialogue constructif entre les contrôleurs et les clubs.

Ces travaux ont déjà commencé, en interne à la Commission. Celle-ci partagera ses propositions avec un panel de clubs, de dirigeants… car il s'agit d'être au plus près de la réalité du terrain…avant de formaliser les modifications qu'elle présentera aux instances fédérales, début 2024. Si ce calendrier est respecté, et avec l'accord de ces instances, le règlement ainsi amendé pourra s'appliquer dès la saison 2024-2025.

Il est souhaitable que ce règlement s'inscrive dans la durée, sans pour autant être immuable, pour permettre aux clubs une plus grande stabilité dans leur fonctionnement quotidien, une meilleure lisibilité des nouvelles dispositions et une meilleure appropriation de celles-ci.
Comme cela a été indiqué aux clubs lors des premiers échanges avec les contrôleurs, des séances de formation pourront être organisées pour mieux former les dirigeants, trésoriers…

Jean-Marie BRINON
Président de la CNCG

4 Rapport de la Commission Nationale de Discipline

Lors de l'AG précédente, je faisais part de mon inquiétude et j'avais utilisé la formule « **J'ai mal à mon Handball** ». Si je peux me permettre, je peux dire aujourd'hui « **J'ai peur pour le Handball** ». Peur des dérives, notamment des jeunes, constatées, au fil des rencontres, au fil des week-ends
Peut-être penserez- vous que je suis pessimiste ? Ne suis-je pas tout simplement réaliste ?

Je ne vais pas vous surprendre, le constat de ce compte-rendu, établi à iso périmètre, n'est pas flatteur pour notre sport et pour celles et ceux qui le pratiquent. Vous trouverez un peu plus avant les chiffres qui résultent de notre activité.
La saison précédente, lors de l'étude des dossiers examinés, les personnes convoquées arguaient du fait qu'après un arrêt des compétitions, les licenciés avaient besoin de se défouler, raisons de leur engagement un peu plus dense, un peu trop viril sur les terrains.
Aujourd'hui, ce discours a complètement, ou presque, disparu, il est apparu une nouvelle raison aux débordements, ''la frustration''. Quel joli mot pour dire l'impossibilité de satisfaire un désir, aboutissant à son refoulement. La grande majorité de nos dossiers n'a pour cause que cette notion.
Que dire alors des dossiers relevant de la catégorie des U17 et U18. En début d'année, ils représentaient la moitié de ceux que nous avions à traiter. A notre niveau, nous n'avons que cette catégorie de jeu, et pour ces catégories d'âge. De ce que je peux en connaître, ce n'est pas mieux dans vos territoires, voire pire, les catégories d'âges inférieures sont aussi impactées.
Chacun sait que tous les week-ends, quelle que soit la catégorie, quel que soit le type de championnat il s'agit du championnat du Monde ; c'est bien triste mais c'est **LE** constat.
Les raisons de ces débordements sont multiples, je l'ai déjà écrit antérieurement mais il me semble bon d'insister et d'appuyer là où ça fait mal, se poser les vraies questions. Est-ce que nos encadrants sont bien formés, aussi bien techniquement que pédagogiquement ? Quand certains d'entre-eux critiquent, voire plus, ouvertement les jeunes arbitres, sont-ils conscients du mal qu'ils font ? Est-ce que les parents de nos enfants ne sont pas la cause principale de ce qui est vécu, dorénavant, dans les gymnases ?
Ils ne sont pas exempts de tous reproches ces papas et ces mamans qui pensent que leur enfant est l'international de demain. Il n'existe pas de solution miracle, La Fédération ne peut pas apporter, à elle seule les réponses. Il est indispensable que toutes et tous, à tous les niveaux, nous prenions nos responsabilités et que nous mettions en œuvre les mesures drastiques qui s'imposent pour éradiquer ce qui se passe sur les terrains et a fortiori dans les tribunes.
L'année passée, à la même période, la CND a examiné **90 dossiers**, dont **66%** pour le secteur masculin, **20%** pour les catégories de jeunes. Les actes commis envers les arbitres représentaient **33%** des atteintes, ceux envers les joueurs, pratiquement la moitié. A ces chiffres il faut ajouter **2** dossiers pour atteinte sexuelle et **1** dossier pour les autres incivilités
Cette année, ce sont **129** dossiers qui ont déjà été traités, dont **85%** pour le secteur masculin et **25%** pour les catégories de jeunes. Les actes commis envers le corps arbitral représentent **34%** alors que les atteintes aux joueurs sont à **54%**. Il faut ajouter les **3** dossiers pour atteinte sexuelle et **13** dossiers pour d'autres incivilités. C'est sans compter ceux qui sont en attente de traitement.
Ces chiffres peuvent paraître similaires d'une année sur l'autre mais le constat de l'augmentation de **30%** est significatif de ce qui est en train de se passer pour notre discipline. Que dire du nombre sans cesse croissant d'actes d'incivilités venant des tribunes, qu'ils soient à destination des arbitres, les plus fréquents, et/ou des joueurs adverses. Autant que je me souvienne, notre commission n'a jamais prononcé autant de huis clos. Est-ce un bien, je n'en suis pas sûr loin s'en faut.
Pourtant, ce type de décision vient impacter très fortement le budget déjà bien délicat des clubs. Alors, quelle solution, sanctionner l'équipe pour laquelle un huis clos a été décidé par des points de pénalité ? La grille disciplinaire nous le permet. Pourquoi pas, mais la pénalité financière peut être encore plus lourde et cela ne résoudra pas, à mon sens, les débordements du public.

Je crois, et je reste persuadé, que la solution, si tant est qu'elle existe, se situe au niveau des clubs. Ils sont responsables avant, pendant et après une rencontre, de leur public. Quand on a dit ça, on n'est pas plus avancé. Tout le monde sait, et c'est encore plus vrai pour le secteur amateur, que le Responsable de Salle et de l'Espace de Compétition (RSEC) n'a pas le pouvoir et l'autorité pour faire ''la police'' dans les tribunes.

Bien souvent, c'est même une personne qui « passait par-là » qui officie. Mieux encore, il tient la buvette, c'est un parent de joueur, et il ne peut intervenir de peur de se faire agresser. Bien souvent, il ne sait pas que sa fonction est primordiale, quand il sait en quoi cela consiste. Il n'y a jamais eu de véritable formation pour cette ''fonction''.

Alors, il nous faut, me semble-t-il, nous mettre autour d'une table et mettre en commun les expériences des uns et des autres, évoquer les problématiques, ce qui peut ou pourrait être mis en place pour revenir à ce Handball que nous avons tous connu où le plaisir de jouer l'emportait sur l'enjeu même s'il fait partie de la compétition.
Certes, nous avons peut-être hérité d'un public venant d'une discipline qui autorise des pratiques peu recommandables, à nous de leur faire comprendre, c'est difficile, je n'en disconviens pas, que ce n'est pas notre philosophie.

Je ne peux terminer sans, encore et toujours mais avec beaucoup de plaisir, remercier celles et ceux qui œuvrent avec moi pour que cette commission soit la plus efficiente possible.
Je crois bon de devoir tordre le cou à une idée reçue, comme vous, tous les membres de la Commission Nationale de Discipline sont des bénévoles qui ne sont pas rémunérés par la FFHandball. Je crois nécessaire et important que cela soit su et répété à l'envi.

Ce n'est pas toujours simple de devoir sanctionner nos pairs, mais c'est la fonction qui nous est impartie et nous l'accomplissons dans une parfaite harmonie.

Merci aussi aux salariés (Je vous prie de bien vouloir m'excuser Mesdames si je n'utilise pas l'écriture inclusive, je ne m'y fais pas) qui sont d'un soutien et d'une aide indéfectible quand les dossiers sont un peu plus délicats.

Christian DELUY

« Ne pas savoir et croire qu'on sait, c'est la maladie des hommes. »
(Lao TSEU)

5 Rapport de la commission réclamations et litiges

1 / COMPOSITION

Présidente :
BOURASSEAU Marie (Indépendant)

Vice-Président :
LIGUORI Jean-Luc (Normandie)

Membres :
BALDACCI Renaud (Corse)
BOURZEIX Claude (Grand Est)
CANDILLON Catherine (Hauts-de-France)
DELAGE Corinne (Île-de-France)
FOURCOT Jacques (Bourgogne-Franche-Comté)
GESTEDE Maxime (Indépendant)
LAFOND Robert (Île-de-France)
LARCHER Serge (Pays de Loire)
LECHARDEUR Laure (Provence-Alpes)
SANGUINETTI Martine (PACA)

2 / TABLEAU DE BORD → 2E PARTIE DE LA SAISON 2021-22

Nombre de dossiers enregistrés: 31
2 irrecevables (sans débat) / 6 examinés lors d'un débat contradictoire
23 non-examinés (retrait de réclamations)

Type de réclamation et litiges Niveau National	Réclamation retirée / renvoyée	Dossiers irrecevables pour vice de forme / fond	Dossiers reçus et examinés (hors irrecevables)	Décisions défavorables aux requérants (hors irrecevables)	Décisions favorables aux requérants
COC Nationale			1	1	
Commission nationale des statuts et de la réglementation (qualification, convention...)			2	2	
Commission nationale des Statuts et de la Réglementation (CMCD)	23		1		1
Réclamations sur FDME (faute technique d'arbitrage)		1	2		2
Réclamations sur FDME (autres)					
Autres		1			
Total	23	2	6	3	3

Remarques:

8 dossiers ont été traités
2 dossiers ont été déclarés irrecevables, sans faire l'objet d'un débat contradictoire
3 décisions ont été favorables aux requérants
1 décision a fait l'objet d'un appel (rejetée)

Les 2 réclamations sur FDME déclarées recevables ont donné lieu à rejouer la rencontre ;
1 seule contestation de décision de la COC ;
1 dossier concernait une qualification de licence, et 1 était lié à une convention entre clubs (détermination du niveau de jeu de l'équipe, suite à l'arrêt de la convention) ;
Aucun litige relatif à des anomalies mentionnées sur la FDME.

Un grand nombre (23) de dossiers n'a pas été examiné par le CRL car les clubs ont retiré leur réclamation.
Il s'agissait de réclamations faisant suite aux décisions CMCD prononcées par la CNSR.

En effet, le suivi et le contrôle de la CMCD ont conduit à une notification tardive des décisions de pénalité, rendant la procédure prescrite, tel qu'il est prévu dans les textes.

En l'espèce, à la suite de la crise sanitaire, la saison 2021-22 fut la première saison de reprise de la CMCD, et la commission en charge a constaté un volume extrêmement important (150) de clubs encore en défaut, ce qui l'a amenée à reprendre la situation de chacun, et notamment d'abandonner le contrôle du respect des seuils de ressources, afin de réduire au maximum le nombre de clubs pénalisés.

Ainsi, « le Bureau directeur de la FFHandball, réuni le vendredi 8 juillet [2022], [...], sans remettre en cause ces décisions [de pénalités] sur le fond, de renoncer à leur faire produire leurs effets. Il a ainsi voté à l'unanimité des membres présents la résolution suivante :

Compte tenu du contexte créé par l'envoi, aux clubs en défaut relativement à leur CMCD pour la saison 2021-22, après le 20 juin, date limite d'envoi des notifications des décisions de sanctions, le Bureau directeur fédéral :
- Déclare maintenir les décisions en leurs motifs ;
- Décide de renoncer à faire produire les effets des sanctions prononcées par ces décisions, y compris concernant les effets attachés à l'état de récidive, et donc à se prévaloir de l'exécution desdites décisions ;
- Invite les clubs concernés à tirer les conséquences de ce qui précède et à retirer leur recours devant la CRL (avec un remboursement des droits de consignation versés à cet effet) ».

Les clubs ainsi pénalisés au titre de la CMCD étaient donc invités à se rapprocher de la CRL pour retirer leurs recours s'ils le souhaitaient. Dans cette hypothèse, les droits de consignation leur seraient alors retournés.
A défaut d'action de leur part, leur réclamation serait traitée par la commission.

1 seul club a maintenu sa demande de réclamation, et a donc obtenu gain de cause, avec remboursement de la consignation versée.

3 / TABLEAU DE BORD → 1ÈRE PARTIE DE LA SAISON 2022-23

Nombre de dossiers enregistrés: 81
3 irrecevables (2 sans débat / 1 après débat) / 5 examinés lors d'un débat contradictoire

Type de réclamation et litiges Niveau National	Réclamation retirée / renvoyée	Dossiers irrecevables pour vice de forme / fond	Dossiers reçus et examinés (hors irrecevables)	Décisions défavorables aux requérants (hors irrecevables)	Décisions favorables aux requérants
COC Nationale	1		3	3	
Commission nationale des statuts et de la réglementation (qualification, convention...)					
Commission nationale des Statuts et de la Réglementation (CMCD)					
Réclamations sur FDME (faute technique d'arbitrage)		3	1	1	
Réclamations sur FDME (autres)					
Autres		1			
Total	1	3	4	4	0

Remarques:

8 dossiers ont été traités ;
2 dossiers ont été déclarés irrecevables, sans faire l'objet d'un débat contradictoire ;
Aucune décision n'a été favorable aux requérants ;
Aucune décision n'a fait l'objet d'un appel.

Peu de réclamations sur FDME ont été déposées correctement ;
Les décisions de la COC contestées devant la CRL concernaient des joueurs non-validés sur les listes des conventions entre clubs et un usage frauduleux de colle pourtant interdite.

La CRL rappelle la nécessité de vérifier les anomalies mentionnées sur la FDME, a fortiori en début de saison. Néanmoins, l'absence d'anomalie ne dégage pas les clubs de leur responsabilité. Ils se doivent de respecter le règlement.

Marie BOURASSEAU
Présidente de la CRL

6 Rapport du Jury d'Appel

Le rapport du jury d'appel (JA) portera principalement sur les dossiers ouverts au titre de la saison 2021-22 : compte tenu du délai de traitement, les dossiers de fin de saison sont examinés par le JA jusqu'à la fin de l'année civile, en l'occurrence 2022.

Après deux saisons en demi-teinte, le Jury d'appel a repris son régime de croisière : ont été enregistrés, au titre de la saison 2021-22, 78 dossiers (contre 35 la saison précédente, et encore le nombre d'affaires n'était en réalité que de 19) :

— 70 en matière disciplinaire ;
— 8 en matière de réclamations et litiges.

EN MATIÈRE DISCIPLINAIRE

— 5 appels ont concerné des décisions prises par la commission de discipline de la LNH,
— 7 ont concerné des décisions prises par la commission nationale de discipline,
— 54 ont concerné des décisions prises par des commissions territoriales de discipline
— en outre le JA a été conduit à statuer en premier et dernier ressort, en raison du dépassement du délai pour les traiter en première instance, dans 4 dossiers.

Sur les 66 appels :

— 29 (soit 44 %) n'ont pas prospéré, pour des motifs divers (désistements, décisions d'irrecevabilité ou rejets au fond) ;
— 37 (soit 56 %) ont donné lieu à des décisions d'annulation ou de réformation (dont 2 aggravations de la sanction) de la décision de première instance.
Enfin, dans chacun des 4 dossiers dans lesquels il a statué en première et dernière instance, le jury d'appel a prononcé une sanction à l'encontre du licencié poursuivi.

5 des décisions rendues au titre de cette saison ont été contestées devant le CNOSF :

— 1 saisine a été rejetée pour irrecevabilité, l'intéressé n'étant plus licencié
— dans les 4 autres cas, le/la conciliateur/trice a proposé :
- dans 2 cas, le maintien de la sanction,
- dans les 2 autres cas, de réduire la sanction
une radiation ramenée à 5 ans de suspension de licence (la fédération, tacitement, ne s'est pas opposée à la proposition)
une suspension de 14 dates ramenée à 10 dates (la fédération s'est opposée à la proposition car, au-delà du quantum, une partie des motifs de la sanction était écartée par le conciliateur ; l'intéressé n'a toutefois pas poursuivi la procédure devant la TA).

Comme chaque année, les faits à l'origine des poursuites disciplinaires et des sanctions infligées sont de natures diverses mais malheureusement toujours constatées, commis au cours d'une rencontre : « incidents » allant d'insultes à coups échangés entre joueurs(euses), comportement envers arbitre allant de la contestation systématique à l'insulte (non seulement de la part de joueurs(euses) mais aussi d'officiels responsables, ou encore du public), comportement de supporters non canalisés par le club, etc … Les appels formés contre les décisions infligées en première instance ne sont pas toujours motivés par le degré de gravité des faits et/ou les sanctions infligées (de une à deux dates avec sursis à deux ans de suspension ou la radiation).

A noter, cette année encore, plusieurs affaires concernant des faits à caractère sexuel commis à l'encontre de jeunes licenciés, parfois mineurs. Ce type de dossier – inconnu du jury d'appel il y a quelques années – est désormais récurrent. Il ne faut pas y voir une augmentation du nombre de comportements déviants mais au contraire une prise de conscience de ceux-ci (souvent ignorés ou passés sous silence dans le passé) et une libération de la parole : les faits remontent souvent à plusieurs années, tant le mouvement de fond observé dans la société à l'égard de tels faits que, s'agissant de ceux commis par des licenciés de la FFHandball, la volonté affirmée et effective de la fédération de lutter contre de tels agissements conduisent de plus en plus à leur dénonciation et

à l'ouverture de procédures disciplinaires. Il en va de même pour les faits de discrimination (sexiste, homophobe, ...).

EN MATIÈRE DE RÉCLAMATIONS ET LITIGES

— 3 appels concernent des décisions prises par la commission nationale des réclamations et litiges,
— 5 concernent des décisions prises par des commissions territoriales.

Dans ces 8 dossiers, le JA a prononcé :
— un non-lieu à statuer, le club appelant et la ligue concernée ayant finalement trouvé un accord en séance
— 5 décisions rejetant l'appel
— 2 décisions annulant au fond la décision de 1ère instance et donnant satisfaction au club appelant.

1 de nos décisions de rejet a été contestée devant le CNOSF ; le conciliateur a proposé une solution contraire (en donnant un match à rejouer selon certaines modalités ; la fédération ne s'est pas opposée à la proposition).

Le début de la saison 2022-23 confirme les statistiques de l'année passée, puisque, à la date de rédaction de ce rapport, 36 appels, en matière disciplinaire ou en réclamations et litiges, ont d'ores et déjà été enregistrés.

Un dernier mot enfin pour rappeler que le jury d'appel ne pourrait pas fonctionner sans le support logistique, administratif, juridique du service juridique fédéral qu'il convient de remercier ici, à commencer par sa directrice, Gwenhaël SAMPER, avec qui les échanges sont réguliers (toujours dans le respect de l'indépendance du jury d'appel), Florence BARO son adjointe, et deux assistantes juridiques, Fiona FAGGI et Anne-Sophie POINTET.

Didier MESOGNON
Président du Jury d'Appel

7 Rapport de la Commission Nationale des Statuts et de la réglementation

1 / MISE EN ŒUVRE DE LA LOI DE DÉMOCRATISATION DU SPORT EN FRANCE DU 2 MARS 2022

Groupe de travail, composé de Gwenhaël SAMPER, Florence BARO, Jean-Luc BAUDET, Jean-Pierre BOUCHOUT, Didier MESOGNON, Claude PERRUCHET et Georges POTARD.

La réforme de la gouvernance imposée par la loi du 2 mars 2022 nécessite des adaptations statutaires et réglementaires qui devraient s'appliquer dès la saison 2023-24 portant sur :

— **La composition de l'assemblée générale élective** au sein de laquelle les clubs seront tous invités à participer et compteront pour au moins 50% du collège électoral et 50% des voix ;

— **La parité au sein des instances dirigeantes** ;

— **La désignation de 2 représentants des entraîneurs**, bénévoles et rémunérés, au conseil d'administration ; Dont un de chaque sexe, élus au scrutin secret à la majorité des suffrages exprimés par les entraineurs. Ils siégeront avec voix délibérative.

— **La création d'une commission des sportifs de haut niveau** dont les membres élisent deux représentants au BD et au CA « fédéral » ;

— **La limitation du nombre de mandats** du président de la Fédération et des présidents des ligues régionales ; Le nombre de mandats de plein exercice exercés par un même président ne peut excéder le nombre de trois.

— **L'obligation de transparence des dirigeants** via l'obligation de déclaration et de liens d'intérêts sur les cinq dernières années ;

— **La compétence du conseil d'administration** de se prononcer dans les deux mois suivant l'élection du président (e) sur le principe et le montant de son indemnité.

— **La commission fédérale d'éthique** devient la commission d'éthique de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts. Elle gèrera notamment les déclarations de patrimoine et de liens d'intérêts des dirigeants (obligation de transparence).



pilotage de la circulation dans les territoires pour échanges et recueil des avis et propositions ; finalisation pour présentation dans le circuit de validation passant par le bureau directeur fédéral, le conseil d'administration et l'assemblée générale.

Principaux domaines :

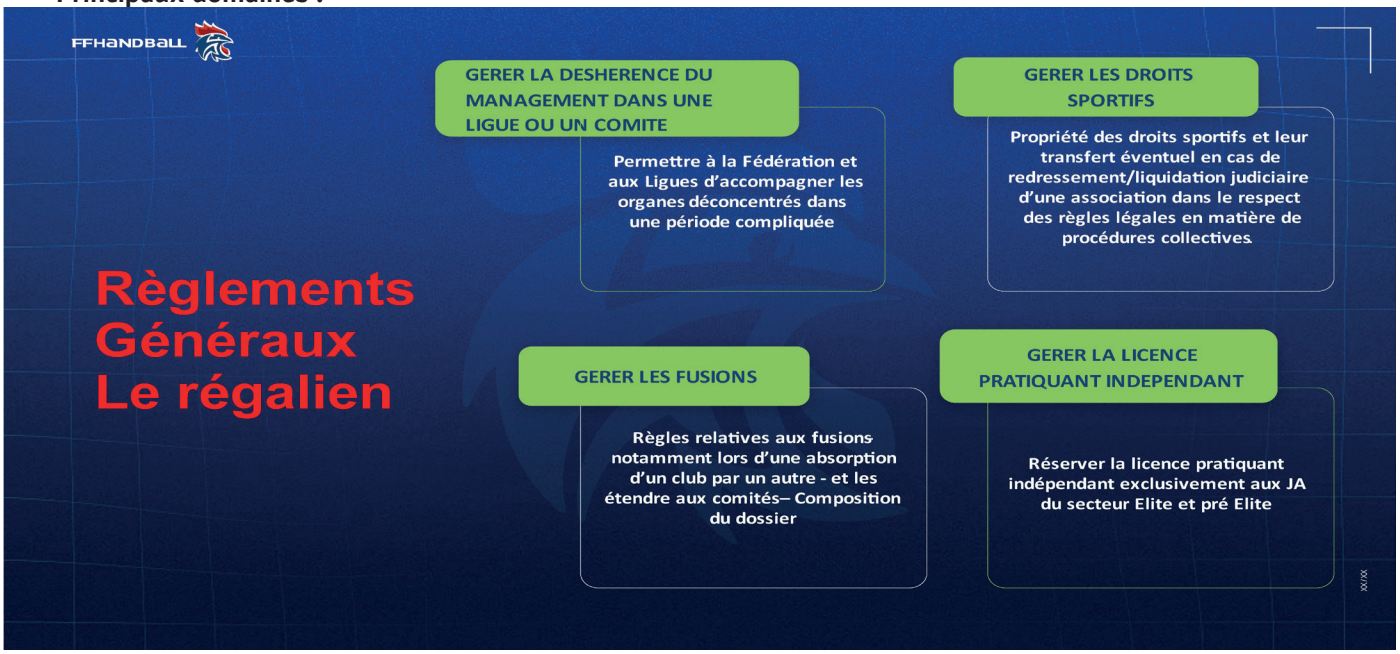

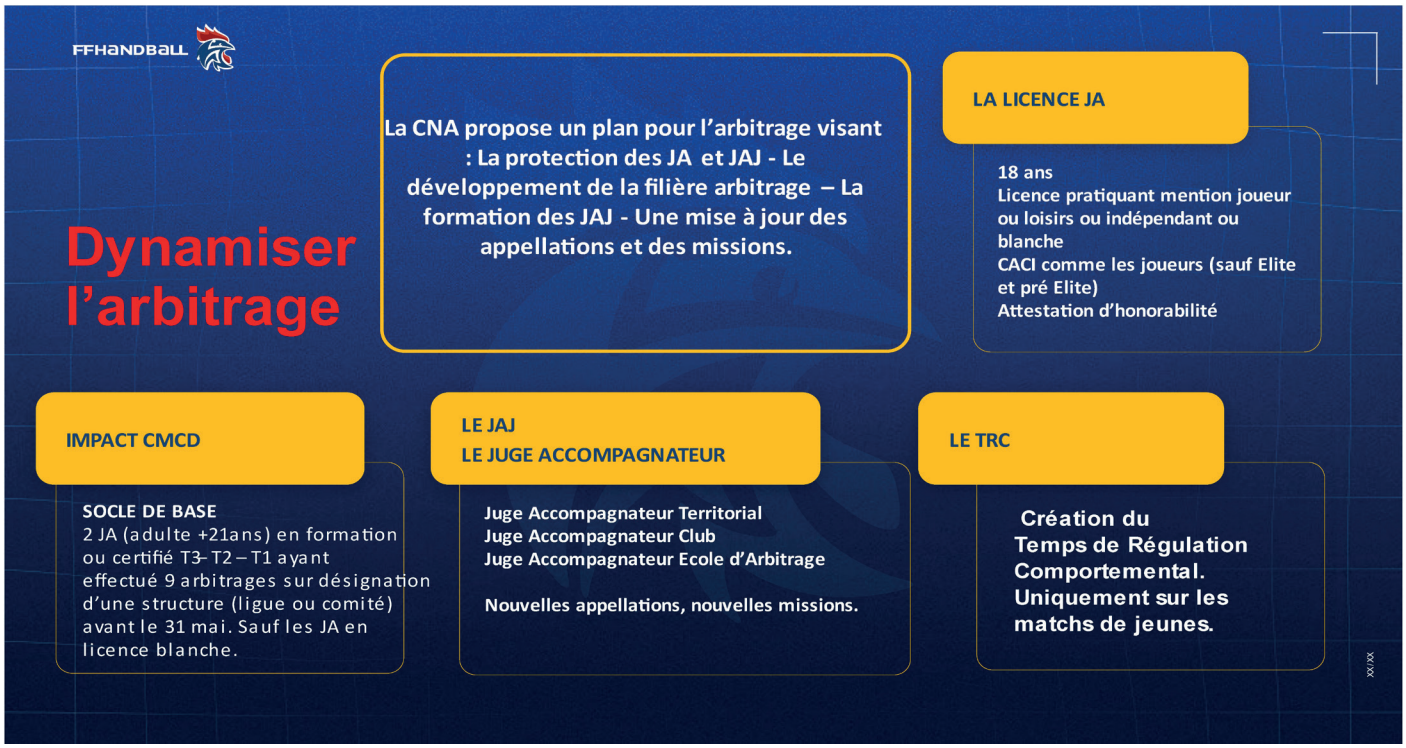


FFHANDBALL
RG - Favoriser la vie des clubs et le développement
FAIRE CONFIANCE AUX CLUBS ET PRIVILEGIER LA VALEUR AJOUTEE
Responsabiliser les clubs en leur permettant de qualifier les renouvellements de licences amateurs hors transfert international, signées électroniquement, et sans modification desdites pièces.
HOMOGENEISER LES PROCEDURES DE TRANSMISSION
Tout moyen permettant d'apporter la preuve de la réception d'un courrier ou d'un document est accepté.
MUTATION HP AMENAGER LE DELAI DE REPONSE DU CLUB QUITTE
Délais de qualification en mutation HP porté à 7 jours afin de respecter le délai de réaction offert au club quitté.
DEVELOPPER LE PARA HAND
Autoriser un joueur (se) à doubler dans la même semaine, dans son club ou dans deux clubs différents un match officiel de championnat d'une part, et une rencontre de « para hand ».
FAVORISER LA PRATIQUE EN CAS D'ELOIGNEMENT
Clarifier la possibilité de délivrance de la licence blanche dans des situations relatives au parcours d'études, en supprimant la discrimination entre les niveaux d'évolution
REGROUPEMENT TEMPORAIRE DE CLUBS DEPARTEMENTAUX, ELARGI et VŒU PLM
Permettre le regroupement de clubs départementaux situés sur deux ligues limitrophes.
Favoriser la création de clubs dans les arrondissements Paris Lyon Marseille.

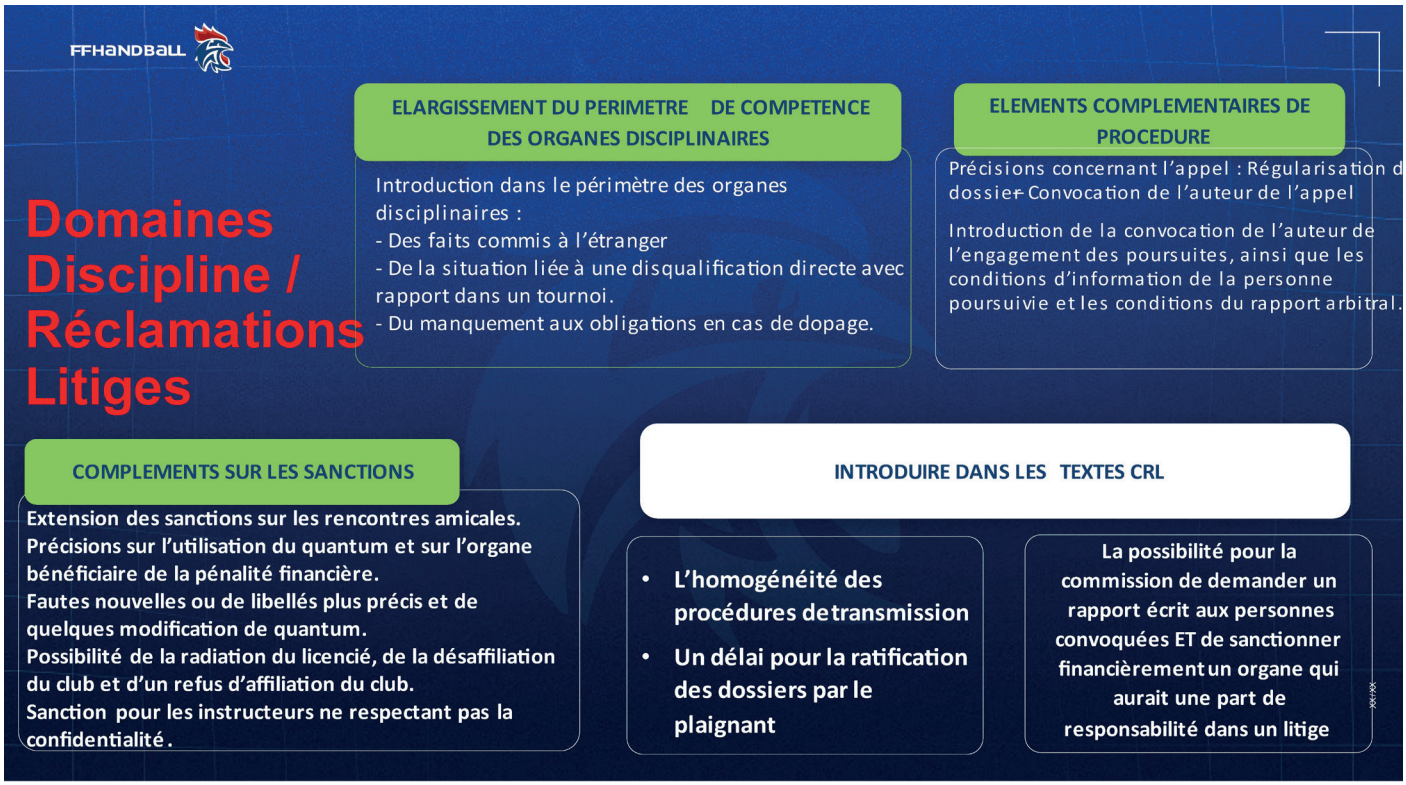
FFHANDBALL
Domaines Discipline / Réclamations Litiges
ELARGISSEMENT DU PERIMETRE DE COMPETENCE DES ORGANES DISCIPLINAIRES
Introduction dans le périmètre des organes disciplinaires :
- Des faits commis à l'étranger
- De la situation liée à une disqualification directe avec rapport dans un tournoi.
- Du manquement aux obligations en cas de dopage.
ELEMENTS COMPLEMENTAIRES DE PROCEDURE
Précisions concernant l'appel : Régularisation d dossier Convocation de l'auteur de l'appel
Introduction de la convocation de l'auteur de l'engagement des poursuites, ainsi que les conditions d'information de la personne poursuivie et les conditions du rapport arbitral.
COMPLEMENTS SUR LES SANCTIONS
Extension des sanctions sur les rencontres amicales.
Précisions sur l'utilisation du quantum et sur l'organe bénéficiaire de la pénalité financière.
Fautes nouvelles ou de libellés plus précis et de quelques modification de quantum.
Possibilité de la radiation du licencié, de la désaffiliation du club et d'un refus d'affiliation du club.
Sanction pour les instructeurs ne respectant pas la confidentialité.
INTRODUIRE DANS LES TEXTES CRL
• L'homogénéité des procédures de transmission
• Un délai pour la ratification des dossiers par le plaignant
La possibilité pour la commission de demander un rapport écrit aux personnes convoquées ET de sanctionner financièrement un organe qui aurait une part de responsabilité dans un litige

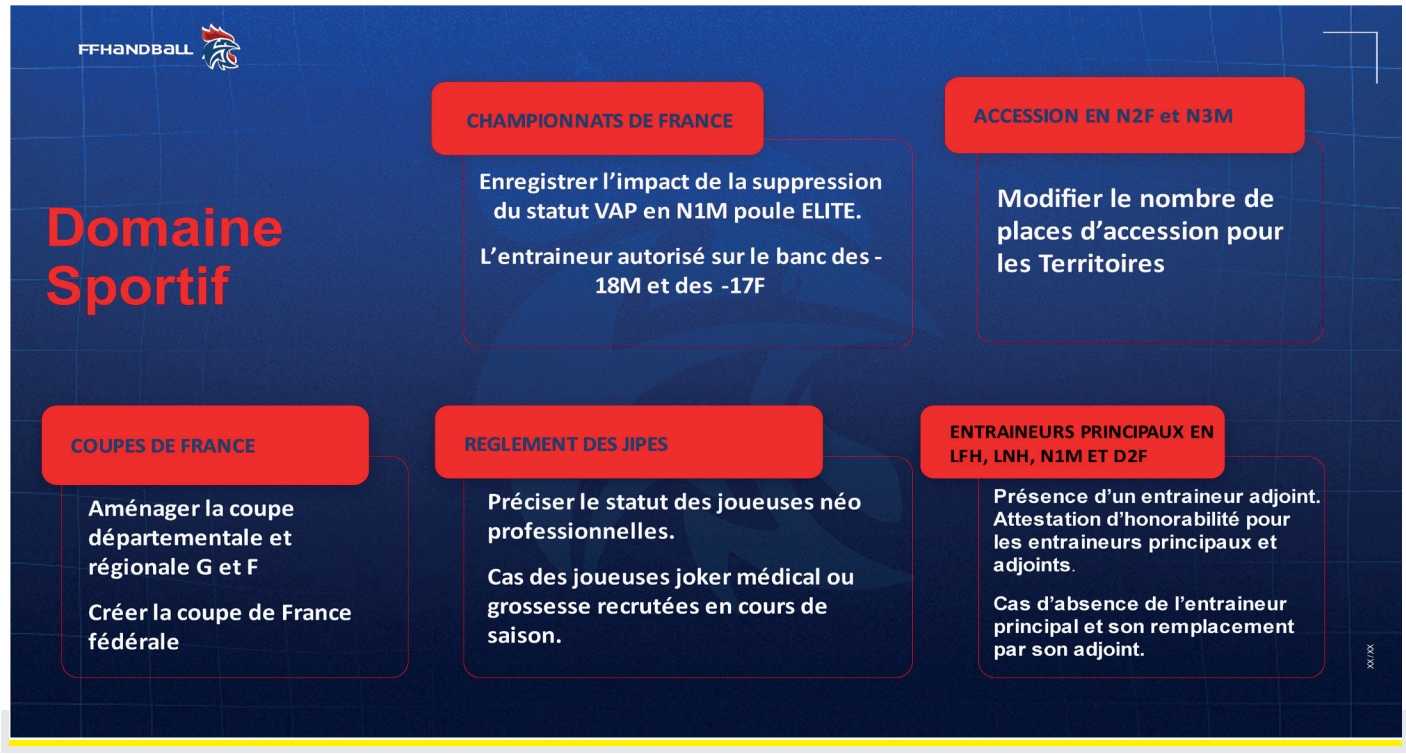

3 / MISE EN ŒUVRE DE TRAVAUX RÉCURRENTS :

GESTION DES QUALIFICATIONS / CONTRÔLES DE LA CMCD NATIONALE / CONTRÔLES DES SALLES ET TERRAINS / GESTION DES CONVENTIONS ET ENTENTES AU NIVEAU NATIONAL.

Remerciements à une équipe au travail : Émilien MATTEI - Marie-José GAUDEFROY - Roger MAZEL – Gilles BLANCHOUIN (Salles et terrains) - Luc EPIFANI - Christian PASTOR - Florence LALUE - Régis LAGASSE - Claude BOMPARD (CMCD) – Marc ERARD - Valérie CORDURI-DAVIET -Francine VERGES - Patrick COUILLET – Michel LAVEISSIERE – Une bise spéciale à Roger.

Merci au soutien sans failles du juridique : Gwenhaël SAMPER – Florence BARO - Anne-Sophie POINTET - Sandrine DECHENEAUX –

Spécial thanks pour l'expertise des collègues : Didier MESOGNON, Christian DELUY, Olivier BUY, Jérôme BRIOIS, Frédérique BARTHÉLÉMY, Dominique RIVIÈRE, Jean-Marie BRINON, Pascal BOUCHET, Fabrice ARCAS, Marie BOURRASSEAU, Gilles BASQUIN, Jacky BERTHOLET, Arnaud MAYEUR.

8 Rapport de la commission des agents

1 / COMPOSITION

Président : Rémy LÉVY

Titulaires :
Représentant des joueurs - M. Benoît HENRY (Suppléante : Mme Romane FRECON)
Représentant des clubs - M. Thierry OMEYER (Suppléant : Adrien BERNARDI)
Représentant des entraîneurs - M. David PENEAU
Représentant des Agents - M. Andrej GOLIC (Suppléant : Gatien D
Représentant LNH - M. Philippe BELLOIR

Voix consultative
Représentant DTN - M. Pascal BOURGEAIS

2 / EXAMEN POUR L'OBTENTION DE LA LICENCE D'AGENT SPORTIF - SESSION 2022-23

La première épreuve écrite (générale) organisée par le CNOSF s'est tenue le 21 novembre 2022 à la Maison des Examens (Arcueil) :
— 6 candidats inscrits ;
— 5 candidats présents
1 candidat reçu,
4 candidats ajournés.

La seconde épreuve écrite (spécifique handball) organisée par la FFHandball s'est tenue le 13 février 2023 à la Maison du handball :
— 1 candidat inscrit (celui reçu à l'épreuve générale du 21 novembre 2022) ;
— 1 candidat présent ;
— 1 candidat reçu.

3 / LISTE DES AGENTS SPORTIFS AUTORISÉS À EXERCER EN FRANCE

29 agents titulaires de la licence d'agent de handball délivrée par la FFHandball, dont 4 femmes.
28 agents ressortissants communautaires, dont 5 femmes, autorisés à exercer occasionnellement en France sur le fondement de la liberté de prestation de services et du code du sport français.

4 / LUTTE CONTRE LES DÉRIVES DE L'ACTIVITÉ D'AGENT SPORTIF

La Commission des agents poursuit ses efforts en matière de lutte contre l'exercice illégal d'agent sportif. Un délégué aux agents a été désigné par le Bureau directeur fédéral. Il est notamment chargé de l'engagement des poursuites disciplinaires susceptibles de déboucher sur des sanctions prononcées par la commission des agents, pour non-respect de la réglementation.

La première étape consiste à collecter des preuves auprès de clubs, joueurs, entraineurs, etc. qui collaborent avec des personnes se faisant passer pour des agents alors que celles-ci ne sont ni titulaires de la licence d'agent, ni d'une autorisation d'exercer la profession d'agent en France à titre temporaire et occasionnel, tout en leur rappelant que la commission prendra les mesures qui s'imposent en cas de dissimulation d'informations, à savoir la saisie du procureur de la République compétent d'un signalement sur le fondement de l'article 40 du code de procédure pénale.

Les agents licenciés ou autorisés qui se prêteront à ce type d'agissements risquent également des sanctions disciplinaires (suspension de la licence ou de l'autorisation).

Rémy LÉVY
Président de la Commission
des agents sportifs

9 Rapport de la commission médicale nationale

BILAN 2022

Organisation de la journée scientifique SFTS * / FFHandball

« Les pathologies du geste sportif chez le handballeur » le 2 avril 22 à la Maison du Handball.

* Société Française de Traumatologie du Sport

Prévention des accidents cardio-vasculaires sur le terrain

— Plan de prévention des accidents cardiovasculaires sur le terrain avec la mise en place d'une **formation aux " Gestes qui sauvent "** auprès des arbitres conformément à la loi du 11 Juin 2021 / Décret n°2021-758.
— Cette formation devait être filmée afin de permettre une diffusion auprès de tous les licenciés et tenter d' éveiller chez tous les handballeurs l'envie de se former à leur tour.
— Le souhait de la commission médicale aurait été d'équiper tous les territoires du matériel nécessaire pour organiser à leur tour, au plus proche des terrains, une formation similaire.

Lutte Anti Dopage

— Rédaction du **plan fédéral demandé par l'AFLD et par le Ministère des Sports** / non mis en place à ce jour (d'où la démission de la présidente de la commission médicale de ce poste de référent fédéral)
— Campagne de Sensibilisation sur les risques des Compléments alimentaires conformément aux directives ministérielles, assurée auprès des ligues professionnelles, des filières du PPF et de tous les médecins du handball

CACI

— Conformément à la loi n° 2022-296 du 2 Mars 2022 / article L231-2 du Code du Sport : **Proposition d'un nouveau règlement concernant la délivrance de la licence FFHandball** - Mise en place d'une licence Vétérans « Joueurs & Arbitres » sur le principe «Même âge = Mêmes exigences pour tous les acteurs du terrain» avec des examens médicaux complémentaires conformément aux recommandations des sociétés savantes en cardiologie du sport . Ce travail a été élaboré en tenant compte principalement des risques de mort subites sur un terrain directement liés à l' âge du pratiquant
— Rejet des propositions de la commission médicale par le Bureau Directeur le 13 janvier 2023. Aucune suite n' a été donnée et aucun échange avec les médecins rédacteurs de cette proposition n' a fait suite à cette décision

Hand Fit & Sport Santé

— Participation à la 2ème session de formation des coachs HANDFIT avec un apport médical théorique de 12 heures
— Participation au Projet PARIS 2024 HANDFIT « Sport pour tous & Santé »

Prévention du risque traumatologique au handball

Une ébauche de travail avec la Cellule Recherche s'est timidement instaurée en 2022 . Pour l'instant aucune action concrète n' a été mise en place parmi nos médecins de structures d' accession et d' excellence faute de retours.

Lutte contre les VIOLENCES dans le HANDBALL

— Participation à la cellule fédérale «Autres déviances» qui gère les déviances de comportement constatées au sein de la FFHandball en collaboration avec la cellule « Violences Sexuelles » qui traite les sujets de violence à caractère sexuel et les cas de bizutage
— Poursuite de la lutte contre le bizutage en collaboration avec la DTN

Handball au féminin

— Élaboration d' un diaporama « Activités Physiques Sportives & Grossesse » à diffuser
— Ce groupe de travail travaille sur les fuites urinaires à l'effort et la toujours préoccupante problématique de la gestion des menstruations / Production de documents d'information tout public à venir

Collaboration CNA / Commission Médicale :

— Travail en collaboration avec le Pôle Féminisation de l'Arbitrage sur la thématique « La Grossesse des arbitres »

Commotions cérébrales

— Collaboration à une thèse de doctorat en médecine qui, à partir des données du protocole « Carton Blanc », devrait préciser la réelle incidence de la commotion cérébrale dans le handball et surtout sur les suites médicales et sportives . Une évolution du protocole « CARTON BLANC » sera-t-elle à envisager ? La poursuite de ce travail est suspendue à la décision d' attribution d'une ligne budgétaire spécifique en 2023

Réseau médical fédéral

Annulation du séminaire médical devant réunir tous les médecins du handball (Territoires, Clubs professionnels, Equipes de France et PPF) et qui devait permettre des échanges directs et la diffusion des informations récentes. Faute de budget 2022 ce séminaire est reporté sine die

Information médicale / HANDMAG

— Rédaction d'articles dans tous les numéros version numérique de HANDMAG
PROJETS 2022

Dr Frédérique BARTHÉLEMY
Présidente de la Commission Médicale Nationale

10 Rapport de la commission éthique et citoyenne

Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée Générale Fédérale,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités 2022-23 de la Commission Éthique et Citoyenne que je préside depuis les dernières élections fédérales.

Les travaux qui ont animé la Commission pour cette année s'inscrivent notamment dans les nouvelles mesures introduites par la loi du 2 mars 2022 qui intéressent, pour certaines d'entre elles, les comités d'éthique des fédérations. La Commission s'est également intéressée au contrôle de l'honorabilité mis en œuvre au sein de la FFHandball.

Plus précisément, la Commission s'est attachée à travailler sur deux axes en lien avec la réforme législative de 2022 : une indépendance renforcée et un élargissement de ses compétences dans le domaine de la prévention des conflits d'intérêts.

Concernant l'indépendance renforcée, la Commission a réfléchi, en lien avec la Fédération et des représentants du secteur professionnel féminin et masculin, à une nouvelle composition pour la prochaine olympiade qui sera représentative du handball amateur et professionnel. Cette composition visera à intégrer davantage, dans le périmètre de l'éthique et de la déontologie, les deux ligues professionnelles avec une répartition à parts égales entre la FFHandball (3 membres), la Ligue Féminine de Handball (3 membres) et la Ligue Nationale de Handball (3 membres).

L'indépendance renforcée s'illustre également à travers la proposition d'un mandat des membres d'une durée de 6 ans, renouvelable une seule fois pour une même durée. La composition de la Commission sera renouvelable par tiers tous les deux ans. Enfin, le président de la Commission remettra son mandat en jeu tous les deux ans.

Concernant l'élargissement des compétences, et tenant compte des nouvelles dispositions législatives, la Commission veillera au respect des règles de prévention et de traitement des conflits d'intérêts qui seront définies dans son futur règlement intérieur.

De plus, dès la prochaine olympiade, les dirigeants du conseil d'administration fédéral, des membres des commissions nationales, des membres des instances dirigeantes des ligues régionales et des ligues professionnelles, nouvellement élus ou renouvelés dans leur mandat, seront tenus de lui adresser une déclaration de lien d'intérêts.

Ces nouvelles évolutions législatives seront déclinées dans un projet de règlement intérieur qui, de manière plus large, traitera du fonctionnement de la Commission. Précisons que dans ce contexte évolutif, il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale Fédérale de modifier la dénomination de la Commission, soit la « Commission d'éthique, de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts ».

Concernant l'honorabilité, rappelons que la Commission est à l'initiative de l'introduction d'une attestation d'honorabilité pour les encadrants et dirigeants de la Fédération, de ses ligues/comités et de ses structures affiliées. La liste des encadrants concernée s'est progressivement étendue pour y inclure notamment les encadrants médicaux ou encore les bénévoles en contact direct avec des mineurs.

La Commission s'est alors interrogée sur le suivi de ce contrôle d'honorabilité des acteurs du handball. Lors des prochains mois, elle souhaiterait appréhender davantage les conditions dans lesquelles ce contrôle s'est exercé depuis sa mise en œuvre et faire des recommandations au besoin sur le sujet.

Tenant compte des évolutions à venir, en lien notamment avec les nouvelles compétences qui lui sont dévolues par la loi, la Commission formule le vœu que ces évolutions s'accompagneront des moyens humains, matériels et financiers de toutes les parties prenantes.

Joël DELPLANQUE,
Président de la Commission Éthique et Citoyenne

FFHANDBALL

RAPPORT FINANCIER

Rapport de gestion du trésorier

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres de l'Assemblée Générale

Conformément à la loi et aux statuts de notre Fédération, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Fédération durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture du rapport du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITÉ DE LA FÉDÉRATION

Situation et évolution de l'activité de la Fédération au cours de l'exercice

Au cours de la période les évènements suivants ont eu lieu :
— Championnat d'Europe Masculin du 13 au 30 janvier 2022 en Hongrie et Slovaquie : 4eme place pour l'Équipe de France.
— Championnat d'Europe Féminin du 4 au 20 novembre 2022 en Macédoine du Nord, Monténégro et Slovénie : 4eme place pour l'Équipe de France.
— Augmentation sur la saison 2022/23 de + 8.99% de licences compétitives par rapport à la saison précédente (449 781 toutes licences confondus en 2022/23).
— Retour à tarification normale des licences sur la saison 2022-23 à la suite de la sortie de crise sanitaire COVID

Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2022, il est à noter la 2nde place de l'Équipe de France Masculine au Championnat du Monde en Pologne et Suède.
Aucun autre évènement marquant n'est à noter.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la fédération n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

L'exercice 2023 a été construit avec un budget à l'équilibre tenant compte de :
— Intégration des primes des EDF
— Croissance d'activité de la MDH
— Hausse du nombre de matchs des EDF sur le territoire et pour lesquels la FFHandball est organisateur principal.
— Limite de la hausse du tarif licence à 3 % (inflation en France à 6% en 2022)
— Prise en compte de l'augmentation des coûts de l'énergie toute en intégrant le développement d'actions RSE permettant de favoriser la sobriété énergétique.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations - Sociétés contrôlées

La Fédération Française de Handball au 31 décembre 2022 détient une société.
Nous complétons ces informations par les éléments suivants, arrêtés au 31 décembre 2021 (date du dernier arrêté comptable) :

Filiale / Participation / Société contrôlée	Nature du contrôle	Chiffre d'affaires HT (€)	Résultat d'exploitation (€)	Résultat net (€)	Capitaux propres (€)
CENTRAL HAND	Détention directe 100%	2 325 647	204 951	118 961	262 716

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le montant des cotisations s'est élevé à 7 949 418 euros contre 5 162 958 euros au 31 décembre 2021 soit une hausse de 54%. Cette hausse est principalement liée à la gratuité du renouvellement des licences pour la saison 21/22.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 17 331 836 euros contre 14 649 004 euros au 31 décembre 2021 soit une hausse de 18%.

Le montant des produits d'exploitation s'élève à 32 011 979 euros contre 25 179 784 euros au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 22 %.

Le montant des achat et autres achats et charges externes s'élève à 21 625 513 euros contre 18 525 276 euros au titre de 2021, soit une hausse de 17%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 330 296 euros contre 337 206 euros au titre de 2021, soit une baisse de 2 %.

Le montant des salaires et charges sociales s'élève à 6 545 209 euros contre 9 601 948 euros au titre de 2021 soit une baisse de 32 %.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 66 personnes, comme pour l'exercice antérieur.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation s'élève à 1 767 146 euros contre 1 955 880 euros au titre de la période précédentes soit une baisse de 10 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées au total à 32 289 703 euros contre 31 449 472 au titre de 2021 soit une hausse de 3 %, et le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -277 724 euros contre -6 269 689 euros au titre de l'année 2021.

Compte tenu d'un résultat financier de -264 547 euros, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à -542 271 euros.

Après prise en compte :

du résultat exceptionnel de 931 712 euros vs 2 514 266 pour l'an dernier, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 389 291 euros contre une perte de 3 937 869 au titre de 2021.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 53 614 491 euros, contre 53 692 924 euros à la clôture du précédent exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 389 291 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la manière suivante :

Compte en €	Solde au 31/12/22	Affectation	Solde post affectation
Résultat de l'exercice	389 291	- 389 291	0
Réserves statutaires	937 952		937 952
Réserves FIF	291 589		291 589
Réserves prime EDF	1 179 000	389 291	1 568 291
Autres réserves	6 194 376		6 194 376
Report à nouveau excédentaire	0		0
Total	8 992 208	0	8 992 208

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Fédération seraient de 24 737 346 euros.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 0 euro.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons que lors de l'assemblée générale du 28 novembre 2020 la liste « Handball 2024, jouons collectif » avec à sa tête M. Philippe BANA a été élue. Son mandat est d'une durée de 4 ans.

Le mandat du commissaire aux comptes, Exelmans, a débuté au 31 décembre 2019 et prendra fin au 31 décembre 2024.

***

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation.

Nous vous invitons, après la lecture du rapport présenté par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à CRÉTEIL
Le 27 mars 2023

Bastien LAMON
Trésorier

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)										
	Article D. 441 I.-2° : Factures *reçues* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441 I.-2° : Factures *émises* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	non échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 jours et plus	Total (1 jour et plus)	non échue	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard paiement										
Nombre de factures concernées										
Montant total des factures TTC concernées	2 286 749	977 182	-275055,49	-276 630	425 496,67	4 139 867,52	4 029 781,24	823 540,01	984 281,09	5 837 602,34
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	10,57%	4,52%	-1,27%	-1,28%	1,97%					
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice						19,14%	18,63%	3,81%	4,55%	26,99%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre des factures exclues										
Montant total des factures TTC exclues										
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)										
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	⊟ Délais contractuels : 30 jours fin de mois □ Délais légaux :					⊟ Délais contractuels : 30 jours □ Délais légaux :				

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fédération Française de Handball relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celle-ci proviennent de fraude ou d'erreur.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à

poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnelle permet de systématiquement détecter toute anomalies significatives. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prise individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

— il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
— il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
— il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
— il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
— il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris
le 5 avril 2022
Le Commissaire aux Comptes
Exelmans Audit & Conseil
Éric GUEDJ

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
A l'assemblée générale de la Fédération Française de Handball.

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Caution auprès de la banque LCL

Le bureau Directeur du 20 mars 2014 a autorisé la Fédération Française de Handball à se porter caution auprès de la Banque LCL pour l'emprunt sollicité pour l'acquisition du siège social de la ligue Auvergne Rhône Alpes à hauteur de 500 000 €.

Personne concernée : Monsieur Pascal BAUDE est membre des Conseils d'Administration de la Fédération Française de Handball et de la Ligue Auvergne Rhône Alpes.

2. Frais engagés par les administrateurs

Les frais engagés pour le compte de l'association par les administrateurs, dans le cadre de leur mission, se sont élevés à 10 712,89 euros au titre de l'exercice 2022.

Fait à Paris, le 5 avril 2022
Le Commissaire aux Comptes
Exelmans Audit & Conseil

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	1 075 566	765 274	310 292	451 924	141 632-	31.34-
	Immobilisations incorporelles en cours	40 046		40 046		40 046	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	35 439 047	4 893 991	30 545 056	31 668 314	1 123 258-	3.55-
	Installations techniques Matériel et outillage	4 489 748	2 421 509	2 068 239	1 507 714	560 525	37.18
	Immobilisations corporelles en cours	20 737		20 737	372	20 365	NS
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés	116 000	100 000	16 000	116 000	100 000-	86.21-
	Prêts	242 313		242 313	329 404	87 091-	26.44-
	Autres	76 253		76 253	76 253		
	Total I	41 499 710	8 180 774	33 318 937	34 149 982	831 045-	2.43-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**	3 413		3 413	3 413		
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	10 665 854	13 587	10 652 267	7 409 746	3 242 521	43.76
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	696 119		696 119	595 410	100 709	16.91
	Valeurs mobilières de placement	6 313 092		6 313 092	9 142 056	2 828 964-	30.94-
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	1 833 897		1 833 897	1 796 949	36 948	2.06
	Charges constatées d'avance (2)	796 767		796 767	595 370	201 397	33.83
	Total II	20 309 141	13 587	20 295 554	19 542 942	752 612	3.85
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(III)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(IV)**						
	Ecarts de conversion actif **(V)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	61 808 852	8 194 361	53 614 491	53 692 924	78 433-	0.15-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	**Fonds propres**				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 229 541	1 229 541		
	Réserves pour projet de l'entité	7 373 377	10 235 154	2 861 778-	27.96-
	Autres				
	Report à nouveau		1 076 091	1 076 091-	100.00-
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	389 291	3 937 869-	4 327 160	109.89
	Situation nette (sous total)	8 992 208	8 602 917	389 291	4.53
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement	15 745 138	16 526 850	781 712-	4.73-
	Provisions réglementées				
	Total I	24 737 346	25 129 768	392 421-	1.56-
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	755 076	990 039	234 963-	23.73-
	Provisions pour charges				
	Total III	755 076	990 039	234 963-	23.73-
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	14 185 437	15 742 562	1 557 124-	9.89-
	Emprunts et dettes financières diverses	18 388	161 874	143 486-	88.64-
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	6 390 889	3 426 107	2 964 781	86.53
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	1 774 742	1 960 294	185 553-	9.47-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 607	17 424	7 817-	44.86-
	Autres dettes	1 315 410	2 770 172	1 454 762-	52.52-
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	4 427 596	3 494 685	932 911	26.70
	Total IV	28 122 068	27 573 118	548 951	1.99
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	53 614 491	53 692 924	78 433-	0.15-

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an 23 694 472
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	7 949 418	5 162 958	2 786 459	53.97
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	335 823	293 287	42 536	14.50
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	16 996 013	14 355 717	2 640 296	18.39
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	6 046 812	4 908 962	1 137 850	23.18
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	240 918	229 144	11 774	5.14
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	442 995	229 715	213 280	92.85
Total I	32 011 979	25 179 784	6 832 195	27.13
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	156 890	124 873	32 017	25.64
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	21 468 623	18 400 403	3 068 220	16.67
Aides financières	1 633 836	630 430	1 003 406	159.16
Impôts, taxes et versements assimilés	330 296	337 206	6 910-	2.05-
Salaires et traitements	4 527 502	7 719 579	3 192 076-	41.35-
Charges sociales	2 017 707	1 882 369	135 338	7.19
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 743 063	1 831 431	88 368-	4.83-
Dotations aux provisions	24 083	124 449	100 366-	80.65-
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	387 703	398 732	11 029-	2.77-
Total II	32 289 703	31 449 472	840 231	2.67
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	277 724-	6 269 689-	5 991 965	95.57

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation	9 259		9 259	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	14 182		14 182	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	74 833	83 079	8 246-	9.93-
Total III	98 274	83 079	15 195	18.29
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	100 000		100 000	
Intérêts et charges assimilées	262 822	265 525	2 704-	1.02-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	362 822	265 525	97 296	36.64
2. Résultat financier (III-IV)	264 547-	182 446-	82 102-	45.00-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	542 271-	6 452 135-	5 909 863	91.60
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	150 000	1 742 304	1 592 304-	91.39-
Sur opérations en capital	781 712	781 712		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	931 712	2 524 016	1 592 304-	63.09-
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	150	9 750	9 600-	98.46-
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	150	9 750	9 600-	98.46-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	931 562	2 514 266	1 582 704-	62.95-
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	33 041 965	27 786 879	5 255 086	18.91
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	32 652 675	31 724 748	927 927	2.92
5. EXCEDENT OU DEFICIT	389 291	3 937 869-	4 327 160	109.89

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 53 614 491.10 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 32 011 978.99 Euros et dégageant un excédent de 389 290.91 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de la période les évènements significatifs ont eu lieu :
- 4ème place obtenue pour les deux collectifs A aux championnats d'Europe
- Hausse du nombre de licencie de 13%
- Mise en place de la plateforme OTT HANDBALL TV en partenariat avec la Ligue Nationale de Handball

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'équipe de France Masculine A a obtenu la médaille d'argent au championnat du monde organisé par la Pologne et la Suède en janvier 23

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2022 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- le chiffre d'affaires

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 067 355		48 257
Constructions sur sol propre	35 439 047		
Installations générales agencements aménagements divers	980 290		711 386
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 478 971		321 480
Immobilisations corporelles en cours	372		20 365
TOTAL	38 898 680		1 053 231
Autres titres immobilisés	116 000		
Prêts, autres immobilisations financières	405 657		64
TOTAL	521 657		64
TOTAL GENERAL	40 487 692		1 101 552

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			1 115 612	
Constructions sur sol propre			35 439 047	
Installations générales agencements aménagements divers			1 691 676	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 378	2 798 073	
Immobilisations corporelles en cours			20 737	
TOTAL		2 378	39 949 533	
Autres titres immobilisés			116 000	
Prêts, autres immobilisations financières		87 155	318 566	
TOTAL		87 155	434 566	
TOTAL GENERAL		89 533	41 499 711	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	615 431	149 843		765 274
Constructions sur sol propre	3 770 733	1 123 258		4 893 991
Installations générales agencements aménagements divers	365 161	165 374		530 536
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 586 386	304 588		1 890 974
TOTAL	5 722 280	1 593 220		7 315 500
TOTAL GENERAL	6 337 711	1 743 063		8 080 774

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	149 843				
Constructions sur sol propre	1 123 258				
Instal.générales agenc.aménag.divers	165 374				
Matériel de bureau informatique mobilier	304 588				
TOTAL	1 593 220				
TOTAL GENERAL	1 743 063				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	11 464 695	2 861 778-			8 602 917
Report à nouveau	1 076 091	1 076 091-			
Excédent ou déficit de l'exercice	3 937 869-	3 937 869	389 291		389 291
Situation nette	8 602 917		389 291		8 992 208
Subventions d'investissement	16 526 850			781 712	15 745 138
TOTAL I	25 129 768		389 291	781 712	24 737 346

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	363 115		17 000		346 115
Autres provisions pour risques et charges	626 924	10 496	228 458		408 962
TOTAL	990 039	10 496	245 458		755 077

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières		100 000			100 000
Sur comptes clients		13 587			13 587
TOTAL		113 587			113 587
TOTAL GENERAL	990 039	124 083	245 458		868 664
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		24 083	228 458		
financières		100 000			
exceptionnelles			17 000		

Plusieurs contentieux avaient fait l'objet de provisions antérieurement à 2021 et ne sont toujours pas clos.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	242 313		242 313
Autres immobilisations financières	76 253	76 253	
Clients douteux ou litigieux	13 587	13 587	
Autres créances clients	10 652 267	10 652 267	
Personnel et comptes rattachés	500	500	
Taxe sur la valeur ajoutée	257 430	257 430	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	3 091	3 091	
Divers état et autres collectivités publiques	40 218	40 218	
Groupe et associés	307 305	307 305	
Débiteurs divers	81 128	81 128	
Charges constatées d'avance	796 767	796 767	
TOTAL	12 470 858	12 228 545	242 313
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	87 091		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	11 462	11 462		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	14 173 975	1 530 691	5 671 721	6 971 563
Fournisseurs et comptes rattachés	6 390 889	6 390 889		
Personnel et comptes rattachés	261 390	261 390		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	794 705	794 705		
Taxe sur la valeur ajoutée	447 064	447 064		
Autres impôts taxes et assimilés	271 582	271 582		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 607	9 607		
Groupe et associés	18 388	18 388		
Autres dettes	1 315 410	1 315 410		
Produits constatés d'avance	4 427 596	4 427 596		
TOTAL	28 122 068	15 478 784	5 671 721	6 971 563
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 563 124			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Frais de recherche appliquée et de développement

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.
Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.
La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	569 770
Total	569 770

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 660 604
Dettes fiscales et sociales	487 650
Autres dettes	360 973
Total	4 509 227

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	796 767
Total	796 767
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	4 427 596
Total	4 427 596

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	31
Agents de maîtrise et techniciens	35
Total	66

Valorisation des contributions volontaires

Le nombre d'heures de bénévolat que les élus et adhérents consacrent à l'association n'a pu être évalué précisément mais il est très important. Par ailleurs, "la mise à disposition" par le ministère de tutelle des 16 membres de la DTN est évaluée à 1 100 000 €.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 35 000 €.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Caution en faveur de la Ligue Auvergne - Rhône Alpes : 500 000 €
Promesse d'affectation hypothécaire d'un bail emphytéotique : 15 600 000 €

La fédération bénéficie d'une clause de retour à meilleure fortune en vigueur jusqu'au 31/12/2029 sur l'abandon d'un compte courant de 170 000 € avec Central'Hand.

Engagements reçus

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Engagement en matière de pensions et retraites

Provision pour indemnités de départ à la retraite :
Nous avons provisionné un fonds de retraite pour le personnel fédéral de 368 710 €. Ce fonds
correspond à l'indemnité que la Fédération sera tenue de régler au salarié partant à la retraite en l'état actuel de la législation.

La dotation de l'année 2022 s'élève à 10 496 €. La reprise sur 2022 s'élève à 228 458 €.
Paramètres de calcul retenus :
-Taux de croissance des salaires : 2%
-Taux d'actualisation : 3,84%
-Table de mortalité : INSEE 2019
-Age de départ à la retraite : 60 à 62 ans

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Subventions d'investissement	781 712	
- Produits exceptionnels	150 000	
Total	931 712	
Charges exceptionnelles		
- Charges exceptionnelles	150	
Total	150	

Transferts de charges

Nature	Montant
Remboursements assurances	12 460
Total	12 460

FFHANDBALL

BUDGET

Budget 2023 vs Budget 2022 : Préambule - Contexte économique

Le budget 2022 était à l'équilibre.
Le budget 2023 est en adéquation avec la mise en place du projet Handball 2024,
Le budget a été réalisé en tenant compte de l'environnement économique et RSE.

Contrairement à l'année précédente, le budget tient compte des primes des joueuses et des joueurs :

- Médaille d'argent pour EDF AM (réel)- 4ème place pour EDF AF (hypothèse la plus pessimiste budgétairement compte tenu de la sécurisation des primes par Adidas, l'IHF et l'EHF.

Précédemment les primes de championnats étaient suivies hors budget et imputées sur les réserves. Ce changement, qui a été utile dans une période difficile et de risque, a pour but une prise en compte budgétaire à l'identique de la présentation comptable, dans une période restant difficile mais plus stable pour les finances.

Budget 2023 vs Budget 2022 : Faits marquants : Budget 2023

Charges = + 5,3M€

+ 1,6 M€ sur la MDH lié à la hausse du chiffre d'affaires et la hausse des coûts d'énergie.
+ 1,1 M€ sur la performance sportive lié principalement à la réintégration des aides personnalisées en bourse olympique, la création de 2 collectifs (para hand et hand sourd), un stage complémentaire pour EDF AF dans le cadre de la préparation des JO.
+ 0,7 M€ sur l'évènementiel avec l'accueil de 13 matchs sur le sol français des EDF A en 2023.
+ 0,7 M€ sur les primes des EDF avec leurs prises en compte dans le budget à compter de 2023.
+ 1,2 M€ sur l'ensemble des autres services.

Produits = + 5,3M€

+ 2 M€ sur la MDH lié à la croissance externe (effet prix et volume).
+ 1,4 M€ sur la perf sociale lié à un reclassement de subventions de la performance sportive vers la performance sociale.
- 1,4 M€ sur la perf sportive lié à un reclassement de subventions de la performance sportive vers la performance sociale.
+ 1,1 M€ de recettes statutaires lié à l'obtention d'une subvention pour les terrains et à la hausse des recettes licences.
+ 0,9 M€ sur le service Évènementiel en lien avec les matchs des EDF A en France.
+ 0,9 M€ sur le service Marketing lié à la hausse des échanges de marchandise ainsi que l'arrivée de nouveaux partenaires (Décathlon et remplacement de profil système).
+ 0,4 M€ sur l'ensemble des services.

	Budget 2022		Budget 2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Maison du Handball	5 164 085	5 492 699	6 758 708	7 512 487
Marketing	5 002 330	10 009 697	5 750 279	10 904 399
Communication	1 654 332		1 671 670	25 000
Performance Sportive	5 786 305	4 888 487	6 837 969	3 537 600
Prime EDF			704 342	300 000
CTI	2 000 000		2 000 000	
Frais Généraux	3 035 610		2 770 429	
Médical	1 098 577		1 008 198	
DSI	1 460 946		1 724 154	
Institut de formation	2 191 003	1 963 100	2 479 327	2 363 500
Évènementiel	2 208 380	1 724 000	2 922 884	2 640 887
Arbitrage	867 246	40 000	887 018	166 250
Commissions	556 513	82 339	795 827	80 000
Performance Sociale	1 054 460		1 508 493	
Ligue Féminine de Handball	1 710 355	1 661 375	1 272 859	1 091 000
Recettes statutaires		7 928 444		9 080 185
TOTAL	**33 790 142**	**33 790 142**	**39 092 157**	**39 092 157**

FFHANDBALL

GUIDE FINANCIER 2022-234

1. Tarifs administratifs

- 1.1. Affiliation – réaffiliation – abonnements
- 1.2. Aides – Fonds
- 1.3. Licences
- 1.4. Imprimés administratifs et publications
  - Documents et imprimés administratifs
  - Publications
- 1.5. Droits
  - Droits d'engagement
  - Droits de mutation
  - Droits de transfert international
  - Droits de formation
  - Droits de consignation
  - Droits d'enregistrement du statut de joueur professionnel

2. Frais d'arbitrage

- 2.1. Frais de missions
  - Juges-délégués et juges-superviseurs
  - Officiels de table de marque en LNH
  - Accompagnateurs juges-arbitres jeunes
- 2.2. Indemnités d'arbitrage
  - Championnats de France masculin et féminin et Coupe de France nationale (hors finales)
  - Coupe de France nationale – finales
  - Coupe de France départementale et régionale masculine et féminine
  - Coupe de la ligue masculine
  - Trophée des champions (LNH)
- 2.3. Frais kilométriques et frais d'hébergement et de restauration
  - Juges-délégués fédéraux, juges-délégués techniques et juges-superviseurs nationaux
  - Juges-arbitres nationaux
  - · tous championnats de France et Coupe de France nationale
  - · Coupe de France départementale et régionale
  - Accompagnateurs juges-arbitres jeunes
  - Officiels de table de marque
- 2.4. Stages, réunions, regroupements
- 2.5. Matches amicaux
- 2.6. Tournois amicaux

3. Pénalités financières

- 3.1. Liées à l'organisation des compétitions
  - Cadre général
  - Organisation de matches de sélection
  - Organisation de rencontres amicales
  - Règlement général des compétitions nationales
  - Règlements particuliers des compétitions nationales
- 3.2. Liées aux sanctions disciplinaires ou administratives
  - Sanctions disciplinaires
  - Pénétration sur l'aire de jeu de licenciés du banc
  - Règlement relatif à l'activité d'agent sportif de handball
  - Contrôle de gestion
  - Entraîneurs dans le secteur professionnel
  - Rejet d'un prélèvement bancaire

4. Divers

- 4.1. Prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement
  - Péréquation
  - Compétitions de détection
  - Délégués à l'assemblée générale
  - Coupe de France nationale
  - Coupe de France régionale et départementale
  - Finales des championnats de France

5. Fonds d'investissement fédéral

Les procédures financières
font l'objet d'une publication séparée sur le site internet fédéral.

1. TARIFS ADMINISTRATIFS

1.1. AFFILIATION - RÉAFFILIATION - ABONNEMENTS

(réf. article 25 des statuts et article 8.1. des règlements généraux)

AFFILIATION OU RÉAFFILIATION	
Affiliation ou réaffiliation clubs nationaux, régionaux, départementaux et Sport entreprise	**65 €**
ABONNEMENTS	
HandMag * support digital (accès et diffusion illimités)*	**65 €**
Approches * du handball (1 exemplaire par club affilié) *	**46 €**
TOTAL	**176 €**

*Toute autre revue assimilée ~~Applicable à compter du 1er septembre 2022~~

1.2. AIDE - FONDS

AIDE À LA CRÉATION NOUVEAU CLUB	
Aide au titre de la 1re saison *(article 16.1.3 des RG)*	**1 300 €**

FONDS DE VALORISATION DU PREMIER CLUB	
Aides versées aux clubs concernés en cas d'atteinte d'un ou plusieurs marqueurs *(article 64.1.3 des RG)*	
Marqueur 1 – 1re inscription liste Pôle Espoir	**150 €**
Marqueur 2 – 1er compétition internationale de référence	**400 €**
Marqueur 3 – 1re homologation convention de formation	**400 €**
Marqueur 4 – 1er contrat pro en France	**1 000 €**
Marqueur 5 – 1re compétition EdF Senior A	**1 500 €**

1.3. LICENCES

(réf. article 25 des statuts et article 8.2. des règlements généraux)

Le tarif de la part fédérale de la licence, acte par lequel est reconnu le lien juridique entre une personne physique et la fédération, est le même par catégorie de licence et par catégorie d'âge.

ATTENTION

Depuis la saison sportive 2010-2011, une modification importante est apportée à la tarification « assurance ». En effet, le Code du sport impose de dissocier dans le tarif de l'assurance la part « responsabilité civile (RC) » **obligatoire**, de la part « individuelle accident (IA) » **facultative**.

Assurance RC obligatoire

Conformément à l'article L 321.1 du Code du Sport, les associations, les sociétés et les fédérations sportives sont dans l'obligation de souscrire pour l'exercice de leur activité des garanties couvrant leur responsabilité civile (RC), celle de leurs préposés salariés ou bénévoles et celle des pratiquants du sport.

Assurance IA facultative

Les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant l'individuelle accident (IA) – dommages corporels – auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Pour ce faire, la FFHandball a souscrit auprès de MMA un contrat d'assurance collectif de base comprenant une adhésion facultative à un régime d'assurance de personnes incluant une assistance conformément à l'article 30.3.2 des règlements généraux de la FFHandball.

Il est proposé de modifier l'affichage du tarif des licences dans le guide financier en fusionnant les colonnes « contribution maison du handball » et « part fédérale » pour conserver uniquement cette dernière colonne avec le montant global qui revient à la FFHandball pour chaque type de licence. La ventilation figurerait quand à elle désormais en annexe du guide financier. Précision mention joueur ou dirigeant pour Blanche et introduction pratiquant indépendant.

TARIFS DES LICENCES SAISON 202 3-2 4						
LICENCE PRATIQUANT						
		~~contribution Maison du handball~~	part fédérale	+ assurance RC	+ assurance IA	TOTAL
compétitive	+ 16 ans	~~6,00 €~~	~~24,31~~ 31,52 €	1,64 €	2,64 €	**35,80 €**
	De 12 à 16 ans	~~6,00 €~~	~~14~~ 20,71 €	0,72 €	1,02 €	**22,45 €**
	- 12 ans	~~6,00 €~~	~~9~~ 16,14 €	0,37 €	0,29 €	**16,80 €**
	Blanche joueur	~~6,00 €~~	~~24~~ 31,52 €	1,64 €	2,64 €	**35,80 €**
	Indépendant	~~6,00 €~~	~~24~~ 31,52 €	1,64 €	2,64 €	**35,80 €**
	Internationale	~~0 €~~	0 €	1,64 €	2,64 €	**4,28 €**
	Corpo	~~6,00 €~~	~~18~~ 24,09 €	1,64 €	2,64 €	**28,05 €**
non compétitive	Loisir (+16 ans)	~~6,00 €~~	~~17~~ 23,54 €	1,60 €	2,36 €	**27,50 €**
	Handfit	~~6,00 €~~	~~17~~ 24,09 €	1,60 €	2,36 €	**28,05 €**
	Handensemble	~~6,00 €~~	~~5~~ 12,15 €	0,66 €	0,89 €	**13,70 €**
	BabyHand (2-5 ans)	~~6,00 €~~	~~9~~ 16,14 €	0,37 €	0,29 €	**16,80 €**

LICENCE DIRIGEANT					
	~~contribution Maison du handball~~	part fédérale	+ assurance RC	+ assurance IA	TOTAL
Dirigeant	~~6,00 €~~	~~11~~ 17,73 €	0,68 €	0,99 €	**19,40 €**
Blanche dirigeant	~~6,00 €~~	~~11~~ 17,73 €	0,68 €	0,99 €	**19,40 €**

LICENCE ÉVÈNEMENTIELLE					
	~~contribution Maison du handball~~	part fédérale	+ assurance RC	+ assurance IA	TOTAL
	~~0,00 €~~	0,00 €	0,06 € à la charge de la FFHandball	0,13€ à la charge de la FFHandball	**0,19€**

Voir en annexe : la part fédérale inclut la contribution Maison du Handball d'un montant de 6€ (à l'exception des licences internationales et événementielles pour lesquelles ladite contribution est de 0€)

Le licencié qui souhaite améliorer sa couverture peut souscrire séparément et individuellement une des options complémentaires proposées par le contrat d'assurance fédéral, comprenant notamment la garantie du versement d'une indemnité journalière en cas d'incapacité de travail, garantie non comprise dans la formule de base, suivant plusieurs formules (coût annuel) :

option **1** : 59 € ;
option **2** : 99 € ;
option **3** : 159 € ;
option **centre de formation** (accessible uniquement aux joueurs des centres de formation agréés) : 150 € (option **1**), 240 € (option **2**)

1.4. IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET PUBLICATIONS

(réf. article 25 des statuts)

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Demande d'autorisation rencontre amicale	**gratuit**

*Toute autre revue assimilée

PUBLICATIONS (frais d'expédition inclus)

	~~Métropole~~ Toute destination	~~outre-mer~~	~~autres pays~~
Approches du handball * - support digital (abonnement ~~2021~~ 2023 pour 6 numéros) prix applicable du 1er janvier au 31 décembre	**46 €**	**58 €**	**81 €**
Approches du handball * - support digital spécial CTF, CTS) offre valable pour un premier abonnement visé par un cadre technique	**41 €**	**51 €**	
Le livret de l'arbitrage	**12 €**	**12 €**	

1.5. DROITS

(réf. article 25 des statuts et 2.2 du règlement général des compétitions)

DROITS D'ENGAGEMENT

	MASCULIN	FÉMININE
D1		**12 000 €**
D2		**5 000* €**
N1	4 000 €	**2 850 €**
N2	2 850 €	**1 850 €**
N3	1 850 €	
CDF : clubs départemantaux	40 €	**40 €**
CDF : clubs régionaux	50 €	**50 €**
CDF : clubs nationaux	150 €	**150 €**
CDF : clubs LFH		**500 €**
CDF : clubs D2M et D1M	1 000 €	
Sport entreprise	30 €	**30 €**
Moins de 18 ans	200 €	**200 €**

**6 000€ à compter de la saison 2023-24*

DROITS DE MUTATION

(~~et retour en France de joueurs français~~ entre clubs français)

NIVEAU DE JEU CLUB D'ACCUEIL	DROIT ADMINISTRATIF (article 52 des RG)	dont quote-part affectée au fonds de valorisation du 1er club (article 64.1.4 des RG)
LNH, D1F ~~LFH~~	**1 054 €**	**4 €**
D2F	**550 €**	**4 €**
Autres divisions et licence + 16 ans	**90 €**	**4 €**
licence 13-16 ans	**54 €**	**4 €**
Licence 12 ans et moins	**gratuit**	**aucune**
Dirigeant	**gratuit**	**aucune**

DROITS DE TRANSFERT INTERNATIONAL (joueurs français)

pour la FFHandball :

NIVEAU DE JEU CLUB D'ACCUEIL	DROIT ADMINISTRATIF (art. 59.3.1 des RG)	QUOTE PART SUPPLÉMENTAIRE affectée au fonds de valorisation du 1er club (article 64.1.4 des RG)
LNH, D1F ~~LFH~~	**1 054 €**	**4 €**
D2F	**550 €**	**4 €**
N1M ET F, N2M ET F, N3M	**90 €**	**4 €**
Territorial	**90 €**	**4 €**

DROITS DE TRANSFERT INTERNATIONAL (joueurs étrangers)*

pour la FFHandball :

NIVEAU DE JEU CLUB D'ACCUEIL	DROIT ADMINISTRATIF (art. 59.3.1 des RG)	Dont QUOTE PART ~~SUPPLÉMENTAIRE~~ affectée au fonds de valorisation du 1er club (article 64.1.4 des RG)
LNH, D1F ~~LFH~~	**1 550 ~~1200~~ €**	**350 ~~120~~ €**
D2F	**950 ~~600~~ €**	**350 ~~120~~ €**
N1M ET F, N2M ET F, N3M	**910 ~~600~~ €**	**350 ~~80~~ €**
Territorial	**370 €**	**Aucun**

* Modifications en cohérence avec les modifiactions du RG votées en AG 2021 (art 64.1.4)

Aucun Le droit d'entrée n'est dû pour ~~ne concerne pas~~ :

— Le transfert international d'un joueur étranger de moins de 16~~8~~ ans dans les conditions suivantes : déménagement de la famille ; études en France.-;

— Le transfert international d'un joueur ressortissant communautaire dans le cadre d'un programme d'échanges étudiants (ERASMUS, SOCRATES).

En revanche la délivrance du certificat de transfert international demeure obligatoire dans les deux cas et reste un préalable à toute qualification de la licence.

Pour info :

JOUEUR AMATEUR (= qui était sans contrat et qui reste sans contrat)	JOUEUR PROFESSIONNEL (= qui était sous contrat et/ou qui devient sous contrat)
EHF : 140 €	EHF : 1 420 €
fédération quittée : 140 € *	fédération quittée : 1 420 €
IHF : 150 CHF	IHF : 1 500 CHF
fédération quittée : 150 CHF	fédération quittée : 1 500 CHF

RÈGLEMENT RELATIF À L'ACTIVITÉ D'AGENT SPORTIF DE HANDBALL

OBJET	MONTANT
Inscription à l'examen d'agent sportif ou demande de licence par équivalence	**600 €**
Demande d'exercice en France pour un agent communautaire	**700 €**

DROITS DE FORMATION

Indemnité de formation joueur (article 64.2 RG et textes relatifs aux centres de formation) par saison sous convention de formation entamée : **part fixe forfaitaire** (hors part variable selon critères)	jusqu'en 2012-13 : 7 622 € à partir de 2013-14 : 12 000 € à partir de 2018-19 : **15 000 €**
Indemnité de formation juge-arbitre jeune (article 64.3 RG) par année de formation entamée	**100 €**
Outre-Mer (article 65 RG) consignation encaissable à la FFHandball pour chaque licence établie servant 830 € de garantie en cas de manquement grave du club d'accueil à ses obligations	**830 €**

pour info : indemnités de formation en cas de transfert international d'un joueur âgé de 16 à 23 ans

par joueur et par saison, sous contrat / convention club quitté :	3 315 € (3 500 CHF)
par joueur et par saison, en équipe nationale fédération quittée :	1 420 € (1 500 CHF)
amende maximum en cas de non paiement	16 470 € (20 000 CHF)

De plus, le règlement IHF/EHF sur le paiement des droits de formation a évolué comme suit :

« Le(s) club(s) où le joueur avait été amateur avant le transfert a/ont le droit de demander l'indemnité de formation si le joueur est transféré dans le but de devenir joueur professionnel. Les clubs cédants ont droit à une indemnité maximale par joueur amateur et par saison selon le schéma suivant :
- CHF 1 500 ou 1 420 € si le club requérant appartient à une grande fédération nationale,
- CHF 1 000 ou 945 € si le club requérant appartient à une fédération nationale développée,
- CHF 500 ou 470 € si le club requérant appartient à une fédération nationale émergente. »

Le montant qui sera appliqué dépendra du traitement du transfert fait avec une fédération relevant de l'IHF ou de l'EHF.

DROITS DE CONSIGNATION

(articles 150 RG, 6.1 et 8 du Règlement d'examen des réclamations et litiges et 2.4.3 du Règlement relatif au contrôle administratif et financier des clubs)

	ORIGINE DU LITIGE		
	régional	national	Outre-Mer
Première instance	**200 €**	**400 €**	**200 €**
Appel au Jury d'appel ou à la Commission d'appel CNCG	**400 €**	**750 €**	**400 €**
Demande de sursis à exécution provisoire d'une décision de première instance	**300 €**	**600 €**	**300 €**

DROITS D'ENREGISTREMENT DU STATUT DE JOUEUR PROFESSIONNEL

(article 64.1.4 des RG et art. 4 du règlement relatif au contrôle administratif et financier des clubs)

Toutes divisions nationales (dont LNH et LFH)	**120 €**

2. FRAIS D'ARBITRAGE

2.1. INDEMNITÉS (art 91.2.3 des règlements généraux)

• Pour les juges-délégués et juges-accompagnateurs nationaux

Juge-délégué national D1M / D1F / D2M / D2F / N1M VAP / CDF NAT M-F / ~~CDL M~~ / EDF	**100 €**
Juge-accompagnateur national	**100 €**
Juge-accompagnateur national pour des suivis de classement	**40 €**
Pour les délégués officiels en cas de sanction prononcée par une commission hors D1M / D1F / D2M / D2F / N1M VAP / CDF NAT M-F / EDF	**40 €**

• Pour les officiels de table de marque

Officiel de table de marque neutre en compétitions LNH, LBE, D2F, EDF, CDF NAT M-F	**40 €**

~~• Pour les juges accompagnateurs nationaux de juges arbitres jeunes~~

~~Juge accompagnateur national de juge arbitre jeune~~	~~30~~ **€**

• Pour les juges-arbitres et juges-arbitres jeunes

CHAMPIONNATS DE FRANCE MASCULIN ET FÉMININ ET COUPE DE FRANCE NATIONALE (HORS FINALES)	D1M	D1F D2M	D2F N1M	N1F N2M	N2F	N3M	-18 ans
					matches du vendredi au dimanche inclus		
~~Rencontre en semaine (lundi au vendredi inclus)~~	~~700 €~~	~~450 €~~	~~340 €~~	~~220 €~~			
Rencontre en semaine (lundi au vendredi inclus)	700 €	450 €	340 €	Du vendredi au dimanche inclus			
~~Rencontre le week-end (samedi-dimanche)~~	~~600 €~~	~~350 €~~	~~240 €~~	~~120 €~~	~~80 €~~	~~80 €~~	~~30 €~~
Rencontre le week-end (samedi-dimanche)	600 €	350 €	240 €	140 €	100 €	100 €	50 €

FINALES DE LA COUPE DE FRANCE NATIONALE MASCULINE ET FÉMININE

Nationale féminine	500 €
Nationale masculine	500 €

Les indemnités d'arbitrage versées aux juges-arbitres sont réglées par la FFHandball.

COUPE DE FRANCE DÉPARTEMENTALE ET RÉGIONALE MASCULINE ET FÉMININE

Du 1er au 5e tour	30 € match sec et 50 € par tournoi
Finales de zones et de secteurs	60 € par juge-arbitre et par tournoi
Finales régionales et départementales masculines et féminines	100 € par juge-arbitre

PARAHANDBALL - Rencontres Handball sourds et Handfauteuil

Juges-arbitres	40 € (indemnité forfaitaire - indemnités kilométriques comprises)

~~COUPE DE LA LIGUE MASCULINE~~

~~Rencontre en semaine (lundi au vendredi inclus)~~	~~700 €~~
~~Rencontre en week-end (samedi-dimanche)~~	~~600 €~~

~~Les indemnités d'arbitrage versées aux juges-arbitres sont réglées par la FFHandball.~~

TROPHÉE DES CHAMPIONS (LNH)

Rencontre en semaine (lundi au vendredi inclus)	700 €
Rencontre en week-end (samedi-dimanche)	600 €

Les indemnités d'arbitrage versées aux juges-arbitres sont réglées par la FFHandball.

2.2. FRAIS KILOMÉTRIQUES ET FRAIS D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION

~~• Pour les juges-accompagnateurs nationaux~~
~~0,30 € les 200 premiers km, 0,20 € / km ensuite~~

• Pour les juges-arbitres nationaux, ~~et~~ juges-délégués nationaux et les juges accompagnateurs nationaux
Cf. article 91.2.3 des règlements généraux.

Tous championnats de France et Coupe de France nationale (y compris finales)
Les indemnités de déplacement se calculent aux frais réels.

— train obligatoire au-delà de 300 km aller (entre le domicile et le lieu de compétition*).
— remboursement sur la base du tarif SNCF :
· pour le groupe Élite et Pré Elite : 1re classe avec carte d'abonnement « Fréquence 1re »,
~~· pour le groupe pré-Élite : 2e classe, avec carte d'abonnement weekend « Escapade ».~~
· pour le groupe Aspirant : 2e classe, avec carte d'abonnement « jeune-avantage »
Sur demande du remboursement de la carte, et après vérification (au moins 5 trajets) pour le groupe Excellence 1 et Excellence 2 et Juges Délégués nationaux : 2e classe, avec carte d'abonnement « avantage»
— déplacement en véhicule ** remboursé selon les indemnités kilométriques du barème fiscal en vigueur, plafonné à 7 CV.
— ~~Un plafond de 50€ maximum pour L~~es frais de péage autoroutier sur justificatif ~~pour le binôme (et non / JA) et le délégué~~
— après validation du président de la CNA de la FFHandball ou de son mandataire, des autorisations de transport particulières pourront être accordées.
— les modalités et spécificités dans les frais sont précisées dans la circulaire annuelle CNA et la circulaire Pôle Haut Niveau
** Le transport des juges-arbitres est pris en charge par le club recevant depuis la gare d'arrivée « grandes lignes » et/ou aéroport jusqu'au lieu de compétition*

(TER, RER, etc., exclus)
*** Concerne : – les trajets en véhicule en dessous de 300 km aller (1 seul véhicule à partir du point de regroupement des 2 juges-arbitres),*
– les trajets domicile / gare SNCF et/ou aéroport (à l'aller comme au retour). Ce trajet doit être impérativement au plus proche du domicile.

HÔTEL	**Juges-arbitres nationaux** : Le choix d'un déplacement en avion ou train et dans le cas d'une impossibilité d'un retour le jour du match permet de bénéficier d'un hébergement en hôtel avec un maximum de 100 € la chambre (1 binôme ou 1 arbitre) ~~80 € / binôme~~ et sur présentation de justificatifs. ~~Maximum 65 € pour le cas d'un seul juge-arbitre et dans les conditions citées ci-dessus~~
	Juges-délégués nationaux : Forfait de ~~80 €~~ 100 € la chambre si plus de 600 km A/R parcourus et sur présentation de justificatifs
RESTAURANT	**Juges-arbitres nationaux ~~(Groupes Élites-Pré Élites-Aspirants-Excellence 1 uniquement~~ LNH, D1F, Proligue, D2F, N1M) :** Maximum 20 € / repas (2 repas max. par match et par juge-arbitre) et sur présentation de justificatifs. **Juges-arbitres nationaux (~~Groupes Excellence 2-3-T1N uniquement~~ N2M, N2F, N3M)** Maximum 20€ / repas (1 repas uniquement le jour de la rencontre) et sur présentation de justificatifs
	Juges-délégués nationaux : Forfait de 20 € pour un seul repas le jour de la rencontre et sur présentation de justificatifs.

· Coupe de France départementale et régionale masculine et féminine (hors finales)

Du 1er au 5e tour	**~~0,30 € limité à 50 €~~ Grille tarifaire des CTA**
Finales de secteurs et de zones	**0,30 € / km par juge-arbitre**

• Finales de Coupe de France départementale et régionale masculine et féminine

Les indemnités de déplacement se calculent aux frais réels.

• Pour les officiels de table de marque neutres en compétition LNH

0,30 € les 200 premiers km, 0,20 € / km ensuite

2.3. STAGES, RÉUNIONS, REGROUPEMENTS

MODE DE DÉPLACEMENT	DÉTAIL	INDEMNITÉS
véhicule : 1 seule personne	dans la limite d'un trajet A/R de 600 km — jusqu'à 200 km : — au-delà de 200 km :	**0,30 € / KM** **0,20 € / KM**
véhicule : co-voiturage	dans la limite de 600 km (au-delà : accord du responsable de la mission)	**0,30 € / KM** **POUR LE CHAUFFEUR UNIQUEMENT**
train	justificatifs obligatoires	**TARIF SNCF 2E CLASSE EN VIGUEUR**
avion (sous réserve de l'accord du responsable de la mission)	justificatifs obligatoires	**SUR LA BASE MAXIMUM DU TARIF SNCF 2E CLASSE EN VIGUEUR**

2.4. MATCHES AMICAUX (art. 141 des règlements généraux)

NIVEAU	INDEMNITÉS	HÉBERGEMENT	FRAIS DE DÉPLACEMENT
EDF Séniors M / F	**~~600~~ 350 €**	Les juges-arbitres ou juges-délégués sont pris en charge par l'organisateur local ou par la FFHandball	**0,30 € / km jusqu'à 200 km ;** **0,20 € / km au-delà de 200 km**
EDF Jeunes M / F (U16 à U21)	**0 €** (en formation)	Les juges-arbitres ou juges-délégués sont pris en charge par l'organisateur local ou par la FFHandball	
LNH et LFH	**80 €**		
Autres compétitions nationales séniors	**tarif maximum : 50 €**		

2.5. TOURNOIS AMICAUX

DURÉE	JUGES-ARBITRES	JUGES-ARBITRES
forfait 4 jours	**tarif maximum : 200 €**	**tarif maximum : 150 €**
forfait 3 jours	**tarif maximum : 150 €**	**tarif maximum : 100 €**
forfait 2 jours	**tarif maximum : 100 €**	**tarif maximum : 50 €**
Ces forfaits sont appliqués si hébergement et nourriture ~~do~~ pris en charge par l'organisateur + 0,20 / km.		

3. PÉNALITÉS FINANCIÈRES

3.1. PÉNALITÉS FINANCIÈRES LIÉES À L'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

CADRE GÉNÉRAL *(article 152 des règlements généraux)*

Art. réf.	Objet	Niveau	Sanction et Montant	
25.2.8.2.2	Dirigeant non enregistré sur la liste d'une convention	tous		**40 €**
26.2.4				
30.1.2	Non-respect de l'obligation de licence	tous		**de 100 € à 5 000 € max**
35.3	Non-respect de l'obligation liée à la mention « encadrant »	tous	1er manquement	**Avertissement**
			A partir du 2e manquement	**150 €**
77	Non homologation des règlements de compétition	D et R		**Avertissement**
			Si récidive	**110 €**
			Si récidive	**160 €**
79	Adoption de règlements non conformes	D	Refus d'autorisation d'organiser	**110 €**
		R		**160 €**
83	Absence de maillots différents	N		**320 €**
		R		**130 €**
		D		**64 €**
85	Aire de jeu non complètement adaptée aux textes en vigueur	LFH		**3 000 €**
		N		**1 500 €**
		R		**750 €**
		D		**250 €**
88.1	Absence de responsable de l'espace de compétition	N		**40 €**
		R		**20 €**
		D		**10 €**
~~88.3~~	~~Manquement réglementation colle et résine~~	~~N~~		~~**590 €**~~
		~~R~~		~~**210 €**~~
		~~D~~		~~**110 €**~~
93	Conclusion de rencontre non parvenue dans les délais	N		**110 €**
		R		**50 €**
		D		**20 €**
94	Droits pour modification de date de rencontre et/ou d'horaire et/ou de lieu	N	> 16 ans : **160 €**	**autres : 80 €**
		R	> 16 ans : **50 €**	**autres : 20 €**
		D	> 16 ans : **20 €**	**autres : 10 €**
98.2.1	Non utilisation de la feuille de match électronique (hors panne informatique)	N		**590 €**
		R		**210 €**
		D		**110 €**
98.2.2	Non-respect du délai de la mise à jour de la base de données	N		**40 €**
		R		**20 €**
		D		**10 €**
98.2.3.1 98.2.3.2	Manquement à l'obligation de vérification de la feuille de match (par club et par mention manquante)	N		**40 €**
		R		**20 €**
		D		**10 €**
91.2.2 a) 91.2.2 b) 98.2.3.3	Inscription d'un OTM non conforme	N		**40 €**
		R		**20 €**
		D		**10 €**

N : *toutes divisions nationales, y compris LFH, sauf quand précisé.* R : *toutes divisions régionales, y compris prénationales.* D : *toutes divisions départementales.*

ART. RÉF.	OBJET	NIVEAU	SANCTION	MONTANT
98.2.3.2	Manquement à l'obligation d'inscription d'un OTM	LFH		300 €
		D2F et N1M		200 €
		autres championnats de France		100 €
		R		20 €
		D		10 €
98.2.3.2	Manquement au relevé des buts par le secrétaire	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.2.3.3	Manquement à l'obligation de vérification de la feuille de match (par club du juge-arbitre et par mention manquante)	N		20 €
		R et D		10 €
98.4	Absence de carton de licence avec justificatif d'identité	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.6.1	Officiel de banc ou de table non licencié	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.7	Non respect des délais de transmission de la feuille de match	N	Après 20H ou minuit selon l'heure du match	40 €
		R		20 €
		D		10 €
		N	Au-delà du 3e jour ouvrable	190 €
		R		130 €
		D		60 €
100.1 et 100.2	Match à jouer ou à rejouer, indemnité de repas par personne (déplacement >150 km aller)	tous		16,10 €
104.2	Forfait isolé > 16 ans	N		590 €
		R		210 €
		D		110 €
	Forfait isolé jeunes et < 18 ans	N		250 €
		R		110 €
		D		60 €
104.3	Forfait général > 16 ans	N		1 770 €
		R		630 €
		D		330 €
	Forfait général jeunes et < 18 ans	N		750 €
		R		330 €
		D		180 €
104.4	Forfait Coupe de France M & F	D1 / D2	Jusqu'au 32e de finale	10 000 €
			16e et 8e de finale	20 000 €
			1/4, demi-finale	30 000 €
			Finale	50 000 €
	Forfait Coupe de France	R et D	Régionale 1er tour	engagement conservé
			à partir du 2e tour	50 €
105	Non communication d'un résultat	N		90 €
			si récidive	160 €
		R		30 €
		D		10 €
109	Match perdu par pénalité > 16 ans	N		100 €
		R		50 €
		D		20 €
	Match perdu par pénalité jeunes et < 18 ans	N		80 €
		R		20 €
		D		10 €

ORGANISATION DE MATCHES DE SÉLECTION *(article 152 des règlements généraux)*

ART. RÉF.	OBJET	NIVEAU	MONTANT
112	Absence de demande d'autorisation	tous	170 €
113	Absence de demande de juge-arbitre officiel	tous	90 €
114	Absence de feuille de match	D	40 €
		R	80 €
		N	210 €
		I	430 €
116	Non transmission de convocation	tous	210 €

ORGANISATION DE RENCONTRES AMICALES *(article 152 des règlements généraux)*

ART. RÉF.	OBJET	NIVEAU	MONTANT
139	Absence de déclaration d'organisation	D	**50 €**
		R	**110 €**
		N	**320 €**
140	Absence de demande d'autorisation	I	**640 €**
141	Absence de demande de juge-arbitre officiel	D	**50 €**
		R	**110 €**
		N	**320 €**
		I	**640 €**
143	Absence de feuille de match	D	**40 €**
		R	**80 €**
		N	**210 €**
		I	**430 €**
144	Non respect des dispositions prévues dans la déclaration d'organisation	D	**50 €**
		R	**110 €**
		N	**320 €**
		I	**640 €**

I *: niveau international.* N *: toutes divisions nationales, y compris LFH.* R *: toutes divisions régionales, y compris prénationales.* D *: toutes divisions départementales.*

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES COMPÉTITIONS NATIONALES

ART. RÉF.	OBJET	MONTANT
8.7.2	Forfait en phase finale	**820 €**

RÉGLEMENTS PARTICULIERS DES COMPÉTITIONS NATIONALES

Règlement médical de la LFH

ART. RÉF.	OBJET	MONTANT
Chap. 7 Renvoi à l'art. 3-2	Non respect des obligations en matière de présence de médecin / kiné lors des matches (inscription sur feuille de match)	Par mention manquante * : – 1re infraction : **amende de 200 € avec sursis** – 2e infraction : **amende de 400 € ferme** (= révocation du sursis de la 1re infraction + 200 €) – À partir de la 3e infraction : **amende de 400 € ferme par infraction**

** L'absence de médecin est considérée comme une mention manquante, de même que l'absence de kiné est considérée comme une autre mention manquante.*

Règlement marketing et communication de la LFH

ART. RÉF.	OBJET	MONTANT (par infraction)
	Tout manquement au règlement (par ex. concernant les statistiques ou la vidéo, mais aussi la charte graphique)	**330 €**
Annexe 4	Tout manquement au cahier des charges des diffusions TV	**10 000 €**

Règlement particulier de la D2F

ART. RÉF.	OBJET	MONTANT (par infraction)
5.1	Non-respect des obligations en matière de présence de médecin / kiné lors des matches (inscription sur feuille de match) *Il est précisé que l'absence de médecin est considérée comme une mention manquante, de même que l'absence de kiné est considérée comme une autre mention manquante.*	*Par mention manquante :* – 1re infraction : amende de **200 € avec sursis** – 2e infraction : amende de **400 € ferme** (= révocation du sursis de la 1re infraction + 200 €) – à partir de la 3e infraction : amende de **400 € ferme** par infraction
5.2	Manquement dans la tenue ou l'envoi des statistiques de match	**330 €**
6	Manquement concernant l'enregistrement ou l'envoi de la vidéo de match sur la plateforme	**330 €**

Règlement particulier de la N1M

ART. RÉF.	OBJET	MONTANT (par infraction)
5	Manquement concernant l'enregistrement ou l'envoi de la vidéo de match sur la plateforme	**330 €**
7	Non-respect des obligations en matière de présence de médecin / kiné lors des matches (inscription sur feuille de match) *Il est précisé que l'absence de médecin est considérée comme une mention manquante, de même que l'absence de kiné est considérée comme une autre mention manquante.*	*Par mention manquante :* – 1re infraction : amende de **200 € avec sursis** – 2e infraction : amende de **400 € ferme** (= révocation du sursis de la 1re infraction + 200 €) – à partir de la 3e infraction : amende de **400 € ferme** par infraction

Règlement particulier de la Coupe de France nationale masculine et féminine

ART. RÉF.	OBJET	MONTANT (par infraction)
3.8	Manquement concernant l'enregistrement ou l'envoi de la vidéo de match sur la plateforme	**330 €**

Les amendes spécifiquement prévues en cas de manquement aux obligations d'ordre marketing et communication, notamment pour les matches télévisés, sont fixées directement par les annexes du règlement de la Coupe de France nationale.

3.2. PÉNALITÉS FINANCIÈRES LIÉES AUX SANCTIONS DISCIPLINAIRES OU ADMINISTRATIVES

PÉNALITÉS ATTACHÉES AUX SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Le montant des pénalités financières est réduit de moitié pour l'ensemble des sanctions disciplinaires assorties de sursis. Cependant, aucun sursis ne peut être appliqué aux sanctions disciplinaires égales ou supérieures à un an.

ART. RÉF.	SANCTION	NIVEAU	MONTANT
20.1	avertisssement et / ou blâme	N	**45 €**
		R et D	**30 €**
	date de suspension ferme	LFH	**180 €**
		D2F	**150 €**
		N1M et N1F	**150 €**
		N2M et N2F	**120 €**
		N3M, N3F, -18M et -18F	**90 €**
		R et D	**60 €**
	suspension d'un an ou de 2 ans	N	**1 40€**
		R et D	**1 00€**
	suspension de 3 ans ou plus	N	**1 60€**
		R et D	**1 40€**
	inéligibilité à temps (par an)		**350 €**
	radiation	N	**2 00€**
		R et D	**1 60€**
	par date de rencontre à huis clos	N	**440 €**
		R	**150 €**
		D	**75 €**
	par date de suspension de salle	N	**530 €**
		R	**190 €**
		D	**95 €**

Pour les clubs de LNH (D1M et D2M), les pénalités financières applicables sont celles figurant au règlement disciplinaire de la LNH (y compris devant le jury d'appel et y compris pour les procédures concernant des rencontres de Coupe de France nationale).

PÉNALITÉS LIÉES À LA PÉNÉTRATION SUR L'AIRE DE JEU, PENDANT ET APRÈS LE MATCH, DE LICENCIÉS DU BANC

ART. RÉF.	TYPE DE FAUTE	MONTANT
20.1	Pénétration non autorisée sur l'aire de jeu de licenciés (joueurs, officiels) du banc avec ou sans injures ou coups	150 € x N points de retrait

RÈGLEMENT RELATIF À L'ACTIVITÉ D'AGENT SPORTIF DE HANDBALL

OBJET	MONTANT
Violation de la réglementation Agent sportif (licencié, club ou agent)	1 500 € à 3 000 € (si récidive)
~~Inscription à l'examen d'agent sportif ou demande de licence par équivalence~~	~~**600 €**~~
~~Demande d'exercice en France pour un agent communautaire~~	~~**700 €**~~

PÉNALITÉS LIÉES AU CONTRÔLE DE GESTION

(Règlement relatif au contrôle administratif et financier des clubs)

~~ART.~~ANNEXE 6	OBJET		SANCTION ET / OU MONTANT DE LA PÉNALITÉ FINANCIÈRE		
~~3.~~A	Non-respect de la procédure de suivi mensuel (applicable aux clubs D1F, D2F et N1M Élite)	1re infraction	Avertissement		
		2ème infraction	Pénalité financière de 400 €		
		3ème infraction	Retrait de points (jusqu'à 9)	et / ou	1 000 €
		4ème infraction	Rétrogradation	et / ou	2 000 €
~~3.~~B	Non-transmission d'éléments et documents utiles suite à une demande écrite émanant de la CNCG (par exemple une situation comptable intermédiaire)	1re infraction	Avertissement		
		2ème infraction	Pénalité financière de 400 €		
		3ème infraction	Retrait de points (jusqu'à 9)	et / ou	1 000 €
		4ème infraction	Rétrogradation	et / ou	2 000 €
~~3.~~C	Non-respect d'une échéance sur la durée totale du plan d'apurement	1re infraction	Pénalité financière de 400 €		
		2ème infraction	Pénalité financière de 1 000 €		
		3ème infraction	Retrait de points (jusqu'à 9)	et / ou	2 000 €
		4ème infraction	Rétrogradation	et / ou	2 000 €
~~3.~~D	Non-versement mensuel des salaires dans les conditions fixées par le code du travail et/ou la CCNS et/ou la CCHPF, ou retard de paiement des charges sociales et fiscales aux organismes concernés	1re infraction	Pénalité financière de 1 000 €		
		2ème infraction	Retrait de points (jusqu'à 9)	et / ou	2 000 €
		3ème infraction	Rétrogradation	et / ou	2 000 €
~~3.~~E	Non-transmission à la CNCG de tout document relatif à un contrôle social, fiscal, ou à un litige prud'homal	1re infraction	Pénalité financière de 1 000 €		
		2ème infraction	Retrait de points (jusqu'à 9)	et / ou	2 000 €
		3ème infraction	Rétrogradation	et / ou	2 000 €
~~3.~~F	Non-transmission à la CNCG de déclaration de procédure de sauvegarde ou procédant à une déclaration d'état de cessation des paiements.	1re infraction	Pénalité financière de 1 000 €		
		2ème infraction	Retrait de points (jusqu'à 9)	et / ou	2 000 €
		3ème infraction	Rétrogradation	et / ou	2 000 €
~~3.~~G	Non-respect de la procédure de suivi annuel (applicable aux clubs D1F, D2F et N1M Élite)	1re infraction	Pénalité financière de 400 €		
		2ème infraction	Pénalité financière de 1 000 €		
		3ème infraction	Retrait de points (jusqu'à 9)	et / ou	2 000 €
		4ème infraction	Rétrogradation	et / ou	2 000 €
H	Non-transmission à la CNCG de la fiche financière actualisée du club suite à un mouvement de salariés en cours de saison	1re infraction	Pénalité financière de 400 €		
		2ème infraction	Pénalité financière de 1 000 €		
		3ème infraction	Retrait de points (jusqu'à 9)	et / ou	2 000 €
		4ème infraction	Rétrogradation	et / ou	2 000 €
I	Non-respect de la procédure de suivi annuel (applicable aux clubs N1M (hors poule Fédérale), N2M, N3M, N1F et N2F)	1re infraction	Avertissement		
		2ème infraction	Pénalité financière de 400 €		
		3ème infraction	Retrait de points (jusqu'à 9)	et / ou	1 000 €
		4ème infraction	Rétrogradation	et / ou	2 000 €
J	Refus de répondre à un audit	1re infraction	Pénalité financière de 1 000 €		
		2ème infraction	Retrait de points (jusqu'à 9)	et / ou	2 000 €
		3ème infraction	Rétrogradation	et / ou	2 000 €

PÉNALITÉS LIÉES AUX ENTRAÎNEURS DANS LE SECTEUR PROFESSIONNEL

(Article 47 des règlements généraux)

Amende au club accompagnant une sanction sportive à l'équipe première

ART.	OBJET	MONTANT	
		IMMÉDIATEMENT	À CHAQUE INFRACTION
47.4.2 b)	Absence d'un entraîneur provisoirement autorisé à l'un des modules de formation	**10 000 €**	
47.2.3	Officiel responsable sur feuille de match n'étant pas entraîneur autorisé ou provisoirement autorisé	**1 000 €**	**1 000 €**
47.2.4	Retrait d'une autorisation provisoire à un entraîneur	**10 000 €**	
47.3.2	Défaut de remplacement d'un entraineur autorisé	**10 000 €**	
47.4	Défaut de remplacement d'un entraîneur autorisé dans les 60 jours	**10 000 €**	

PÉNALITÉ LIÉE AU REJET D'UN PRÉLÈVEMENT BANCAIRE

ART.	Montant
149 des règlements généraux	**15 €**

4. DIVERS

4.1. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET D'HÉBERGEMENT

PÉRÉQUATION

(réf. article 7.2 du règlement général des compétitions nationales)

Frais de déplacement des équipes par km	**1,30 €**

COMPÉTITIONS DE DÉTECTION : INTERPÔLES, INTERCOMITÉS, INTERLIGUES

COMPÉTITIONS	DROITS D'INSCRIPTION LIGUES / COMITÉS	PRISE EN CHARGE PAR LA FFHANDBALL	BASE DE LA PRISE EN CHARGE FÉDÉRALE	PÉRÉQUATION POUR LES LIGUES MÉTROPOLITAINES	ÉQUIPES ULTRAMARINES
Tours nationaux intercomités masculins et féminins				**Taux kilométrique de la péréquation,** depuis la préfecture du comité visiteur jusqu'à la préfecture du comité recevant.	définies spécifiquement par la Fédération
Finales nationales intercomités masculins et féminins		Participation financière définie annuellement : **répartition proportionnelle** à la distance kilométrique de la préfecteure du comité finaliste jusqu'au lieu de la compétition.	14 joueurs + 2 encadrants		
Interligues et interpôles masculins et féminins	**Forfait de 6 000 € pour les 4 compétitions** (hors Outre-mer)	Frais d'hébergement et de restauration **selon cahier des charges** de la compétition	• Interligues : 16 joueurs + 2 encadrants • Interpôles : 16 joueurs + 2 encadrants * * pour les interpoles exclusivement, la FFHandball prendra en charge un 3e encadrant par délégation en hébergement et restauration, uniquement si celui-ci est un médecin ou kinésithérapeute attaché à la délégation	**Taux kilométrique de la péréquation**, sur la base de : • Interligues : 18 personnes ; distance du siège social de la ligue au lieu de compétition, • Interpôles : 19 personnes ; distance du lieu d'implantation du site d'excellence** de la ligue au lieu de compétition. ** en masculins : pour l'Occitanie = Montpellier ; pour PACA = Saint-Raphaël	

DÉLÉGUÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

(réf. article 2 du règlement intérieur)

Le montant du remboursement des frais de déplacement des délégués des ligues et des comités est calculé chaque année **sur la base d'un tarif des chemins de fer en 2e classe** du siège de la ligue ou comité au lieu de l'assemblée générale fédérale.

COUPE DE FRANCE

Suppression du tableau des frais de déplacement (modalités figurant dans le règlement de la compétition) :

FRAIS DE DÉPLACEMENT FINALISTES	
NOMBRE DE KM ALLER	FINALES
moins de 150 km	**1 000 €**
de 150 km à moins de 500 km	**2 500 €**
plus de 500 km	**3 500 €**

PRIME DE RÉSULTAT COUPE DE FRANCE FÉMININE	
Finaliste	**5 000 €**
Vainqueur	**10 000 €**
PRIME DE RÉSULTAT COUPE DE FRANCE MASCULINE *	
Finaliste	**5 000 €**
Vainqueur	**10 000 €**

** Primes subordonnées à la tenue de 3 tours minimum avant la finale*

COUPE DE FRANCE

HÉBERGEMENT FINALISTES MASCULINS ET FÉMININS (SUR JUSTIFICATIFS)	
2 nuits	**11 chambres dans la limite de 110 € TTC par nuit et par chambre**

FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE N1F, N2F, N2M et N3M

PRISE EN CHARGE PAR LA FFHANDBALL (sur justificatifs)	
moins de 150 km aller	**1 000 €**
de 150 km à moins de 500 km aller	**2 500 €**
plus de 500 km aller	**3 500 €**

5. FONDS D'INVESTISSEMENT FÉDÉRAL

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Article 1
Suite à décision d'assemblée générale, il a été créé, à compter du 1er janvier 1978, un fonds d'investissement commun à la Fédération française de handball (FFHandball) et à ses organismes régionaux (ligues régionales) et départementaux (comités départe- mentaux), dénommé fonds d'investissement fédéral (FIF).

Article 2
L'objet de ce fonds associatif est de financer des avances de trésorerie consenties par la FFHandball au profit des ligues régionales, comités départementaux et/ou de la Ligue nationale de handball, par décision du bureau directeur de la FFHandball intervenant sur proposition du trésorier général.

Article 3
Les avances peuvent être consenties pour des dépenses de fonctionnement ou d'investissement en vue notamment de l'acquisition de biens immobiliers, de l'aménagement de locaux administratifs dont les ligues ou comités sont propriétaires et/ou de l'acquisition de matériel ou d'équipements destinés au développement de la pratique du handball.
Dans tous les cas, les opérations visées doivent directement concerner des activités entrant dans l'objet social de la ligue ou du comité.

Article 4
Comme tout fonds associatif, le FIF peut être augmenté ou diminué par décision de l'assemblée générale de la FFHandball.

Article 5
En cas de dissolution du FIF, le bureau directeur de la FFHandball, sur proposition du trésorier général, propose à l'assemblée générale fédérale la répartition des fonds du FIF.

FONCTIONNEMENT DU FONDS D'INVESTISSEMENT FÉDÉRAL

Article 6
Le fonds ainsi constitué est entretenu et/ou développé :
– au crédit : par les remboursements, dans les conditions fixées par le bureau directeur de la FFHandball sur proposition du trésorier général, des avances consenties par la FFHandball,
– au débit : par le financement des avances décidées par le bureau directeur de la FFHB sur proposition du trésorier général.

Article 7
Le trésorier général, ou son représentant ayant reçu mandat (salarié ou membre élu du Bureau directeur de la FFHandball), est tenu sur demande d'une instance dirigeante fédérale de présenter oralement un rapport sur la situation du FIF, sur l'évolution et le niveau de ses financements et sur le fonctionnement particulier des avances consenties.
Il a la responsabilité des moyens comptables à mettre en place pour le suivi des opé- rations et le contrôle permanent que le bureau directeur de la FFHandball doit pouvoir exercer sur la situation du FIF.

Article 8
La ligue régionale et/ou le comité départemental concerné par une avance doit respecter les échéances de versement et de remboursement définies par le bureau directeur lors de la décision d'octroi d'une avance FIF.
Ces échéances donnent lieu à la conclusion, entre la FFHandball et l'organisme concerné, d'une convention définissant les modalités de réalisation d'une avance FIF. Tout manquement grave au respect de l'une des modalités ainsi arrêtées pourra être sanctionné par décision du Bureau directeur et, le cas échéant, après avis de l'assemblée générale fédérale.
Les biens acquis par une ligue régionale ou un comité départemental grâce à une avance FIF sont inaliénables pendant toute la durée de l'avance.

PROCÉDURE DES DEMANDES D'AVANCES DE TRÉSORERIE

Article 9
La ligue régionale ou le comité départemental sollicitant une avance au titre du FIF doit obligatoirement être à jour de toutes ses obligations financières vis-à-vis de la FFHandball prévues par les statuts et règlements fédéraux en vigueur au moment de la demande.

Article 10
Sur proposition du trésorier général ou de son représentant ayant reçu mandat, le montant des avances FIF sont fixées par une décision du Bureau directeur, dans la limite du montant de la réserve de la FFHandball constituée spécifiquement pour le FIF.
Le cumul d'avances FIF pour un même organisme est autorisé, sous réserve que le montant total des avances ne dépasse pas les plafonds précités.
La durée de remboursement d'une avance FIF, fixée par le bureau directeur de la FFHandball, doit être comprise entre 1 et 5 ans s'agissant des investissements en matériels, et entre 1 et 8 ans s'agissant des acquisitions d'immeubles ou les aménagements de locaux administratifs ou des dépenses de fonctionnement.

Article 11
Pour des opérations de grande envergure nécessitant de gros financements de la part d'une ligue régionale ou un comité départemental, le bureau directeur de la FFHandball pourra, sur proposition du trésorier général, autoriser ladite ligue ou ledit comité à intégrer les montants d'une avance FIF dans son dossier de demande d'emprunt bancaire.

Article 12
Les demandes d'avance FIF peuvent être présentées à tout moment de l'année au trésorier général de la FFHandball, qui sera chargé lui-même, ou par l'intermédiaire de son représentant ayant reçu mandat, de la constitution du dossier technique.
Elles devront être accompagnées, sous peine d'irrecevabilité :
– d'un rapport exposant les motifs de l'achat ou de l'investissement envisagé,
– de toutes pièces justifiant le coût de l'achat ou de l'investissement envisagé,
– des décisions du conseil d'administration de l'organisme demandeur concernant l'achat ou l'investissement envisagé,
– de propositions quant à la durée de remboursement compte tenu des règles fixées à l'article 10 ci-dessus,
– du bilan et compte d'exploitation du dernier exercice clos.
Une fois recevable, tout dossier de demande d'une avance FIF est soumis pour avis, par le trésorier général de la FFHandball ou son représentant ayant reçu mandat, au bureau directeur.

Article 13
La décision d'octroi d'une avance FIF est de la compétence du bureau directeur de la FFHandball. Celui-ci ne peut engager de sommes supérieures aux montants totaux disponibles au titre du FIF à la date de la demande.

Article 14
Les décisions du bureau directeur de la FFHandball concernant le fonctionnement du FIF et/ou l'octroi d'une avance FIF sont prises à la majorité absolue des membres présents.
Elles sont notifiées à l'organisme concerné par le secrétaire général de la FFHandball.
Les cas non prévus par le présent règlement sont de la compétence exclusive du bureau directeur de la FFHandball, qui statue par des décisions non susceptibles de recours internes.

LICENCE PRATIQUANT			
PART FÉDÉRALE			
		contribution Maison du handball	part fédérale
compétitive	+ 16 ans	6,00 €	25,52 €
	De 12 à 16 ans	6,00 €	14,71 €
	- 12 ans	6,00 €	10,14 €
	Blanche	6,00 €	25,52 €
	Indépendant	6,00 €	25,52 €
	Internationale	0 €	0 €
	Corpo	6,00 €	18,09 €
non compétitive	Loisir (+16 ans)	6,00 €	17,54 €
	Handfit	6,00 €	18,09 €
	Handensemble	6,00 €	6,15 €
	BabyHand (2-5 ans)	6,00 €	10,14 €

LICENCE DIRIGEANT		
PART FÉDÉRALE		
	contribution Maison du handball	part fédérale
Dirigeant	6,00 €	11.73 €
Blanche dirigeant	6,00 €	11,73 €

FFHANDBALL

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

PRÉSENTATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FFHANDBALL MAI 2023

MODIFICATION DES STATUTS ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent document a pour objet de présenter les modifications des statuts et du règlement intérieur de la FFHandball soumises à l'approbation de l'Assemblée générale fédérale pour se conformer à la loi 2022-296 du 2 mars 2022.

Il est toutefois précisé que ces propositions pourront être ajustées pour tenir compte des éventuelles remarques qui pourront être formulées par le Ministère des Sports, auquel les statuts et le règlement intérieur doivent être obligatoirement soumis.

STATUTS DE LA FFHANDBALL

PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS (en application du titre II de la loi 2022-296 du 2 mars 2022)

Version présentée à l'AG fédérale des 12 et 13 mai 2023

TITRE 1 — BUT ET COMPOSITION

1 OBJET

L'association dite « Fédération française de handball », fondée en 1952 (initialement en 1941), a pour objet :
...

15) de participer à la mise en œuvre de la politique publique du sport ;
16) d'effectuer, directement ou indirectement, toutes opérations juridiques et/ou financières en rapport avec son objet et visant notamment à développer et promouvoir le handball et ses disciplines dérivées, connexes et complémentaires ;
17) de défendre les intérêts matériels et moraux du handball.
La Fédération française de handball est affiliée à la Fédération internationale de handball (FIH / IHF) et à la Fédération européenne de handball (FEH / EHF).

(...)

5 ORGANISMES

6.1 Organismes régionaux et départementaux
a) La Fédération constitue, par décision de l'assemblée générale, des organismes régionaux (ligues régionales) et départementaux (comités départementaux) ...
d) Les statuts des ligues régionales métropolitaines doivent être compatibles avec ceux de la fédération. Les critères de compatibilité sont les suivants : ...
— désignation de l'instance dirigeante selon un mode de gouvernance identique à celui de la fédération, à savoir un conseil d'administration composé d'~~un comité directeur majoritaire élu~~ élus au scrutin de liste, et de représentants des territoires (départements, bassins de pratique, ...) ;
...

6.2 Ligue professionnelle (...)

6.3 Fédération Tahitienne de Handball

Dans le contexte du statut d'autonomie territoriale de la Polynésie Française, la Fédération reconnait la qualité de membre associé à la Fédération Tahitienne de Handball (FTHB) en vue de promouvoir et d'accompagner le développement du handball sur ce territoire selon une convention de coopération conclue entre la Fédération et la

FTHB. Cette dernière participe à l'assemblée générale ordinaire de la Fédération avec voix délibérative ainsi qu'à l'assemblée générale élective de la Fédération dans les mêmes conditions que les ligues régionales et selon un nombre de voix déterminé par l'article 11.6 des statuts. La FTHB est membre du Conseil des présidents des ligues d'Outre-mer visé à l'article 18 des statuts.
La Fédération reconnait la qualité de membre, au sens de l'article 2.1.1) des statuts, aux associations adhérentes de la FTHB qui sont affiliées à la Fédération.

(...)

TITRE 3 — L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

11 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

11.1 Principes

11.1.1 Composition

L'assemblée générale ~~fédérale~~ ordinaire se compose de tous les membres de la fédération énumérés à l'article 2 des présents statuts. Seuls ont voix délibérative les représentants des associations affiliées, représentation assurée indirectement par l'élection de représentants des ligues régionales et des comités départementaux.

11.1.2 Délégués

a) Chaque ligue régionale et chaque comité départemental délèguent à l'assemblée générale ~~fédérale~~ ordinaire un représentant spécialement élu à cet effet chaque année par ~~l'instance dirigeante~~ le conseil d'administration de chaque ligue et de chaque comité en son sein. Ce représentant est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour ou à la majorité relative des suffrages exprimés au second tour. Un ou plusieurs suppléants sont élus dans les mêmes conditions pour pallier l'éventuelle indisponibilité de ce représentant.
~~11.1.3 Délégués (suite)~~
b) Peuvent seules être déléguées des personnes majeures, jouissant de leurs droits civiques, licenciées à la Fédération, ~~sur~~ dans le territoire de la ligue ou du comité.

11.1.3 Nombre de voix - Ligue

Chaque ligue régionale dispose, à l'assemblée générale ~~fédérale~~ ordinaire, d'un nombre de voix, non fractionnable, composé :
a) de la somme des voix attribuées, à la date d'envoi de la convocation de l'assemblée générale, en fonction du nombre de ses licenciés, à chaque association affiliée à cette même date,
b) le cas échéant, d'un nombre de voix supplémentaire en fonction du nombre de licenciés individuels que compte la ligue à la date de sa dernière assemblée générale, selon le barème de l'article 11.1.5 ~~11.6~~.

11.1.4 Nombre de voix - Comité

Chaque comité départemental dispose, à l'assemblée générale ~~fédérale~~ ordinaire, d'un nombre de voix, non fractionnable, composé :
a) de la somme des voix attribuées, à la date d'envoi de la convocation de l'assemblée générale, en fonction du nombre de ses licenciés, à chaque association affiliée à cette même date,
b) le cas échéant, d'un nombre de voix supplémentaire en fonction du nombre de licenciés individuels que compte le comité à la date de sa dernière assemblée générale, selon le barème de l'article 11.1.5 ~~11.6~~.

11.1.5 Nombre de licences / voix

Le nombre de voix, non fractionnable, attribué à chaque association affiliée ou à chaque organisme autorisé à délivrer des licences est défini de la façon suivante :
Pour l'ensemble des licenciés « pratiquant » et « dirigeant »

- de 7 à 20 licenciés : 1 voix,
- de 21 à 50 licenciés : 2 voix,
- de 51 à 100 licenciés : 3 voix,
- de 101 à 150 licenciés : 4 voix,
- de 151 à 200 licenciés : 5 voix,

— de 201 à 500 licenciés : 1 voix suppl. par 50 ou fraction de 50,
— de 501 à 1 000 licenciés : 1 voix suppl. par 100 ou fraction de 100,
— au-delà de 1 000 licenciés : 1 voix suppl. par 500 ou fraction de 500.
Pour les licenciés « événementiels »
— de 100 à 500 : 1 voix
— au-delà de 500 : 2 voix

11.1.6 Vote par correspondance

Lors des réunions de l'assemblée générale ~~fédérale~~ ordinaire, le vote par correspondance n'est pas admis. Toutefois, les ligues situées hors du territoire métropolitain pourront donner pouvoir à des personnes résidant sur ce territoire et remplissant les conditions fixées ~~aux articles 11.2 et 11.3~~ à l'article 11.1.2.

11.1.7 Vote par procuration

Lors des réunions de l'assemblée générale fédérale, le vote par procuration n'est pas admis. En cas d'empêchement, chaque représentant est remplacé par un suppléant élu ou ayant reçu pouvoir dans les conditions définies aux articles 11.1.2 ~~11.2, 11.3~~ et 11.1.6 ~~11.7.~~

11.1.8 Autres participants

Les membres du conseil d'administration assistent à l'assemblée générale ~~fédérale~~ ordinaire, avec voix consultative.
Assistent également à l'assemblée générale ~~fédérale~~ ordinaire, avec voix consultative :
~~1) deux représentants, désignés par son assemblée générale, de la Ligue professionnelle constituée en application de l'article 6.2.~~
1) le directeur technique national, l~~e directeur administratif et,~~ sous réserve de l'autorisation du président, ~~les agents rétribués de la Fédération~~ des membres de la direction technique nationale ;
2) le directeur et, sous réserve de l'autorisation du président, des personnels salariés de la Fédération ;
3) les présidents de la commission nationale de discipline et du jury d'appel.

11.1.9 Dispositions particulières

11.1.9.1

Par souci d'équité entre les ligues ultramarines et les ligues métropolitaines, et pour prendre en compte la spécificité des ligues ultramarines, le nombre de voix attribué aux ligues ultramarines selon l'article 11.1.3 ~~11.4~~ est doublé.

11.1.9.2

Pour tenir compte de l'organisation spécifique de la collectivité de Corse depuis le 1er janvier 2018, le nombre de voix attribué à la ligue de Corse selon l'article 11.1.3 a) ~~11.4.a)~~ est doublé.

11.1.9.3

Dans l'hypothèse où l'organisation territoriale d'une ligue et/ou de ses comités métropolitains ne correspondrait plus aux ressorts géographiques territoriaux français, alors la représentation du territoire métropolitain à l'assemblée générale ~~fédérale~~ ordinaire resterait dans tous les cas la suivante :
— un délégué représentant la ligue régionale (ressort de la Région), disposant de la somme des voix, non fractionnable, attribuées en fonction du nombre de ses licenciés au sein des clubs affiliés de son ressort territorial,
— un délégué pour chaque département, disposant de la somme des voix, non fractionnable, attribuées en fonction du nombre de ses licenciés au sein des clubs affiliés de son ressort territorial.

11.2 Fonctionnement

11.2.1 Convocation

L'assemblée générale ordinaire est convoquée par le président de la Fédération. Elle se réunit au moins une fois par an, à la date fixée par le conseil d'administration et chaque fois que sa convocation est demandée par le conseil d'administration ou par le tiers des membres qui la compose représentant le tiers des voix.

11.2.2 Ordre du jour
L'ordre du jour est fixé par le conseil d'administration.

11.2.3 Quorum
L'assemblée générale ordinaire ne peut délibérer valablement que si la moitié au moins des membres qui la composent, représentant au moins la moitié des voix, sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents.

11.2.4 Pouvoirs
L'assemblée générale ordinaire définit, oriente et contrôle la politique générale de la Fédération.
Elle entend chaque année les rapports sur la gestion du conseil d'administration et sur l'activité des commissions, ainsi que sur la situation morale et financière de la Fédération.
Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget de l'exercice suivant. Elle fixe les cotisations dues par les associations affiliées et les licenciés.
Elle délibère sur les questions mises à l'ordre du jour.
Sur la proposition du conseil d'administration, elle adopte les statuts, le règlement intérieur, le budget, le règlement financier ainsi que toutes résolutions concernant la politique générale de la Fédération ou présentant un caractère d'intérêt général dans les domaines sportifs, administratifs ou financiers.

11.2.5 ~~Pouvoirs~~ Compétences
L'assemblée générale ordinaire est seule compétente pour se prononcer sur les acquisitions, les échanges et les aliénations de biens immobiliers, sur la constitution d'hypothèques et sur les baux de plus de neuf ans.
Elle décide seule des emprunts ainsi que de l'aliénation des biens mobiliers dépendant de la dotation.

11.2.6 Votes portant sur des personnes
Les votes de l'assemblée générale ordinaire portant sur des personnes, ~~en particulier l'élection du conseil d'administration~~, ont lieu à bulletin secret.

11.2.7 Procès-verbal
a) Les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires sont établis sous forme tapuscrite ~~sans blanc, ni rature, sur des feuilles numérotées~~, signés par le président et le secrétaire général, approuvés par l'assemblée générale ordinaire suivante et ~~conservés~~ archivés au siège de la Fédération.

~~11.2.8 Procès-verbal~~
b) Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, le rapport financier et le rapport de gestion sont communiqués chaque année à toutes les associations affiliées à la Fédération.

12 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE

12.1 Composition
L'assemblée générale élective se compose :
a) du président ou du dirigeant, ou de l'un de ses membres, dûment mandaté en cas d'empêchement de ce dernier, ~~ou de l'un de ses membres, dûment mandaté,~~ de chacune des associations affiliées mentionnées à l'article 2.1.1) des présents statuts. Le représentant de chaque association affiliée doit être titulaire d'une licence en cours de validité pour pouvoir participer aux délibérations de l'assemblée générale élective. Le nombre de voix, non fractionnable, attribué, à la date d'envoi de la convocation de l'assemblée générale élective, à chaque association affiliée, est fixé selon le barème de l'article 11.1.5 ci-avant.

b) d'un représentant de chacune des ligues métropolitaines et ultramarines qui doit être titulaire d'une licence en cours de validité pour pouvoir participer aux délibérations de l'assemblée générale élective. Le nombre de voix attribué à chaque ligue est composé de la moitié de la somme, arrondie à l'entier ~~supérieur~~ inférieur, des voix attribuées, à la date d'envoi de la convocation de l'assemblée générale élective, en fonction du nombre de

ses licenciés, à chaque association affiliée à cette même date sur son ressort géographique, selon le barème de l'article 11.1.5 ci-avant.

c) d'un représentant de chacun des comités départementaux qui doit être titulaire d'une licence en cours de validité pour pouvoir participer aux délibérations de l'assemblée générale élective. Le nombre de voix attribué à chaque comité est composé de la moitié de la somme, arrondie à l'entier ~~supérieur~~ inférieur, des voix attribuées, à la date d'envoi de la convocation de l'assemblée générale élective, en fonction du nombre de ses licenciés, à chaque association affiliée à cette même date sur son ressort géographique, selon le barème de l'article 11.1.5 ci-avant.

12.2 Convocation

L'assemblée générale élective est convoquée par le président de la Fédération ou, en cas d'empêchement de ce dernier pour quelque cause que ce soit, par le secrétaire général. Cette convocation intervient au moins quatre semaines avant la date fixée par le conseil d'administration pour sa tenue.

12.3 Pouvoirs

L'assemblée générale élective est seule compétente pour procéder à l'élection du président de la Fédération et des membres du conseil d'administration.

12.4 Quorum

L'assemblée générale élective ne peut délibérer valablement que si la moitié au moins des membres qui la composent, représentant au moins la moitié des voix, participe aux votes.

12.5 Procédure électorale

Dans les conditions fixées par le règlement intérieur, il peut être recouru à des procédés électroniques pour :
- effectuer les formalités d'inscription des représentants à l'assemblée générale élective ;
- adresser aux associations affiliées et aux organes déconcentrés (ligues et comités), membres de l'assemblée générale élective les éléments relatifs à la tenue de ladite assemblée ;
- pour accomplir les opérations de vote relatives à l'élection du président et des membres du conseil d'administration.

La procédure de vote est fixée par le règlement intérieur.

12.6 Procès-verbal

Les procès-verbaux des assemblées générales électives sont établis sous forme tapuscrite, signés par le président et le secrétaire général, approuvés par l'assemblée générale ordinaire suivante et archivés au siège de la Fédération.

TITRE 4 — ADMINISTRATION

Section 1 — Le conseil d'administration

13

13.1 Composition

La Fédération est administrée par un conseil d'administration de ~~quarante-sept ou quarante-neuf,~~ cinquante-et-un ou cinquante-trois membres, élus par l'assemblée générale élective, pour une durée de quatre ans et qui ont voix délibérative.

13.2 Missions

Le conseil d'administration exerce l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à un autre organe de la Fédération
Le conseil d'administration met en œuvre le projet fédéral adopté par l'assemblée générale ordinaire et en coordonne les modalités d'application. Il suit l'exécution du budget. Le règlement intérieur peut lui donner également

d'autres attributions et notamment un mandat accordé par l'assemblée générale ordinaire aux fins de prendre toute décision et d'adopter tout dispositif, y compris des modifications statutaires, dans un contexte de force majeure ou de situation exceptionnelle en application de l'article 9.6 du règlement intérieur.

14 MEMBRES

14.1 Membres élus au scrutin de liste

14.1.1
~~Vingt-cinq~~ Vingt-sept membres du conseil d'administration sont élus au scrutin de liste majoritaire à un tour par l'assemblée générale composée selon les dispositions de l'article 12.1, pour une durée de quatre ans. Ils sont rééligibles.
Chaque liste doit identifier en son sein le candidat à la présidence de la Fédération.

14.1.2
Les listes incomplètes ne sont pas admises.

14.1.3
Les candidats doivent être licenciés à la Fédération, à la date de dépôt des listes.

14.1.4
Chaque liste ~~devra~~ doit comporter au moins un médecin.

14.1.5
~~Chaque liste devra comporter au moins dix personnes de chaque sexe.~~
Dans chaque liste, l'écart entre le nombre d'hommes et de femmes ne doit pas être supérieur à un.

14.1.6
Le dépôt d'une liste n'est recevable que s'il est accompagné de la présentation d'un projet pour l'ensemble de la Fédération et pour la durée du mandat du conseil d'administration.

14.1.7
Les conditions de dépôt, de validation et de publication des listes sont définies par le règlement intérieur.

14.1.8
Chaque liste disposera, de la part de la Fédération, des mêmes prestations, dont la nature sera définie par le bureau directeur au moins trois mois avant la date prévue de l'élection.

14.1.9
La liste qui a recueilli le plus de suffrages est déclarée élue.

14.2 Autres membres

14.2.1 Membres représentants les territoires

14.2.1.1
~~Vingt-deux autres~~ Au titre du collège des territoires, quatorze membres du conseil d'administration (treize métropolitains et un ultramarin), dont ~~au moins neuf~~ sept de chaque sexe, sont élus ~~par collèges,~~ au scrutin uninominal majoritaire à un tour par l'assemblée générale ~~composée selon les dispositions de~~ mentionnés à l'article 12.1, ~~pour une durée de quatre ans~~. Ils sont rééligibles.
~~Les différents collèges sont les suivants :~~
~~1. Territoires métropolitains : treize membres, dont au moins cinq de chaque sexe,~~
~~2. Territoires ultramarins : 1 membre,~~

~~3. Ligues professionnelles (LNH, LFH) : deux membres, dont un de chaque sexe,~~
~~4. Entraîneurs : deux membres, dont un de chaque sexe,~~
~~5. Joueurs et joueuses professionnels : deux membres, dont un de chaque sexe,~~
~~6. Juges-arbitres : deux membres, dont un de chaque sexe.~~

14.2.1.2
Les candidats doivent être licenciés à la Fédération, à la date de dépôt des candidatures.

14.2.1.3
Les conditions de dépôt, de validation et de publication des candidatures, ainsi que le mode d'élection, sont définies par le règlement intérieur.

14.2.2 Membres ayant une qualité particulière

Ils sont issus de cinq collèges, élus par l'assemblée générale élective et siègent avec voix délibérative au conseil d'administration.

14.2.2 1
Deux représentants des sportifs de haut niveau, dont un de chaque sexe, désignés par la commission des sportifs de haut niveau. Ces deux représentants doivent avoir la qualité de sportif de haut niveau au sens chapitre 1er du titre II du livre II du code du sport au jour du dépôt de leur candidature. La perte de cette qualité en cours de mandat n'emporte pas la cessation automatique de celui-ci.

14.2.2 2
Deux représentants des sportifs professionnels, au sens du chapitre II du titre II du livre II du code du sport, dont un de chaque sexe, désignés par l'organisme représentatif des joueurs professionnels de handball, au sens de la convention collective nationale du sport

14.2.2.3
a) Un représentant de la Ligue nationale de handball, élu parmi les membres de son comité directeur, siège avec voix délibérative au conseil d'administration (toutefois, le cas échéant, son mandat prend fin automatiquement avec la fin de son mandat au comité directeur de la Ligue nationale de handball, et il est alors remplacé au conseil d'administration, dans les conditions prévues par l'article 14.6.2.2 ci-après).
b) Une représentante de la Ligue féminine de handball, élue parmi les membres de son comité de direction, siège avec voix délibérative au conseil d'administration (toutefois, le cas échéant, son mandat prend fin automatiquement avec la fin de son mandat au comité de direction de la Ligue féminine de handball et elle est alors remplacée au conseil d'administration, dans les conditions prévues par l'article 14.6.2.2 ci-après).

14.2.2.4
Deux représentants des entraîneurs, dont un de chaque sexe, élus au scrutin secret à la majorité des suffrages exprimés par les entraineurs visés à l'article 6.4.1.5 du règlement intérieur, en leur sein, siègent avec voix délibérative au conseil d'administration. Ils doivent satisfaire les conditions fixées par l'article L212-1 du code du sport tout au long de leur mandat. Les modalités de l'élection de ces deux représentants sont fixées dans le règlement intérieur de la FFHandball.

14.2.2.5
Deux représentants des juges arbitres, dont un de chaque sexe, élus par leurs pairs selon des dispositions fixées par la commission nationale d'arbitrage, siègent avec voix délibérative au conseil d'administration.

14.3 Membres supplémentaires
Deux sièges supplémentaires sont attribués à un membre de chaque sexe, issus de la liste arrivée en deuxième position lors de l'élection des membres élus au scrutin de liste (article 14.1 ci-dessus), sous réserve que cette liste ait obtenu au moins quinze pour cent des suffrages exprimés.

14.4 Durée du mandat
Le mandat du conseil d'administration expire au plus tard le 31 décembre qui suit les derniers Jeux olympiques d'été.

14.5 Restrictions
Ne peuvent être élues au conseil d'administration :
1) des personnes mineures ;
2) les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
3) les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
4) les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles déontologiques du handball constituant une infraction à l'esprit sportif.

14.6 Postes vacants

14.6.1 Membres élus au scrutin de liste
Si un poste est vacant au conseil d'administration parmi les membres élus au scrutin de liste, pour quelque cause que ce soit, le conseil d'administration coopte un nouveau membre, sur proposition du président, dans le respect de la représentativité issue des résultats des élections et de la représentation par sexe et du médecin. Cette cooptation est soumise à la ~~validation~~ ratification de l'assemblée générale ~~fédérale~~ élective suivante.
Si plus d'un poste est vacant, la cooptation intervient poste par poste.
La recevabilité des candidatures, en référence aux conditions posées aux articles 14.5 des statuts et ~~6.1.2~~ 6.3.2 du règlement intérieur et qui s'appliquent à la personne demandant la cooptation, est prononcée par le chef du service juridique de la fédération ou, en cas d'impossibilité majeure pour celui-ci d'exercer ses fonctions, par toute personne désignée par le bureau directeur.

14.6.2 Autres membres

14.6.2.1 Membres représentants des territoires
Si un poste est vacant au conseil d'administration parmi les ~~autres~~ membres représentants des territoires, pour quelque cause que ce soit, le conseil d'administration coopte un nouveau membre sur proposition du ~~collège~~ territoire concerné, ~~après désignation du candidat dans les conditions des articles 6.2.1 et suivants du règlement intérieur~~, dans le respect de la représentation par sexe.
Cette cooptation est soumise à la ~~validation~~ ratification de l'assemblée générale élective ~~fédérale~~ suivante
Si plus d'un poste est vacant, la cooptation intervient poste par poste.
La recevabilité des candidatures, en référence aux conditions posées aux articles 14.2.1 des statuts et ~~6.2.1.9~~ 6.4.1.9 du règlement intérieur, est prononcée par le chef du service juridique de la fédération ou, en cas d'impossibilité majeure pour celui-ci d'exercer ses fonctions, par toute personne désignée par le bureau directeur.

14.6.2.2 Membres ayant une qualité particulière
Si un poste est vacant au conseil d'administration parmi les membres ayant une qualité particulière, pour quelque cause que ce soit, le conseil d'administration coopte un nouveau membre sur proposition du collège concerné, dans le respect de la représentation par sexe.
Cette cooptation est soumise à la ratification de l'assemblée générale élective suivante.
Si plus d'un poste est vacant, la cooptation intervient poste par poste.
La recevabilité des candidatures, en référence aux conditions posées aux articles 14.2.2 des statuts et 6.4.1.9 du règlement intérieur, est prononcée par le chef du service juridique de la fédération ou, en cas d'impossibilité majeure pour celui-ci d'exercer ses fonctions, par toute personne désignée par le bureau directeur.

15 Fonctionnement

15.1 Réunion du conseil d'administration
Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an. Il est convoqué par le président de la Fédération ou à la demande du quart de ses membres.

15.2 Quorum
Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.
Les votes par procuration ou par correspondance ne sont pas admis. Toutefois, en cas de situation exceptionnelle, le président de la Fédération peut procéder à une consultation écrite ou téléphonique des membres du conseil d'administration.

15.3 Procès-verbal
Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont établis sous forme tapuscrite ~~sans blanc, ni rature, sur des feuilles numérotées,~~ signés par le président et le secrétaire général, approuvés par la réunion suivante du conseil d'administration et ~~conservés~~ archivés au siège de la Fédération.

15.4 Autres participants
Assistent également aux réunions du conseil d'administration, avec voix consultative :
1) le directeur technique national, ~~le directeur administratif~~ et, sous réserve de l'autorisation du président, ~~les agents rétribués de la Fédération~~ des membres de la direction technique nationale ;
2) le directeur et, sous réserve de l'autorisation du président, des personnels salariés de la Fédération ;
3) les présidents de la commission nationale de discipline et du jury d'appel.

15.5 Absence aux réunions du conseil d'administration
Tout membre du conseil d'administration qui a, sans excuse valable, manqué trois réunions peut être révoqué selon une procédure définie par le règlement intérieur.

16 RÉVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale élective ~~ordinaire~~ peut mettre fin au mandat du conseil d'administration avant son terme normal, dans le respect des droits de la défense, par un vote intervenant dans les conditions ci-après :
1) l'assemblée générale élective doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers des membres qui la compose, représentant le tiers des voix.
2) les deux tiers des membres de l'assemblée générale doivent participer au vote ~~être présents ou représentés~~ ;
3) la révocation du conseil d'administration doit être décidée à la majorité absolue des suffrages exprimés.
La révocation du conseil d'administration entraîne de plein droit celle du président de la fédération.

17 ASPECTS FINANCIERS

17.1 Rétribution des membres du conseil d'administration

17.1.1
Le conseil d'administration se prononce, dans le délai de deux mois à compter de l'élection du président, sur le principe et le montant des indemnités alloués à celui-ci au titre de l'exercice de ses fonctions.

17.1.2
Les membres du conseil d'administration ne reçoivent aucune rétribution en raison des fonctions qui leurs sont confiées. Toutefois, l'assemblée générale peut décider, à la majorité des deux tiers, pour certains d'entre eux, des conditions selon lesquelles l'article 261-7-1°-d et 242 C du code général des impôts est mis en œuvre.

17.2 Remboursement de frais
Les remboursements de frais engagés dans l'intérêt de la Fédération par les membres du conseil d'administration sont possibles. Ils doivent faire l'objet d'une décision de principe de l'assemblée générale, dans les conditions prévues par le règlement financier.

La procédure d'application de cette décision doit prévoir que des justifications soient fournies et fassent l'objet de vérifications.

Section 2 — Le président et le bureau directeur

18

18.1 ~~Élection du~~ Le président

~~Dès son élection, le conseil d'administration se réunit et élit le président de la Fédération parmi ses membres, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, ou à la majorité relative des suffrages exprimés au second tour.~~

Le nombre de mandats de plein exercice exercés par un même président ne peut excéder le nombre de trois.

18.2 Élection des membres du bureau directeur

Après l'élection du président et des membres du conseil d'administration, le conseil d'administration élit en son sein, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, ou à la majorité relative des suffrages exprimés au second tour, un bureau directeur comprenant, outre le président de la fédération élu par l'assemblée générale, ~~treize~~ quinze autres membres dont, notamment, un vice-président délégué, cinq vice-présidents, un secrétaire général et un trésorier général.

Le bureau directeur ~~devra comporter~~ comporte ~~au moins six~~ huit membres de chaque sexe.

Les représentants des sportifs de Haut-Niveau élus au conseil d'administration siègent également au bureau directeur avec voix délibérative.

(...)

19

19.1 Durée du mandat

Les mandats du président et du bureau directeur prennent fin avec celui du conseil d'administration.

19.2 Vacance~~s~~ du poste de président de la fédération

~~En cas de vacance du poste de président, pour quelque cause que ce soit autre que l'application de la procédure prévue à l'article 16,~~

~~...~~

~~La vacance résulte soit de la démission, soit de l'incapacité physique d'exercer les fonctions. Dans ce dernier cas, le conseil d'administration décide à la majorité des deux tiers si la vacance est ou non avérée. Le mandat du nouveau président expire à la date prévue pour celui de leur prédécesseur.~~

19.2.1

La vacance du poste de président de la fédération résulte :

- soit du décès de celui-ci ;
- soit de la démission de celui-ci exprimée sans ambiguïté par un document écrit et signé ;
- soit de l'incapacité définitive physique ou mentale, attestée médicalement, d'exercer les fonctions ;
- soit de toute autre circonstance empêchant matériellement celui-ci définitivement d'exercer les fonctions.

19.2.2

La vacance du poste de président pour une des causes mentionnées à l'article 19.2.1 ci-dessus est constatée par le conseil d'administration, éventuellement complété dans les conditions prévues à l'article 14.6, convoqué par le vice-président délégué ou par un tiers de ses membres. La vacance est constatée par un vote à la majorité des deux tiers.

19.2.3
En cas de vacance constatée du poste de président, le conseil d'administration, présidé par le membre le plus âgé, après avoir recueilli la ou les candidatures au poste de président et entendu le ou chacun des candidats, élit parmi ses membres au scrutin secret un nouveau président, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, ou à la majorité relative des suffrages exprimés au second tour.

19.2.4
Le mandat du nouveau président expire à la date prévue pour celui de son prédécesseur

~~**19.3 Vacances d'un poste de président ou de membre du bureau directeur**~~
~~En cas de vacance d'un poste de président ou d'un poste de membre du bureau directeur, pour quelque cause que ce soit autre que l'application de la procédure prévue à l'article 16, le conseil d'administration, après avoir été éventuellement complété dans les conditions prévues à l'article 14.13 14.6, élit un nouveau président ou un nouveau membre du bureau directeur dans les conditions prévues à l'article 18.2. La vacance résulte soit de la démission, soit de l'incapacité physique d'exercer les fonctions. Dans ce dernier cas, le conseil d'administration décide à la majorité des deux tiers si la vacance est ou non avérée. Le mandat du nouveau président ou du nouveau membre du bureau directeur expire à la date prévue pour celui de leur prédécesseur.~~

19.3 Révocation d'un membre du bureau directeur
Le conseil d'administration peut, sur proposition du président mettre fin aux fonctions d'un membre du bureau directeur, par un vote à bulletin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés, et dans le respect des droits de la défense. Cette révocation est sans incidence sur la conservation par l'intéressé de sa qualité de membre du conseil d'administration.

19.4 Vacance d'un membre du bureau directeur
19.4.1
La vacance d'un membre du bureau directeur résulte :
- soit de la révocation de l'intéressé par le conseil d'administration dans les conditions prévues à l'article 19.3 ci-dessus ;
- soit du décès de celui-ci ;
- soit de la démission de celui-ci exprimée sans ambiguïté par un document écrit et signé ;
- soit de l'incapacité définitive physique ou mentale, attestée médicalement, d'exercer les fonctions ;
- soit de toute autre circonstance empêchant matériellement celui-ci définitivement d'exercer les fonctions.

19.4.2
La vacance du poste de président pour une des causes mentionnées à l'article 19.4.1 ci-dessus autre que celle de la révocation par le conseil d'administration est constatée par le conseil d'administration par un vote à la majorité absolue.

19.4.3
En cas de vacance constatée d'un poste de membre du bureau directeur, le conseil d'administration, sur proposition du président, élit un nouveau membre à ce poste dans les conditions prévues à l'article 18.2

19.4.4
Le mandat du nouveau membre du bureau directeur expire à la date prévue pour celui de son prédécesseur.

(...)

20 RÔLE DU PRÉSIDENT
Le président de la Fédération préside les assemblées générales, le conseil d'administration et le bureau directeur, ~~le comité directeur~~.

21 INCOMPATIBILITÉS

21.1 ~~Incompatibilités~~
Sont incompatibles avec le mandat de président de la Fédération les fonctions de président de ligue régionale ou de président de comité départemental. En cas d'élection à la présidence de la Fédération, un président de ligue régionale ou de comité départemental doit immédiatement démissionner de son mandat régional ou départemental.

21.2 ~~Incompatibilités~~
Sont incompatibles avec le mandat de président de la Fédération les fonctions de chef d'entreprise, de président de conseil d'administration, de président et de membre de directoire, de président de conseil de surveillance, d'administrateur délégué, de directeur général, directeur général adjoint ou gérant exercées dans les sociétés, entreprises ou établissements, dont l'activité consiste principalement dans l'exécution de travaux, la prestation de fournitures ou de services pour le compte ou sous le contrôle de la Fédération, de ses organes internes ou des clubs qui lui sont affiliés. Les dispositions du présent article sont applicables à toute personne qui, directement ou par personne interposée, exerce en fait la direction de l'un des établissements, sociétés ou entreprises mentionnés ci-dessus.

...

23.1 Élection des présidents de commissions nationales autres que la commission nationale de discipline et le jury d'appel
Après l'élection ~~du président et~~ du bureau directeur, le conseil d'administration élit en son sein, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, ou à la majorité relative des suffrages exprimés au second tour, pour une durée de quatre ans, les présidents des commissions nationales dont la liste figure au règlement intérieur fédéral, (...)

23.2 Désignation du président du jury d'appel et du président de la commission nationale de discipline
Après ~~son~~ l'élection, ~~celle~~ des membres du bureau directeur et des présidents de commissions nationales, le président de la fédération propose au conseil d'administration, pour validation, la désignation du président du jury d'appel et du président de la commission nationale de discipline (...)

~~**23.3 Comité directeur**~~
~~Les vingt cinq membres du conseil d'administration élus au scrutin de liste constituent le comité directeur, qui participe à la direction de la Fédération et dont les attributions sont définies par le règlement intérieur~~

Section 4 — Autres organes de la Fédération

24 AUTRES ORGANES DE LA FÉDÉRATION

24.1 Commission de surveillance des opérations électorales

(...)

f) A l'issue du scrutin, il est procédé à la proclamation des résultats de l'élection du président et des membres du conseil d'administration.
g) La surveillance des opérations électorales lors des élections dans les ligues régionales est assurée par un membre du conseil d'administration de la Fédération, ou par un membre du Comité régional olympique et sportif
h) La surveillance des opérations électorales lors des élections dans les comités départementaux est assurée par un membre élu de l'instance dirigeante de la ligue régionale dont dépend le comité, ou par un membre du conseil d'administration de la Fédération ou par un membre du Comité départemental olympique et sportif

...
24.2 Commission fédérale d'éthique, de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts ~~et citoyenne~~

24.2.1 Mise en place

a) ~~L'assemblée générale institue, sur proposition du conseil d'administration,~~ Il est institué une commission ~~fédérale~~ d'éthique, de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts. ~~et citoyenne~~.
b) La commission rend compte de ses travaux au bureau directeur de la FFHandball, au comité directeur de la LNH et au comité de direction de la LFH. Elle présente son rapport d'activité à l'assemblée générale ~~fédérale~~ ordinaire.

24.2.2 Composition

a) La commission f~~édérale éthique et citoyenne~~ est représentative du handball amateur et professionnel. A cet effet, elle est composée ~~de cinq membres au moins et~~ de neuf membres ~~au plus~~. Son président est élu en son sein par les membres de la commission et ce, par dérogation à l'article 23.1 des présents statuts.
b) Les membres sont désignés comme suit :

- Pour la Fédération : 3 membres désignés par le bureau directeur sur proposition de son président ;
- Pour la Ligue Nationale de Handball (LNH) : 3 membres désignés par le comité directeur de la Ligue sur proposition de son président ;
- Pour la Ligue Féminine de Handball (LFH) : 3 membres désignés par le comité de direction de la Ligue sur proposition de son président ;

~~par le bureau directeur, sur proposition du président de la FFHandball.~~
L'écart entre le nombre d'hommes et de femmes qui composent cette commission ne doit pas être supérieur à un, étant précisé que chaque collège doit veiller à respecter la parité. Les membres Ils siègent à titre individuel et sont astreints à une obligation de confidentialité.
c) Le mandat des membres dure six ans, renouvelable une seule fois pour une même durée. La composition de la commission est renouvelable par tiers tous les deux ans par chaque organe de désignation. Le mandat des membres de la commission n'est pas révocable.
d) Le président de la commission remet en jeu son mandat de président tous les deux ans.
e) Les membres doivent disposer de compétences reconnues dans le domaine de l'éthique et de l'engagement citoyen, et/ou être reconnus pour leur connaissance du handball et de ses valeurs. Il peut s'agir de personnes expérimentées dans les domaines juridique, médical, sportif, économique, social et éducatif.
~~e) Ils sont désignés au titre de l'une des catégories suivantes :~~

- ~~anciens présidents de la FFHandball, quelle que soit la durée de son mandat,~~
- ~~personnalités ayant exercé au moins un mandat électif au sein du conseil d'administration de la FFHandball, hors présidence,~~
- ~~personnalités ayant exercé au moins un mandat électif de président de ligue, de comité ou de la LNH,~~
- ~~personnalités reconnues pour leur compétence, leur expérience ou leur dévouement pour le handball~~
- ~~personnalités qualifiées, notamment dans les domaines juridiques, politiques ou sociétaux.~~

f) Pour être désigné membre, il faut déclarer sur l'honneur ne pas faire l'objet ou avoir fait l'objet d'une condamnation (délit ou crime) ; ne pas avoir fait l'objet d'une sanction disciplinaire à raison d'un manquement à l'éthique ou à la déontologie ; ne pas avoir de lien de dépendance économique ou de conflit d'intérêts avec la FFHandball, la LNH ou la LFH.
Il ne faut pas exercer d'autre mandat électif au sein de la FFHandball, de ses ligues professionnelles et régionales et de ses comités, ~~ni être membres d'un bureau directeur~~, ni être salarié de la FFHandball, de la LNH, de la LFH, d'une ligue régionale ou d'un comité.
Les anciens dirigeants ou salariés de la FFHandball, de ses ligues professionnelles et régionales et de ses comités ne peuvent être désignés qu'à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la cessation de leurs fonctions.
~~h) Le président de la commission fédérale éthique et citoyenne est désigné par le bureau directeur de la FFHandball.~~
~~i) En cas de vacance en cours de mandat, le bureau directeur de la FFHandball pourvoit au remplacement, dans les conditions fixées en ci-dessus, pour la durée du mandat restant à courir.~~
g) La commission peut établir un règlement intérieur.

24.2.3 Séances

a) La commission ~~fédérale éthique et citoyenne~~ se réunit sur convocation de son président.
b) Elle ne peut valablement délibérer que si au moins trois de ses membres sont présents, dont le président ~~ou un vice-président.~~
c) En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.
d) Elle siège en configuration plénière au moins une fois par saison sportive.

24.2.4 Saisine

a) La commission se saisit ~~'autosaisit~~ de tout fait dont elle a connaissance et qui entre dans le champ de ses compétences. ~~de nature à attenter à l'éthique, à la déontologie ou à la réputation de la FFHandball et du handball.~~

b) Elle peut également être saisie par le président de la FFHandball, sur proposition de son bureau directeur, notamment pour émettre des propositions sur des orientations et des actions à développer pour promouvoir l'éthique, la citoyenneté ou les valeurs éducatives.

c) Les faits apparemment contraires à l'éthique, soumis à la commission et susceptibles de sanctions disciplinaires par les organes disciplinaires de première instance et le jury d'appel ne peuvent remonter à plus de six mois à compter du jour où les instances fédérales en prennent connaissance.

d) Pour être recevables, les informations, témoignages relatifs à ces faits doivent être datés et leurs auteurs identifiés.

24.2.5 Compétences

a) Garante de la Charte de l'éthique et de la déontologie du sport édictée par le Comité national olympique et sportif français, la commission fédérale d'éthique, de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts et citoyenne a notamment pour mission de :

— promouvoir des actes pédagogiques et préventifs en faveur de l'éthique sportive ;

— donner un avis ou formuler des propositions, sur toute question d'ordre déontologique ou éthique concernant le handball et les activités de la FFHandball ;

— orienter la mise en œuvre d'actions citoyennes visant à développer les valeurs éducatives du sport et du handball ;

— informer le président de la FFHandball des faits susceptibles de nuire à l'image du handball.

— veiller au respect des règles de prévention et de traitement des conflits d'intérêts tel que définies dans le règlement intérieur de cette commission ;

b) La commission définit dans son règlement intérieur la liste des dirigeants du conseil d'administration de la Fédération, des membres des commissions nationales, des membres des instances dirigeantes des ligues régionales et des ligues professionnelles qui lui adressent une déclaration faisant apparaître les intérêts détenus à la date de leur nomination, au cours des cinq années précédant cette date et, au moyen de déclarations rectificatives, jusqu'à la fin de l'exercice de leur mandat. Elle saisit la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique de toute difficulté concernant ces déclarations d'intérêts.

~~b)~~ c) La commission n'exerce pas de pouvoir disciplinaire ; elle instruit les dossiers dont elle est saisie ou qui lui sont soumis. Lorsqu'elle juge que les faits reprochés pourraient donner lieu à une sanction, elle transmet le dossier au Président de la FFHandball qui défère les auteurs devant l'organe disciplinaire de première instance qui agit dans le cadre du règlement disciplinaire fédéral. Les personnes sanctionnées bénéficient des voies de recours habituelles prévues par ce règlement. La commission peut solliciter le Président de la FFHandball pour qu'il interjette appel devant le jury d'appel des décisions prises par l'organe disciplinaire de première instance.

~~c)~~ d) Pour toutes ces missions, la commission pourra solliciter l'ensemble des secteurs d'intervention de la FFHandball.

24.2.6 Dispositions transitoires

Les dispositions de l'article 24.2.2 modifié par l'assemblée générale de la FFHandball le (A COMPLÉTER), entrent en vigueur à compter du premier renouvellement du mandat du président de la FFHandball postérieur au 1er janvier 2024. Pour la première application des dispositions de ce texte, chaque collège désigne respectivement un membre avec un mandat de deux ans, un membre avec un mandat de quatre ans et un membre avec un mandat de six ans. Chacun de ces mandats est renouvelable une seule fois pour une durée de six ans.

(...)

24.5 Conseil de perfectionnement

Il est créé un conseil de perfectionnement en lien avec l'IFFE, dont la composition et les missions sont définies par le règlement intérieur.

24.6 Commission des sportifs de haut niveau

Il est créé une commission des sportifs de haut niveau, composée de membres élus par leurs pairs, qui désigne

deux représentants, un homme et une femme, qui siègent au conseil d'administration avec voix délibérative. Le détail de sa composition et ses missions sont définis par le règlement intérieur.

24.7 Autres organes
Le conseil d'administration institue tout autre organe dont la mise en place deviendrait nécessaire pour le bon fonctionnement de la Fédération.

26 COMPTABILITÉ

~~**26.1 ———**~~
La comptabilité de la Fédération est tenue conformément aux lois et règlements en vigueur.

27 Sans objet.

TITRE 8 — DISPOSITIONS TRANSITOIRES

36
Les nouvelles dispositions relatives à la gouvernance fédérale sont applicables à compter ~~des élections qui suivront les Jeux olympiques de 2016~~ du premier renouvellement du conseil d'administration postérieur au 1er janvier 2024.
~~Le conseil d'administration ainsi que toutes les commissions constituées à l'issue des élections de septembre 2012 restent en place pour toute la durée de l'olympiade 2012-2016.~~

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA FFHANDBALL

PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR
(en application du titre II de la loi 2022-296 du 2 mars 2022)

Version présentée à l'AG fédérale des 12 et 13 mai 2023

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE (Y COMPRIS ÉLECTIVE)

1 Organisation

...

Le choix du lieu où se réunit l'assemblée générale ordinaire incombe à l'assemblée générale ordinaire elle-même et, en cas de carence, au bureau directeur.

...

2 Remboursements

...

Le montant du remboursement des frais de déplacement des délégués est calculé chaque saison sur la base du prix d'un billet de chemin de fer de deuxième classe (aller et retour) du siège de la ligue ou du comité au lieu de l'assemblée générale ordinaire.

...

3 Préparation

3.1 ———

La convocation de l'assemblée générale ordinaire doit être faite quatre semaines, au moins, avant la date fixée.

...

3.2 ———

...

Les présidents de ligue (ou leurs représentants dûment mandatés) et les présidents de comité (ou leurs représentants dûment mandatés) font connaître leurs avis et recommandations sur ces propositions qui seront transmis à la commission nationale des statuts et de la réglementation, à une date fixée par cette dernière, dans la perspective de la réunion du conseil d'administration préparatoire à l'assemblée générale ordinaire.

3.3 ———

Les propositions des commissions nationales, de la direction technique nationale et des ligues professionnelles doivent parvenir à la commission nationale des statuts et règlements avant le 15 décembre précédent pour être inscrites à l'ordre du jour. Selon les circonstances, la commission nationale des statuts et de la réglementation peut décider de modifier la date limite précitée pour la remise de ces propositions.

3.4 ———

4 Ordre du jour

4.1

L'ordre du jour est envoyé aux ligues régionales, aux comités départementaux et aux membres du conseil d'administration au moins deux semaines avant la date fixée. 4... 6) examen des propositions retenues par le bureau directeur ~~comité directeur~~ ;

4.2 ———

L'ordre du jour, arrêté par le conseil d'administration, comporte au moins et obligatoirement les points suivants :
1) appel des délégués ;
2) adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale ordinaire ;
3) rapports moral et financier ;
4) rapports des diverses commissions ;
5) élection du conseil d'administration (suivant l'article 14 des statuts) s'il y a lieu ;
6) examen des propositions retenues par le conseil d'administration ou par le bureau directeur ~~comité directeur~~ ;
7) vote du budget.

4.3 ———
Les propositions refusées ~~repoussées~~ à une assemblée générale ordinaire ne peuvent être présentées à l'assemblée générale ordinaire suivante.

5 Contrôle financier

L'assemblée générale ordinaire nomme, sur proposition du conseil d'administration, un commissaire aux comptes titulaire ainsi qu'un commissaire aux comptes suppléant, inscrits auprès de leur compagnie.
Le commissaire aux comptes est chargé, en application de ses règles professionnelles, de certifier la régularité, la sincérité et la conformité des comptes de la FFHandball.
Le commissaire aux comptes lit son rapport devant l'assemblée générale ordinaire.

6 Élections – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE

6.1 Dispositions générales

6.1.5.4 Compte de campagne

...
Dans les trois mois suivant le jour de la clôture du scrutin, chaque tête de liste doit déposer auprès de la commission d'éthique, de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts ~~et citoyenne~~ aux fins de prévenir tout conflit d'intérêts notamment, le compte de campagne précédemment arrêté par le mandataire financier.
Le compte de campagne doit être accompagné de la liasse de reçus-dons, de la liste des donateurs et d'un état récapitulatif des apports personnels des candidats, des manifestations, meetings et réunions des candidats, des concours en nature fournis par les candidats et les tiers, ainsi que des fonds de campagne non utilisés au jour du scrutin.
Toute irrégularité constatée dans un compte de campagne constitue une infraction disciplinaire dont devra répondre la tête de liste concernée. La commission d'éthique, de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts ~~et citoyenne~~ saisira l'organe disciplinaire compétent à cet effet qui statuera conformément aux dispositions du règlement disciplinaire fédéral.

6.1.6 Utilisation des données

6.1.7 Opérations de vote

6.1.7.1 Vérification des pouvoirs

La Fédération transmet, sous forme dématérialisée, aux associations affiliées et aux organismes régionaux et départementaux composant l'assemblée générale élective le formulaire à compléter pour identifier le représentant disposant du pouvoir de vote. Ce formulaire est à transmettre à la Fédération au plus tard 15 jours avant le début du scrutin.
Les procurations ne sont pas autorisées.

La commission de surveillance des opérations électorales est chargée de vérifier la conformité des pouvoirs adressés à la Fédération. La commission doit disposer notamment :
- d'un accès au système d'information et de gestion des licenciés de la Fédération ; ·
- du dernier décompte du nombre de licenciés et des voix des associations affiliées selon les dispositions de l'article 11.1.5 des statuts ;

La commission vérifie l'identité des représentants des associations affiliées et des organismes régionaux et départementaux, détenteurs du pouvoir de vote, et la validité de ces documents au regard des dispositions des statuts de la Fédération. Après vérification, les identifiants de connexion individualisés sont transmis par voie dématérialisée aux représentants dûment déclarés dans des conditions permettant de garantir l'intégrité et la confidentialité des données. Le nom de chaque association représentée, le nom de son représentant, le nombre de ses licenciés et le nombre de voix correspondant sont enregistrés dans l'outil de vote informatique.

6.1.7.2 Procédés de vote électronique

Pour accomplir les opérations de vote relatives à l'élection, ces procédés doivent :

- être confiés à un prestataire extérieur à la Fédération désigné par le bureau directeur, ayant une expérience reconnue en la matière et bénéficiant des certifications et/ou agréments requis par la réglementation en vigueur, le cas échéant ;
- être entièrement gérés par ce prestataire qui doit s'engager contractuellement à ne divulguer aucune information qui permettrait d'identifier l'origine des votes, hormis sur réquisition judiciaire ;
- garantir la sincérité et le secret du scrutin, en prévoyant notamment :
  · La sécurisation des données personnelles et du système de vote dans son ensemble ;
  · La mise en place d'une assistance technique et d'une solution de secours susceptible de prendre le relais en cas de panne du système principal ;
  · L'authentification des personnes autorisées à accéder au système pour voter ;
    - La confidentialité des moyens fournis à ces personnes en vue de cet accès ;
    - La séparation, à tout moment du processus, des informations sur l'identité des électeurs et le détail de leur vote ;
    - Le scellement du système de vote, de la ou des listes de candidats et de la liste des électeurs avant le début du scrutin ;
    - Le scellement des listes d'émargement et des urnes électroniques après la clôture du scrutin ;

6.1.7.3 Période de vote électronique

Les opérations de vote se déroulent sur une période de 5 jours du premier jour 9h au dernier jour 15h aux dates fixées par le conseil d'administrati. Ces dispositions s'appliquent en cas de seconde convocation pour défaut de quorum conformément à l'article 12.3 des statuts. et 13.1 du règlement intérieur.

6.2 Commission de surveillance des opérations électorales

6.2.1 ———

...

Pendant la période officielle de la campagne électorale, la commission de surveillance des opérations électorales peut se saisir elle-même ou être saisie par tout candidat, dont la candidature a été déclarée recevable, de tout manquement aux articles 6.1.3, 6.1.4, 6.1.5.3, 6.1.6 du règlement intérieur. Si un manquement est constaté, le président de la commission de surveillance des opérations électorales informe le président de la fédération et saisit directement l'organe disciplinaire conformément aux dispositions du règlement disciplinaire fédéral. La commission de surveillance des opérations électorales peut également renvoyer la saisine à la commission d'éthique de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts ~~et citoyenne~~ si elle considère que les manquements invoqués par l'auteur de la saisine relèvent davantage de l'éthique et de la déontologie.

6.2.2 ———

6.2.3 ———

Ne peuvent être membres de la commission de surveillance des opérations électorales le président et les membres du jury d'appel qui :

— sont candidats sur une des listes proposées au vote de l'assemblée générale élective,

— appartiennent à la ligue du responsable d'une liste déclarée.

6.2.4 ———

Réservé

~~La commission de surveillance des opérations électorales doit disposer notamment :~~

~~· D'un accès au système d'information et de gestion des licenciés de la FFHandball ;~~

~~· Du dernier décompte des effectifs et des voix des associations affiliées, tel qu'il a été arrêté comme prévu aux articles 11.4 et 11.5 des statuts.~~

~~Elle vérifie la validité de ces documents au regard des dispositions des statuts de la Fédération.~~

~~Lorsqu'il est recouru à des procédés électroniques pour accomplir les opérations de vote relatives à l'élection, des identifiants de connexion individualisés sont communiqués aux représentants des associations affiliées dans des conditions permettant de garantir l'intégrité et la confidentialité des données. Le nom de chaque association~~

~~représentée, le nom de son représentant, le nombre de ses licenciés et le nombre de voix correspondant sont enregistrés.~~

6.2.5 ———

6.2.6 ———

6.2.7 ———

6.3 Élection du président et des membres du conseil d'administration élus au scrutin de liste

6.3.1 Mode de scrutin

6.3.1.1 ———

Les membres du conseil d'administration élus au scrutin de liste sont élus au scrutin de liste majoritaire à un tour.

6.3.1.2 ———

La liste qui a recueilli le plus de suffrage est déclarée élue. La personne identifiée en tant que candidate à la présidence de la Fédération sur la liste élue est déclarée élue à ce poste.

6.3.2 Déclaration de candidature

a)

b)

c) La liste déposée indique :

— le titre de la liste présentée,

— les nom, prénom, date et lieu de naissance, domicile, profession, club, n° de licence, fonction FFHandball, ligue, comité..., de chaque candidat,

— les nom et prénom de la personne candidate au poste de président de la Fédération,

— les noms et prénoms des deux personnes susceptibles de siéger au conseil d'administration si la liste arrive en deuxième position et a obtenu au moins 15% des suffrages.

d) La date limite de réception ou de dépôt des listes est fixée à six semaines avant le début du scrutin.

e)

f)

6.4 Élection des autres membres du conseil d'administration

6.4.1 Déclarations de candidature

6.4.1.1 ———

Une même personne ne peut être candidate que dans un seul des six collèges définis à l'article 14.2 des statuts. Nul ne peut être candidat en tant que représentant d'un territoire ou en tant que membre ayant une qualité particulière ~~dans un collège~~ s'il est candidat sur une liste.

6.4.1.2 ———

~~Dans le collège~~ Concernant les représentants des territoires métropolitains et ultramarins, les candidat(e)s, qui doivent être membres de l'instance dirigeante d'un organisme régional ou départemental, sont proposé(e)s à l'assemblée générale élective ~~fédérale~~ d'une part par chaque territoire métropolitain et d'autre part pour l'ensemble des territoires ultramarins sous la forme d'un binôme, obligatoirement composé d'une femme et d'un homme, parmi lequel sera élu le représentant du territoire. Dans chaque territoire métropolitain, ce binôme est élu lors d'une assemblée générale régionale des clubs. À défaut de proposer un binôme, le territoire ne sera pas représenté au conseil d'administration. Pour l'ensemble des territoires ultramarins, ce binôme est proposé par le Conseil des présidents de ligues ultramarines.

6.4.1.3 ———

Réservé

Les candidats(es) des territoires ultramarins sont proposés(es) par le Conseil des présidents de ligues ultramarines.

6.4.1.4 ———

6.4.1.5 ———

Les candidats(e)s dans le collège des entraîneurs sont élu(e)s, en leur sein, par les entraineurs licenciés, titulaires d'un certificat fédéral « handball ». Ce certificat doit être enregistré, dans l'outil informatique fédéral, au plus tard 120 jours avant la tenue de l'assemblée générale élective.
Un comité ad hoc, composé d'un membre désigné par le directeur technique national, d'un membre désigné par l'organisme le plus représentatif des entraîneurs professionnels de handball au sens de la convention collective nationale du sport, et d'un membre désigné par le conseil des territoires, est en charge de l'appel à candidatures et de l'organisation de cette élection. Cette élection devra se tenir entre 60 et 90 jours avant la tenue de l'assemblée générale élective.
Les candidat(es) ainsi élu(e)s sont proposé(e)s au vote de l'assemblée générale élective.

6.4.1.6 ———

Les candidats(es) dans le collège des joueurs et joueuses professionnels sont élus ~~proposés(es)~~ par l'organisme le plus représentatif des joueurs professionnels de handball, au sens de la convention collective nationale du sport, et proposés au vote de l'assemblée générale élective.

6.4.1.7 ———

Les candidats(es) dans le collège des juges-arbitres sont ~~proposés(es)~~ élus par leurs pairs selon des dispositions fixées par la commission nationale d'arbitrage et proposés au vote de l'assemblée générale élective. ~~l'organisme représentatif des juges-arbitres de handball.~~

6.4.1.8 ———

Les représentants des sportifs de haut niveau sont désignés par la commission des sportifs de haut niveau et proposés au vote de l'assemblée générale élective.
~~Les candidats(es) dans les collèges des entraîneurs, des joueurs et joueuses professionnels et des juges-arbitres ne peuvent pas être licenciés dans le même club.~~

6.4.1.9 ———

Chaque candidature doit indiquer les nom, prénom, date et lieu de naissance, domicile, profession, club, n° de licence, fonction FFHandball, ligue, comité..., du candidat, ainsi que le territoire qu'il représente ou le collège dans lequel il est candidat.

6.4.1.10 ———

La date limite de réception ou de dépôt des candidatures est fixée à six semaines avant la date prévue du début du scrutin ~~des élections~~.

6.4.2 Mode de scrutin

6.4.2.1 ———

Les vingt-quatre deux autres membres du conseil d'administration visés à l'article 14.2 des statuts sont élus par collège, au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

6.4.2.2 ———

6.4.2.3 Attribution des sièges

6.4.2.3.1 ———

6.4.2.3.2 ———

Dans chaque collège, le(s) candidat(s) ou candidate(s) qui ont recueilli le plus de suffrages sont élus, dans le respect de la représentation de chaque sexe.
Ainsi, dans le collège des représentants des territoires ~~métropolitains~~, après les votes effectués pour les candidats masculins et les candidates féminines, ~~cinq~~ sept sièges sont attribués aux candidats ayant obtenu le plus de

suffrages et ~~cinq~~ sept sièges aux candidates ayant obtenu le plus de suffrages. Si, parmi ces ~~dix~~ quatorze sièges, deux sièges sont attribués à une femme et un homme, issus du même territoire métropolitain ou ultramarin, un siège est attribué à celui ou à celle ayant obtenu le plus de suffrages, et l'autre siège est attribué à celui ou à celle figurant immédiatement après le dernier élu ou la dernière élue dans le collège de celui ou de celle ayant obtenu le moins de suffrages. ~~Les trois derniers sièges sont attribués sans distinction de sexe~~.

6.4.2.3.3 ———

Si, après application des dispositions précédentes, il demeure des sièges non pourvus, ceux-ci restent vacants jusqu'à la plus proche assemblée générale élective, à l'occasion de laquelle il sera procédé à une (ou des) élection(s) partielle(s), dans le respect de la représentation de chaque sexe.

6.5 ~~Désignations~~ Cas des membres supplémentaires

~~6.5.1~~

~~Les deux membres supplémentaires, un de chaque sexe, issus de la liste arrivée en deuxième position lors de l'élection des membres élus au scrutin de liste dans les conditions de l'article 6.3.3 ci-dessus, sont désignés par la personne responsable de cette liste.~~

~~6.5.2~~

S'il n'y a qu'une seule liste, ou si la liste arrivée en deuxième position n'a pas obtenu au moins quinze pour cent des suffrages exprimés, ces deux sièges restent vacants pour la durée de la mandature.

6.6 Élection ~~du président et~~ des membres du bureau directeur

a) À l'issue de l'élection du président et des membres du conseil d'administration par l'assemblée générale élective, celui-ci se réunit pour élire, sur proposition du président de la fédération nouvellement élu, ~~le président de la Fédération et~~ les membres du bureau directeur, tels que définis à l'article 18 des statuts.
b) Les déclarations de candidature se font en séance sur proposition du président nouvellement élu.
c) ~~Le président et~~ Les membres du bureau directeur sont élus au scrutin secret par les membres du conseil d'administration à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour ou à la majorité relative des suffrages exprimés au second tour.

6.7 Élection des présidents de commissions nationales autres que la commission de discipline et le jury d'appel

a) À l'issue de l'élection ~~du président de la Fédération et~~ des membres du bureau directeur, le conseil d'administration procède à l'élection ~~du président~~ des présidents de commissions nationales autres que la commission nationale de discipline et le jury d'appel.
b) Les déclarations de candidature se font en séance sur proposition du président de la fédération nouvellement élu ~~responsable de la liste élue~~.
c) Les présidents de commissions autres que la commission nationale de discipline et le jury d'appel sont élus au scrutin secret par les membres du conseil d'administration à la majorité absolue au premier tour ou à la majorité relative au second tour.

6.8 Désignation du président du jury d'appel et du président de la commission nationale de discipline

a) Après ~~son~~ l'élection, ~~celle~~ des membres du bureau directeur et des présidents des commissions nationales, le président de la fédération propose au conseil d'administration pour validation la désignation du président du jury d'appel et du président de la commission nationale de discipline.
b) La validation de la désignation du président du jury d'appel et du président de la commission nationale de discipline se fait au scrutin secret par les membres du conseil d'administration à la majorité absolue au premier tour ou à la majorité relative au second tour.

DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

7 Modalités de prise de décisions

Le président de séance dirige les débats et les délibérations.
Pour pouvoir participer à l'assemblée générale ordinaire, les délégués doivent être titulaires d'une licence FFHandball en cours de validité et jouir de leurs droits civiques. Une délibération d'assemblée générale ordinaire ne pourra pas être remise en cause dans l'hypothèse où un délégué sans licence en cours de validité aurait assisté à la réunion sans participer au vote.
...

En cas de situation exceptionnelle ou pour répondre à l'urgence, le président de la FFHandball peut procéder, sans délai, à une consultation écrite (courrier électronique ou vote électronique) des délégués, l'assemblée générale ordinaire pouvant alors valablement délibérer à condition que le quorum soit respecté.
...

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

8 Conditions de convocation et ordre du jour

8.1 ———

Une assemblée générale extraordinaire, dont la composition est identique à celle de l'assemblée générale ordinaire, se réunit chaque fois que la demande en est faite :
— soit par les 2/3 des membres du conseil d'administration,
— soit par le tiers au moins des membres dont se compose l'assemblée générale ordinaire représentant au moins le tiers des voix (chiffres correspondants à la dernière assemblée générale ordinaire).

8.2 ———

Dans les deux cas, l'assemblée générale extraordinaire se réunit dans les six semaines qui suivent la demande à une date et en un lieu fixés par le bureau directeur. L'ordre du jour est communiqué aux membres de l'assemblée générale extraordinaire et aux membres du conseil d'administration au plus tard deux semaines avant cette date.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

9 Convocation, rôle et missions

9.3 Il délibère sur la gestion du bureau directeur. ~~et du comité directeur.~~

9.5 Sur proposition du bureau directeur ~~comité directeur,~~ après consultation des présidents de ligue et des présidents de comité, il adopte ...

LES COMMISSIONS NATIONALES

12 ———

12.1 Textes applicables

Les dispositions du présent article fixent les règles communes relatives à l'ensemble des commissions nationales, à l'exclusion de la commission ~~nationale~~ d'éthique, de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts instituée par l'article 24.2 des statuts de la FFHandball et de la commission des sportifs de haut niveau, instituée par l'article 24.6 des statuts.

Composition

12.6 ———
12.7 ———
12.8 ———
12.9 ———

A l'exception des membres de la commission nationale de discipline et du jury d'appel, les membres des commissions doivent être titulaires d'une licence FFHandball en cours de validité. Les membres de commissions doivent jouir de leurs droits civiques. Ils ne peuvent pas être liés à la Fédération par un lien contractuel autre que celui résultant de cette adhésion. Ils doivent être majeurs. Toutefois, la commission nationale ~~centrale~~ d'arbitrage peut comprendre des membres mineurs.

12.10 ———
Les membres des commissions nationales ~~fédérales~~ sont choisis en raison de leur compétence dans le domaine considéré.

...

12.25
Le président chaque commission doit rendre compte de l'activité de sa commission aux bureau directeur, ~~comité directeur~~, et au conseil d'administration de la FFHandball.

13 MODALITÉS DE PRISE DE DÉCISIONS

13.1 Conditions de majorité

Lors des réunions d'une assemblée générale (élective, ordinaire ou extraordinaire), du conseil d'administration, du bureau directeur, ~~du comité directeur~~ du jury d'appel et des commissions, les décisions sont prises à la majorité absolue des voix exprimées par les membres présents, sous réserve que le quorum défini pour chacune de ces instances soit respecté. À défaut de quorum, une nouvelle réunion devra se tenir dans le délai maximum d'un mois. Les délibérations sont alors valables quel que soit le nombre de membres présents.

AUTRES COMPOSANTES DU FONCTIONNEMENT DE LA FFHANDBALL

~~14 LE COMITÉ DIRECTEUR~~

~~14.1 ———~~
~~Il est présidé par le président de la Fédération.~~
~~Il est constitué des vingt cinq membres du conseil d'administration élus au scrutin de liste. Le directeur technique national et le directeur général assistent avec voix consultative aux réunions du comité directeur. Il peut s'adjoindre toute personne susceptible d'apporter sa contribution dans un domaine spécifique pour en compléter l'analyse et la compréhension.~~

~~14.2 ———————~~
~~Il se réunit sur convocation du président de la FFHandball, au moins 3 fois par an ou plus, selon les nécessités, ou à la demande écrite des 2/3 de ses membres. Dans ce dernier cas, un ordre du jour devra être joint à la demande.~~

~~14.3 ———————~~
~~Les membres du comité directeur sont convoqués au moins deux semaines avant la date fixée et reçoivent l'ordre du jour établi par le président.~~

~~14.4 ———————~~
~~Le comité directeur vérifie la cohérence des actions entreprises par les commissions nationales avec les objectifs définis et coordonne les modalités d'application du projet fédéral dans ses diverses expressions.~~

14 LA COMMISSION DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

14.1 Composition
Les licenciés de la FFHandball ayant la qualité de sportif du haut-niveau au sens du chapitre 1er du titre II du livre II du code du sport élisent, au scrutin secret à la majorité des suffrages exprimés, six représentants, trois hommes et trois femmes, qui composent la commission des sportifs de haut niveau prévue à l'article 24.6 des statuts.

Les membres de cette commission doivent être titulaires d'une licence FFHandball en cours de validité et jouir de leurs droits civiques pendant toute la durée de leur mandat. Ils peuvent être majeurs ou mineurs, sous réserve de disposer d'une autorisation parentale pour se présenter à l'élection. Ils ne doivent jamais avoir été en infraction avec la réglementation en matière de dopage, de paris sportifs ou encore avoir fait l'objet d'une sanction disciplinaire pour un manquement à l'éthique sportive.

Les membres élisent parmi eux le président de la commission des sportifs de haut-niveau.

14.2 Mandat

Les membres de la commission des sportifs de haut niveau sont élus pour une période de quatre ans. La perte du statut de sportif de haut niveau ne met pas fin à leur mandat.
Par exception à ce qui précède, le mandat d'un membre prend fin avant son terme en cas de démission, de décès, d'empêchement définitif constaté par le bureau directeur fédéral ou sur décision de révocation du bureau directeur fédéral en cas d'infraction avec la réglementation en matière de dopage, de paris sportifs ou encore en cas de sanction disciplinaire pour un manquement à l'éthique sportive. En cas d'empêchement définitif ou de révocation, la décision doit être adoptée par un vote à bulletin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés, et dans le respect des droits de la défense.

14.3 Missions

La commission des sportifs de haut niveau participe à la politique fédérale du sport de haut niveau au sein de la FFHandball. A ce titre, elle exerce les missions suivantes :

- Promeut les intérêts des sportifs de haut niveau auprès du conseil d'administration et du bureau directeur de la Fédération,
- Formule auprès des instances dirigeantes précitées des propositions ou avis destinés à promouvoir et développer le sport de haut niveau au sein de la FFHandball
- Mène toute action pour promouvoir et développer le sport de haut niveau, dans le respect des orientations générales définies par la FFHandball
- Désigne les deux représentants, un homme et une femme, appelés à siéger au conseil d'administration et au bureau directeur de la Fédération avec voix délibérative et qui seront présentés au vote l'assemblée générale élective dans les conditions de l'article 14.2.2.1 des statuts.

Sur proposition de la direction technique nationale, le bureau directeur fédéral peut lui donner toute autre mission en lien avec la politique fédérale du sport de haut niveau au sein de la FFHandball.

14.4 Fonctionnement

La commission des sportifs de haut niveau ne peut valablement délibérer que si au moins trois de ses membres sont présents, dont le président. Le directeur technique national ou son représentant est invité aux réunions de la commission avec voix consultative.

La commission se réunit sur convocation de son président ou du président de la FFHandball, au moins deux fois par an. Elle peut se réunir sous forme de conférence téléphonique, visioconférence ou par tout moyen permettant la représentation effective de ses membres.
Le président de la commission peut procéder à une consultation écrite (courrier électronique) des membres. Sous réserve du respect des dispositions de la recommandation de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) relative à la sécurité des systèmes de vote électronique, dans sa version en vigueur, le président de la commission peut recourir au vote électronique à distance des membres.

Ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix exprimées par les membres présents. En cas de partage égal des voix, le président a voix prépondérante.

Il est dressé un procès-verbal de ses décisions qui est publié dans les conditions définies à l'article 35 des statuts de la FFHandball.

21 CUMUL DES MANDATS ET ÉTHIQUE

Les membres du bureau directeur, ~~du comité directeur,~~ du conseil d'administration et des commissions, qui sont absents sans motif valable durant trois séances consécutives, peuvent être révoqués de ces instances

SERVICES DE LA FÉDÉRATION

22 ———

22.1 ———

Les services de la fédération assurent le fonctionnement courant de la fédération, en relation avec les organes ou commissions statutaires compétents.
Ils sont placés sous l'autorité du directeur ~~général~~ et du directeur des services.
...

23 SERVICES DE LA FÉDÉRATION

.... Les dossiers du bureau directeur, ~~du comité directeur,~~ du conseil d'administration, des commissions nationales et du jury d'appel, les lettres ou copies de tous documents les concernant ...

24 ———

Le président et le trésorier ~~général~~ ont la signature sur les comptes ouverts au nom de la FFHandball.
...

33 Modifications du règlement intérieur

Seules des délibérations de l'assemblée générale ordinaire peuvent apporter des modifications au présent règlement intérieur.

~~**34 Dispositions transitoires**~~

~~34.1 Réservé~~

VŒU DE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX (CMCD) - 10

ARTICLE CONCERNE : CMCD - 27.2 - PRINCIPES GÉNÉRAUX 28 - BONUS 29 - CONTRÔLE

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

Mettre en conformité avec 1.4 qui stipule : Les textes réglementaires non modifiés par l'AG ou le CA, conformément à l'article 12.4 des statuts et aux articles 9.5 et 12.3 du RI, sont reconduits d'année en année jusqu'à décision contraire expresse — Préciser dans 27, 28 et 29 l'effet date butoir à la saison en cours.

MODIFICATIONS PROPOSÉES : CMCD 27.2 PRINCIPES GÉNÉRAUX

27.2.1 Dispositif au niveau national… Les exigences du socle de base et celles du seuil de ressources correspondant à chaque division sont fixées, chaque année, et seulement si elles sont modifiées (cf. 1.4 RG) par l'assemblée générale de la FFHandball dans les trois domaines suivants : « sportif », « technique » et « école d'arbitrage… elles doivent être remplies par les clubs à la date du 31 mai de la saison en cours…

En cas de carence, elle applique le dispositif de pénalités établi à l'article 29 des présents règlements, le contrôle étant effectué au regard de la situation du club au 31 mai de la saison en cours…

27.2.2 Dispositif au niveau territorial : Les exigences demandées aux clubs… ; elles doivent être remplies par les clubs à la date du 31 mai de la saison en cours …

…le contrôle étant effectué au regard de la situation du club au 31 mai de la saison en cours…

27.2.4 Cas des clubs possédant à la fois une équipe masculine et une équipe féminine évoluant dans un championnat national ou ~~Proligue~~, LNH ou LFH ~~ou LIDL Starligue.~~

…En dehors des joueurs, le club doit choisir, au plus tard le 31 mai de la saison en cours, à quelle section il rattache chacun des licenciés (dont les entraîneurs, juges-arbitres…).

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

Mettre en conformité 28.1.2 avec la suppression du label école de HB. Simplifier la compréhension du dispositif par un domaine arbitrage incluant JA et JAJ.

MODIFICATIONS PROPOSÉES : 28 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF AU NIVEAU NATIONAL

28.1 Domaine sportif – 28.1.2 Seuil de ressources… un bonus est appliqué en fonction :

- Du niveau des équipes de jeunes (territorial ou national),

~~- Du label de l'école de handball (bronze, argent ou or). Il se décline selon les valeurs ci-dessous :~~

~~- Ecole de handball :~~

- ~~20 points pour un label « bronze »~~
- ~~40 points pour un label « argent »~~
- ~~80 points pour un label « or »~~

~~On ne peut comptabiliser qu'une seule école de handball par club~~

28.3. Domaine ~~École d'~~arbitrage

Il est rappelé qu'un juge arbitre et un juge-arbitre jeune (JAJ) ne peut être comptabilisé qu'au titre d'un seul club, et qu'une seule école d'arbitrage peut être mise en place au sein du même club, y compris s'il possède deux équipes de référence (masculine et féminine).

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

En insuffisance de JA, la CNA délègue des rencontres de niveau national aux CTA qui, par ruissellement, se retrouvent en difficulté pour désigner les niveaux intermédiaires régionaux (honneur/excellence). Cet effet impacte le niveau départemental qui se retrouve en manque de JA. Pour remédier à ces déficits, la participation des clubs nationaux est requise, avec leur contribution dans la CMCD modifiée.

MODIFICATIONS PROPOSÉES :

28.3.1 Socle de base - Il est constitué :

…

1) Par deux Juges Arbitres (adulte +21ans) en formation ou certifié T3 – T2 – T1 ayant effectué 7 arbitrages sur désignation d'une structure (ligue ou comité) avant le 31 mai de la saison en cours. Les juges arbitres titulaires

d'une licence blanche ne peuvent, en aucun cas, être pris en compte en vue de satisfaire aux exigences du socle de base du club dans lesquels ils possèdent cette licence.
2) Par deux juges-arbitres jeunes T1-T2 ou T3, ayant effectué 5 arbitrages sur désignation d'une structure (fédération, ligue ou comité ou club) avant le 31 mai de la saison en cours. Ils sont également comptabilisés dans les ressources du club. Les juges-arbitres jeunes de 18 à 20 ans titulaires d'une licence blanche ne peuvent, en aucun cas, être pris en compte en vue de satisfaire aux exigences du socle de base du club dans lesquels ils possèdent cette licence.
3) ...

28.3.2 - Seuil de ressources :
Il est établi en fonction du niveau sportif de l'équipe de référence et se calcule en points. Le nombre de points à atteindre est le suivant :

LNH et LFH : ~~120~~ 160 points
D2, N1M et F, N2M et F, N3M : ~~100~~ 140 points

Pour atteindre le seuil défini, le club utilise ses ressources dans le domaine de l'école d'arbitrage, dûment référencées dans Gest'hand, selon le barème suivant :

~~— 40 points si le socle de base en nombre de JAJ est atteint,~~
~~— 20 points si le nombre de matchs à arbitrer prévu dans le socle de base est dépassé.~~
~~— 20 points pour tout JAJ supplémentaire ayant effectué 5 arbitrages sur désignation d'une structure (fédération, ligue ou comité) avant le 31 mai.~~
~~— 40 points pour tout animateur EA certifié supplémentaire avant le 31 mai.~~
~~— 40 points pour tout accompagnateur EA certifié supplémentaire ayant réalisé 5 accompagnements avant le 31 mai.~~
~~— 20 points si le nombre d'accompagnements prévus dans le socle de base est dépassé avant le 31 mai.~~

— 20 points par JA ayant effectué 7 arbitrages avant le 31 mai de la saison en cours
— 20 points par JAJ ayant effectué 5 arbitrages avant le 31 mai de la saison en cours
— 20 points par animateur EA certifié
— 20 points par accompagnateur EA certifié ayant effectué 5 accompagnements avant le 31 mai de la saison en cours
(...)

28.4 Bonus complémentaire affecté au club dans le calcul des ressources
28.4.1 Engagement associatif (...)
3) En référence aux membres des clubs ayant une fonction lors des rencontres :
- Officiels de table ayant officié au moins 7 fois dans les championnats nationaux adultes avant le 31 mai de la saison en cours (30 points).
- Responsables de salle ayant officié au moins 7 fois dans les championnats nationaux adultes avant le 31 mai de la saison en cours (30 points).

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

Mettre à jour l'appellation accompagnateur de JAJ modifiée dans l'article 91.7 afin de différencier les missions et les responsabilités des juges accompagnateurs dans les territoires.28.4.2

MODIFICATIONS PROPOSÉES :

28.4.2 - Participation féminine - Un bonus supplémentaire de 10 points est attribué pour tout juge-arbitre, juge-délégué, entraîneur, ~~accompagnateur de juge-arbitre jeune~~, juge-accompagnateur (école arbitrage-club-territorial-national), élu, membre d'une commission, juge-arbitre jeune (-21ans), officiel de table, responsable de salle, dès lors qu'il s'agit d'une licenciée féminine.

29 - CONTRÔLE DU DISPOSITIF AU NIVEAU NATIONAL
29.1 Principes généraux : Le contrôle est effectué au regard de la situation du club au 31 mai de la saison en cours ~~dans les trois semaines qui suivent cette date~~.

29.2 Socle de base (...)

Domaine ~~école d~~'arbitrage :
- 2 points de pénalité si les exigences en matière de juges arbitres ne sont pas satisfaites
- 2 points de pénalité si les exigences en matière de juges-arbitres jeunes ne sont pas satisfaites, (...)

VŒU DE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX (CMCD) - 11

ARTICLE CONCERNE : (CMCD) 29.6 ÉCHÉANCIER ET VOIES DE RECOURS

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

Modifier le calendrier concernant les contrôles de la CMCD.

MODIFICATIONS PROPOSÉES : (CMCD) 29.6 ÉCHÉANCIER ET VOIES DE RECOURS - APPLICABLE À TOUS NIVEAUX :

Septembre-octobre : envoi d'une note d'information annuelle. A partir du 1er novembre : 4 contrôles mensuels, le premier en décembre 3 autres entre janvier et mai ~~:~~ vérification par la commission des statuts et de la réglementation des renseignements d'après les données informatiques FFHandball, et information aux clubs, ligues, comités. ~~2 15~~ juin : réunion de la commission pour validation finale et ~~20 juin : limite d'envoi~~ envoi des notifications de décisions de sanctions aux clubs concernés, ~~prescription de la procédure si ce délai n'est pas respecté. La date limite de~~ Le dépôt des réclamations contre les décisions de la CNSR doit respecter les dispositions de l'article 6 du règlement d'examen des réclamations et litiges.

VŒU DE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX (CMCD) – 11BIS

ARTICLE CONCERNE : (CMCD) 29.6 ÉCHÉANCIER ET VOIES DE RECOURS (applicable à tous niveaux)

MOTIVATION DE LA PROPOSITION :

Régulariser en intégrant les mutations des JA - Mettre à jour les tableaux de référence.

MODIFICATIONS PROPOSÉES : 29.7 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES (...).

29.7.3 Mutations d'entraîneurs – (...)

29.7.4 Mutations de juges-arbitres, juges-arbitres jeunes, animateurs EA, accompagnateurs EA

En cas de mutation, les juges-arbitres, les juges-arbitres jeunes animateurs EA, accompagnateurs EA sont comptabilisés conformément aux dispositions de l'article 57.5.

29.9 Tableaux de référence ~~2019-20~~ des exigences

Tableau 1 : Socle de base ~~Exigible le 31 mai 2020~~.

DOMAINE SPORTIF		
Toute division nationale		
masculin	Deux équipes (-11 ans), ou (-12 ans), ou (-13 ans), ou (-14 ans), ou (-15) ou (-16) ou (-17) ou (-18) du même sexe que l'équipe de référence	
féminin		
DOMAINE TECHNIQUE (licences blanches non acceptées)		
	LNH, LFH et D2F	LNH, LFH et D2F
masculin		
féminin	Un entraîneur fédéral et un entraîneur interrégional	Un entraîneur interrégional (ou plus) et un animateur de handball (ou plus)
DOMAINE ÉCOLE D'ARBITRAGE (licences blanches non acceptées)		
Toute division nationale		
masculin	– 2 juges arbitres T3-T2-T1 ayant effectué 7 arbitrages chacun* – 2 juges-arbitres jeunes T3-T2-T1 ayant effectué 5 arbitrages chacun * – un animateur école d'arbitrage (EA) certifié *** – un accompagnateur EA certifié, ayant effectué 5 accompagnements de JAJ***	
féminin		
** Référencés et validés dans Gest'hand ~~et ayant effectué 5 arbitrages~~. Pour les tournois, 2 arbitrages maximum seront pris en compte.* *~~** Engagées dans un championnat de jeunes territorial de type régional.~~* **** Il est possible de cumuler les deux fonctions (dans ce seul cas, licence blanche acceptée) ; toutefois une seule sera prise en compte au titre de la CMCD.*		

Tableau 2 : Valeur minimale du seuil de ressources

	LNH et LFH	D2F	N1	N2	N3
DOMAINE SPORTIF					
masculin	300	260	230	200	170
féminin					
DOMAINE TECHNIQUE					
masculin	300	260	230	200	170
féminin					
DOMAINE ÉCOLE D'ARBITRAGE					
masculin	~~120~~ 160	~~100~~ 140			~~100~~ 140
féminin					

RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES CHAMPIONNATS DE FRANCE – 1BIS

ARTICLES CONCERNÉS : Nationale 3 masculine et Nationale 2 féminine – ACCESSION

MOTIVATION DE LA PROPOSITION ET MODIFICATIONS PROPOSÉES : VOIR LE PROJET PRÉSENTÉ CI-APRÈS.

COC - VŒU PROJET MODIFICATION ACCESSION PAR LIGUE DANS LES CHAMPIONNATS NATIONAUX SENIORS

ARGUMENTAIRE PROJET ACCESSION PAR LIGUE DANS LES CHAMPIONNATS NATIONAUX SENIORS
N2F et N3M

HISTORIQUE
Depuis plusieurs saisons mais surtout depuis la fusion des ligues nous constatons un déséquilibre entre le nombre d'accessions au niveau national par ligue et la représentativité en nombre de licenciés de la catégorie plus de 16 ans dans les mêmes ligues.
Lors de L'AG de Nancy une proposition avec des demi-parts d'accession et donc difficile à mettre en œuvre avait été rejetée.

CONSTATS
La NORMANDIE, les PAYS DE LOIRE, la BRETAGNE et le CENTRE-VAL DE LOIRE sont des territoires qui n'ont pas donné lieu à des regroupements d'anciennes ligues et sont donc restées pour chacune à une accession au niveau national par genre.
Les autres territoires sauf la Corse sont le fruit de la fusion de 2 ou 3 anciennes ligues et bénéficient donc de 2 ou 3 accessions au niveau national par genre.

CONSÉQUENCES
Il en résulte un déséquilibre fort entre les territoires sur le ratio $\frac{\text{nombre de licenciés.}}{\text{nombre de montées}}$
Des accessions par ligue en fonction du nombre de licencié de la catégorie en Masculin et en féminin serait la représentation la plus proche des forces du handball en quantité. Mais il est impossible d'avoir un nombre d'accédant qui correspondent aux nombre de licenciés

Sauf à repenser le nombre d'accessions par genre au niveau national, il n'y a pas de conversion entre le système actuel et un futur qui soit parfaite.
Toucher le nombre d'accessions totales veut dire modifier l'architecture de nos championnats nationaux et donc créer d'autres déséquilibres sur les montées/descentes entre niveaux nationaux.

Il avait été argumenté lors de la précédente proposition qu'il fallait conserver un accédant par ancienne ligue. Or on constate que dans les 3 ligues construites avec 3 ex-ligues, dans chaque cas, la petite ligue est très fortement sous représentée dans les accessions. Sur les 3 dernières années, pour 18 places prévues pour ces ex petites ligues en féminin et masculin, seules 5 places leur sont réellement revenues.
Il apparait que pour AURA, GRAND EST et NOUVELLE AQUITAINE qui ont bénéficié lors de la fusion de l'appoint d'une petite ligue chacune, il n'y a pratiquement plus d'accessions pour l'ex-AUVERGNE, l'ex-CHAMPAGNE-ARDENNES et l'ex-LIMOUSIN.

Un territoire comme l'Île de France, au vu du nombre de licenciés qu'elle représente, 14,77% des +de 16 de la FFHandball, pourrait prétendre à bénéficier d'une place supplémentaire par genre, mais cette ligue est représentée à la même échelle, 15,20%, pour le nombre d'équipes évoluant en national. On peut donc considérer qu'une accession de plus pour ce territoire ne s'impose pas.

Fort de l'expérience de la précédente proposition, il nous apparait préférable de présenter une formule la plus égalitaire possible entre les territoires et la plus facile à comprendre et à mettre en place.

OBJECTIFS DE NOTRE PROPOSITION

Corriger autant que faire se peut le déséquilibre entre le nombre de licenciés et le nombre d'accédant dans les ligues.

PROPOSITION

Il y a 24 accessions des ligues en N2F et 24 accessions des ligues en N3M.

Il est proposé d'attribuer 2 accessions en féminin comme en masculin aux ligues suivantes :

AURA
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
BRETAGNE
GRAND EST
HAUTS DE France
ÎLE DE France
NORMANDIE
NOUVELLE AQUITAINE
OCCITANIE
PAYS DE LOIRE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
CENTRE-VAL DE LOIRE

La ligue de Corse ne bénéficie pas de place d'accession en féminin comme en masculin.
Une formule particulière est prévue pour maintenir le nombre de clubs corses au niveau national.

En masculin, 3 clubs dans les niveaux nationaux amateur et professionnel sont affiliés à la ligue de la Corse. Tant que cette représentation nationale ne diminue pas, il n'y a pas d'accédant corse masculin.
Si le nombre de clubs nationaux du secteur masculin affiliés en Corse venait à se réduire (2 ou 1), une place d'accédant serait accordée à la ligue de Corse pour un club masculin. Cette place viendra en diminution de celles accordées à la ligue CENTRE-VAL DE LOIRE en masculin sauf si une autre ligue venait à renoncer à son droit d'accédant masculin.

En féminin, 1 club dans les niveaux nationaux amateur et professionnel est affilié à la ligue de la Corse. Tant que cette représentation nationale ne diminue pas, il n'y a pas d'accédant corse féminin.
Si le nombre de clubs nationaux du secteur féminin affiliés en Corse venait à se réduire (0), une place d'accédant serait accordée à la ligue de Corse pour un club féminin. Cette place viendra en diminution de celles accordées à la ligue CENTRE-VAL DE LOIRE en féminin sauf si une autre ligue venait à renoncer à son droit d'accédant féminin.

Si une ligue venait à renoncer à un droit d'accession en féminin comme en masculin, il reviendra à la COC FFHandball d'attribuer cette place disponible.

NB LES ÉLÉMENTS DE CE VŒU SERONT INTÉGRÉS FORMELLEMENT DANS LE GUIDE APRES VALIDATION